

# Plan de Paysage et de Biodiversité des Gorges de l'Ardèche

Projet Grand Site de France

VOLUME 1 • DIAGNOSTIC • JUILLET 2024



**Maître d'ouvrage : Maîtres d'oeuvre :**

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche  
Le village  
07700 Saint-Remèze  
04 75 98 77 31

**avec l'appui de :**

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Région Occitanie

Département de l'Ardèche

Département du Gard

Communauté de communes Gorges de l'Ardèche

Communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Communes de Vallon Pont d'Arc et d'Orgnac l'Aven

Office de Tourisme Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc.

Agence Folléa Gautier

Paysagistes urbanistes

100 avenue Henri Ginoux

92 120 Montrouge

01 47 35 71 33

agence@follea-gautier.com

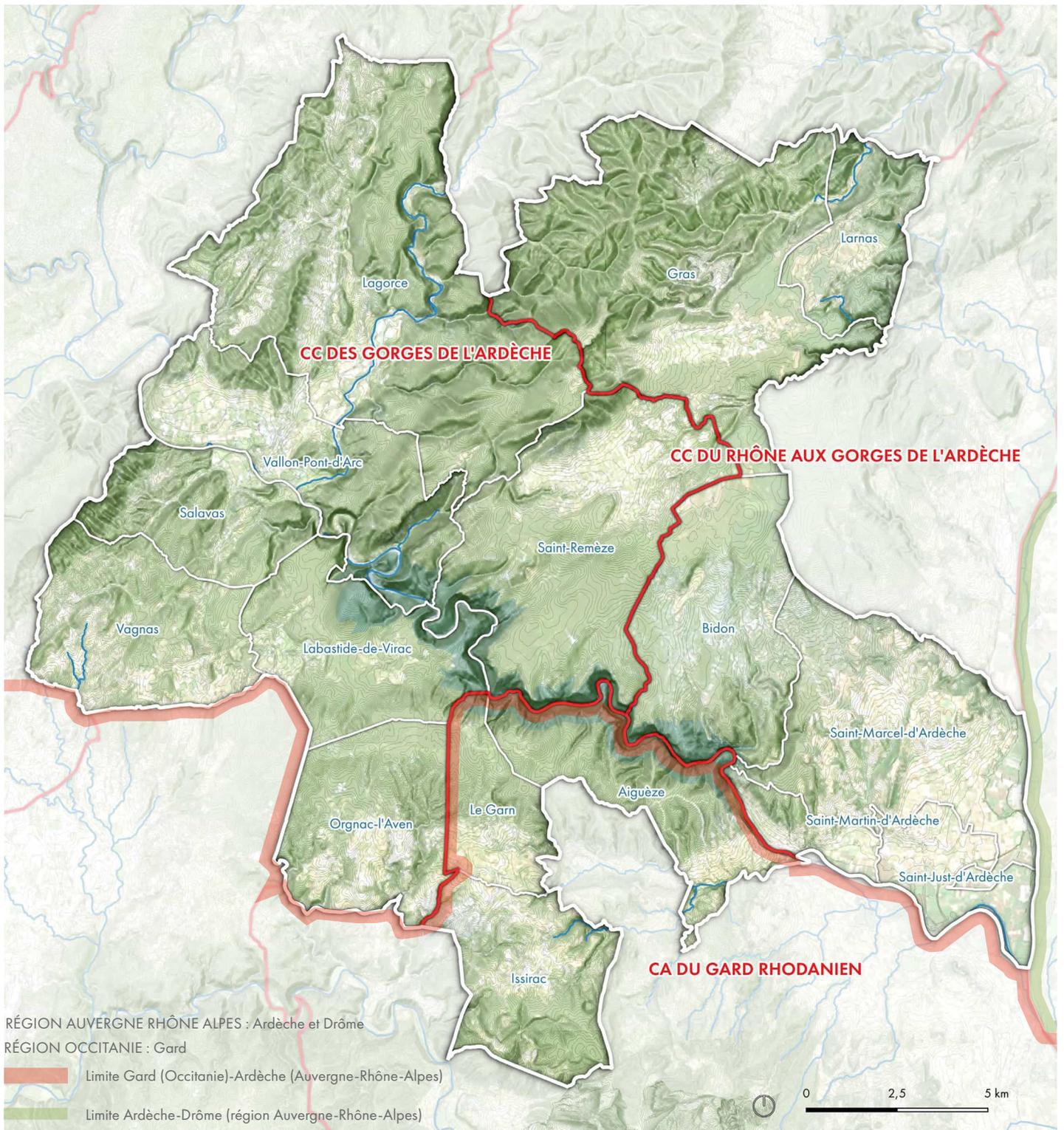
www.follea-gautier.com

Agence Biotope AURA

26 rue Emile Decorps 69100 VILLEURBANNE

Tél. 01 37 24 03 02

aura@biotope.fr



© Agence Folléa Gautier, 2024  
Sources : IGN BD Topo, RGEALTI 05M

**Le territoire du SGGA** : 16 communes, réparties autour des gorges de l'Ardèche sur trois intercommunalités, deux départements et deux régions.

# SOMMAIRE

<b>Introduction : Le cadre de la commande</b>	<b>8</b>
<b>Partie 1 : L'écrin des Gorges de l'Ardèche : une mosaïque de paysages et de milieux dans le Bas-Vivarais</b>	<b>15</b>
<b>1.1 Les fondements naturels et anthropiques</b>	<b>17</b>
1.1.1. Fondements naturels : un carrefour biogéographique	
1.1.2. Fondements anthropiques : une histoire longue, des milieux façonnés	
<b>1.2 Les unités écologiques</b>	<b>26</b>
<b>1.3 Les unités de paysage</b>	<b>28</b>
Une étonnante diversité insuffisamment connue et reconnue	
<b>Partie 2 : Les valeurs paysagères et écologiques</b>	<b>34</b>
<b>2.1 Un grand espace naturel très préservé</b>	<b>36</b>
La Nature en grand	
2.1.1 Généreux dans ses dimensions et perceptions	
2.1.2. Complexe : 4 niveaux, dont un souterrain et de nombreuses unités de paysage	
2.1.3. Carrefour biogéographique, riche de milieux variés	
2.1.4. Participant à la fonctionnalité écologique du territoire	
2.1.5. Abritant une richesse spécifique et des espèces remarquables	
2.1.6. Bien placé le long du Rhône	
2.1.7. Approprié par les habitants et valorisé pour le tourisme et les loisirs	
<b>2.2 Des villages et des bourgs patrimoniaux</b>	<b>66</b>
La fierté d'habiter un territoire d'exception, la finesse de l'adaptation aux sites	
2.2.1. Répartis tout autour des Gorges	
2.2.2. Des sites bâtis précis et souvent spectaculaires	
2.2.3. Un urbanisme hérité du Moyen-Âge :	
Richesse des ambiances villageoises, déambulations pittoresques	
2.2.4. Une architecture domestique traditionnelle de grande qualité	
2.2.5. Offrant des vues et des chemins vers la «nature» et la campagne	
2.2.6. Des réhabilitations bien menées	

<b>2.3</b>	<b>Une riche mosaïque agricole</b>	<b>80</b>
	La délicatesse de l'adaptation aux terroirs, l'amour du travail bien fait	
	2.3.1. Un petit parcellaire et une diversité de terroirs propices à la variété	
	2.3.2. Des cultures pérennes à forte valeur paysagère / économique	
	2.3.3. Un réseau dense de murets, terrasses, haies	
	2.3.4. Un élevage agro-sylvo-pastoral gestionnaire des paysages et des milieux	
	2.3.5. Un «petit» patrimoine qui enrichit le paysage rural : églises, cimetières, masets, murs, arbres isolés ...	
	2.3.6. Une généreuse couverture forestière protectrice des sols, de l'eau et des cultures	
<b>2.4</b>	<b>Un territoire touristique et de loisirs, qui se parcourt et se pratique</b>	<b>92</b>
	La richesse économique et sociale	
	2.4.1. Importance économique du tourisme	
	2.4.2. Une richesse de chemins, petites routes-paysage, vues., favorable aux pratiques de loisirs et de tourisme	
	2.4.3. Une diversité des pratiques dans un cadre exceptionnel : Camping, canoë, baignade, randonnée, escalade, spéléologie, VTT, vélo, observation ornithologique...	
<b>2.5</b>	<b>Un territoire expérimenté, engagé depuis longtemps dans la protection, la gestion et la mise en valeur patrimoniale et touristique</b>	<b>101</b>
	L'art de cultiver l'attractivité	
	2.5.1. Des acteurs organisés, une gestion établie	
<b>Partie 3 :</b>	<b>Les processus d'évolution des paysages et des milieux : opportunités, risques et problèmes</b>	<b>108</b>
	<b>Climat, biodiversité et lien social : les défis du siècle</b>	<b>110</b>
<b>3.1</b>	<b>Un grand espace naturel très préservé MAIS...</b>	<b>112</b>
	3.1.1. Une urbanisation diffuse bien présente qui marque négativement les paysages et fragilise les milieux et pose de nombreux problèmes	
	3.1.2. Un changement climatique menaçant	
	3.1.3. Une fonctionnalité des écosystèmes limitée par l'absence de grands herbivores et de grands prédateurs	
	3.1.4. Une gestion forestière en jeu	
	3.3.5. Un équilibre fragile entre protection et loisirs	

<b>3.2</b>	<b>Des villages et des bourgs patrimoniaux MAIS...</b>	<b>126</b>
	3.2.1. Une banalisation marquée par l'urbanisation diffuse et l'habitat récent	
	3.2.2. Des interfaces entre habitat et cultures fragilisées et conflictuelles, des entrées de villages à revaloriser	
	3.2.3. Des bâtiments d'activités et des équipements sans qualité architecturale ou paysagère	
	3.2.4. Des espaces publics encore améliorables	
	3.2.5. Un manque de vie locale des centres bourgs et villages	
<b>3.3</b>	<b>Une riche mosaïque agricole MAIS...</b>	<b>132</b>
	3.3.1. Un enrichissement marqué, une fermeture du paysage et des milieux ouverts	
	3.3.2. Une économie du lavandin menacée	
	3.3.3. Des bâtiments agricoles récents sans qualité architecturale et paysagère	
	3.3.4. Une difficulté à répondre aux besoins alimentaires locaux (faiblesse du maraîchage)	
	3.3.5. Une délicate adaptation au changement climatique	
	3.3.6. Une pression pour le développement des énergies renouvelables	
	3.3.7. Un petit patrimoine fragile et en voie de raréfaction	
<b>3.4</b>	<b>Un territoire touristique et de loisirs, qui se parcourt et se pratique MAIS...</b>	<b>144</b>
	3.4.1. Une activité économique excessivement fondée sur le tourisme, menacée par le changement climatique, qui doit toujours s'adapter	
	3.4.2. Des vues qui manquent, des séquences de paysage monotones	
	3.4.3. Des mobilités inégalement valorisées et réparties sur le territoire	
	3.4.4. De nombreux sites économiques et touristiques secondaires à valoriser	
	3.4.5. Une réputation de « tourisme de masse » encore à faire évoluer	
<b>3.5.</b>	<b>Un territoire expérimenté, engagé depuis longtemps dans sa mise en valeur patrimoniale et touristique MAIS...</b>	<b>150</b>
	3.5.1. Une conscience des enjeux qui n'est pas pleinement là (ZAN, changement climatique, biodiversité ordinaire, labellisation Grand Site de France...)	
	3.5.2. Une vision globale et partagée qui reste à conforter, une gouvernance à consolider, des moyens à consolider	
	<b>SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX</b>	<b>155</b>
	<b>CONCLUSION D'ÉTAPE</b>	<b>167</b>
	<b>ANNEXES</b>	<b>170</b>



## Qu'est-ce que le Plan de Paysage et de Biodiversité ?

Le présent plan de paysage et de biodiversité porte une triple originalité :

**Il s'inscrit dans le processus de labellisation Grand Site de France des Gorges de l'Ardèche.** Le Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche (SGGA) et ses partenaires souhaitent en effet déposer un dossier de candidature au label, sur la base de leur bilan de trente années de réflexions et d'actions. Le plan de paysage et de biodiversité a en particulier vocation à nourrir le plan de gestion qui conduira la destinée du grand site sur les huit prochaines années ; c'est une démarche bienvenue que de fonder spécifiquement le plan de gestion sur une approche paysagère, méthode promue par le Réseau des Grands Sites de France depuis quelques années ;

**Il porte sur un territoire large couvrant 16 territoires communaux répartis autour des gorges, rassemblées sous trois intercommunalités, deux régions et deux départements** (voir carte p5) ; il est donc loin de se réduire au site classé du Pont d'Arc, à l'origine de l'Opération Grand Site ; il répond par cette largeur de vue à la philosophie des Grands Sites, qui est d'inspirer des projets de territoire sous l'angle de la qualité, en cultivant l'esprit des lieux, au-delà des seules approches fonctionnelles et quantitatives ; il répond aussi à la préoccupation des élus et des acteurs concernés, conscients que le destin du site des gorges est étroitement lié à celui de son territoire d'accueil, et réciproquement ;

**Il couple explicitement l'ambition paysagère et l'ambition écologique pour le territoire :** un rapprochement bienvenu car chacun a de plus en plus conscience qu'une qualité de paysage est étroitement liée à une qualité de milieu ; c'est assez évident pour les sites à forte naturalité comme les gorges elles-mêmes, mais c'est aussi vrai pour les espaces plus artificialisés, qu'ils soient agricoles, urbains voire industriels, jusqu'au cœur des métropoles où l'on réintroduit la nature en ville.

Aujourd'hui, à l'heure de la menace climatique et de l'effondrement de la biodiversité ordinaire, un paysage est d'autant plus appréciable et digne d'attention qu'il est aussi un milieu riche en biodiversité singulière et spécifique.

Pour autant les approches des paysagistes et des écologues sont bien distinctes, et le présent plan offre l'occasion de mettre au clair et d'explicitier la méthodologie qui permet au mieux d'associer les deux angles d'approche : une manière de dépasser l'opposition nature et culture, telle que dénoncée par l'anthropologue Philippe Descola, et reconnue comme une des causes de destruction massive des milieux de vie, qui affectent l'humain autant que le vivant non humain.

Cette innovation marque le démarrage bienvenu du portage de ces nouveaux « plans de paysage et de biodiversité » par l'Office Français de la Biodiversité, aux côtés du Ministère de l'écologie (pour les plans de paysage généralistes) et de l'ADEME (pour les plans de paysage de la transition énergétique). Comme le précise le cahier des charges de la mission, « la présente démarche paysage et biodiversité des gorges de l'Ardèche ambitionne d'atteindre cet objectif de connexion systématique entre les politiques de préservation de la biodiversité, de maîtrise de la fréquentation et de mise en valeur des paysages ».

Pour le reste, le présent plan de paysage et biodiversité reprend les avantages de la démarche paysagère pour aborder l'aménagement et le ménagement des territoires. Il déplace le paysage et la biodiversité, conséquences annexes des activités de chacun des secteurs de l'aménagement, pour les replacer comme causes communes, au centre des attentions et préoccupations.

Cette manière de rappeler que nous sommes tous acteurs et responsables de ces biens communs réinterroge en retour les pratiques de chacun, et propose des orientations, des objectifs et des actions pour mieux maîtriser les processus de transformation de nos milieux de vie.

C'est la logique même du paysage et du vivant vus non pas comme composant une carte postale à mettre sous cloche, mais comme un processus dynamique et continu dont on accompagne les évolutions en faisant des choix. C'est donc une affaire éminemment politique au meilleur sens du terme, qui vise à choisir notre milieu de vie plutôt qu'à le subir.

Personne n'étant seul responsable du paysage, cette démarche est forcément concertée, partagée et même participative.

Le plan de paysage et de biodiversité se co-construit ainsi par de nombreux rendez-vous de travail, qui prennent la forme de visites-lecture des paysages et des milieux, d'ateliers, d'entretiens. Le détail est rappelé dans la frise chronologique de son déroulement, pages suivantes.



Reproductions des peintures de la grotte Chauvet © JEFF PACHOUD 2015

### **Le Plan de paysage et de biodiversité : à la hauteur des enseignements de la grotte Chauvet !**

La grotte Chauvet, cachée au cœur du territoire des Gorges de l'Ardèche, offre une représentation extraordinaire de la biodiversité il y a 36 000 ans : pas seulement par les 14 espèces animales représentées, adaptées au climat froid et qui ont presque toutes disparu (mammouths, rhinocéros, lions, chevaux, bisons, aurochs, bouquetins, ours, rennes, cerfs, cerfs mégacéros, bœufs musqués, panthère, hibou et peut-être hyène), mais aussi par la masse des grands animaux présents, dont la quantité est habilement suggérée (par exemple les rhinocéros laineux en troupes denses, ou les lionnes en chasse).

Outre cette immersion dans un monde animal foisonnant, la grotte Chauvet, par sa situation, nous indique une forme très vraisemblable de sensibilité au paysage peut-être pas si éloignée de la nôtre aujourd'hui : la caverne s'ouvrait en effet en large terrasse, dominant plein sud l'ancien méandre de l'Ardèche, probablement densément peuplée d'animaux.

Une vire facile à parcourir permettait d'y accéder. Ce site sécurisant, d'accès aisé, chauffé par le soleil, dominait le cirque d'Estre et le pont d'Arc pour un spectacle exceptionnel. Sa reconnaissance comme site remarquable, protégé au titre de la loi de 1930, et le classement en réserve naturelle nationale de ses environs immédiats, se sont faits avant que l'on connaisse l'existence de la grotte Chauvet. Preuve que notre sensibilité à la beauté et à la richesse biologique des lieux s'est transmise du fond des âges...



▲ **Mars 2024**

**Journée « lecture du territoire »**

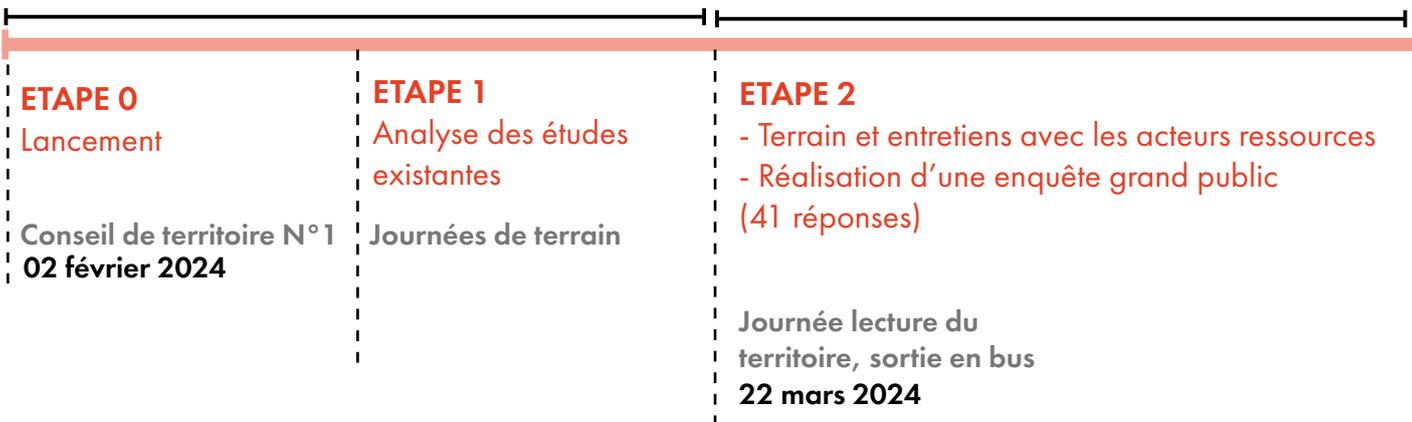
Une itinérance collective en sept points d'arrêts, rythmée par les prises de paroles des participants.



**PHASE 1**  
(6 mois) : **DIAGNOSTIC**

Février 2024

Mars / Avril





### ▲ Mai 2024

#### Ateliers «valeurs, processus, enjeux»

Une soixantaine de participants ont pu partager leur vision du territoire lors de tables rondes thématiques.

Mai

Juin / Juillet

#### ETAPE 3

Valeurs identitaires/fragilités

**Journée de terrain avec le SGGA**

03 mai 2024

**Réunion de travail - COTECH**

04 mai 2024

**Ateliers thématiques « VALEURS, PROCESSUS, ENJEUX »**

16 mai 2024

**Journée de terrain avec le SGGA**

17 mai 2024

**Rédaction des comptes-rendus**

**Synthèse thématique du diagnostic et première identification de sites clés**

#### ETAPE 4

Synthèse des enjeux

**COTECH N°2**

18 juin 2024

**Conseil de territoire N°2**

11 juillet 2024



## PHASE 2

(5 mois) : ORIENTATIONS

Août / Septembre / Octobre 2024

### ETAPE 1

Poursuite du récit / vision au long terme

### ETAPE 2.

Orientations et objectifs

Ateliers «OBJECTIFS ET PRIORITÉS»

Fin septembre / début octobre 2024

### ETAPE 3.

Carte d'objectifs pour consolider la formulation écrite



## PHASE 3

(7 mois) : PROGRAMME D' ACTIONS

Janvier / Février 2025

Mars / Avril

### ETAPE 1

Les fiches actions

### ETAPE 2.

Zooms sur des sites clés

Novembre / Décembre

**ETAPE 4.**

Priorisation des objectifs et pré-identification des actions majeures

Réunion de travail - COTECH n°3  
Novembre

Conseil de territoire - COPIL n°3  
Décembre

Juin / Juillet / Août

**ETAPE 3.**

Tableau pluriannuel de mise en œuvre et finalisation

Les verbatims qui émaillent le document sont extraits des journées de lecture de paysages et d'ateliers de concertation menés en phase 1 ainsi que des réunions et entretiens réalisés pour l'occasion.

Les entretiens ont eu lieu avec les personnalités et organismes ci-dessous.



Chargé de mission territoires collectivités Sud Ardèche à la Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Jérôme LE BELLEGO	06.03.2024
Viticulteur et élu à la chambre d'agriculture de l'Ardèche	Ludovic de WALBUM	08.03.2024
Chargé de mission territoire d'exception au Conseil Départemental du Gard	Yves DESMARET	11.03.2024
Responsable d'unité territoriale ONF Ardèche Sud	Martin GRAU	15.03.2024
Président du SGGA et de l'EPTB et conseiller municipal à Labastide-de-Virac	Pascal BONNETAIN	15.03.2024
Directeur de l'office de tourisme Gorges de l'Ardèche	Vincent ORCEL	15.03.2024
Président de l'association Agenda 21 de Vallon-Pont-d'Arc	Florian OZIL	15.03.2024
Association Agenda 21 de Vallon-Pont-d'Arc	Jean MEYER-ROUX	15.03.2024
Président de la CCDRAGA et Maire de Bourg-Saint-Andéol	Françoise GONNET-TABARDEL	21.03.2024
Vice-Président du Département de l'Ardèche	Matthieu SALEL	22.03.2024
Maire de Lagorce	Joelle ROSSI	02.04.2024
Adjointe à l'urbanisme de la commune de Lagorce et jardinière paysagiste	Violette EGON	02.04.2024
Maire de Le Garn	Julie MERCIER	04.04.2024
Maire de Gras et éleveur	Olivier CHAUTARD	05.04.2024
Maire de Salavas et Président de la CCGA	Luc PICHON	08.04.2024
Responsable d'unité territoriale à l'ONF du Gard	David MASSA	25.04.2024
Technicien forestier à l'ONF du Gard	Raphaël RAYMOND	25.04.2024
Maire d'Orgnac-l'Aven	René UGHETTO	26.04.2024
Directeur général des services du Grand Site de France de l'Aven-d'Orgnac	Emmanuel PASSERIEUX	26.04.2024
Conseil municipal de Bidon	Conseil municipal de Bidon	29.04.2024
Maire de Saint-Just-d'Ardèche	Brigitte PUJUGUET GUIGNE	30.04.2024
Directeur territorial à la LPO Drôme-Ardèche	Vivien CHARTENDRAULT	30.04.2024
Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne-Rhône-Alpes	Mathieu BOUTIN	06.05.2024
Directeur adjoint du CREPS de Vallon-Pont-d'Arc	Rémy ALONSO	06.05.2024
Maire de Larnas	Bernard CHAZAUT	07.05.2024
Maire de Saint-Remèze	Patrick MEYCELLE	07.05.2024
Conseiller municipal de Saint-Remèze, élu au SGGA	Didier BOULLE	07.05.2024
Maire de Saint-Martin-d'Ardèche	Daniel ARCHAMBAULT	15.05.2024
Maire de Labastide-de-Virac	Jacques MARRON	13.05.2024
Maire d'Aiguèze	Charles BASCLE	21.05.2024
Maire d'Issirac	José RIEU	30.05.2024
Directrice de la grotte de Saint-Marcel-d'Ardèche	Christèle VOYAU	03.06.2024
Maire de Saint-Marcel-d'Ardèche	Jérôme LAURENT	03.06.2024

# PARTIE 1

## L'écrin des Gorges de l'Ardèche : Une mosaïque de paysages et de milieux dans le Bas-Vivarais



D'où viennent les caractéristiques paysagères et écologiques du territoire des Gorges de l'Ardèche ? D'où vient la diversité des paysages et des milieux ?

Par combien d'unités de paysage se traduit cette diversité et comment s'organisent-elles dans l'espace ?

C'est à ces questions que répond brièvement la présente partie.

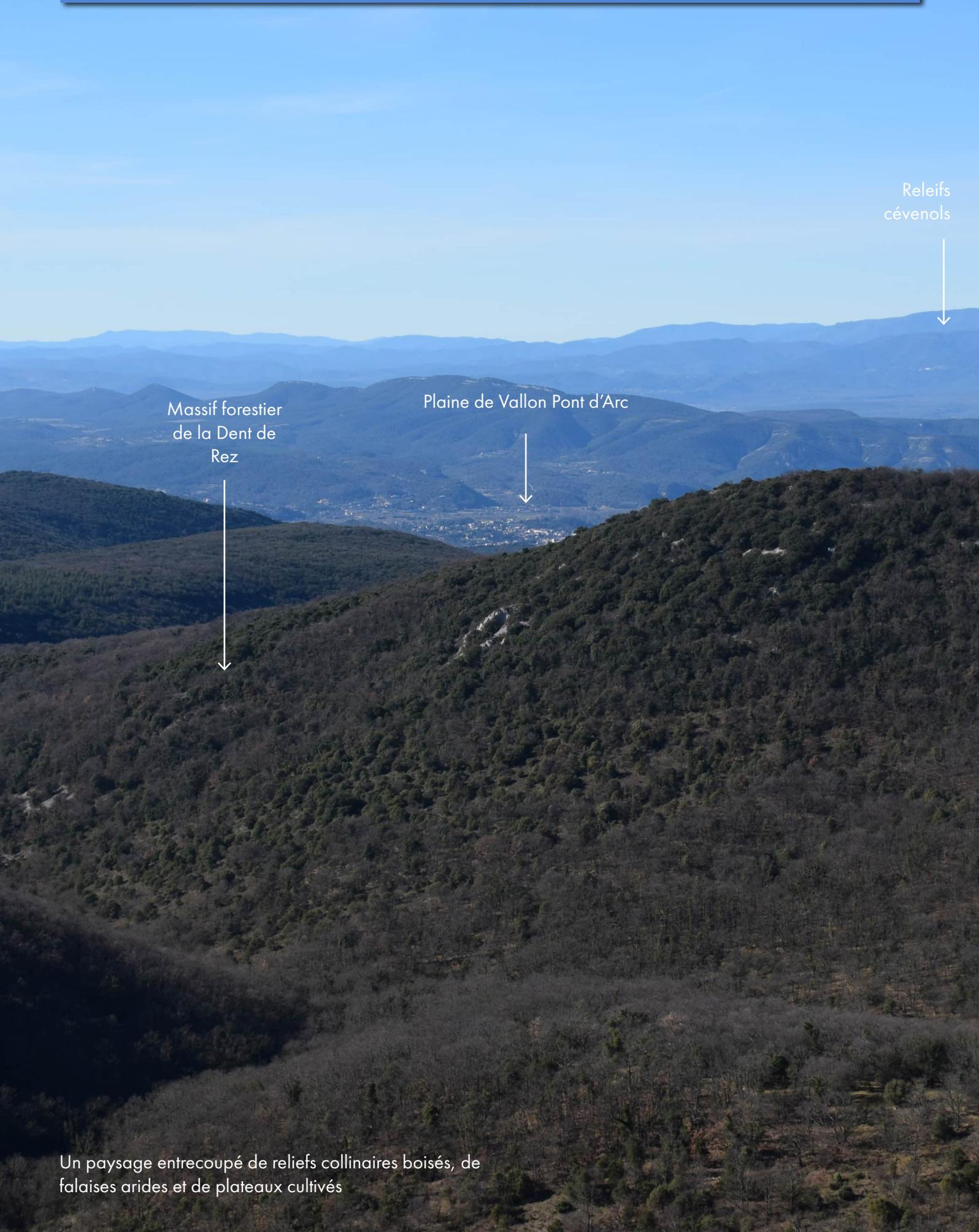
### **1. 1 Les fondements naturels et anthropiques**

### **1. 2. Les unités écologiques**

### **1. 3. Les unités de paysage**

Une étonnante diversité, insuffisamment connue et reconnue

## 1.1. Les fondements naturels et anthropiques



Massif forestier  
de la Dent de  
Rez

Plaine de Vallon Pont d'Arc

Reliefs  
cévenols

Un paysage entrecoupé de reliefs collinaires boisés, de falaises arides et de plateaux cultivés

## 1.1. Fondements naturels : un carrefour biogéographique

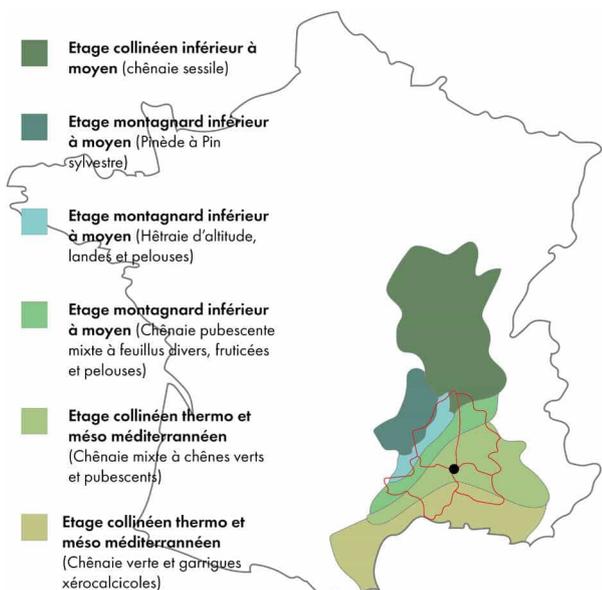
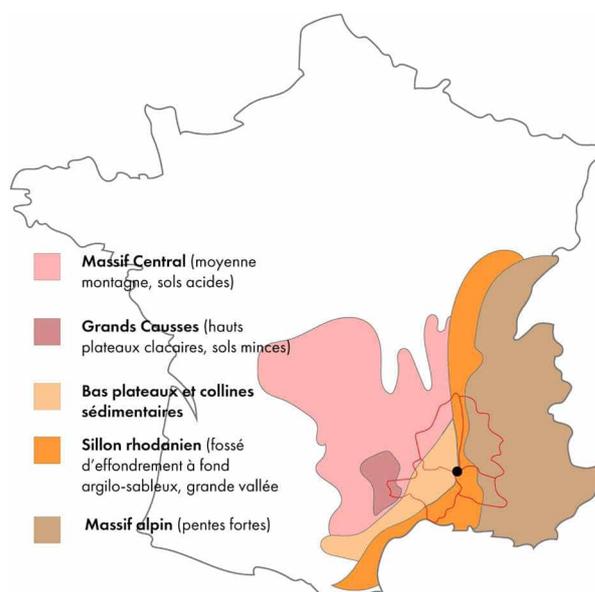
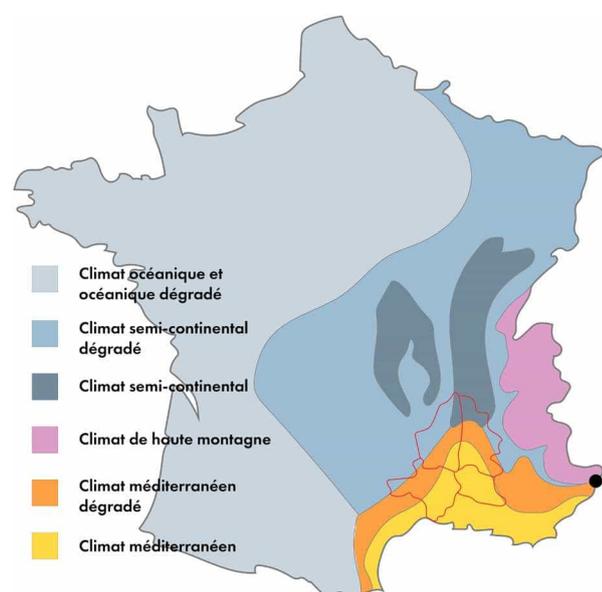
Source principale : étude OGS 2014

L'Ardèche méridionale est au carrefour de deux grands ensembles géologiques : les massifs hercynien (Massif Central) et alpin (chaînes subalpines).

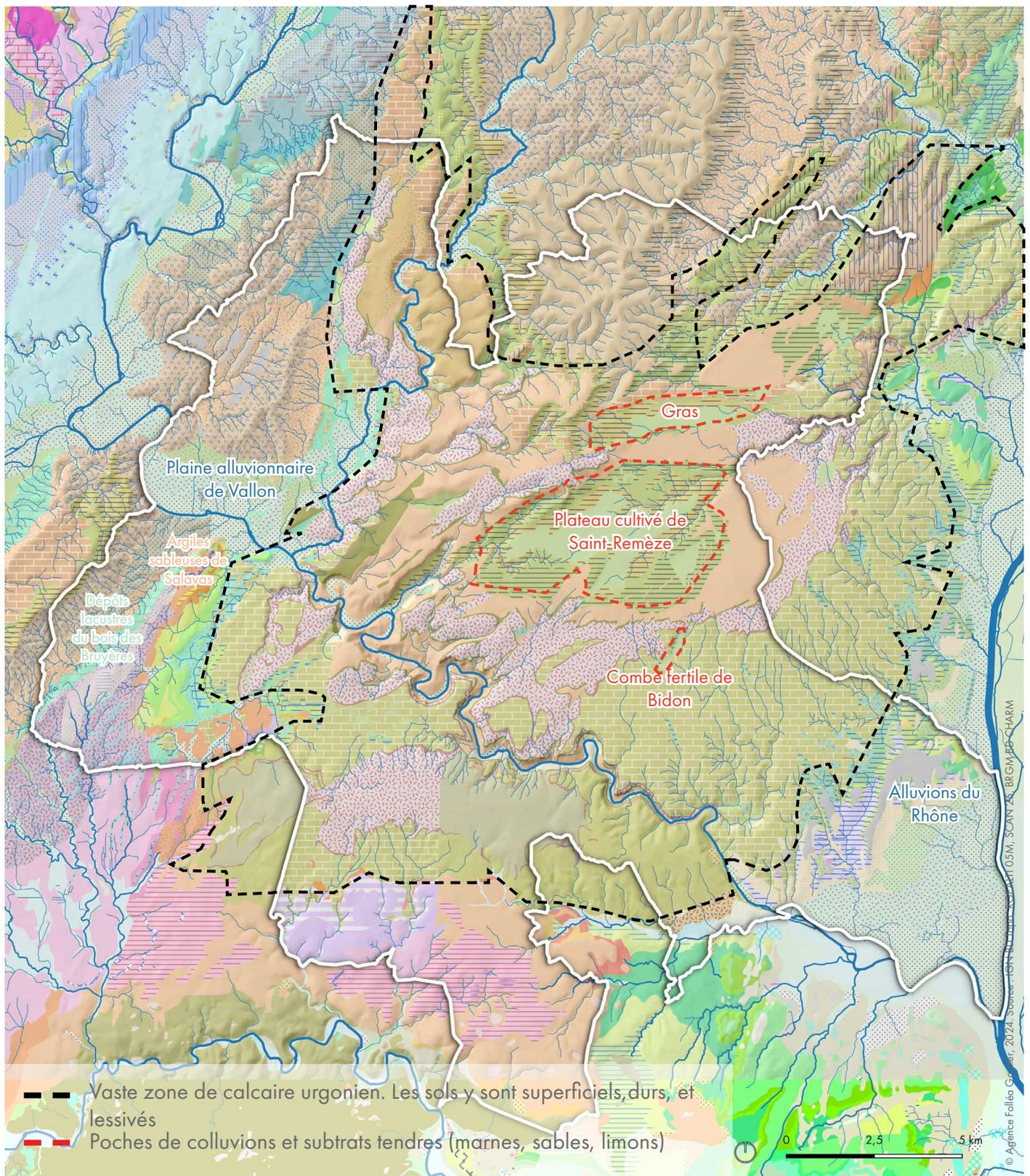
Ses paysages sont hérités d'une histoire géologique très longue et animée, qui se poursuit encore aujourd'hui : des dépôts d'importantes formations à dominante carbonatée, débutèrent timidement à la fin du Jurassique supérieur (~ -130 Millions années), puis s'intensifiaient au Crétacé. L'océan laissa ensuite la place au continent, qui subit la sanction du temps, du vent, du gel, de l'eau...

Aujourd'hui, les Gorges de l'Ardèche se situent en limite d'influences climatiques : méditerranéenne au sud-est, et continentale au nord-ouest.

Cette situation particulière permet à des végétations méditerranéennes et septentrionales de s'y développer. La combinaison entre une végétation calcicole associée aux falaises et plateaux, et une végétation acidophile auprès de l'Ardèche, avec ses alluvions ajoutent à l'originalité floristique. Combiné à l'altitude (la Dent de Rez culmine à 726 mètres d'après les cartes IGN), des influences montagnardes viennent encore enrichir le panel des espèces en place.



Schémas de l'ancrage climatique et bio-géographique du territoire



## Cartographie de la géologie

L'érosion par dissolution et dégradation mécanique des masses rocheuses est responsable de la géomorphologie observable aujourd'hui. Elle a créé le canyon de l'Ardèche (enfoncement de 300m dans une surface d'aplanissement) ainsi que le réseau karstique (grottes, gouffres, drains, avens...).

Le plateau de Saint-Remèze et les gorges de l'Ardèche sont essentiellement des calcaires urgoniens (d'Orgon en Provence).

Ils se sont formés durant les étages géologiques Barrémien et Aptien (soit au crétacé inférieur, entre 120 et 113 millions d'années), dans un environnement de rivage et de lagon. Cet épisode a édifié une « carapace » de calcaires rigides, épaisse d'environ 300m.

Le territoire des gorges de l'Ardèche appartient au bassin versant du Rhône. Très développé sur sa rive orientale, il est beaucoup plus restreint sur sa rive ouest.

Au sud-ouest, trois bassins versants d'affluents se succèdent et forment un même grand ensemble biogéographique : l'Ardèche, la Cèze et le Gardon

### Cartographie du bassin versant du Rhône

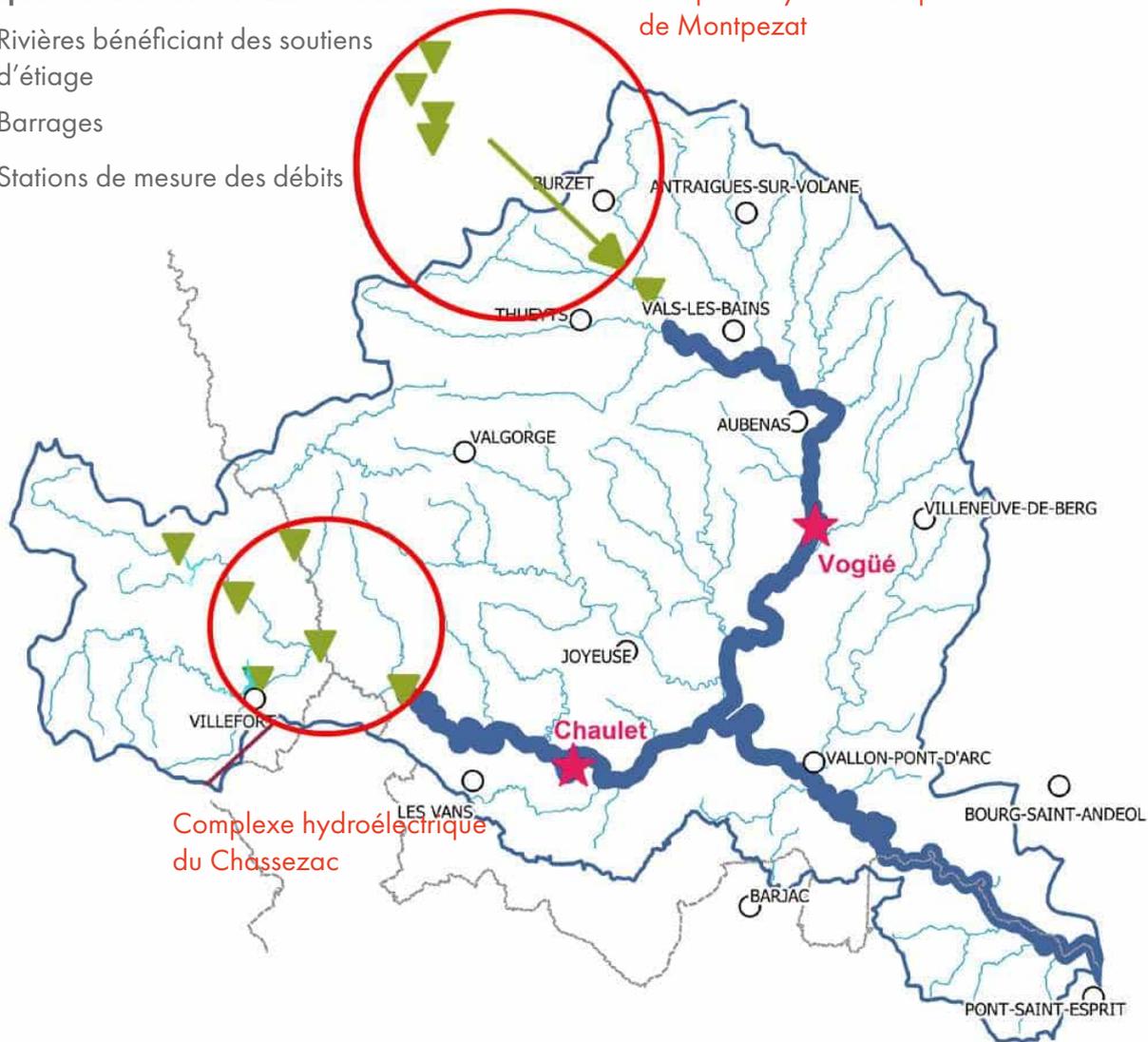


©MEEDDAT DREAL Rhône-Alpes

## Cartographie du bassin versant de l'Ardèche

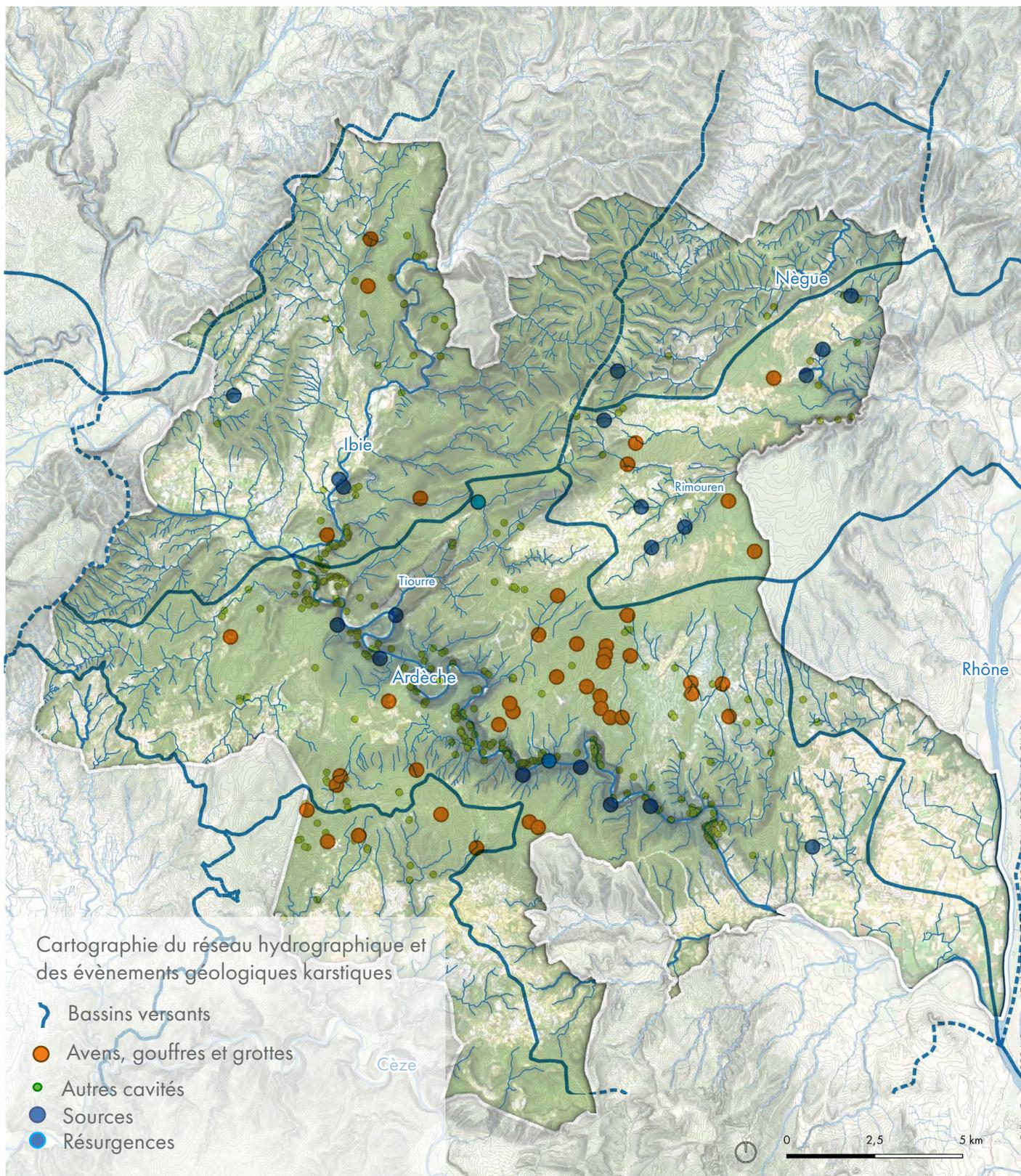
- Rivières bénéficiant des soutiens d'étiage
- Barrages
- Stations de mesure des débits

## Complexe hydroélectrique de Montpezat



## Complexe hydroélectrique de Montpezat

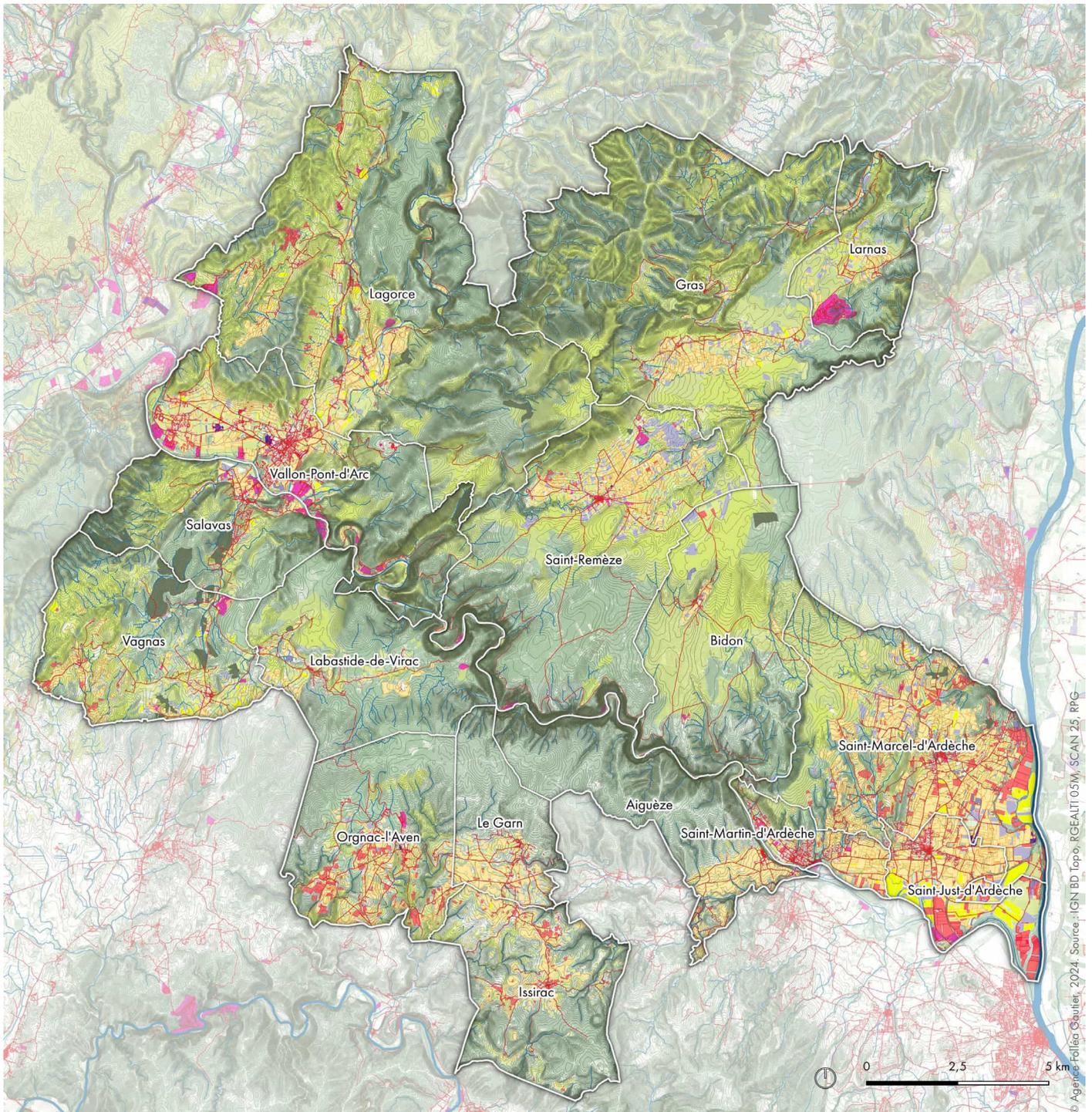




Le territoire possède un important chevelu de ruisseaux et de cours d'eau dont l'Ardèche est le plus important. Il est soumis à un régime pluviométrique de type cévenol qui génère parfois des crues violentes à l'automne.

Les autres cours d'eau sont souvent temporaires ce qui révèle des petites combes sèches, de par le caractère karstique, très infiltrant, du sous-sol. Les cours d'eau suivent deux directions dominantes : Nord/Sud pour les affluents de l'Ardèche, Est/Ouest pour les affluents du Rhône.

Ce territoire calcaire modelé par une importante activité karstique présente également d'innombrables cavités naturelles (grottes, porches, galeries). Le BRGM répertorie ainsi 417 cavités naturelles sur le territoire, cet inventaire n'étant pas exhaustif (700 et 1000 cavités sont estimées au sein de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA)).



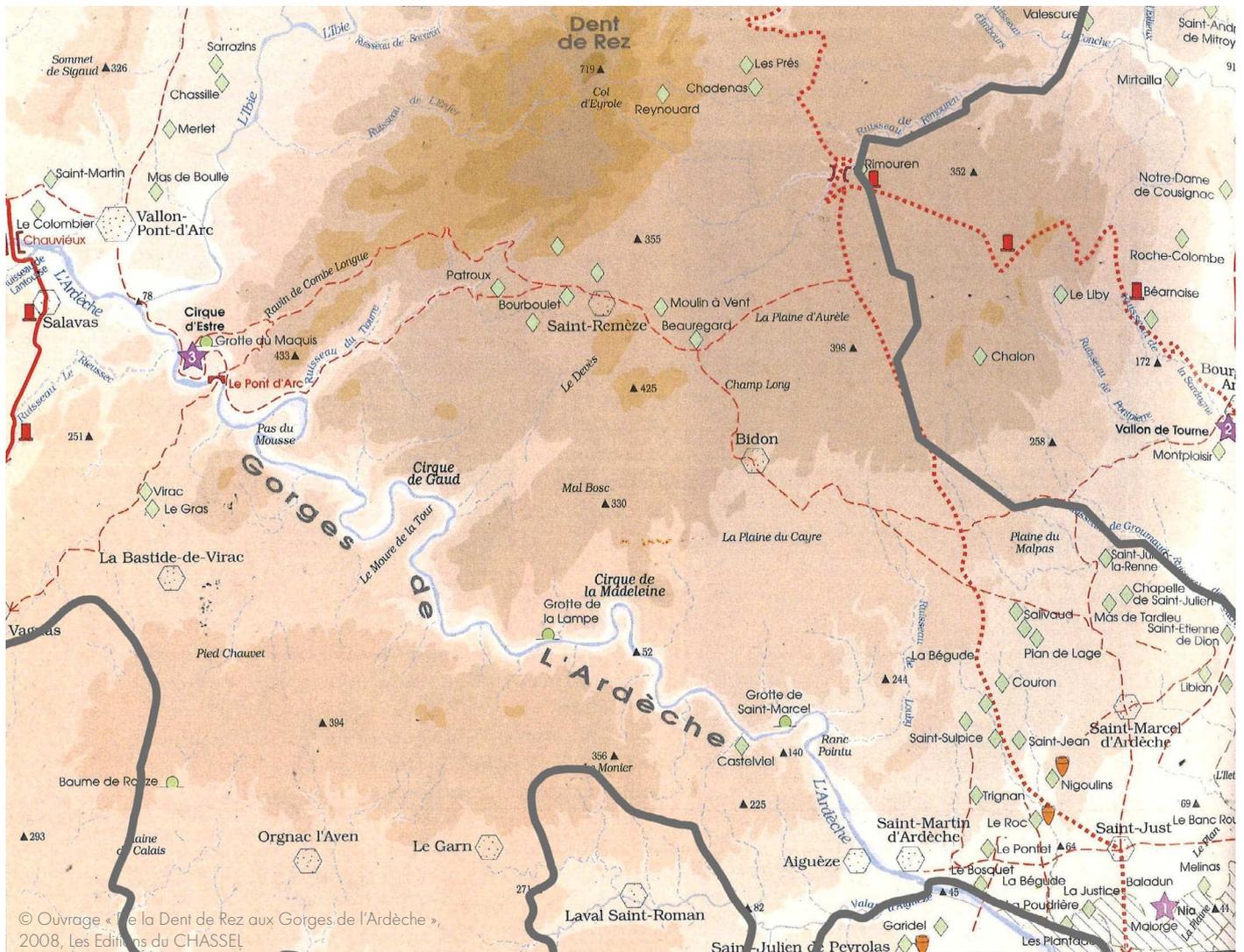
## Cartographie de l'occupation du sol

Des «poches » cultivées et habitées au coeur d'écrins boisés

- Vignobles
- Vergers
- Chênaies fermées
- Forêts de conifères
- Landes et prairies
- Espaces bâtis des villages et hameaux
- Campings
- Activités industrielles comme la distillerie de Vallon Pont d'Arc
- Cours d'eau
- Routes principales

« Ici nous rassemblons une diversité de milieux et paysages (falaises, rivières, plaines, plateaux, ...), une biodiversité exceptionnelle, une histoire. C'est un trésor du patrimoine national qui est à nos pieds »





## Occupation du territoire à l'époque gallo-romaine

	Voie dite d'Antonin		Borne militaire		Pilier votif de Nia		Atelier céramique, amphore
	Voie dite de Maximien		Pont naturel		Mithraeum		Rupture de pente
	Voie dite de Valérien		Passage de cours d'eau		Sanctuaire du Cirque d'Estre		Ancien lit
	Tracé supposé de la voie Valérien		HF - THF		Site ou vestige		Agglomération actuelle
	Réseau secondaire probable		Haut Fond, Très Haut Fond		Grotte occupée		

### 1.1.2. Fondements anthropiques : une histoire longue, des milieux façonnés

Les êtres humains habitent les Gorges de l'Ardèche depuis plus de 350 000 ans. Grâce à la richesse des témoignages paléolithiques, les Gorges de l'Ardèche sont classées comme l'une des régions les plus emblématiques de la préhistoire, notamment au travers de la grotte Chauvet, trésor naturel et d'art pariétal inestimable.

Au néolithique, les communautés de chasseurs cueilleurs se sédentarisent grâce à la découverte de la culture et de l'élevage. Des centaines de dolmens sont érigés et témoignent du rapport des êtres humains au sacré.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le territoire connaît son apogée démographique comme en témoignent les nombreux aménagements en pierre sèche qui se cachent dans la garrigue ou occupent les versants bien exposés.

Les bois et les chemins connaissent une activité intense : c'est un espace social où se côtoient bûcherons, chasseurs, bergers et charbonniers. Les activités humaines étaient très diversifiées et elles furent la clé de la subsistance des populations pendant plusieurs décennies avec comme revenus principaux l'élevage, les produits issus de l'exploitation du bois et des vers à soie.

Actuellement le territoire se repeuple et concentre des fonctions touristique, de résidence et de production de vin et de lavande.

# Éléments de synthèse issus de l'étude paysagère pour la définition du périmètre du Grand Site de France des Gorges de l'Ardèche

Mai 2021

ESKIS paysagistes



Le seul chemin carrossable de Chames vient de Saint-Rémèze et non de Vallon. Ce petit chemin accidenté se poursuit au droit de l'Arc en franchissant le périlleux pas de cadène (de la chaîne).

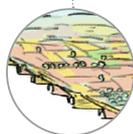
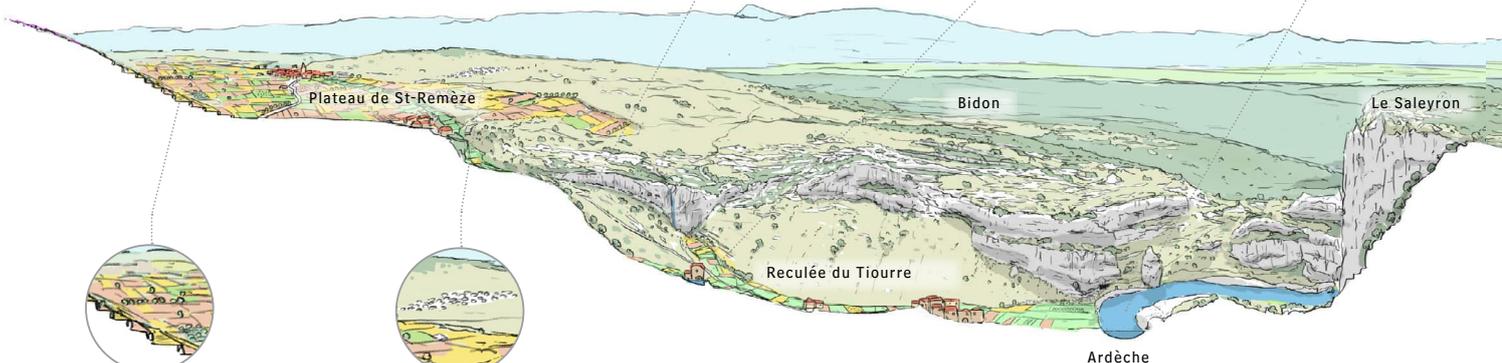


Le fond de la reculée du Tiourre est intensément cultivé et d'importants moulins permettaient de transformer localement les céréales.



L'aventure pittoresque des gorges est encore réservée à une élite. Les berges nues prennent la forme de grands bancs de sable qui provient de l'érosion du plateau cristallin ardéchois.

Dent de Rez



Les « Laones » (terrasses cultivées) occupent le secteur des Costes sur les flancs escarpés de la Dent de Rez, témoignant du travail colossal de mise en valeur de l'ensemble du territoire durant le maximum démographique de la fin du XIXe siècle.



De grands troupeaux pâturent les vastes pelouses du plateau.

Ardèche



La chânaie crée un écrin forestier dense aux abords des gorges.



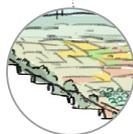
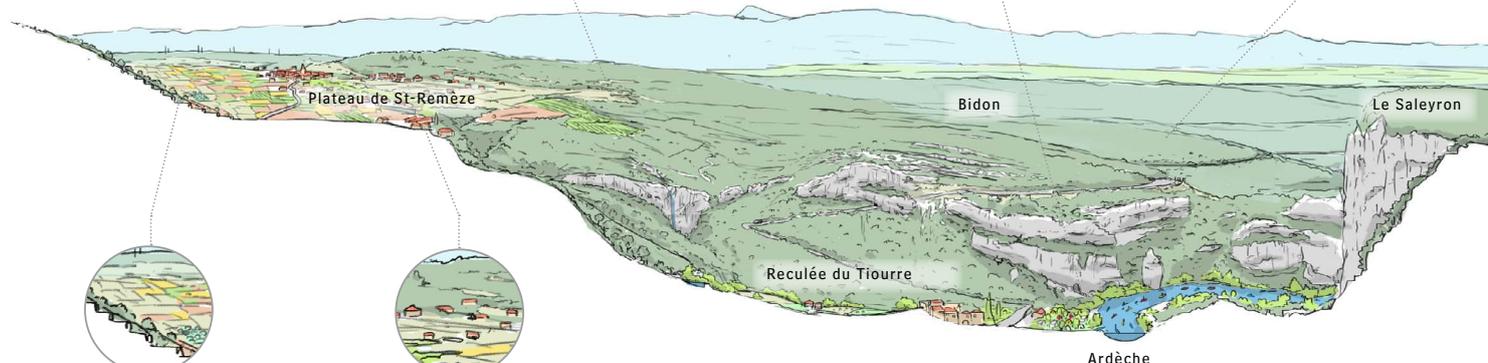
Le tourisme de masse et les nombreux campings en bord d'Ardèche depuis la fin du XXe siècle entraînent une forte fréquentation qui va être encadrée grâce à la création de la réserve naturelle de gorges d'Ardèche en 1980 puis par l'OGS en 1993.



Les sites et perspectives sont progressivement mis en valeur dans le cadre de l'OGS comme les belvédères de la RTGA au début des années 2010 et plus récemment la mise en valeur du site de la combe d'Arc.



Dent de Rez



Les anciennes terrasses sont abandonnées, mais le petit parcellaire agricole du plateau est en partie préservé et connaît même un certain dynamisme grâce aux lavandins et à la vigne.

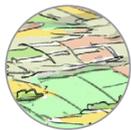


Depuis la fin des années 80, les extensions résidentielles pavillonnaires banalisent et brouillent les silhouettes villageoises des villages du plateau.

Ardèche



Les importants espaces forestiers du Laoul et de Ronze constituent une ressource précieuse. Des charbonnières permettent de produire du charbon et les taillis de chêne vert sont coupés tous les 10 ans.



Le terroir de La Bastide de Virac est prospère grâce aux sols profonds et frais qui occupent cette combe généreuse.

Mont Ventoux

Bois de Ronze

Labastide de Virac

Hameau d'Orgnac



L'Aven du Bertras (futur Aven d'Orgnac) est un gouffre connu des seuls locaux (un charnier inexploré).



Orgnac est encore un petit hameau isolé des principaux axes de communication.



La campagne de Labastide de Virac, située au cœur des sites emblématiques (gorges, combe d'Arc, Aven d'Orgnac...), développe une économie tournée sur le tourisme vert (gîtes ruraux, accueil à la ferme...).

Mont Ventoux

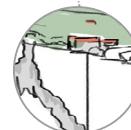
Bois de Ronze

Labastide de Virac

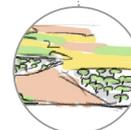
Orgnac l'Aven



Le vaste bois de Ronze est sillonné par de nombreux chemins de randonnée qui permettent aux plus curieux de découvrir un trésor géologique et préhistorique enfoui dans la forêt.



Labellisation Grand Site de France de l'Aven d'Orgnac en 2004 et création de la Cité de la Préhistoire.



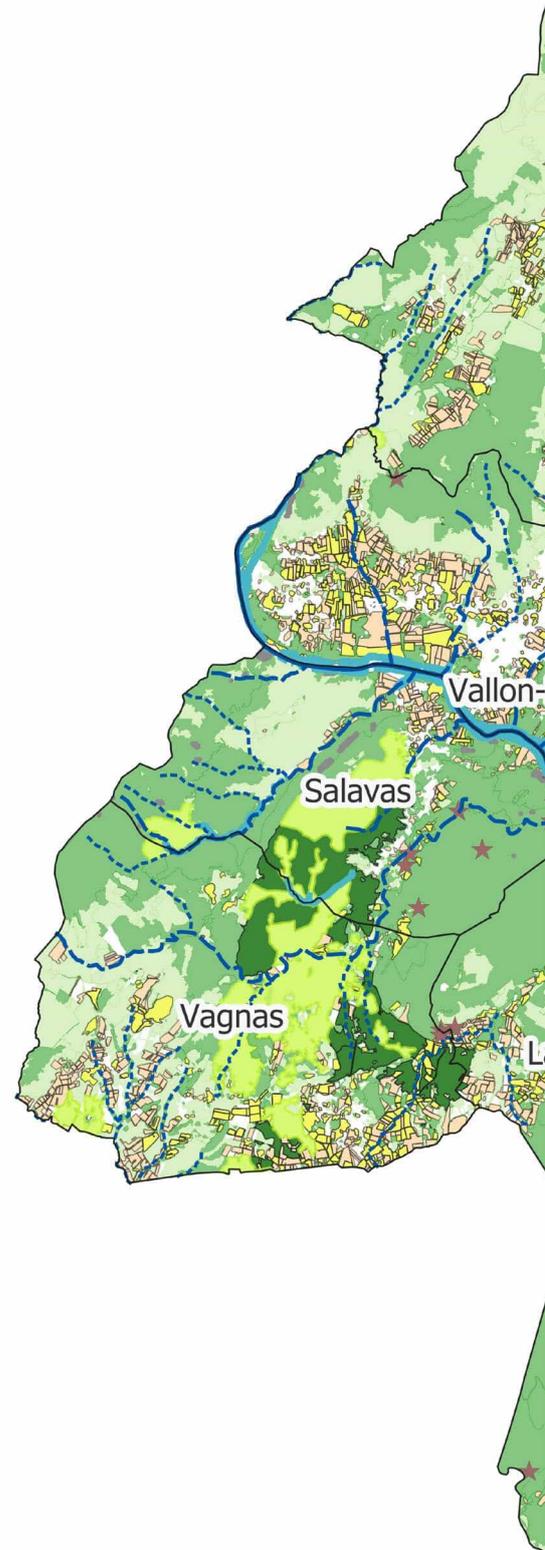
Les collines agricoles qui surplombent la Cèze s'orientent vers une viticulture de qualité et la cerise de bouche permettant la mise en valeur de petit parcellaire et de ces nombreux murs et clapas.

## SYNTHÈSE HISTORIQUE DE 2020

## 1. 2. Les unités écologiques

Les unités écologiques sont définies ici comme les grands milieux du territoire au sein desquels se déclinent différents habitats naturels décrits en chapitre 2.1.

- Les milieux forestiers constituent la principale unité écologique du territoire. Ils sont localisés principalement sur les plateaux de part et d'autre des gorges et sur le massif de la Dent de Rez. En dehors de ces principaux secteurs ils sont présents sur l'ensemble du territoire, en mosaïque avec les autres unités écologiques.
- Les milieux ouverts et semi-ouverts sont présents sur les marges ouest, est et sud du territoire. Souvent imbriqués avec des milieux forestiers, ils constituent une riche mosaïque de milieu à l'origine de la richesse écologique du territoire. Ils sont composés de prairies, de landes, garrigues et fourrés, ainsi que de zones cultivées (vignes, verges, lavandes...).
- Sillonnant l'ensemble du territoire, les milieux humides et aquatiques sont principalement liés au réseau hydrographique. Riche par sa diversité de faciès et associé aux milieux rivulaires (ripisylves, plages, berges...) ce réseau permet l'expression d'une grande diversité d'espèces.
- La dernière entité écologique est constituée des milieux rupestres et souterrains. Le territoire est remarquable par son réseau karstique à l'origine d'innombrables cavités. Les milieux rupestres, associés aux principaux cours d'eau permettent l'accueil des rapaces emblématiques des gorges de l'Ardèche



### Milieux forestiers

- Forêts de conifères
- Forêts de feuillus
- Forêts mélangées

### Milieux ouverts et semi-ouverts

- Cultures
- Garrigues, landes, fourrés
- Prairies

### Milieux rupestres et souterrains

- Falaises
- ★ Cavités

### Milieux humides et aquatiques

- Ripisylves
- Ardèche
- - Cours d'eau intermittents, affluents de l'Ardèche
- ... Réseaux de cours d'eau temporaires
- Mares



0 1,5 3 km



## 1. 3 Les unités de paysage : une étonnante diversité, insuffisamment connue et reconnue

### 1. Les Gorges de l'Ardèche

- 1 a. Les portes amont de Vallon-Pont-d'Arc
- 1 b. Les portes aval de Saint-Martin d'Ardèche
- 1 c. Le cœur des Gorges
- 1 d. La vallée du Tiourre

### 2. L'écrin boisé des Gorges de l'Ardèche

- 2 a. Les bois de Ronze et de Laval
- 2 b. Le plateau du Laoul

### 3. Le massif de la Dent de Rez

### 4. Les Gorges de l'Ibie

### 5. La vallée viticole du Dardaillon

### 6. La vallée encaissée de la Nègue

### 7. Le plateau de Saint-Remèze, Saint-Vincent et Larnas

### 8. La vallée du Rimouren

### 9. Les grands coteaux boisés de la vallée du Rhône

### 10. La vallée viticole et urbanisée du Rhône

### 11. La marche fruitière de Barjac à Le Garn

### 12. La vallée de la Cèze

### 13. Les serres de Salavas

- 13 a. Les Costes et la vallée du Lantousse
- 13 b. Le bois des Bruyères

### 14. La plaine de Vallon Pont d'Arc et de Salavas

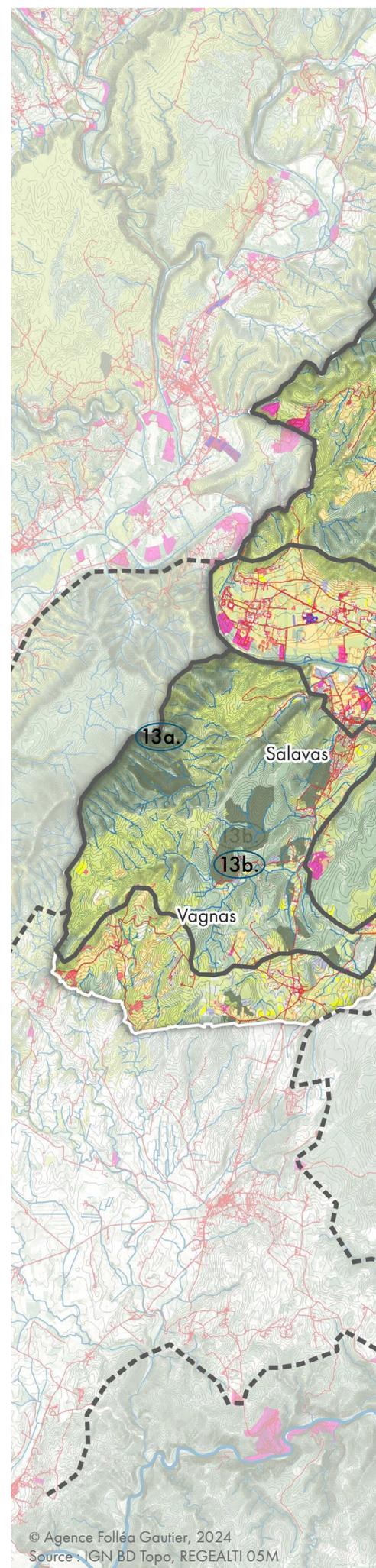
### 15. Les collines et vallons de Lagorce

#### Occupation du sol

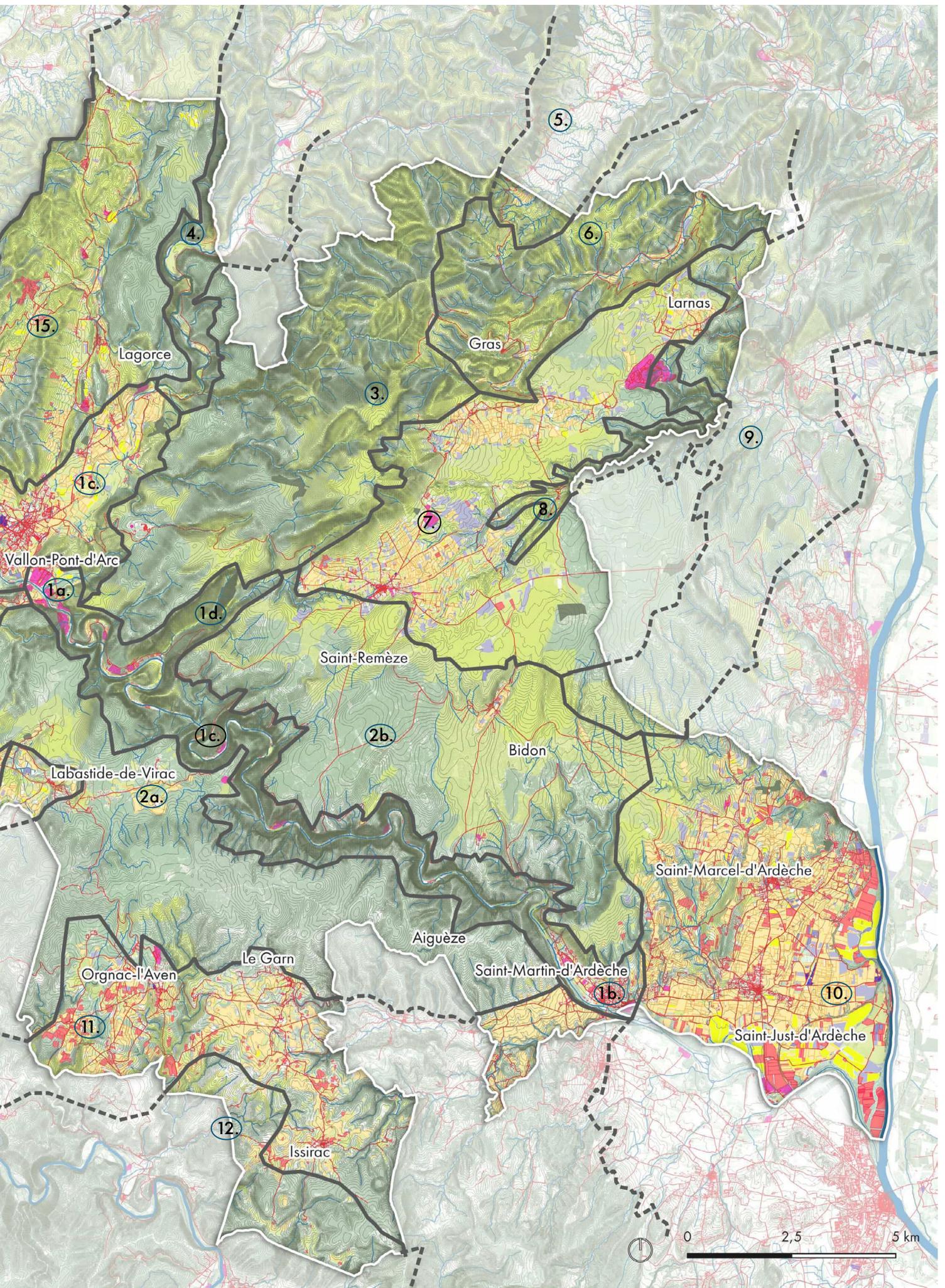
- Chênaies fermées
- Forêts fermées de conifères
- Landes ligneuses
- Vergers
- Vignes
- Espaces bâtis
- Campings / hébergements de tourisme
- Activités industrielles
- Cours d'eau
- Routes principales et chemins

#### Périmètres

- ▬ Limites d'unités paysagères



© Agence Folléa Gautier, 2024  
Source : IGN BD Topo, REGEALTI 05M



Le territoire des gorges de l'Ardèche présente une grande diversité de paysages et de milieux.

15 unités de paysage, c'est presque la moitié de ce que l'on trouve à l'échelle d'un département (en moyenne 350 communes) alors qu'ici on ne couvre que 16 communes.

Cette diversité est surprenante et quelque peu insoupçonnée, certainement méconnue des visiteurs.

En effet les gorges de l'Ardèche (1c) captent l'intérêt, généreusement offertes à la vue et au parcours par les canoës mais surtout par la route touristique et ses belvédères. Elles sont largement environnées de plateaux boisés uniformes couverts de garrigues (2a et 2b). On perçoit bien également les portes amont (Salavas-Vallon, 1a) et aval (Aiguèze-Saint-Martin-d'Ardèche, 1b) par lesquelles on passe. Cet ensemble gorges + portes + écrien boisé laisse dans l'ombre la diversité des paysages alentours, aussi bien au nord, au sud et à l'ouest.

A l'est, la très large et active vallée du Rhône, dominée par le Mont Ventoux au loin, s'offre à la vue depuis notre territoire qui la domine (grands coteaux boisés de Bourg-Saint-Andéol, 9).

Une porte rhodanienne s'ouvre néanmoins au sud-est, avec Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Just-d'Ardèche et Saint-Marcel-d'Ardèche, déjà dans la plaine fluviale largement cultivée (10).

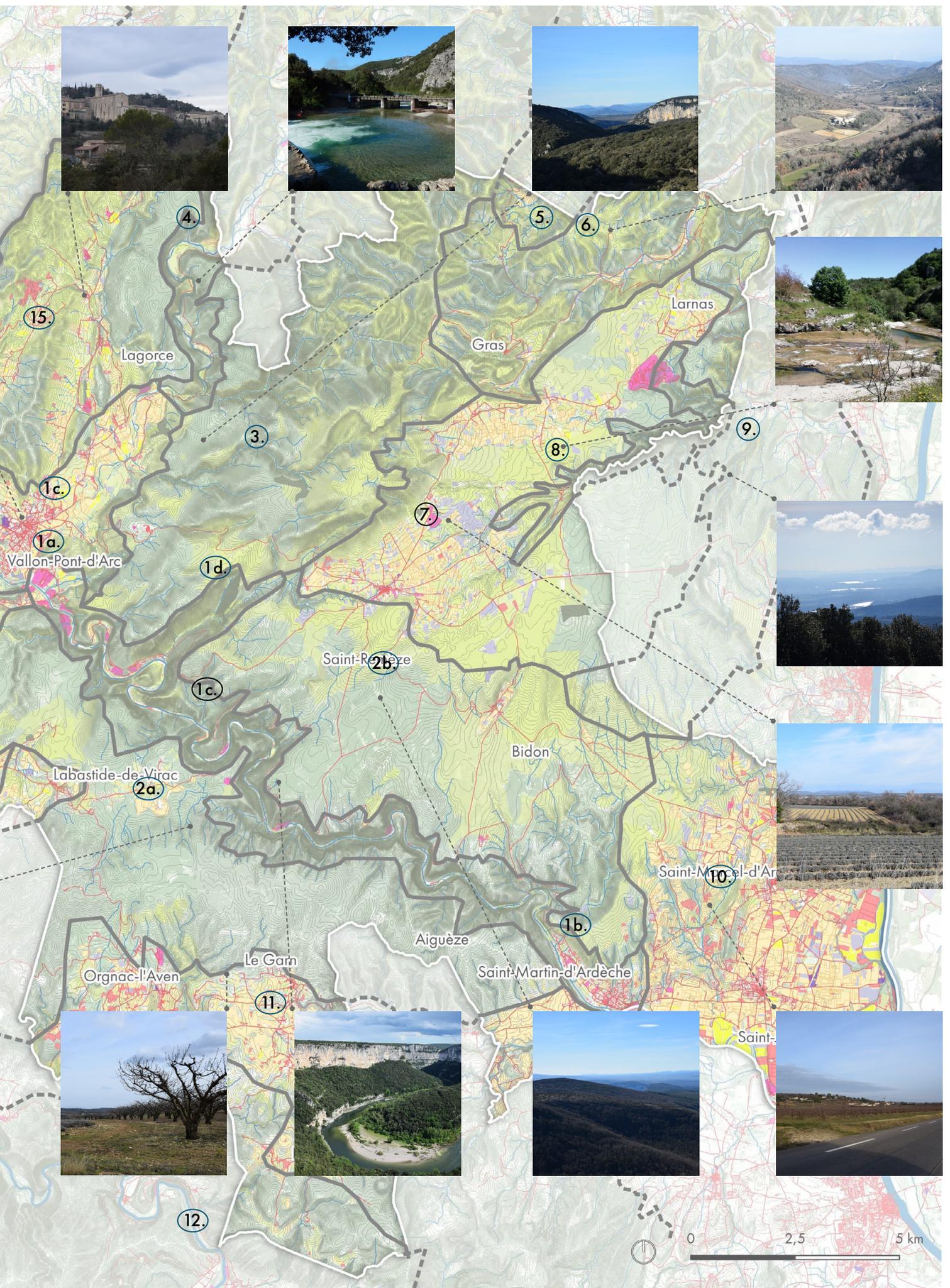
Le sud s'offre en mosaïque agricole tournée vers la vallée de la Cèze et Barjac (11 et 12).

Au sud-ouest les dépôts sableux acides sur Salavas et Vagnas sont favorables à de tout autres paysages boisés de pins (bois des bruyères, 13b).

Au nord, les hauteurs du massif de la Dent de Rez dominant des plateaux (Saint-remèze, 7), des collines et vallons (Lagorce, 15), mais aussi des gorges (Ibie, 4) et des vallées (Nègue, 6).

L'ensemble de ces paysages servent d'écrins à un plus grand nombre encore de milieux, démultipliés en plusieurs dizaines si l'on change d'échelle : berges et ripisylves, falaises et versants, vallons secs et plaines humides, autant de situations contrastées, d'autant plus favorables à la biodiversité que l'on se situe à un carrefour géographique et sur une amplitude altitudinale importante, de 40 m à 719 m, sans compter les cavités des paysages souterrains.





# SYNTHÈSE PARTIE 1

Un carrefour biogéographique et historique qui offre une grande diversité de paysages et de milieux, encore incomplètement connue et mise en valeur.

---

**Le territoire des gorges de l'Ardèche propose une étonnante diversité de paysages** (15 unités de paysage répertoriées pour 16 communes), qui s'explique par différents facteurs : sa situation d'interface (franges du Massif Central et de la vallée du Rhône, limites des climats méditerranéen et semi-continentale, ...), son gradient altitudinal de 40 à 726 m, ses reliefs contrastés organisés en quatre niveaux (grottes, gorges et vallées, plateaux, sommets), son sous-sol karstique proposant l'une des plus forte densité de grottes et cavités.

Ils favorisent un large spectre de milieux favorables à une riche biodiversité. Sur ces fondements naturels exceptionnels, les 350 000 ans d'histoire humaine ont façonné des paysages finement adaptés à ces conditions au fil du temps, qui se lisent dans l'espace agricole, boisé et construit et jusque sous terre avec les grottes ornées dont celle de Chauvet, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

**Pourtant cette diversité n'est pas pleinement connue ni mise en valeur**, notamment pour la science, le tourisme, la valorisation des produits et les activités de loisirs. En témoignent la fréquentation, qui reste essentiellement concentrée sur les gorges de l'Ardèche et la grotte Chauvet 2, et les études paysagères et naturalistes, également centrées sur le cœur du territoire.



# PARTIE 2

## Les valeurs paysagères et écologiques



Un paysage et ses milieux sont porteurs de valeurs. Des traits de caractères unitaires, signes d'identité qui les rendent reconnaissables, familiers aux yeux de ceux qui y habitent ou y travaillent. Partagées, ces valeurs permettent de saisir en quoi les paysages et les milieux des Gorges de l'Ardèche se distinguent des autres paysages régionaux.

Ces valeurs peuvent être confortées, ou malmenées par les processus d'évolution des paysages et des milieux, au premier rang desquels se placent les effets du changement climatique, de l'urbanisation ou du tourisme.

La reconnaissance et le partage de ces valeurs sont donc essentiels pour fonder un regard critique sur les processus de transformation en cours.

Les valeurs sont aussi sources d'inspiration pour agir de façon juste dans le territoire, dans une optique de sobriété, énergétique, écologique et paysagère, de nos aménagements. Elles permettront de garantir l'intégration inventive, audacieuse et ajustée des projets à venir aux spécificités bien comprises du territoire.

### 2.1. Un grand espace naturel très préservé :

#### La Nature en grand

- 2.1.1 Généreux dans ses dimensions et perceptions
- 2.1.2. Complexe : 4 niveaux, dont un souterrain et de nombreuses unités de paysage
- 2.1.3. Carrefour biogéographique, riche de milieux variés
- 2.1.4. Participant à la fonctionnalité écologique du territoire
- 2.1.5. Abrisant une richesse spécifique et des espèces remarquables
- 2.1.6. Bien placé le long du Rhône
- 2.1.7. Approprié par les habitants et valorisé pour le tourisme et les loisirs

## 2.2. Des villages et des bourgs patrimoniaux

La fierté d'habiter un territoire d'exception, la finesse de l'adaptation aux sites

- 2.2.1. Répartis tout autour des Gorges
- 2.2.2. Des sites bâtis précis et souvent spectaculaires
- 2.2.3. Un urbanisme hérité du Moyen-Âge :
  - Richesse des ambiances villageoises, déambulations pittoresques
- 2.2.4. Une architecture domestique traditionnelle de grande qualité
- 2.2.5. Offrant des vues et des chemins vers la «nature» et la campagne
- 2.2.6. Des réhabilitations bien menées

## 2.3. Une riche mosaïque agricole

La délicatesse de l'adaptation aux terroirs, l'amour du travail bien fait

- 2.3.1. Un petit parcellaire et une diversité de terroirs propices à la variété
- 2.3.2. Des cultures pérennes à forte valeur paysagère / économique
- 2.3.3. Un réseau dense de murets, terrasses, haies
- 2.3.4. Un élevage agro-sylvo-pastoral gestionnaire des paysages et des milieux
- 2.3.5. Un «petit» patrimoine qui enrichit le paysage rural : églises, cimetières, masets, murs, arbres isolés ...
- 2.3.6. Une généreuse couverture forestière protectrice des sols, de l'eau et des cultures

## 2.4. Un territoire touristique et de loisirs, qui se parcourt et se pratique

La richesse économique et sociale

- 2.4.1. Importance économique du tourisme
- 2.4.2. Une richesse de chemins, petites routes-paysage, vues..., favorable aux pratiques de loisirs et de tourisme
- 2.4.3. Une diversité des pratiques dans un cadre exceptionnel :
  - Camping, canoë, baignade, randonnée, escalade, spéléologie, VTT, vélo, observation ornithologique...

## 2.5. Un territoire expérimenté, engagé depuis longtemps dans la protection, la gestion et la mise en valeur patrimoniale et touristique

L'art de cultiver l'attractivité

- 2.5.1. Des acteurs organisés, une gestion établie

## 2.1. Un grand espace naturel très préservé

### La Nature en grand

Le territoire du SGGA offre la **Nature en grand** : par les gorges de l'Ardèche, spectaculaires dans leurs dimensions parmi les plus imposantes d'Europe, mais aussi par l'immensité perçue de l'écrin de bois et garrigues qui s'étend de part et d'autre. Carrefour biogéographique organisé en quatre niveaux d'altitude - dont le niveau souterrain des grottes naturelles et ornées parmi les plus remarquables en nombre et en qualité -, il présente une variété de milieux et paysages insoupçonnée.

La vie animale et végétale est dominée par des espèces emblématiques des milieux à forte naturalité, comme les rapaces, dont le spectacle offert depuis la route touristique des gorges est de plus en plus apprécié. Ces espaces exceptionnels par leurs dimensions et leur richesse paysagère et écologique restent néanmoins à portée des humains : le territoire est bien placé le long du Rhône, pour l'accessibilité, l'emploi, les services. Il est approprié par les habitants et valorisé pour le tourisme et les loisirs.

Vue depuis la Dent de Rez sur les lointains Cévenols.



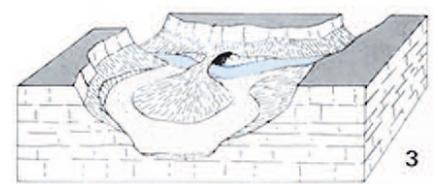
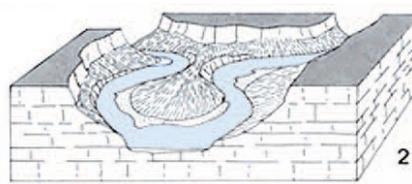
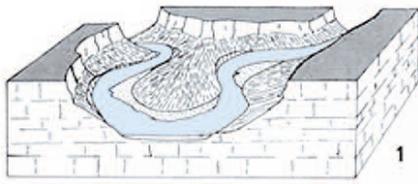
## 2.1.1 Généreux dans ses dimensions et perceptions



En regardant vers l'Ardèche

« Aujourd'hui on peut descendre les gorges comme les hommes préhistoriques ; elles n'ont pas changé, il n'y a pas de bâti, pas de construction : c'est un avantage colossal. »





© Étude OGS 2014



L'action érosive de l'Ardèche, qui a démarré il y a plus de 5 millions d'années a conduit au recouplement formant le célèbre Pont d'Arc : une figure paysagère spectaculaire et pittoresque, quasiment unique au monde, qui capte l'attention des deux millions de visiteurs annuels.

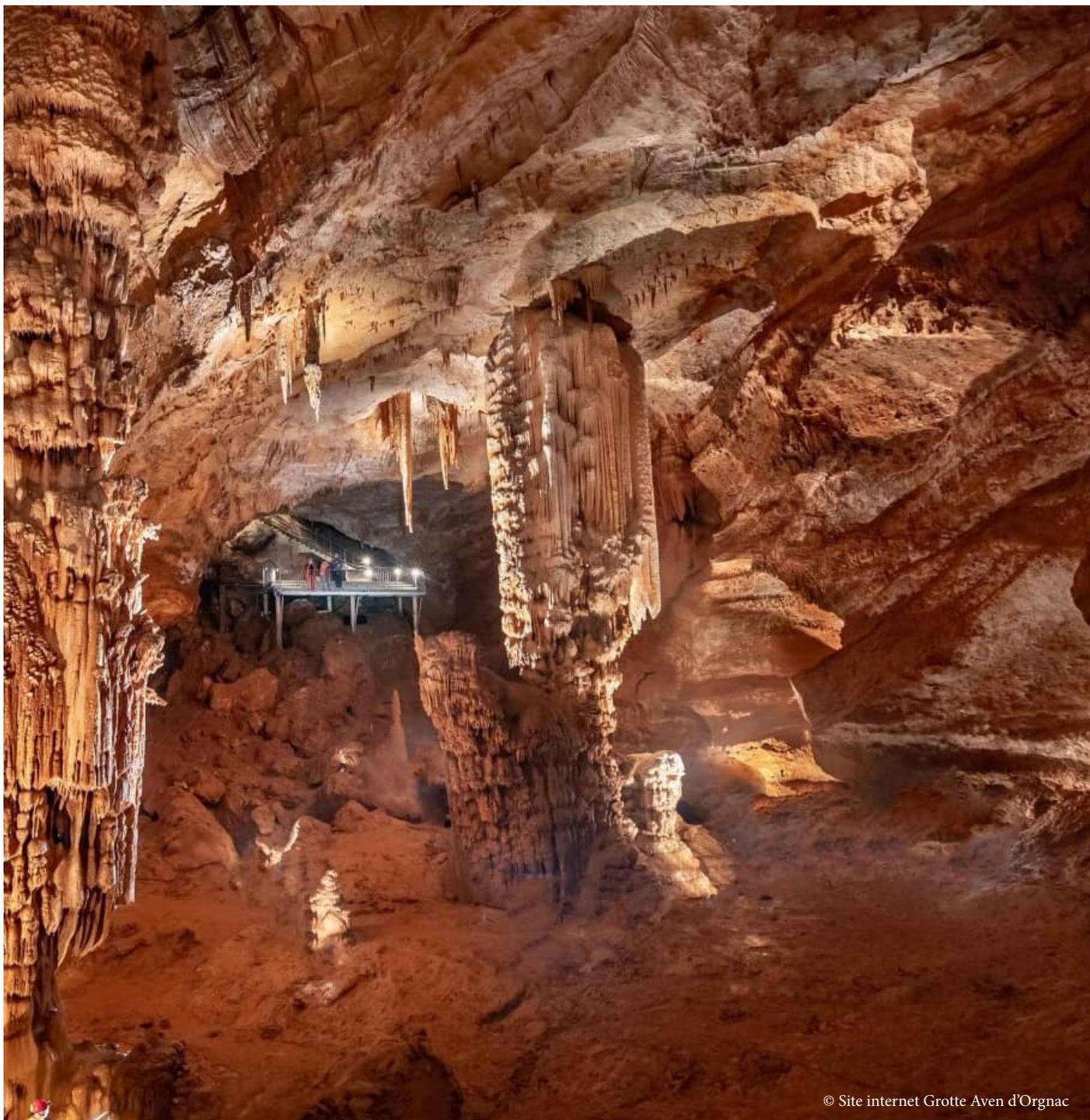
L'ancien méandre est toujours lié à l'Ardèche par ses plages de galets. Et le retrait de l'eau, à cet endroit, a dégagé des terres fertiles et planes propices au développement de l'agriculture : la Combe d'Arc

Le secteur des Gorges de l'Ardèche est largement couvert par des réglementations. Ce riche patrimoine est pris en compte dans les documents de gestion et de planification pour leur mise en valeur en tant qu'atouts territoriaux.

Aujourd'hui, les sites classés du Pont d'Arc et ses abords et l'ensemble formé par les abords du Pont d'Arc et de la grotte Chauvet couvrent une surface de 1362 hectares sur les quatre communes de Vallon-Pont-d'Arc, Salavas, Lagorce et Labastide-de-Virac.



Superposition d'horizons en regardant vers le rocher de Sampzon

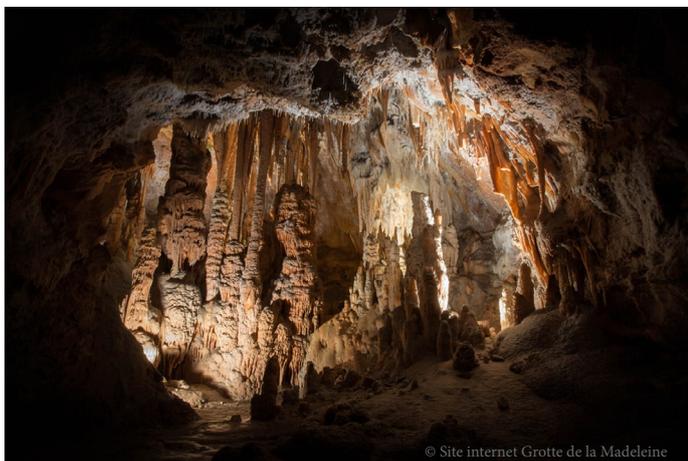


© Site internet Grotte Aven d'Orgnac

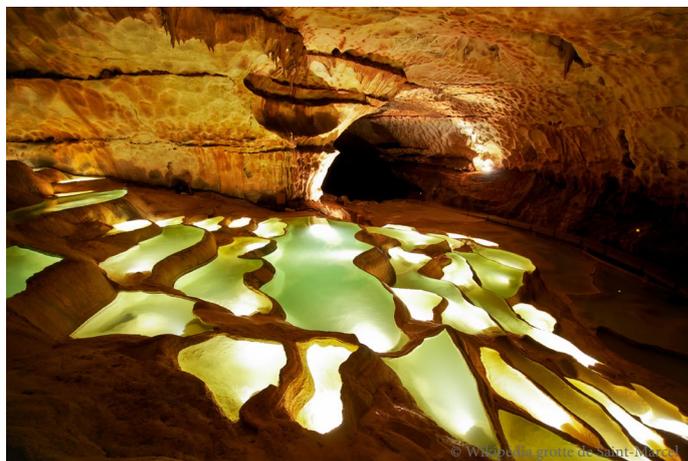
Aven d'Orgnac

« Quand on vient dans les gorges de l'Ardèche, on s'attend à un effet « wouaouh » : c'est une surprise marquante, le Pont d'Arc est unique au monde, on joue sur l'exceptionnel. »

« Outre la grotte Chauvet dans la Combe d'Arc, les grottes naturelles du secteur sont parmi les plus belles de France visitables ; la spéléologie est très importante. On a donc l'aérien, le terrien, le souterrain : un territoire à plusieurs dimensions. »



Grotte de la Madeleine à Saint-Remèze



Grotte de Saint-Marcel d'Ardèche



Aven forestière d'Ornac-l'Aven

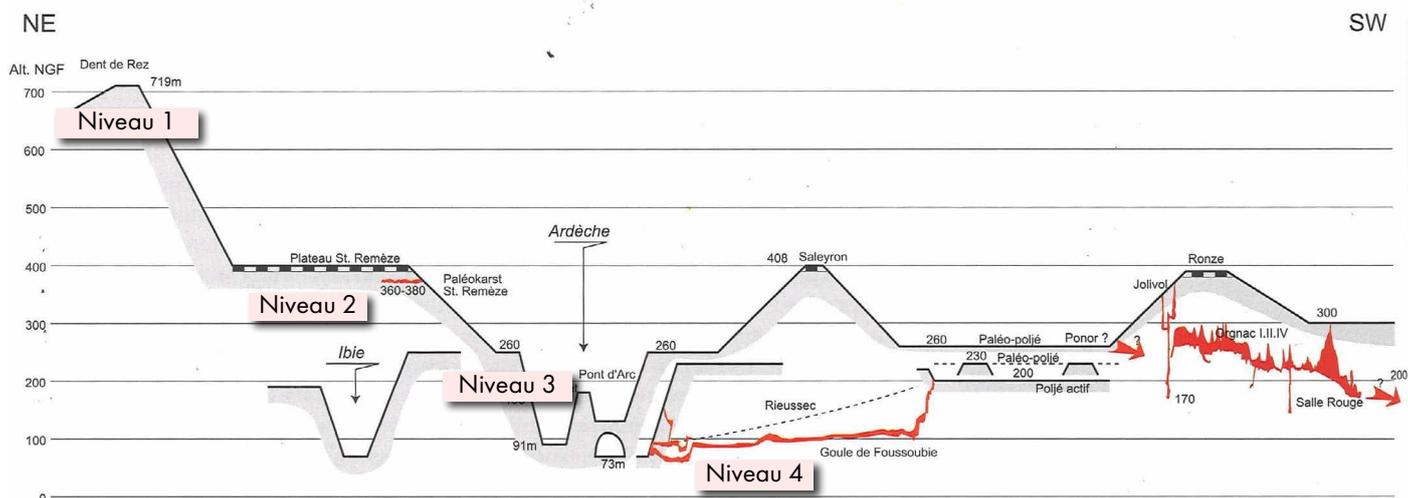


Aven Marzal, Saint-Remèze

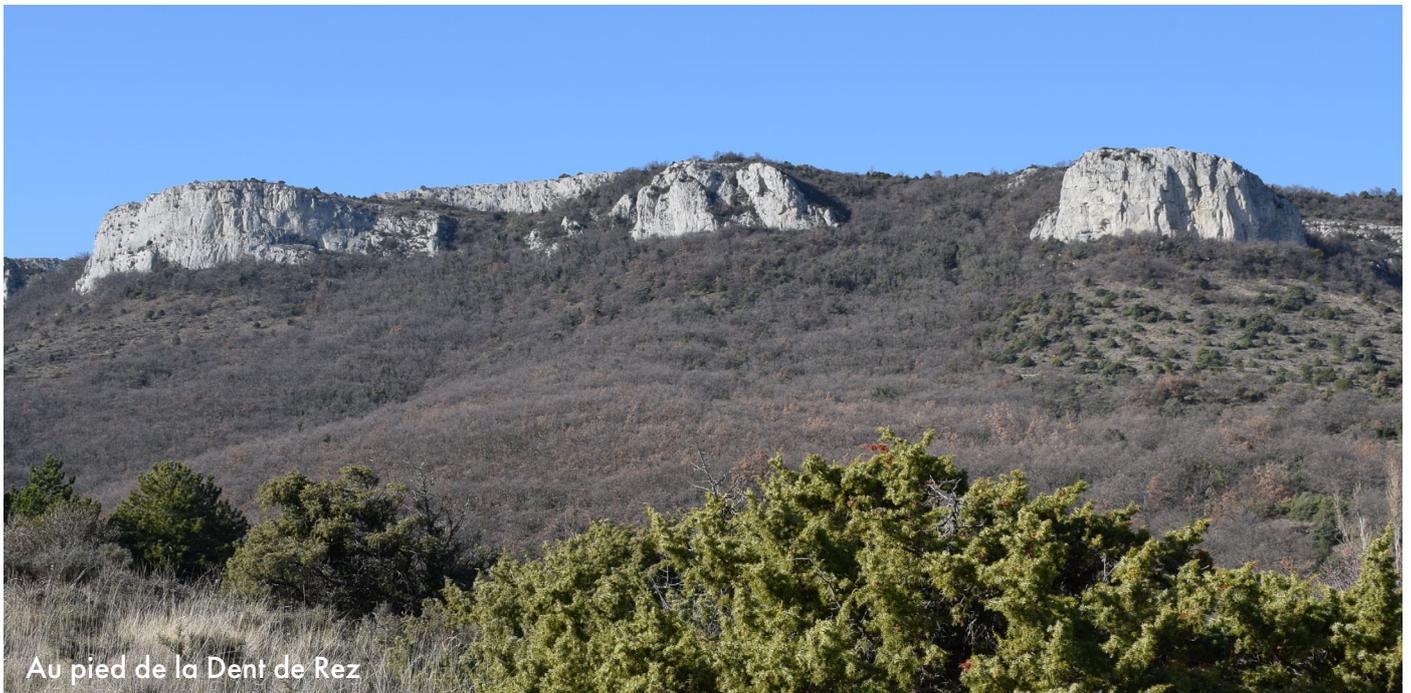
### 2.1.2. Complexe : 4 niveaux, dont un souterrain et de nombreuses unités de paysage

La Dent de Rez (726 m), les plateaux calcaires (350 à 400 m), les gorges (60 à 100 m) et les cavités souterraines composent quatre niveaux bien distincts qui concourent beaucoup à la complexité et à la richesse des paysages et des milieux.

Aujourd'hui, 5 avens et grottes sont ouverts au public et témoignent de cette richesse



© Ouvrage « De la Dent de Rez aux Gorges de l'Ardèche » p30, 2008, Les Editions du CHASSEL



Au pied de la Dent de Rez



Forêt de pins à Salavas.



Le paysage karstique des gorges, couvert chênes verts.

### 2.1.3. Carrefour biogéographique, riche de milieux variés

Caractérisé par une grande diversité de milieux naturels : souterrains, parois rocheuses, forêts méditerranéennes, ripisylves, garrigues et pelouses, et par plusieurs milliers d'espèces dont de nombreuses espèces rares et protégées, le territoire des gorges de l'Ardèche constitue un hotspot de biodiversité à l'échelle nationale.

#### Un territoire très forestier

Le territoire est en grande partie occupé par la forêt. Plus de 60 % du territoire est en effet forestier. La forêt abrite une grande variété d'espèces et d'habitats dont certains d'intérêts communautaires (chênaies vertes méso-méditerranéennes, forêts mixtes de pente et de ravin, frênaies riveraines méditerranéennes ...).

La Chênaie verte (*Quercus ilex* et *quercus rotundifolia*) est dominante. Le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) est également présent, en moindre proportion.

Les surfaces de résineux de Pins maritimes (*Pinus pinaster*), Cèdres de l'Atlas (*Cedrus atlantica*), Pins noirs d'Autriche (*Pinus nigra*)..., représentent moins de 3 % des surfaces forestières.

La forêt est relativement jeune, en lien avec l'exploitation forestière passée. Issues d'exploitations anciennes, la forêt a en effet fait l'objet d'une gestion en taillis (coupes rases) de manière intensive avec une révolution dans les coupes de l'ordre de 20 à 30 ans, jusqu'au milieu du XXe siècle.

Au sein de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des gorges de l'Ardèche, la forte baisse des activités d'exploitation depuis les années 50, ainsi que les orientations de gestion vers des alternatives aux coupes rases permettent une évolution vers des stades forestiers plus matures.



Vallée de l'Ardèche

Une étude des coléoptères saproxylophages a montré que la RNN des Gorges de l'Ardèche était dans les 10 premiers sites français méditerranéens en nombre d'espèces bio-indicatrices de la qualité des forêts françaises.

Sur le reste du territoire, une évolution, au sein des forêts communales (représentant 27 % des forêts du territoire, le reste étant privé) d'une gestion par coupe rase à une gestion par balivage<sup>1</sup> est plus favorable à la biodiversité en permettant notamment la conservation « d'arbres habitats ». Les coupes rases restent cependant un mode de gestion privilégié sur le territoire. Il faut toutefois souligner que l'intensité de l'exploitation a largement diminué et que la période de coupe est aujourd'hui de 50 ans.

Concernant les ripisylves, elles sont bien développées tout le long de l'Ardèche, en bord du Rhône et en basse-vallée de l'Ibie. Elles sont plus ponctuelles dans les lits des ruisseaux temporaires (Rieussec, Tiourre...). Les ripisylves présentent une belle diversité d'espèces (Peuplier noir (*Populus nigra*), Peuplier blanc (*Populus alba*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia* ...)).

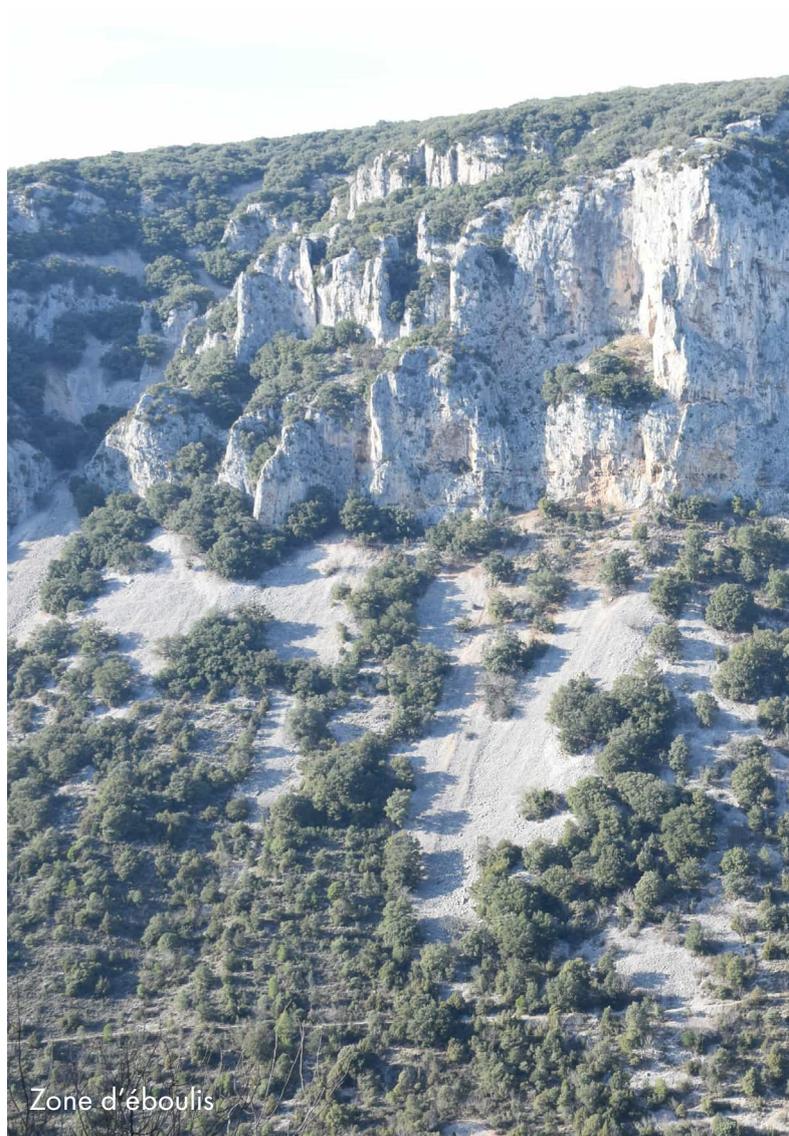
*« La richesse écologique du territoire est un atout très important pour l'attractivité et la richesse économique du territoire ».*



1. Le balivage est l'action de repérer et sélectionner les plus beaux arbres, les baliveaux, afin de favoriser leur croissance optimale le plus souvent par éclaircie.



Falaise abrupte des gorges de l'Ardèche



Zone d'éboulis

### Un patrimoine rupestre et souterrain exceptionnel

Le territoire offre une grande diversité de milieux rupestres (falaises, vires et dalles rocheuses, éboulis...) et souterrains (grottes, cavités...).

Les falaises, bien représentées au sein des gorges de l'Ardèche, mais aussi dans les vallées de l'Isère, du Rimouren, le vallon du Tiourre... abritent des espèces à très forte valeur patrimoniale, comme l'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*), le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), le Vautour fauve (*Gyps fulvus*), le Faucon Pèlerin (*Falco peregrinus*), le Hibou grand-duc (*Bubo bubo*), les chauves-souris (*Molosses* de Cestoni (*Tadarida teniotis*) notamment).

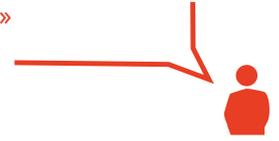
Les falaises sont également des habitats d'espèces végétales comme le Genévrier de Phénicie (*Juniperus phoenicea*) ou l'Alysson à gros fruits (*Hormathophylla macrocarpa*).

Le milieu rupestre est globalement peu fréquenté et peu menacé. Cependant ce milieu est fragile et les espèces qu'il abrite particulièrement sensibles aux perturbations liées à certaines activités (escalade, survol).

Le territoire abrite également des zones d'éboulis, qui constituent des habitats d'intérêt communautaire et que l'on retrouve généralement en mosaïque avec des chênaies, ce qui participe à diversifier les habitats des grands massifs boisés. Ils constituent des milieux privilégiés pour les reptiles pour lesquels les anfractuosités offrent de nombreuses cachettes.



« La chauve-souris est emblématique de notre territoire, avec 23 espèces sur la trentaine présentes en France C'est une espèce « trait d'union ». En agissant pour la chauve-souris on agit pour tout le vivant. »



Rhinolophe euryale

©Site internet du SGGA

Ce territoire calcaire modelé par une importante activité karstique présente également d'innombrables cavités naturelles (grottes, porches, galeries). Le BRGM répertorie ainsi 417 cavités naturelles sur le territoire, cet inventaire n'étant pas exhaustif (700 et 1000 cavités sont estimées présentes au sein de la RNN).

En dehors des chiroptères, la faune souterraine est mal connue. Quelques études, anciennes pour la plupart, ont permis de mettre en évidence quelques espèces parmi les groupes de Collemboles, Araignées, Crustacées... Une espèce remarquable est présente sur le territoire : Sphaeromides raymondi, crustacé classé quasi-menacé sur la liste rouge nationale des crustacés et connus de quelques cavités en France seulement.

Le SGGA s'est dotée d'un outil de diagnostic de 29 cavités présentes au sein de la RNN. La collecte de données dans le cadre de ce diagnostic permet d'enrichir les connaissances sur la faune cavernicole et l'état de conservation de ces cavités.

Les gorges de l'Ardèche présentent un très fort potentiel d'accueil des chauves-souris en milieux cavernicoles. Cet ensemble constitue probablement l'un des secteurs karstiques français les plus importants pour la conservation des chiroptères. Huit cavités sont identifiées comme majeures au sein du site Natura 2000 Basse Ardèche Urgonienne et font l'objet d'un suivi en partenariat avec la LPO : les grottes du Déroc et Louoï, des 2 avens, de Saint Marcel pour la période hivernale ; les grottes du Cirque de la Madeleine, de la Dragonnière de Gaud et du Cirque d'Estre en période de reproduction ; la Baume des cloches en transit printanier et les grottes du Lierre en transit automnal.

Cependant, certaines de ces cavités sont très fréquentées, ce qui peut entraîner des dégradations et la perturbation de colonies de chiroptères.

Enfin, les aquifères karstiques sont très sensibles aux perturbations et pollutions. Ils présentent généralement une faible couverture de sol et de végétation, avec un faible pouvoir filtrant et auto-épurateur. Ils sont, de ce fait, particulièrement vulnérables aux phénomènes de turbidité (en période de crue) et de contamination bactérienne.



Prés de Saint-Vincent, Gras

## Une diversité de zones humides

Différents types de zones humides sont présents sur le territoire.

Avec la présence de milieux calcaires et d'un climat méditerranéen, le territoire se caractérise par la présence de cours d'eau et de milieux humides temporaires.

La plupart des zones humides sont localisées au niveau des cours d'eau qui abritent différents d'habitats (bancs de graviers, fourrés arbustifs, ripisylves...). La géologie particulière du territoire fait également apparaître des milieux spécifiques : les tufs et travertins (dépôts calcaires) comme sur le ruisseau d'Imbours.

Les marnes, présentes notamment sur le plateau de Saint Rémèze, sont souvent imperméables et permettent la formation de zones humides plus ou moins temporaires dans certaines dépressions.

Quelques prairies humides sont également présentes sur le territoire (prairies de Saint-Vincent sur la commune de Gras, prairies de la Planche sur la commune de Larnas).

Ces zones humides accueillent de nombreuses d'espèces (Pélodyte ponctué, Damier de la succise, Anacamptide à fleurs lâches). Elles ont notamment indispensables à la reproduction des amphibiens et des odonates.



Vallée de l'Ibie

## Un riche réseau hydrographique

Le territoire présente un riche réseau hydrographique et une grande variété de faciès d'écoulement.

La rivière Ardèche, cours d'eau principal, présente une alternance de rapides et de zones d'eaux calmes et profondes qui permet une diversité dans les cortèges de faune piscicole. On y retrouve des espèces très rares comme l'Apron du Rhône (*Zingel asper*), l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*), le Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*), le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*). L'Ardèche abrite également le Castor d'Europe (*Castor fiber*) et la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) qui y trouvent gîtes et alimentation.

Plusieurs cours d'eau présentent un caractère intermittent (le Rieussec, ruisseau de Tiourre, le ruisseau de Rimouren, l'Ibie). Ces cours d'eau présentent une grande diversité de milieux liée à la durée de la phase de submersion à laquelle ils sont soumis, permettant l'expression de plusieurs cortèges d'espèces dont certaines typiquement liées au caractère temporaire (Barbeau méridional, Agrion caeruleus (connu en limite du territoire sur le ruisseau de la Loubière).



Plaine d'Aurèle, Saint-Remèze

Les landes à genévrier sont nombreuses dans le territoire. Le cade (genévrier oxycèdre ; il y a aussi du genévrier de Phénicie) est une essence pionnière qui profite de l'abandon des terres. Il est très longévif, certains individus dans les falaises ont 1500 ans et cohabitent très bien avec l'élevage.

## Des milieux ouverts et semi-ouverts liés aux pratiques agricoles

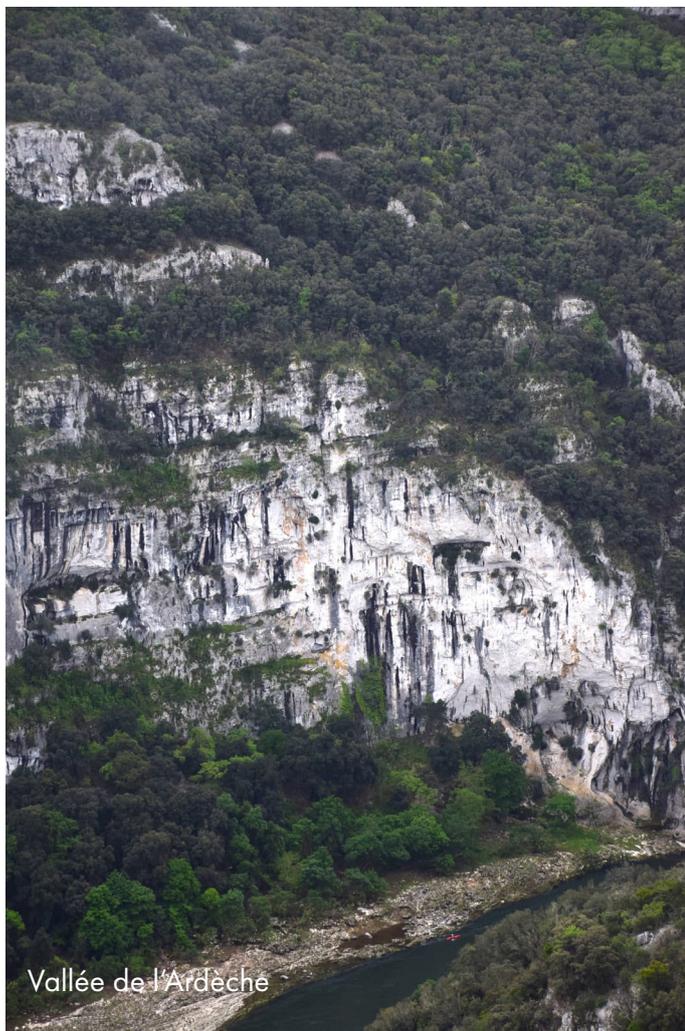
Les milieux ouverts sont assez peu représentés sur le territoire. Ils sont majoritairement composés de prairies, occupant environ 3 % du territoire, et situées principalement sur les communes de Vagnas, de Vallon Pont d'Arc et de Lagorce. D'après le RPG de 2022, les cultures fourragères (luzerne et sainfoin principalement) représentent la moitié des surfaces de prairies. Les prairies permanentes représentent 36 % des surfaces et les prairies temporaires 12 %.

Cette catégorie de milieux regroupe également des habitats naturels à enjeux présents de manière ponctuelle sur le territoire comme les pelouses sèches à Brachypodes et les pelouses calcaires de sables xériques. Ces derniers constituent des milieux rares situés en bord de l'Ardèche, dont le maintien est lié aux perturbations générées par les crues, et qui abritent une flore rare et spécialisée (Phleum arenarium, Alkanna matthioli, Vulpia membranacea...).

Les milieux semi-ouverts sont représentés par des fourrés à Buis commun (*Buxus sempervirens*), des matorrals à Genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*) et Genévrier de phénicie, des garrigues à cistes, à thym, sauge, germandrée... dont le recouvrement est plus ou moins important.

Ces milieux constituent un stade transitoire de la dynamique forestière, hormis pour certains habitats plus stables, établis sur des substrats calcaires pauvres. Leur intérêt réside dans la mosaïque de milieux ouverts et fermés, qui permettent la présence de nombreuses espèces (Fauvettes, lépidoptères, orthoptères...). Différentes études indiquent un taux de recouvrement arbustif idéal pour la biodiversité de l'ordre de 50 %.

Les milieux ouverts et semi-ouverts (landes, fourrés, garrigues) sont liés à l'activité agricole et notamment pastorale du territoire. En l'absence d'activité agricole, ou d'une herbivorie sauvage suffisante, ils sont soumis à un processus lent de fermeture de milieux. Le maintien dans un stade intermédiaire de recouvrement d'espèces arbustives, par des activités pastorales extensives, permet le maintien de la richesse écologique des espèces liées aux milieux ouverts et semi-ouverts.



Vallée de l'Ardèche



Mares du Pradinas, Saint-Marcel d'Ardèche

#### 2.1.4. Participants à la fonctionnalité écologique du territoire

L'ensemble des milieux naturels présentés précédemment constitue la trame écologique du territoire. La perméabilité des espaces agricoles, semi-ouvert, forestiers et aquatiques assure les continuités entre les milieux et entre les réservoirs de biodiversité. Les milieux plus ordinaires du territoire sont ainsi essentiels à la fonctionnalité globale du territoire.

Au sein des espaces agricoles par exemple, la présence de petites parcelles entourées de haies, fourrés, murets, arbres isolés... fournit des zones de reproduction pour de nombreuses espèces et permet également leur déplacement entre réservoirs de biodiversité.

La trame noire (réseau formé de corridors écologiques caractérisé par une certaine obscurité) est bien préservée sur le territoire. Seuls les cœurs des communes de Vallon Pont-d'Arc et de Saint-Marcel d'Ardèche présentent un niveau de pollution lumineuse restant modérée. L'ensemble du territoire est ainsi très favorable pour la faune nocturne qui est impactée par la pollution lumineuse.

**La richesse du territoire réside dans la grande diversité de milieux présents : riche réseau hydrographique, milieu souterrain, falaises, forêt méditerranéenne, ripisylves, garrigues et pelouses. De nombreux habitats patrimoniaux sont présents. Ces milieux sont interconnectés, de nombreuses espèces ont besoin d'un ensemble de milieux pour accomplir leurs cycles biologiques et se déplacer.**

**Ainsi, au-delà de la conservation d'habitats naturels patrimoniaux, c'est l'ensemble de la mosaïque de milieux qui fait l'intérêt écologique du territoire.**



La plaine de Malpas

### 2.1.5. Abritant une richesse spécifique et des espèces remarquables

La très grande diversité des milieux et habitats naturels régionaux génère une très forte richesse spécifique animale, végétale et fongique.

Le territoire abrite ainsi plus de 2000 espèces végétales, plus de 1600 espèces d'insectes, 24 des 31 espèces de chauves-souris présentes en Auvergne-Rhône-Alpes, 25 espèces d'amphibiens et reptiles, une vingtaine d'espèces de mammifères ainsi que de nombreux oiseaux

La diversité d'espèces est un indicateur d'une bonne fonctionnalité d'un territoire. Plus les milieux sont diversifiés, plus ils permettent l'accueil d'un grand nombre de cortèges d'espèces. Les interactions entre les espèces sont également favorisées par la diversité spécifique.

Certains groupes d'espèces sont par ailleurs indicateurs d'un bon état de conservation de leurs habitats. Le nombre d'espèces de coléoptères est ainsi un signe de maturité et de diversité forestière et les odonates sont d'excellents bio-indicateurs de l'état des cours d'eau.



Vautours fauves et vautour percnoptère

© Nicolas Bazin

Parmi ces espèces, certaines sont particulièrement emblématiques des gorges de l'Ardèche.

C'est particulièrement le cas des rapaces rupestres. Le territoire abrite 4 couples de Vautours percnoptères et 3 couples d'Aigles de Bonelli dont la population nationale était de 44 couples en 2022.

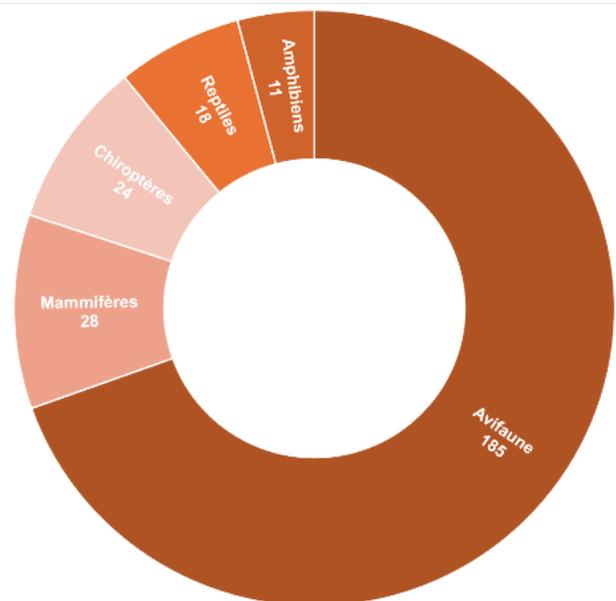
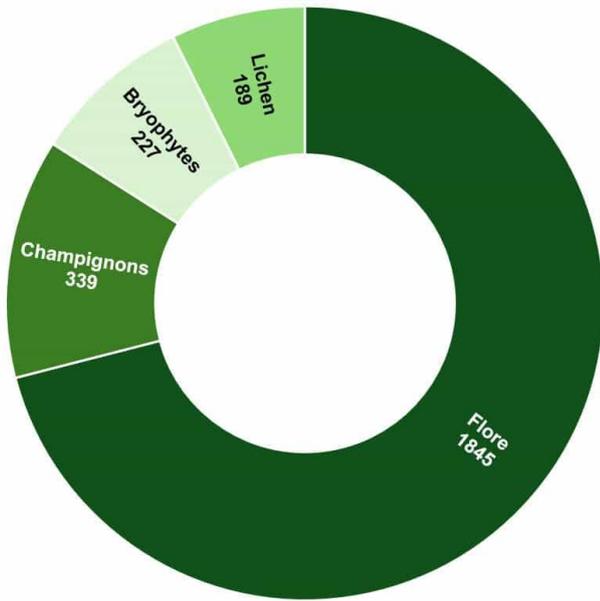
Le Vautour fauve a niché pour la première fois dans les gorges de l'Ardèche en 2023.

Ces trois espèces font l'objet d'un Plan National d'Actions et constituent un enjeu de protection nationale. Le territoire des gorges de l'Ardèche a ainsi une responsabilité particulière pour la conservation de ces espèces.

Plusieurs espèces aquatiques sont également emblématiques du territoire et notamment de la rivière Ardèche. C'est notamment le cas de l'Apron du Rhône (Zingel asper), de la Loutre d'Europe et du castor d'Europe.

« Ce qui interpelle, ce sont les rapaces ; ce sont des symboles, ils se voient assez facilement par la route des gorges ».





### ▲ Nombre d'espèces par groupe taxonomique connus du territoire du SGGA

Au-delà de ces espèces emblématiques, le territoire est remarquable par le nombre d'espèces patrimoniales qu'il accueille.

Le territoire abrite près de 80 espèces patrimoniales d'insectes. Peuvent notamment être citées le Gomphe de Graslins (*Gomphus grasilinii*), odonate bien présent le long de l'Ardèche, le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) que l'on retrouve à la fois dans les milieux secs et les prairies humides et le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), espèce typique des chênaies mûres.

La majorité des espèces patrimoniales de flore sont liées aux milieux ouverts. Les milieux humides accueillent notamment l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*). La Laïche appauvrie (*Carex depauperata*) est présente dans les boisements clairs thermophiles. La Doradille de Pétrarque (*Asplenium petrarchae*) se trouve dans les falaises calcaires.

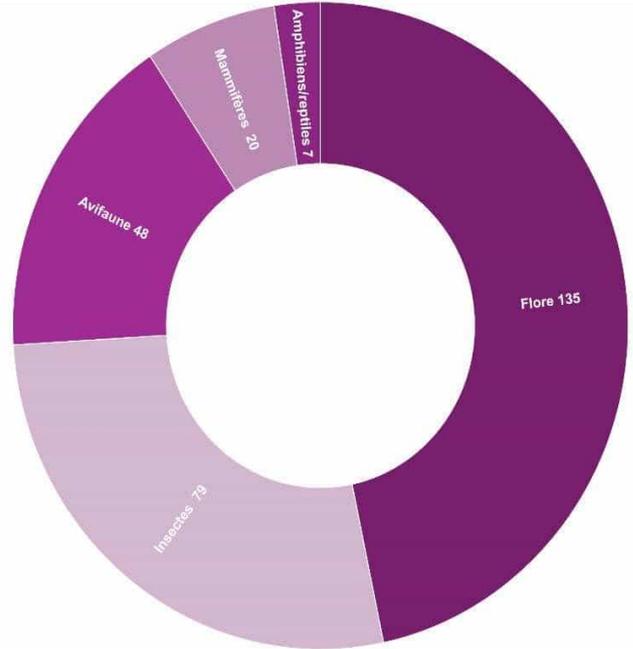
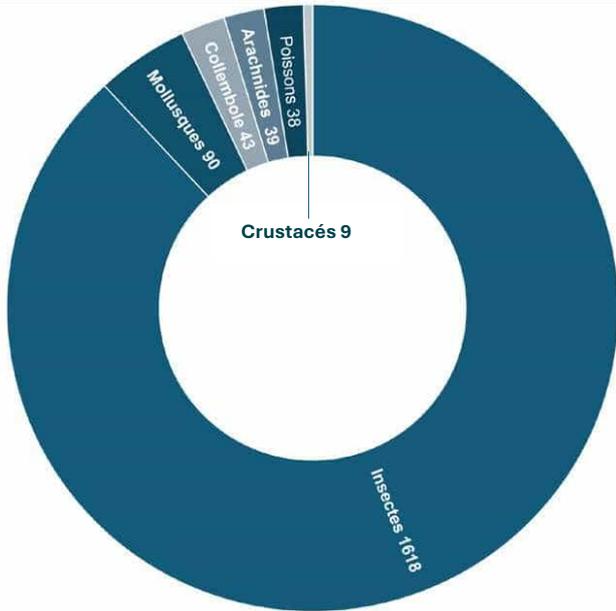
Le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) est un lézard à très fort enjeu de conservation et assez rarement observé sur le territoire. Il recherche les terrains secs et ensoleillés tels que zones broussailleuses, les murets en pierre, bordures de chemin...

La diversité de milieux du territoire permet l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux patrimoniales : le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) au niveau des cours d'eau, les Fauvettes orphée et pitchou (*Sylvia hortensis* et *undata*) dans les milieux semi-ouverts et arbustifs, la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) et le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) dans les boisements.

Concernant les mammifères, le territoire abrite une vingtaine de mammifères sauvages (hors chiroptères). Les micromammifères (campagnols, mulots), les petits mammifères (Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), Genette commune (*Genetta genetta*) ou Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*), les grands mammifères (Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) et Sanglier (*Sus scrofa*) ainsi que des mammifères aquatiques (Loutre d'Europe et Castor d'Europe) sont représentés.

Le groupe des chiroptères présente un enjeu particulier sur le territoire qui abrite 24 des 31 espèces présentes en Rhône-Alpes, dont 17 espèces patrimoniales. Le réseau de cavités exceptionnel abrite de nombreuses espèces dont le Minoptère de Schreibers (*Miniopterus schreibers*), le Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*), le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) ...Si la connaissance concernant la richesse spécifique du territoire est très bonne, les connaissances sont localisées sur les gorges et quelques cavités. Il existe peu de données sur les potentialités de gîtes en bâtis ou arboricoles par exemple.

Les chiroptères sont de bons témoins de la fonctionnalité du territoire et de la nécessité de travailler au maintien des milieux à une échelle territoriale. Ces espèces utilisent des cavités, des arbres ou même du bâti comme gîtes, chassent dans des milieux variés riches en insectes (prairies, cours d'eau, landes...) et ont besoin de structures paysagères (lisières forestières, haies, ripisylves...) pour se déplacer. Par ailleurs, le domaine vital des chiroptères est généralement très étendu. Ainsi, l'ensemble des milieux du territoire sont utilisés par ces espèces.



▲ Nombre d'espèces patrimoniales des principaux groupes taxonomiques



Lézard ocelle



« Le castor est un animal symbolique. »

« Le guêpier est un oiseau qui régule les populations de frelons asiatiques ».





Hibou Grand-Duc  
©France Bleu Drôme Ardèche



Floraison de narcisses



Alysson à gros fruits  
© INPN



Aigle de Bonelli  
© Nicolas Bazin



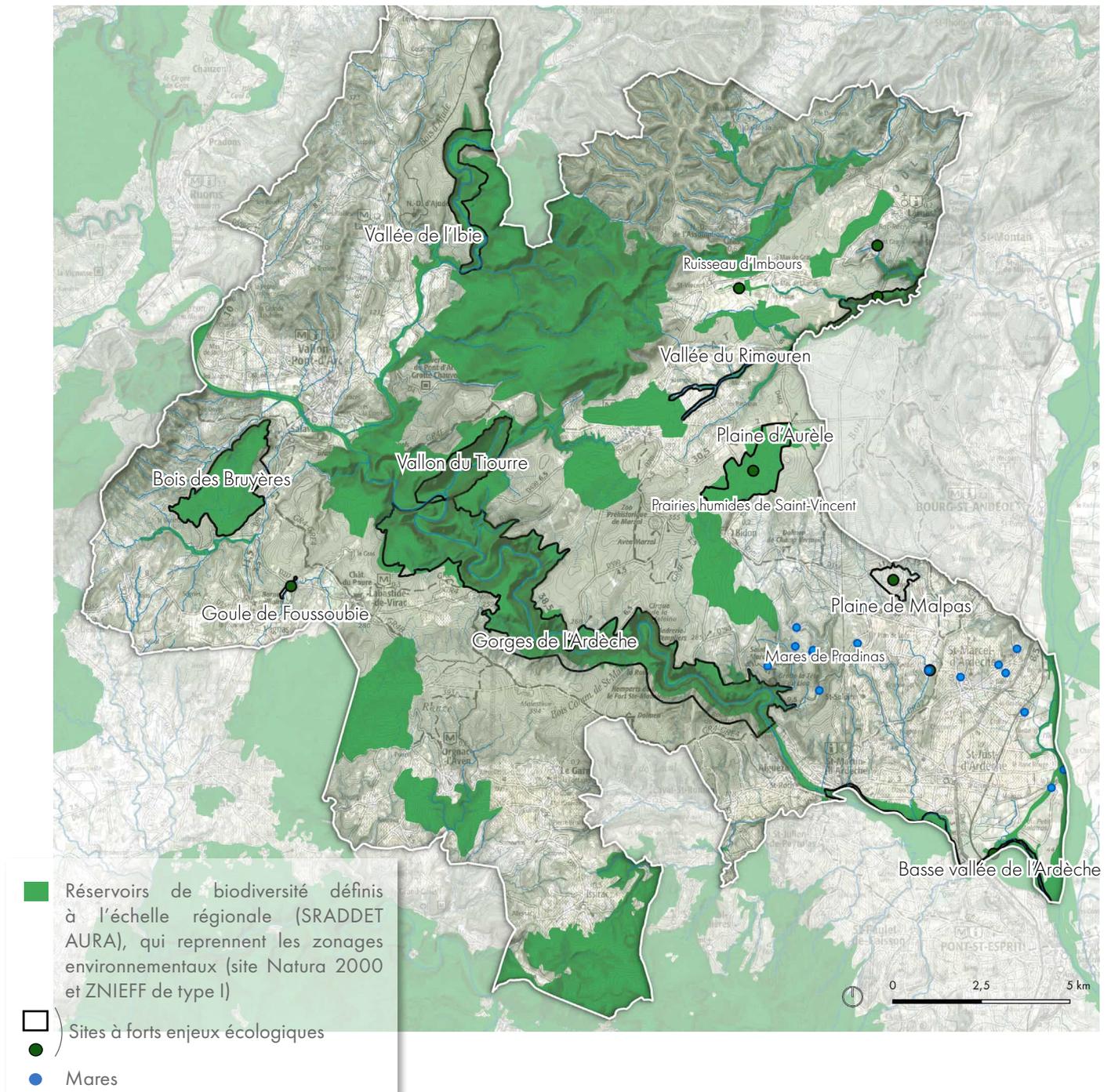
Genévrier de Phénicie  
© <https://manga.blogspot.com/>



Gomphe à crochet  
© Site internet du SGGA



Faucon pèlerin  
© Nicolas Bazin



▲ Carte des sites à fort enjeu de biodiversité

Bien que l'ensemble des milieux du territoire participe à sa fonctionnalité écologique, plusieurs sites peuvent être qualifiés de sites à forts enjeux de biodiversité car ils abritent des habitats naturels et des espèces remarquables. Une majorité de ces sites ne sont pas concernés par des outils de protection et de gestion.

Il est important de souligner que de nombreux secteurs du territoire sont peu prospectés. La liste suivante de site à forts enjeux de biodiversité n'est ainsi pas exhaustive.

### Tioure



### Vallée du Rimouren



### Ruisseau d'Imbours



## 2.1.6. Et des sites à forts enjeux de biodiversité

- **Les gorges de l'Ardèche**, dont la valeur est reconnue par différents classements : Réserve Naturelle Nationale, Site Natura 2000 et Espace Naturel Sensible.
- **La basse vallée de l'Ardèche** fait la transition entre les gorges de l'Ardèche et l'embouchure de la rivière avec le Rhône. L'Alose feinte du Rhône est présente sur ce secteur.
- **La vallée du Tiourre**, qui présente de forts enjeux pour les rapaces rupestres et un ensemble tufeux remarquable : cascade, vasques et coulées concrétionnées. Ces milieux sont très fragiles et vulnérables à la fréquentation.
- **La vallée de l'Ibie**, forme un ensemble naturel très diversifié. Les falaises abritent le Vautour percnoptère et le Faucon pèlerin. Un réseau important de cavités est fréquenté par les chiroptères qui utilisent la vallée comme lieu de chasse. La rivière et ses affluents forment des milieux diversifiés (mares, bras secondaires, vasques...) qui sont favorables à de nombreux groupes d'espèces (mammifères, amphibiens, odonates...). Un projet de préservation a été initié sur ce site dans le cadre d'un contrat vert et bleu.
- **La vallée du Rimouren**. Un couple d'Aigle de Bonelli niche sur ce site. Le réseau karstique des gorges que forme le ruisseau du Rimouren accueille de nombreuses espèces de chiroptères comme la grotte de Chirolong qui accueille notamment le Rhinolophe euryale, Murin de Daubenton, Minoptère de Schreibers en transit et en reproduction. Une récente étude du CBN MC a mis en évidence une bryoflore remarquable de par la présence de plusieurs taxons rares. Ce ruisseau intermittent présente une alternance de tronçons en eau courante, en assec et de profondes vasques en eau isolées. Les affluents du ruisseau du Rimouren traversent les zones agricoles de Saint-Remèze et de Gras et présentent ainsi une vulnérabilité aux polluants agricoles.
- **Le ruisseau d'Imbours**, remarquable par la présence d'une cascade de Tuf, habitat d'intérêt communautaire
- **Les prairies humides de Saint-Vincent**. Elles sont en très bon état de conservation et les pratiques de gestion actuelles (fauche tardive) permettent le maintien de plusieurs espèces patrimoniales comme l'orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*) ou le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)
- **Les mares de Pradinas**, créées par creusement anthropique dans une zone marneuse. Elles sont favorables à la reproduction des amphibiens et présentent différents faciès (profondeur, végétation...) qui favorisent la présence d'espèces aux exigences écologiques différentes. Ces mares s'insèrent dans un réseau de mares situées sur les communes de Saint-Martin-d'Ardèche et de Bidon. Une vingtaine de mares ont été répertoriées. Elles accueillent la majorité des espèces présentes sur le territoire
- **La Goule de Fousoubie** : Entrée d'un réseau karstique de 23 km qui accueille les eaux de ruissellement d'une vaste zone de dépression de 5km<sup>2</sup> et les rejette dans l'Ardèche. Le fond de la dépression à proximité permet l'expression d'une prairie humide à fort enjeu floristique
- **Le Bois des Bruyères**, présente une végétation acidiphile (Callune, Bruyères...), qui contraste avec les formations calcicoles du territoire ce qui en fait un site d'intérêt écologique
- **La plaine de Malpas** formée de dalles calcaires et de pelouses écorchées (à thym), parfois de boisements de Chênes verts dans les sols plus profonds. Une étude ciblée sur les lépidoptères et les orthoptères a mis en évidence la présence de plusieurs espèces remarquables dont l'Arcyptère languedocienne, espèce dont la découverte en Ardèche est récente.
- **La plaine d'Aurèle**. Grande étendue de landes à genévrier et de pelouses méditerranéennes entretenues par le pastoralisme. Ce site est remarquable notamment pour le cortège des espèces d'oiseaux dont la Pie-grièche méridionale, qui n'a plus été observée depuis plusieurs années. Plusieurs lépidoptères patrimoniaux sont également présents.

Goule de Fousoubie



Bois des Bruyères



Plaine de Malpas





En regardant vers la vallée du Rhône depuis Saint-Marcel d'Ardèche

### 2.1.7. Bien placé le long du Rhône

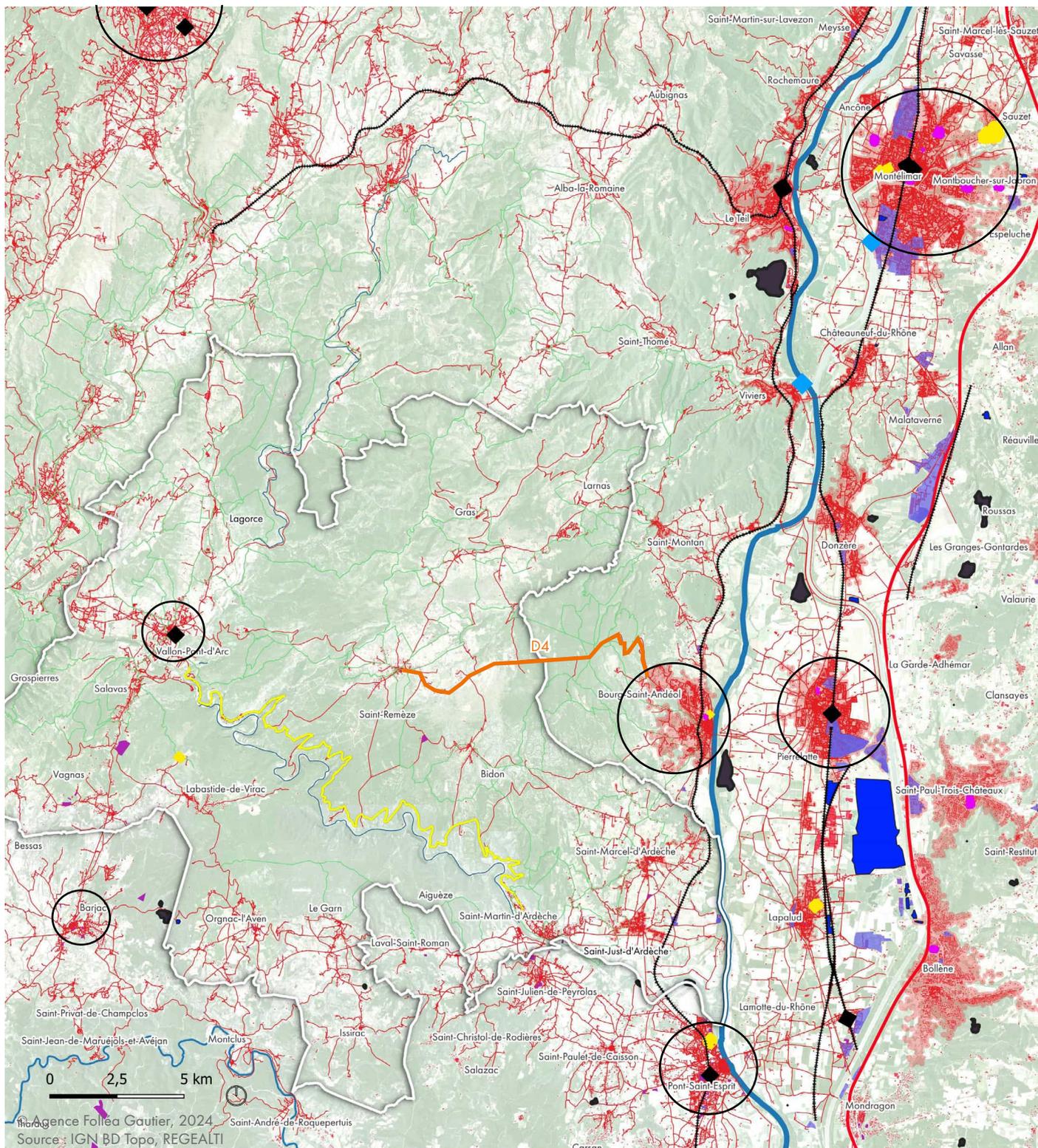
Le territoire des gorges de l'Ardèche offre un aspect général de grande nature très préservée.

Pour autant, il n'est pas perdu bien loin des activités humaines. Au contraire il borde une des grandes vallées d'Europe les plus intensément fréquentées, avec le passage de l'A7, du TGV (gares de Valence et de Montélimar), de la RN86, en plus du Rhône transformé en voie fluviale.

Cette proximité, et la bonne desserte routière et ferroviaire, facilitent les déplacements en voiture vers le territoire.

Elle rend possible aussi le jeu des déplacements domicile-travail, pour habiter le territoire préservé, tout en travaillant dans les grandes zones d'emplois de la vallée, liées au nucléaire notamment (centrales de Cruas-Meysses créée en 1976, de Tricastin en 1981), et en bénéficiant des services offerts par les villes (Bourg Saint-Andéol, Pierrelatte, Pont-Saint-Esprit, Montélimar, ...).

Le revers de la médaille est une tendance périurbaine, avec une pression d'urbanisation diffuse d'une part, et un manque de vie locale d'autre part, dû à un fort taux de résidences secondaires et à des bourgs dortoirs qui s'assoupissent quotidiennement sitôt la saison estivale touristique terminée (voir partie 3 du présent diagnostic).



## Une vallée qui concentre les activités et les services

- |  |  |
|--|--|
| <span style="color: blue;">■</span> Centrales électriques  | <span style="color: blue;">—</span> Cours d'eau  |
| <span style="color: purple;">■</span> Carrières d'exploitation                                       | <span style="color: red;">—</span> Autoroute   |
| <span style="color: orange;">■</span> Hopitaux   | <span style="color: black;">—</span> Voies ferrées   |
| <span style="color: purple;">■</span> Activités industrielles  | <span style="color: red;">—</span> Routes secondaires  |
| <span style="color: purple;">■</span> Lycées / Universités / Établissements d'enseignement supérieur | <span style="color: yellow;">—</span> Route touristique des gorges   |
| <span style="color: blue;">■</span> Ports  | <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 20px; height: 20px; display: inline-block;"></span> Cœur de bassin de vie |
| <span style="color: black;">■</span> Gares ferroviaires et/ou routières                              |  |



« C'est génial de se dire : je prends ma voiture et je vais me baigner à 15min dans un endroit exceptionnel. C'est subjuguant. Ça peut être une raison pour vivre ici. »



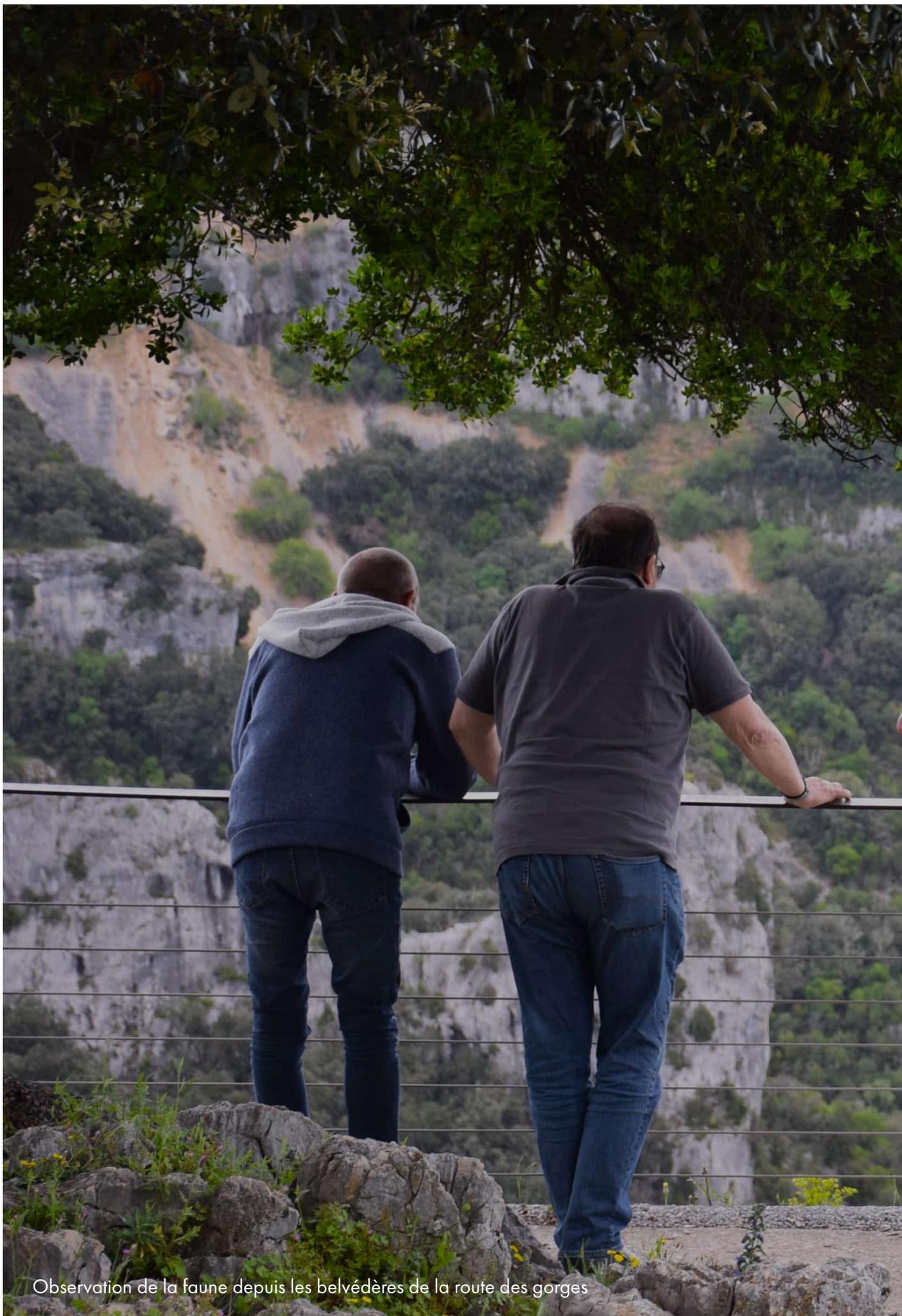
La vallée de l'Ibie est à sec une grande partie de l'année, mais elle dispose de gours (trous d'eau) où les gens vont volontiers se baigner ou pratiquer le kayak.

### 2.1.8. Approprié par les habitants et valorisé pour le tourisme et les loisirs

Les entretiens et l'enquête menés auprès des élus, des techniciens et des habitants montre le plaisir, l'attachement et la fierté à habiter un territoire exceptionnel. Chacun sait profiter des gorges en échappant aux périodes et aux secteurs trop fréquentés par les touristes et visiteurs occasionnels : pour la baignade, mais aussi la randonnée, la promenade, la pêche, la chasse, la course à pied, le vélo, etc.

« Bien sûr la richesse écologique est un atout. Il faut préserver ce patrimoine et ça a été bien fait. La richesse écologique apporte une richesse touristique. »



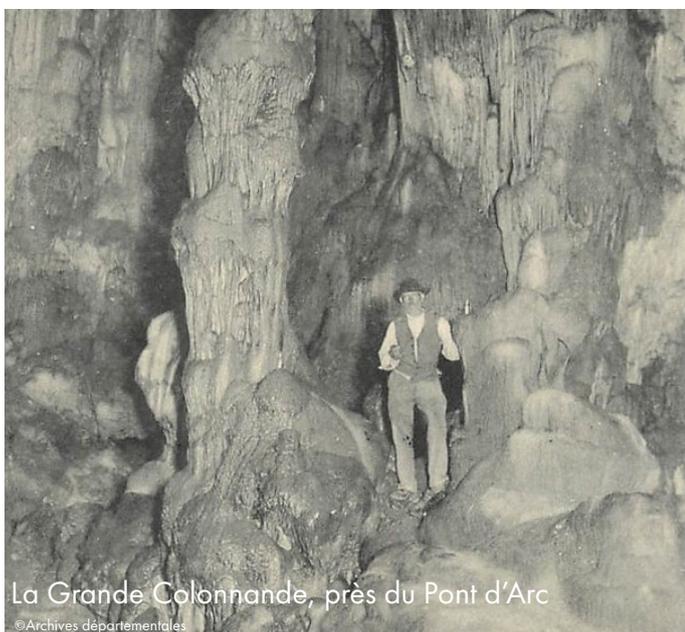


Observation de la faune depuis les belvédères de la route des gorges



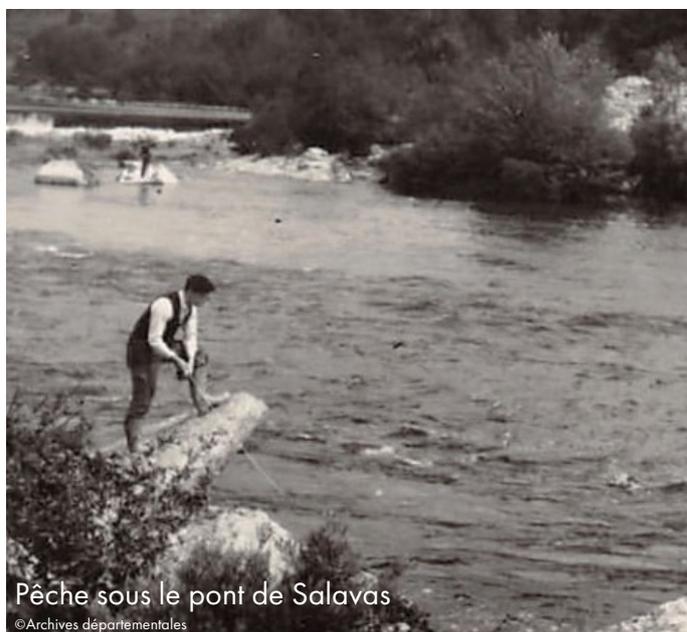
©Archives départementales

Baignade à Saint-Just d'Ardèche en 1957



La Grande Colonnande, près du Pont d'Arc

©Archives départementales



Pêche sous le pont de Salavas

©Archives départementales



Sorties thématiques



Escalade

© OT Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc



VTT

© OT Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc



Randonnée équestre

© Centre équestre Le Mazei



Randonnée pédestre



Spéléologie

© OT Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc

## 2.2. Des villages et des bourgs patrimoniaux

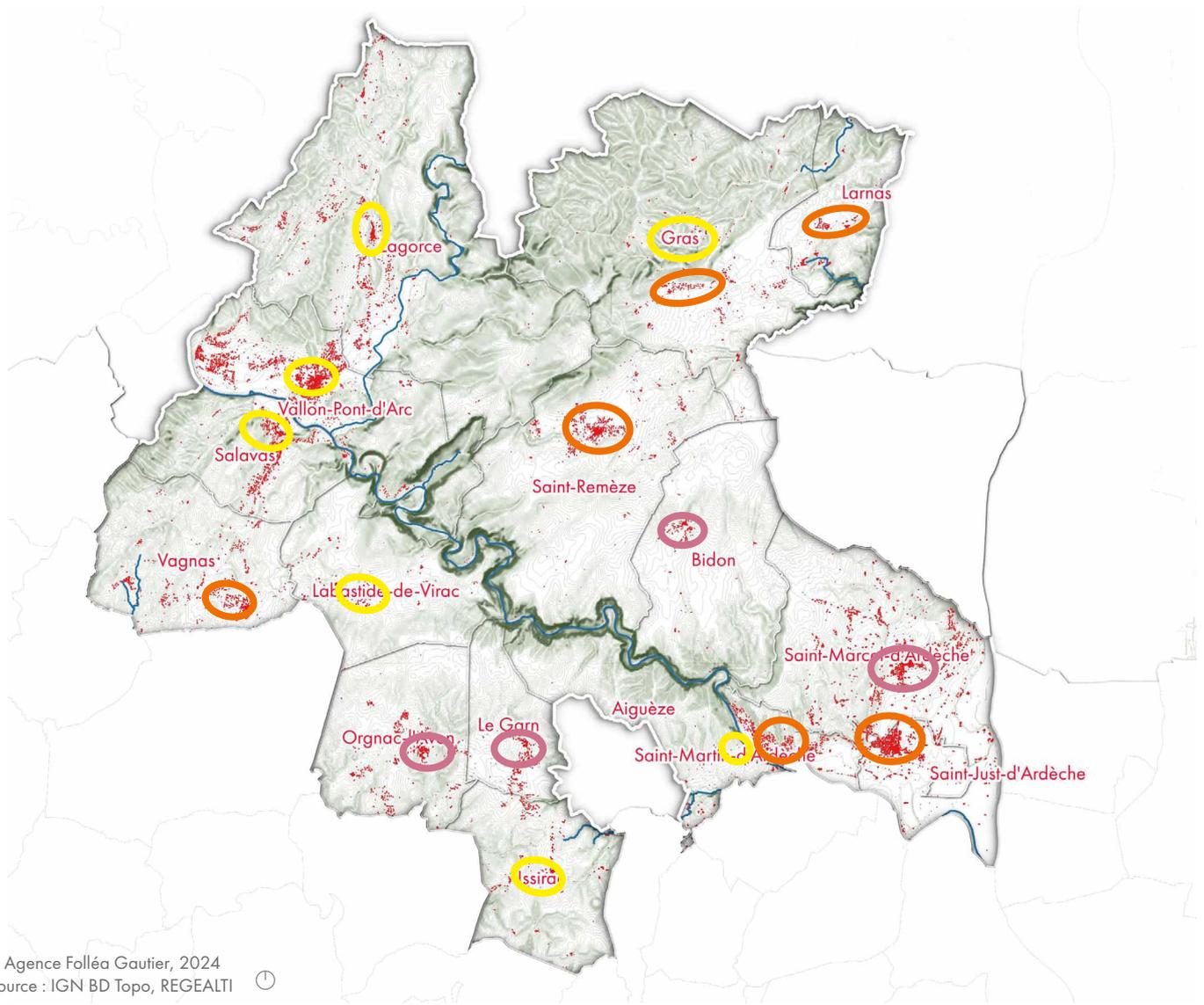
La fierté d'habiter un territoire d'exception, la finesse de l'adaptation aux sites

Par la finesse de leur adaptation aux sites, les villages et bourgs témoignent de la fierté d'habiter un territoire d'exception : répartis tout autour des Gorges, ils composent tous des sites bâtis précis, certains même spectaculaires. Hérités du Moyen-Âge, ils proposent une richesse d'ambiances villageoises et de déambulations pittoresques. Ils montrent une architecture domestique traditionnelle de grande qualité, bénéficiant de réhabilitations bien menées et offrent des vues et des chemins vers la « nature » et la campagne immédiatement perceptibles et accessibles.



Le village de Gras, précisément positionné sur un petit col entre la Combe Croze et le ruisseau de la Chadetière





© Agence Folléa Gautier, 2024  
 Source : IGN BD Topo, REGEALTI

### 2.2.1. Répartis tout autour des Gorges

Une douzaine de village gravitent directement autour des gorges, espacés de 3 à 8 km à vol d'oiseau, plus nombreux en rive sud qu'en rive nord.

Ils offrent tous l'avantage d'offrir des accès pédestres directs au site des gorges, sans coupures par des routes. Beaucoup de ces accès restent volontairement confidentiels, "réservés aux initiés", pour éviter les surfréquentations ponctuelles et saisonnières

### 2.2.2. Des sites bâtis précis et souvent spectaculaires

Les villages qui gravitent autour des Gorges de l'Ardèche offrent tous des situations remarquables : certaines sont spectaculaires et renommées, comme Aiguèze, qui longe le rebord haut de la falaise.

- **Sept bourgs sont perchés sur des hauteurs singulières**, offrant leurs silhouettes à l'horizon : Labastide-de-Virac, Salavas, Lagorce, Gras (sur un petit col), Issirac, Aiguèze et même Vallon-Pont-d'Arc.
- **Quatre sont en situation de piémont appuyés sur des reliefs**, boisés ou non : Orgnac-l'Aven, Le Garn, Bidon, Saint-Marcel-d'Ardèche.
- **Ceux qui sont dans les plaines présentent des situations plus fragiles, avec une géographie moins contraignante qui rend plus facile l'étalement récent de l'urbanisation** : Saint-Remèze et Larnas, auxquels on peut ajouter Saint-Vincent ; Vagnas ; et surtout, sous la pression directe de la vallée du Rhône : Saint-Just-d'Ardèche. Seul Saint-Martin d'Ardèche tutoie la rivière à la sortie des gorges, offrant des quais urbains tandis que les abords de route et les coteaux ont été colonisés par une urbanisation diffuse récente. A une micro-échelle, le hameau de Rimouren se niche aussi dans un vallon éponyme pour s'organiser autour de l'eau.



La combe cultivée de Bidon



Village de Salavas qui épouse un éperon dominant la vallée de l'Ardèche



Aiguèze, finement allongé sur le rebord haut des falaises dominant l'Ardèche

### 2.2.3. Un urbanisme hérité du Moyen-Âge : richesse des ambiances villageoises, déambulations pittoresques

Souvent accrochés à une topographie escarpée défensive, les villages des gorges de l'Ardèche présentent des formes urbaines "organiques", où les formes des maisons comme celles des espaces publics varient sans cesse : rues, chemins, venelles tortueuses, passages voûtés, escaliers, points de vue, se succèdent pour proposer des parcours pittoresques qui font leur charme.

Même dans les situations de plaines ou de piémont, comme à Saint-Remèze, Larnas, Vagnas, Orgnac-l'Aven, Saint-Just-d'Ardèche ou Saint-Martin-d'Ardèche, l'héritage de l'urbanisme médiéval provoque ces variations bienvenues. Saint-Marcel-d'Ardèche présente même une forme de circulade ovale remarquable.



Passage couvert à Labastide-de-Virac



Gras en 1820



Carte de l'Etat Major de 1820 mettant en exergue l'organisation urbaine du centre de Saint-Marcel-d'Ardèche.



Clôture en pierre sèche, Bidon



Ancien corps de ferme et son verger vers Labastide-de-Virac



Passage voûté en pierre à Lagorce



Pas d'ânes qui descendent vers l'Ardèche à Aiguèze



Nids d'Hirondelle de fenêtre dans les génoises

© Midi Libre



Rimouren, niché dans le vallon du même nom

## 2.2.4. Une architecture domestique traditionnelle de grande qualité

Unifiées par le calcaire et la tuile canal, les maisons traditionnelles autour des gorges de l'Ardèche offrent le caractère du midi, sans avoir pris la relative austérité des maisons plus à l'ouest (montagne cévenole) ou au nord. La vie quasi-autarcique, vraie encore il y a moins de 100 ans, a nécessité la constructions de maisons rurales bien construites, avec grenier à fourrage, pigeonnier, étable, cellier ou cave voûtée (crotte) parfois complétée d'une citerne.

A l'étage, les couradous (loggias) permettent de profiter à la fois de l'abri et de la ventilation, pour les repas ou les travaux au sec, comme le dépiquage, le séchage et les productions artisanales.

Dans les villages densément construits, ces maisons s'assemblent en un extraordinaire jeu de construction, chacune parfaitement adaptée à ses voisins et à la topographie.

*« La pierre de Le Garn est reconnue. Les gens viennent parfois la chercher de loin. La pierre est un élément ancré localement. On peut en avoir facilement, il y a une extraction locale »*



◀ Les villes et villages traditionnels accueillent par ailleurs une biodiversité intéressante.

L'Hirondelle des fenêtres utilise les génoises traditionnellement utilisées dans le sud de la France. Ainsi, 417 nids ont été recensés en 2014 sur la commune de Vallon Pont d'Arc en 2013 (LPO, 2014).

Le bâti traditionnel constitue un écosystème qui accueille beaucoup d'espèces grâce à la présence de murs en pierre, de combles et greniers, de charpentes ou de volets en bois...

Certaines espèces d'oiseaux nichent sous les toits ou dans les murs comme les hirondelles ou les moineaux domestiques. Les chauves-souris occupent les granges, combles ou les arrières de volets lorsqu'elles sont en transit, en période de reproduction ou d'hivernage. Elles apprécient aussi les fissures dans les murs en pierre sont ainsi très vulnérables aux travaux de réfection, à préconiser en dehors de la période d'hivernage.

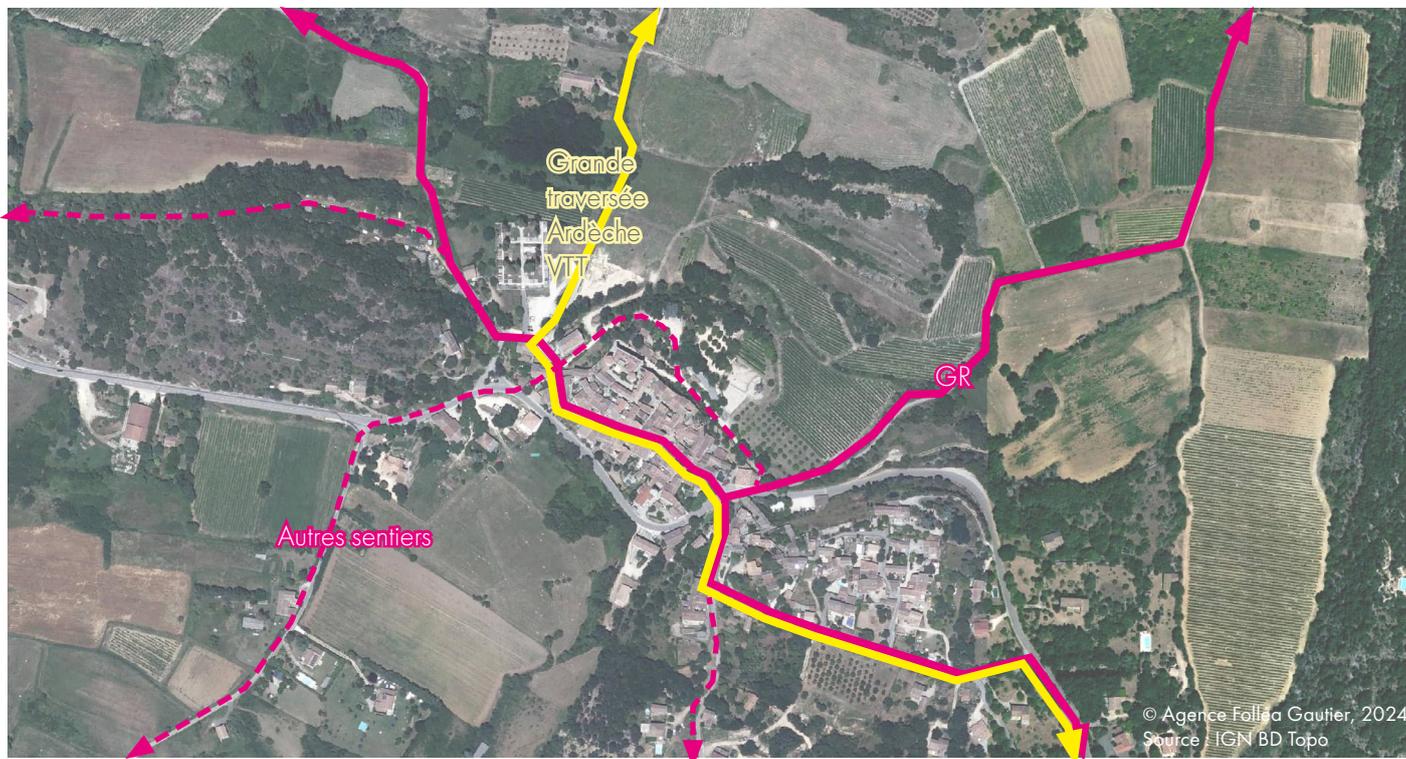
Les insectes, comme les bourdons, nichent dans les anfractuosités des murs.

Les clochers, lorsqu'ils sont accessibles, permettent la nidification de rapaces nocturnes et de chiroptères.



Chouette effraie des clochers

© Grégory SMELLINCKX



### Exemple de Labastide-de-Virac.

Un village perché qui offre de nombreuses vues depuis le cœur médiéval. Un maillage de sentiers traverse le village et se diffuse vers la campagne environnante.

#### 2.2.5. Offrant des vues et des chemins vers la «nature» et la campagne

Grâce à leur position souvent dominante, les bourgs et villages du territoire du SGGA ouvrent des vues de qualité sur le paysage environnant, dont certaines valorisées en terrasses.

Leurs dimensions modestes les mettent directement en lien avec les espaces agricoles, naturels et boisés, par des rues ou venelles qui se transforment en chemins.

Les villages sont donc intimement liés à leur environnement immédiat, à la fois visuellement et physiquement, proposant des usages de loisirs de proximité appréciables, notamment pour la balade.



Labastide-de-Virac



Sentier botanique à Lagorce



Lieu dit du Seroul, Gras



Prés Saint-Vincent, Gras



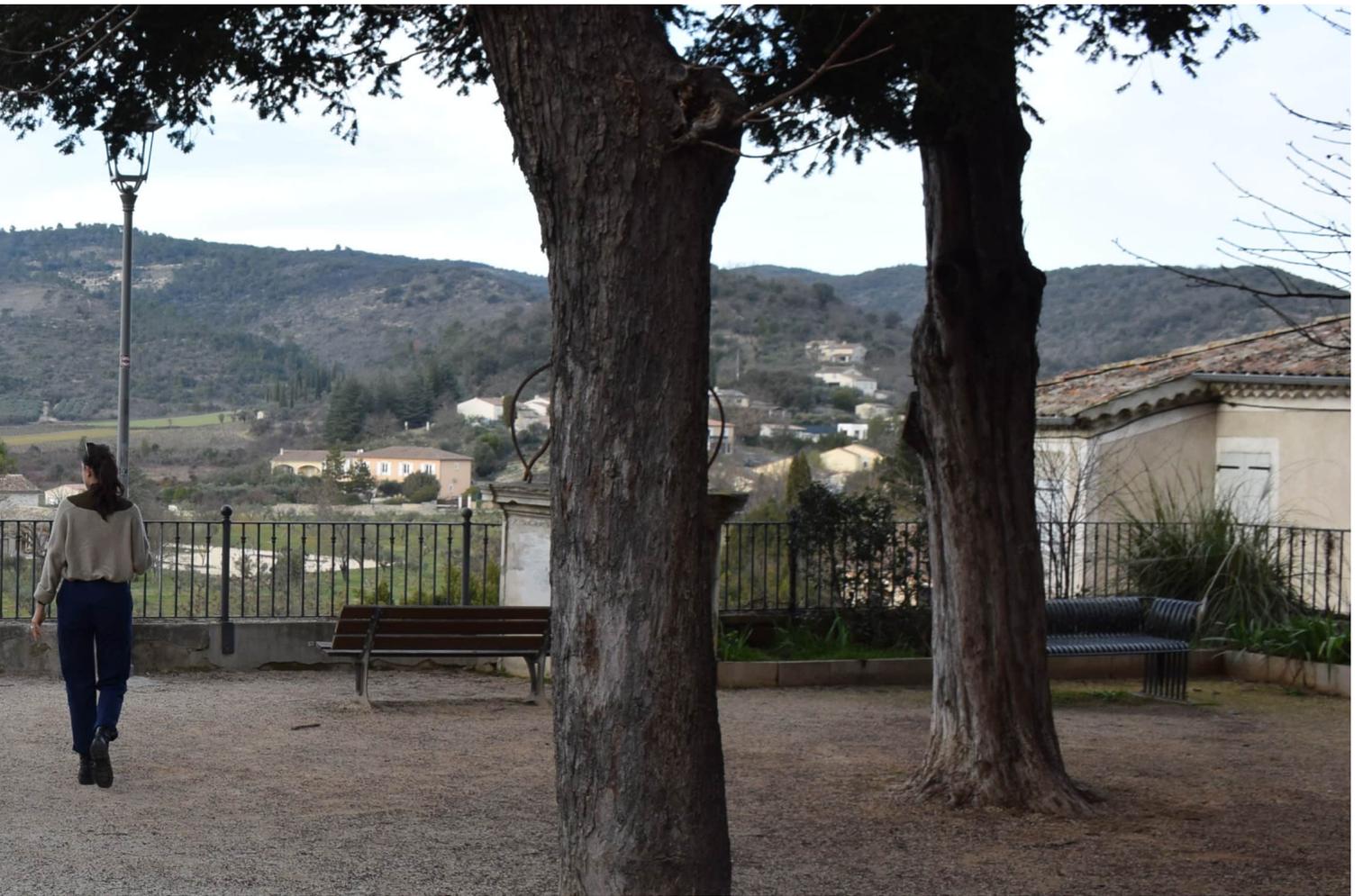
Un chemin agricole à Larnas



Belvédère de l'église Saint-Saturnin, Vallon Pont-d'Arc



Panorama sur la combe de Bidon, depuis le vieux village





Lagorce

## 2.2.6. Des réhabilitations bien menées

De gros efforts ont été entrepris par les communes et leurs partenaires financiers ces dernières années pour requalifier les villages et encourager les particuliers à rénover leurs maisons. Ces efforts se voient largement aujourd'hui, avec des villages attractifs en termes d'architecture et d'espaces publics. Certains trésors restent encore à valoriser comme la petite ville de Saint-Marcel-d'Ardèche.



Gras



Saint-Marcel-d'Ardèche



Vallon-Pont-d'Arc



Orgnac-L'Aven

## 2.3. Une riche mosaïque agricole

La délicatesse de l'adaptation aux sites, l'amour du travail bien fait

Par la **délicatesse de l'adaptation aux différents terroirs**, les espaces agricoles témoignent de **l'amour du travail bien fait**. Ils s'organisent sur un petit parcellaire et se répartissent sur une diversité de cinq terroirs propices à la variété. Ils portent des cultures pérennes à forte valeur paysagère / économique (vigne, fruitiers, lavande). Un réseau dense de murets, de terrasses, de haies, les parcourent, enrichi d'un semis de « petit » patrimoine : églises, cimetières, masets, arbres isolés.

L'élevage agro-sylvo-pastoral est gestionnaire de paysages et de milieux, tandis que la généreuse couverture forestière protège les sols, la ressource en eau et les cultures.

Oliveraie

Lavandin

Prairies

Arbre isolé

Vignes



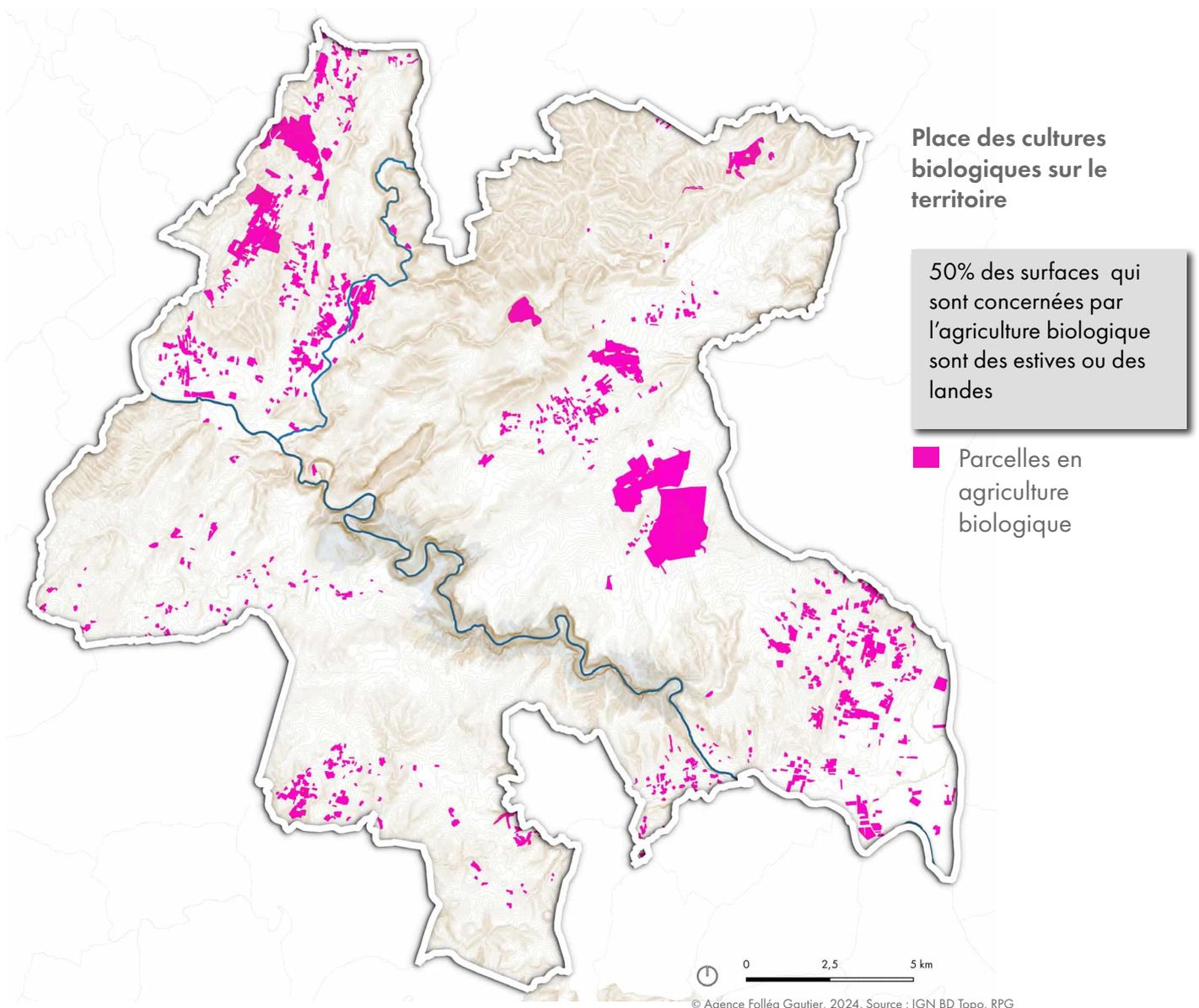
### 2.3.1. Un petit parcellaire et une diversité de terroirs propices à la variété

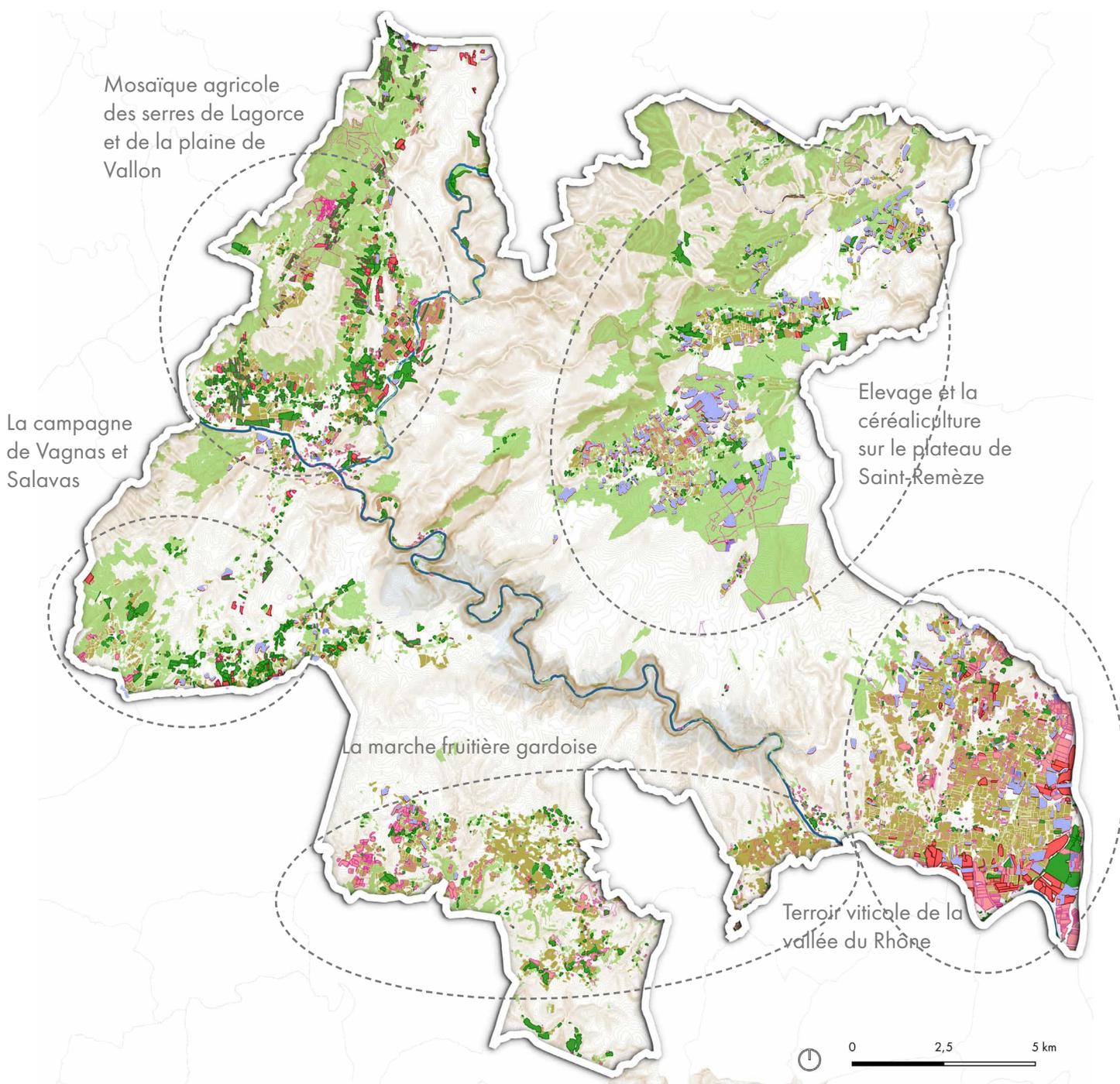
D'après les données du RPG 2022, la surface moyenne des parcelles du territoire est de 1,6 ha. Ainsi, 97 % des parcelles (5061 parcelles sur 5219 au total) présentent une surface inférieure à 5 hectares et 65 parcelles sur 5219 ont une surface supérieure à 10 ha.

Les parcelles de 6 ha correspondent à un seuil en termes de diversité d'espèces. Un paysage agricole fait de petites parcelles présente une forte densité de bordures de champs, de haies, de murets séparant les parcelles mais aussi d'arbres d'alignement et isolés qui sont autant d'éléments permettant l'accueil d'une biodiversité intéressante.

Tous ces éléments modestes jouent également un grand rôle pour la qualité des paysages en les enrichissant de motifs, discrets mais aussi précieux que le sel et le poivre pour la cuisine. La petitesse des parcelles est également favorable à la qualité des paysages en diversifiant les formes, les couleurs, les ambiances, dans un jeu de marqueterie savant.

Ceux-ci apparaissent alors soignés, peignés par les rangs (de vigne, de lavande, de vergers), bordés par les murets, les bandes boisées, les haies, ou la garrigue. L'ensemble contribue à la diversité des paysages, en contraste avec la couverture boisée de la garrigue et les landes et garrigues pâturées, semi-ouvertes.





© Agence Folléa Gautier, 2024. Source : IGN BD Topo, RPG

## Répartition des 5 terroirs principaux

### Légende

- Vergers
- Estives et landes
- Viticulture
- Céréaliculture
- Prairies
- Lavande

▲ Les surfaces agricoles sont majoritairement occupées par la vigne, mais aussi les arbres fruitiers (notamment en rive sud gardoise des gorges), les oliveraies et la lavande : ce sont autant de cultures pérennes, offrant une valeur ajoutée liée à la qualité des produits, dont le soin de mise en culture et de gestion joue en faveur des paysages.



Oliviers



Vignes



Lavande



Verger

### 2.3.2. Des cultures pérennes à forte valeur paysagère / économique

#### Un intérêt croissant pour l'agriculture biologique

(données cartobio)

Les surfaces agricoles relevant de l'Agriculture Biologique concernent principalement les estives et les landes dont environ 50% des surfaces sont concernées (cf. Carte page précédente). Les parcelles se concentrent à l'est sur les communes de Bidon et de Saint-Remèze, et au nord sur la commune de Lagorce.

Les cultures pérennes et principalement les vignes représentent la deuxième catégorie en termes de surfaces cultivées sous label AB. Celles-ci sont regroupées essentiellement au sud-est du territoire, sur les communes de Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Just d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche et Aiguèze, mais également plus au nord au niveau de Lagorce et de Saint-Remèze. 10% des surfaces cultivées sous label AB sont des prairies permanentes ou temporaires et des cultures fourragères. Elles se concentrent sur la partie ouest du territoire.

Au total, 30 % des zones cultivées (déclarées) sont labellisées AB, ce qui est supérieur à la moyenne départementale.



Vignoble à Orgnac l'Aven



Périmètre de l'AOC Côtes du Vivarais

## • Une reconnaissance des terroirs viticoles du territoire

### Appellation d'Origine Contrôlée des Côtes du vivarais

- Depuis 1999
- Bidon, Gras, Larnas, Labastide de Virac, Orgnac l'Aven, Saint-Remèze, Lagorce

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Côtes du Vivarais s'étend sur 435 hectares, à la fois en Ardèche et dans le Gard, sur des sols calcaires et peu profonds, avec de faibles rendements. L'appellation couvre la production de vins blancs, rosés et rouges. Ce label permet de valoriser un produit dont les étapes de fabrication (production et transformation) sont réalisées dans une même zone géographique et selon un savoir-faire reconnu.

« Dès la fin des années 1950 des vignerons ardéchois choisissent une politique nouvelle de production de qualité en implantant des cépages nobles et obtiennent le 8 août 1962 une appellation de vin de qualité supérieure (VDQS). Le débouché nouveau que constitue le tourisme qui se développe à l'époque en Ardèche et les incitations à la restructuration vinicole comme le « plan Chirac » de 1972 et les aides de la Communauté européenne vont permettre la transformation du vignoble du Vivarais et son amélioration qui justifieront le classement en AOC en 1999. »

(Source : Wikipédia)

### Appellation d'Origine Contrôlée des Côtes du Rhône

- Depuis 2017
- Bourg Saint-Andéol, Saint-Just d'Ardèche, Saint-Marcel d'Ardèche et Saint-Martin d'Ardèche.

« L'appellation Côtes du Rhône serpente le long des berges du Rhône à travers 6 départements (Ardèche, Drôme, Gard, Loire, Rhône et Vaucluse). En Sud Ardèche, elle est produite sur 1 200 hectares. Les vignes sont implantées sur les coteaux et terrasses anciennes qui occupent la zone de confluence entre la rivière Ardèche et le Rhône.

Depuis 2017, 4 communes ardéchoises se sont vues décerner le label : Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Martin d'Ardèche et Bourg Saint-Andéol. Ce cru des Côtes du Rhône produit uniquement des vins rouges. »

### Indication d'Origine Protégée (IGP) des Vins d'Ardèche

Première production IGP de la région Auvergne-Rhône-Alpes, cette labellisation garantit une zone délimitée de production et d'élaboration du vin. Il s'agit d'une production non délocalisable, ce qui assure un développement économique des territoires concernés.



Larnas



Larnas



- Des terroirs supports du développement de l'économie et de la vie locale



1950

© Géoportail

Les très belles terrasses des Costes (Saint-Remèze) qui ont perduré dans le temps

### 2.3.3. Un réseau dense de murets, terrasses, haies

Le paysage agricole est tout particulièrement magnifié par les murets de pierre, fruits d'un travail séculaire d'épierrage à la main qui force le respect. C'est d'autant plus vrai que, sur le territoire des gorges de l'Ardèche, deux caractéristiques ajoutent à leur valeur :

- Leurs dimensions : ces murets se transforment souvent en murs de plusieurs mètres de largeur ;
- Leur densité : il arrive encore que ces murets se succèdent à quelques mètres seulement les uns des autres.

Les murets constituent des habitats pour plusieurs espèces. Ils peuvent être utilisés comme abris ou gîte de reproduction. Les interstices sont favorables à la présence de reptiles dont le Lézard ocellé. Ils peuvent accueillir des amphibiens au cours de leur phase terrestre. Ils abritent également des petits mammifères et des insectes.

Cet héritage hors du commun reste mal reconnu et fragile (voir partie 3 sur les enjeux).





Vaches aubrac dans la vallée de la Nègue

### 2.3.4. Un élevage agro-sylvo-pastoral gestionnaire des paysages et des milieux

Le territoire est aujourd'hui moins pastoral qu'il y a encore 100 ans. Les friches et landes à genévrier, la fermeture des paysages boisés, témoignent de ce recul. Pour autant l'élevage bovin, ovin et caprin persiste et contribue à maintenir ouverts les paysages.

Au delà du maintien d'une biodiversité remarquable, il participe aussi à la lutte contre le risque incendie.

D'après le SCOT de l'Ardèche méridionale de 2022, «l'activité pastorale, encore très présente, permet d'entretenir les sites naturels et les paysages remarquables, véritables produits d'appel touristiques du territoire.»

« Une étude comparative sur l'alimentation des bovins montre qu'on a de meilleurs résultats avec une alimentation diversifiée issue du pâturage à la Dent de Rez qu'avec une alimentation ciblée type luzerne/sainfoin : 150 g de gain quotidien. Comme nous, les bêtes cherchent la diversité ».





Élevage de brebis à Saint-Remèze, 1963

©Archives départementales



Pont sur le ruisseau de Chanterane



Cimetière de Gras



Trogne de mûrier

Les trognes développent des cavités favorables à de nombreuses espèces (Huppe fasciée, Chevêche d'Athéna, Coléoptères saproxyliques)

### 2.3.5. Un «petit» patrimoine qui enrichit le paysage rural : églises, cimetières, maset, murs, arbres isolés ...

Si les murs et murets dominent les paysages, d'autres éléments de patrimoine local enrichissent les paysages : les cimetières isolés, parfois accompagnés d'églises ou chapelles, les petites routes et leurs ouvrages d'art (ponts), les arbres isolés, dont des mûriers témoins de l'époque pas si lointaine de la culture du ver à soie, ...



Muret d'épierrement sur les hauteurs de Saint-Vincent



### 2.3.6. Une généreuse couverture forestière protectrice des sols, de l'eau et des cultures

Le territoire se distingue par différentes natures de terrains : la plaine alluvionnaire de Vallon, le plateau traversé par l'Ardèche et la bordure rhodanienne. Ils constituent différents terroirs qui gardent pourtant un trait commun : une forêt qui couvre plus de 50 % de la superficie totale.

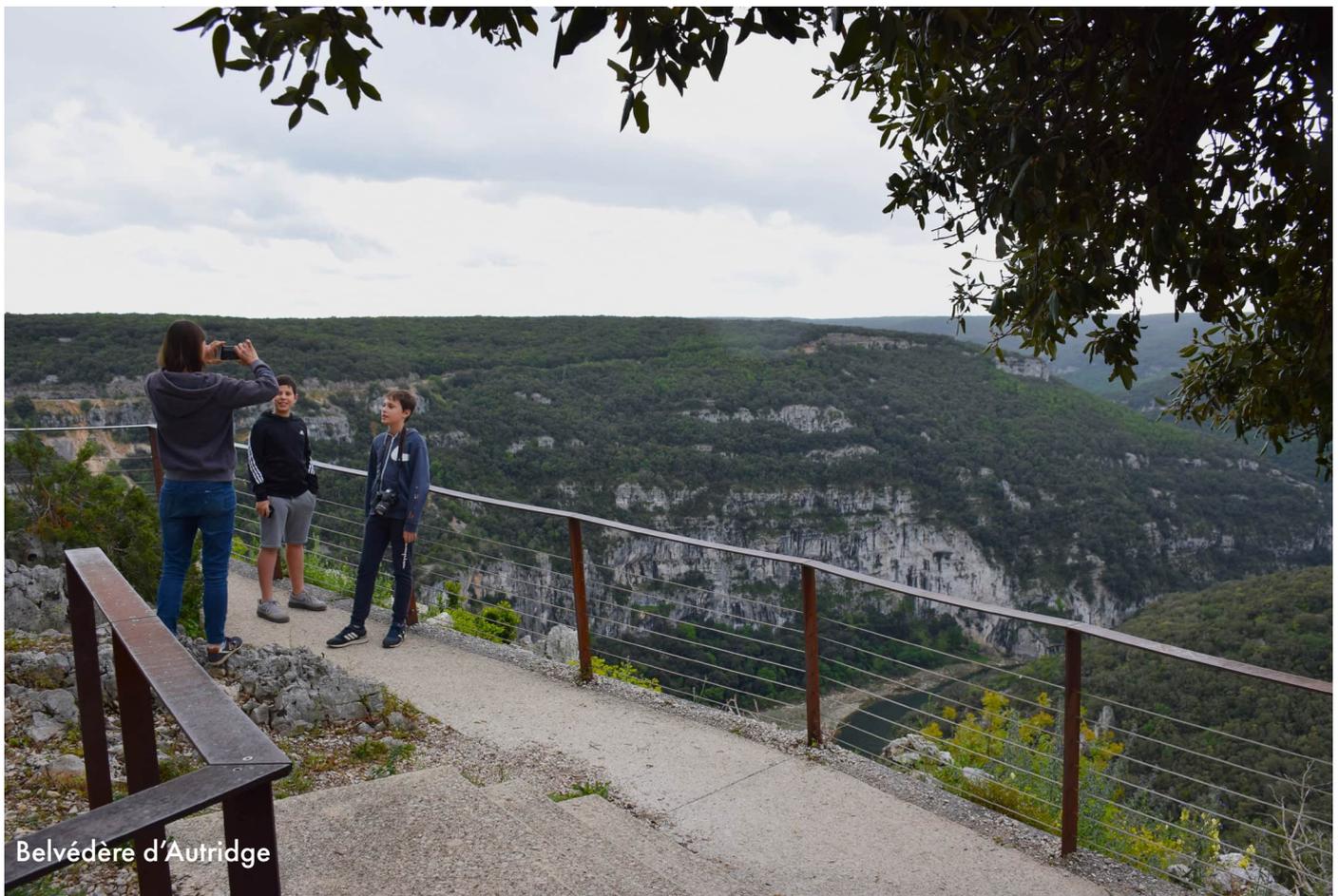
Cette masse forestière est protectrice des cultures, notamment contre les ravageurs. C'est ainsi par exemple que la vigne échappe ici à la flavescence dorée, maladie bactérienne véhiculée par la cicadèle.

## 2.4. Un territoire touristique et de loisirs, qui se parcourt et se pratique

### La richesse économique et sociale

Le tourisme fait la richesse économique du territoire. Principale ressource, il bénéficie aussi à l'économie de l'artisanat et des services. Une grande diversité des pratiques est offerte dans un cadre exceptionnel : camping, canoë, baignade, randonnée, escalade, spéléologie, VTT, vélo, observation ornithologique.

Le dense réseau de chemins, petites routes-paysage et points de vue est favorable à ces pratiques, qui font aussi l'attractivité sociale à l'année du territoire.



Belvédère d'Autridge

### 2.4.1. Importance économique du tourisme

Les gorges de l'Ardèche constituent une véritable locomotive touristique pour le territoire, en concentrant les 2/3 de la fréquentation touristique du département de l'Ardèche.

La création de la route touristique des Gorges de l'Ardèche à la fin des années 1960, sous l'impulsion de l'Etat (DATAR) a été le véritable point de départ de l'accélération du développement touristique du secteur. Cet essor a permis d'inverser la courbe démographique du territoire.

Progressivement, les sports de nature se sont développés, liés à la grande diversité des reliefs et des paysages, ainsi qu'à la qualité des milieux naturels. La plupart des usagers déclarent en effet s'adonner aux plaisirs des sports de nature au cours de leur séjour, au premier rang desquels figurent la baignade (32% des séjours) en rivière ou en piscine et la randonnée pédestre (28%). Le canoë-kayak et le cyclotourisme concernent respectivement 16% et 13% des séjours. Depuis le fond des gorges jusqu'aux sommet de la Dent de Rez, c'est toute l'épaisseur du territoire qui se prête à la découverte et aux loisirs.

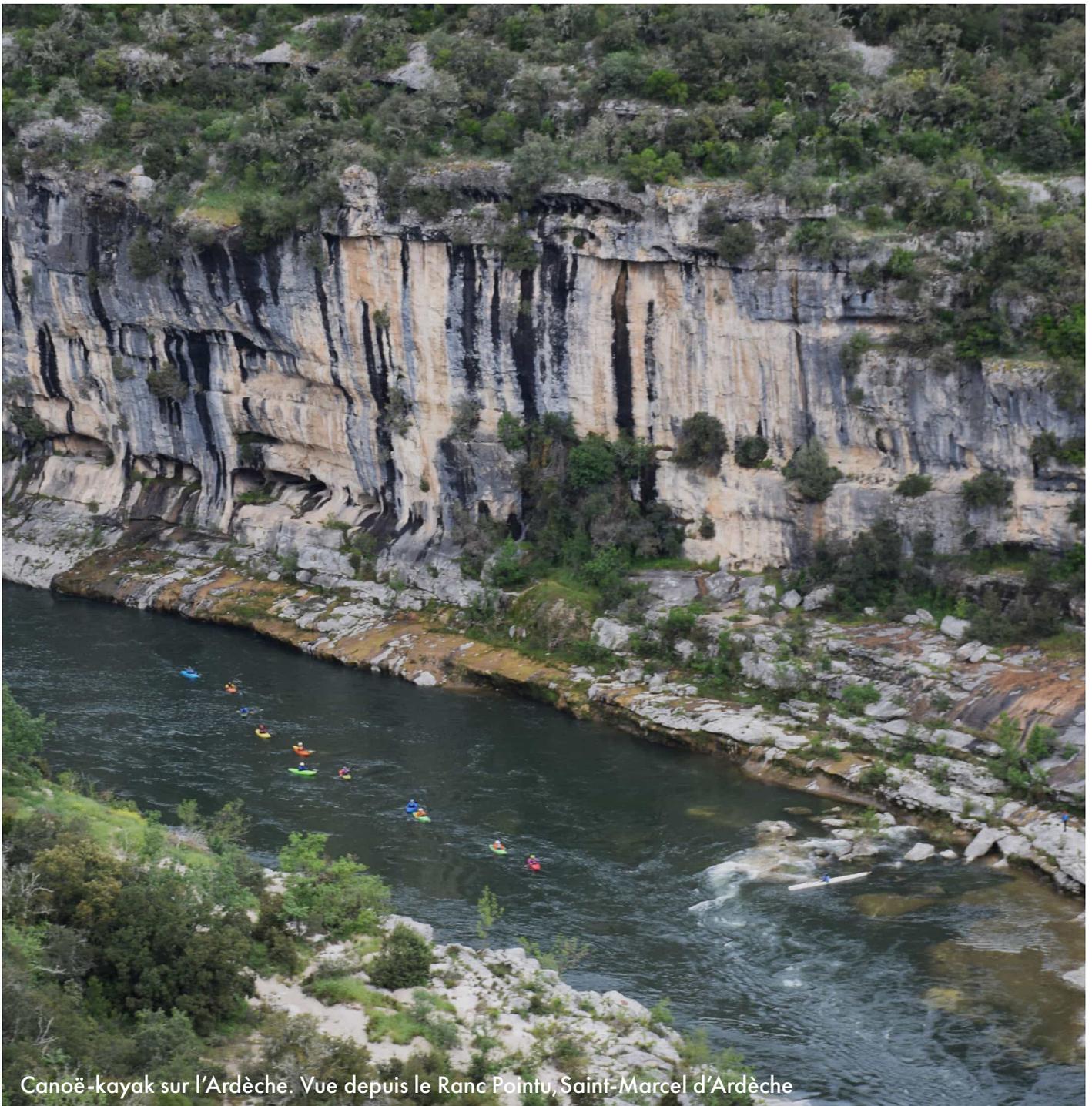
(source : étude «La fréquentation et les clientèles touristiques de l'Ardèche» - Observatoire Départemental de l'Économie Touristique - Comité Départemental du Tourisme de l'Ardèche).

Le site classé est aujourd'hui un lieu très fréquenté en période estivale. Il est le deuxième site classé le plus visité de Rhône-Alpes après le Mont Blanc avec des pointes estivales de la Combe à 1500 véhicules/jour (stationnés et circulants). Il a été estimé également une fréquentation de 150.000 canoës par an empruntant l'Ardèche.

Dans les années à venir, les enjeux les plus forts concernent la Combe d'Arc qui concentre l'essentiel de la fréquentation touristique du site.

« Nous sommes une des seules réserves naturelles de France où l'on peut dormir dedans »





Canoë-kayak sur l'Ardèche. Vue depuis le Ranc Pointu, Saint-Marcel d'Ardèche

L'office de tourisme des Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc rassemble 29 communes, une force pour le « cœur de destination Gorges de l'Ardèche » bien qu'il manque encore les trois communes gardoises du SGGA, avec tous leurs atouts naturels et culturels .

La stratégie touristique repose sur le potentiel d'attractivité des gorges, qui permet dans un second temps de diffuser les flux.

Le conseil d'administration de l'office de tourisme rassemble élus et filières professionnelles. Ainsi, en partenariat avec le SGGA, les loueurs de canoé et l'EPTB, s'est mis en place « canoé malin », une application qui permet de connaître la fréquentation prévisionnelle de la rivière, et de choisir des plages horaires moins fréquentées.

« Avec le COVID, le territoire est encore plus perçu comme grand site de nature . C'est un marqueur fort qui nous singularise.»

Un programme de formation existe pour les prestataires au tourisme durable, plus respectueux de l'environnement naturel exceptionnel à l'intérieur duquel ils travaillent. Cela répond à des attentes des clients de plus en plus fortes ; notamment les urbains qui cherchent des séjours sans voitures.



Passage de l'Ibie sous la D558

« Le tourisme est une mono-industrie, avec ses avantages et ses inconvénients. Tout tourne autour de lui, les retombées directes et indirectes sont importantes.

La viticulture est très fortement liée au tourisme car les vignerons ont développé l'oenotourisme ; les artisans vivent du tourisme à travers les travaux des résidences secondaires ou touristiques en plus des principales. »



Gestion des stationnements au Pont d'Arc



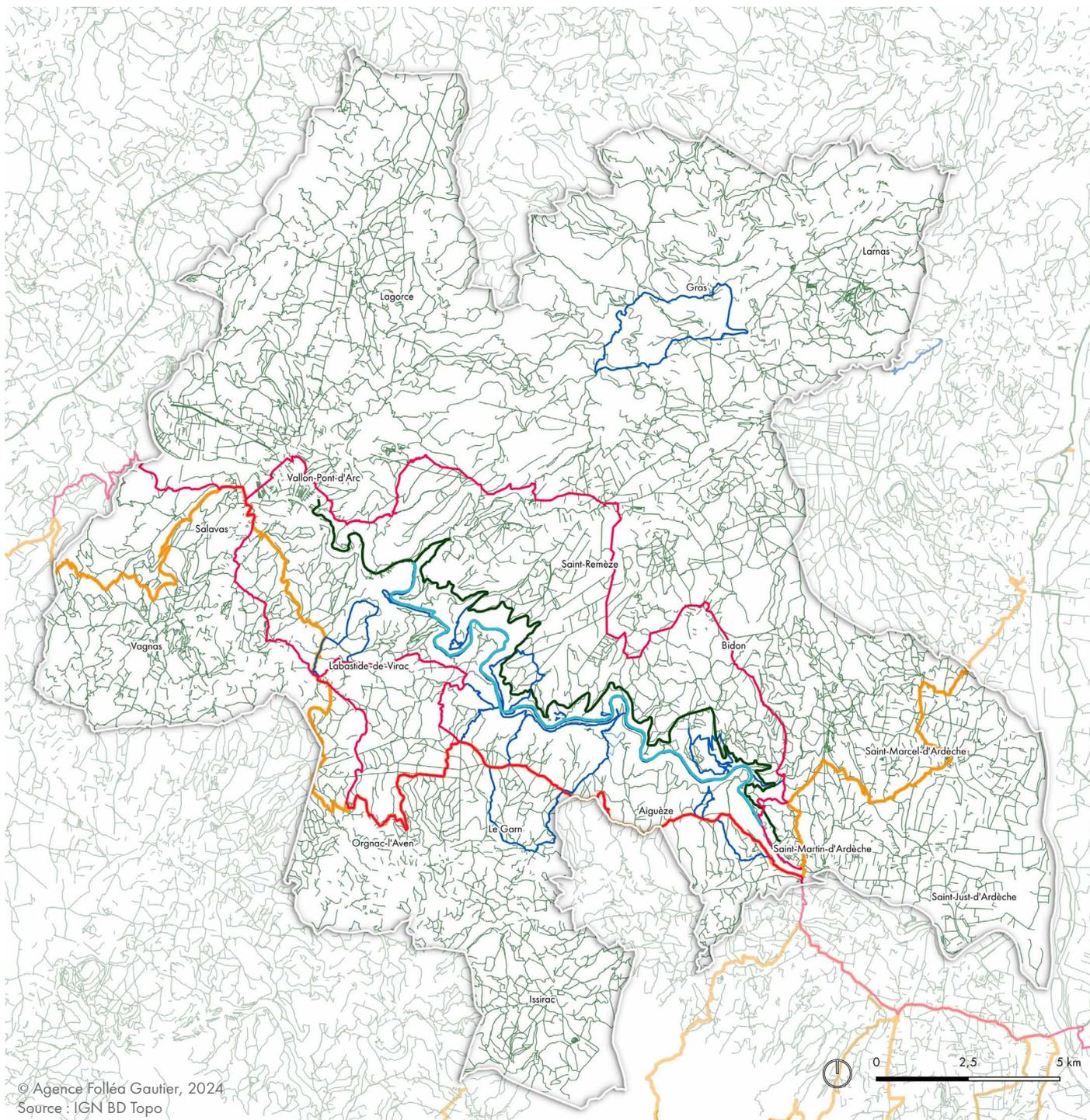
Chemin des Hières, Aiguèze

#### 2.4.2. Une richesse de chemins, petites routes-paysage, vues., favorable aux pratiques de loisirs tourisme

La route touristique des gorges, avec sa douzaine de belvédères, constitue un équipement touristique de premier ordre, spectaculaire, intensément fréquenté et apprécié par les visiteurs. Mais hors de ce parcours célèbre, les petites routes offrent des échelles réduites propices à la promenade, en voiture mais aussi à pied et à vélo.

« Souvent les gens qui viennent font le tour du village, joli, en pierre, alors qu'au départ ils venaient simplement faire une randonnée dans les gorges »





## Cartographie des sentiers et chemins de randonnée

- Route touristique des gorges
- GR
- Grande Traversée de l'Ardèche en VTT
- Sentiers balisés
- Dont le sentier des Gorges de l'Ardèche
- Autres chemins

### 2.4.3. Une diversité des pratiques dans un cadre exceptionnel :

Camping, canoë, baignade, randonnée, escalade, spéléologie, VTT, vélo, observation ornithologique...

#### Sites partenaires

Partner site

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| 1 Aven Grotte Forestière                 | 11 Grotte La Cocalière             |
| 2 Grotte de Saint Marcel d'Ardèche       | 12 Mad Maze                        |
| 3 Mas Daudet                             | 13 La Ferme Théâtre                |
| 4 Parc animalier des gorges de l'Ardèche | 14 Grand site Aven d'Orgnac        |
| 5 Maison de la Lavande                   | 15 Grotte de la Madeleine          |
| 6 Château des Roure                      | 16 Grotte La Salamandre            |
| 7 Palais des Evêques                     | 17 Distillerie du Bois de Païolive |
| 8 Château de Vogüé                       | 18 Parc animalier de Lussas        |
| 9 Castanea                               | 19 Château de Saint-Montan         |
| 10 La Forêt d'Emile Zarbre               | 20 Grotte Chauvet 2 - Ardèche      |
|  | 21 Muséum de l'Ardèche             |
|  | 22 Ver à soie Musée-Magnanerie     |

#### Sites labellisés :



#### Légendes :

- Offices de Tourisme / Tourist Office
- Limites du département
- Petites routes départementales
- Routes départementales
- Axes principaux
- Via Rhôna
- Via Ardèche
- Voie partagée
- Itinéraire de liaison
- Voie Douce de la Payre
- Centre historique / Historic center
- Patrimoine religieux classé ou inscrit / Listed religious heritage
- Patrimoine préhistorique ou antique / Ancient or prehistoric heritage
- Château ouvert au public / Castle open to the public
- Panorama, table d'orientation / Panorama or interpretation panel
- Site naturel remarquable / Natural site of interest
- Grotte ouverte au public / Cave open to the public
- Sports et loisirs / Sports and leisure
- Sentier thématique / Thematic trail
- Musée, site touristique ouvert à la visite, parc animalier / Museum, place open to visit, animal park
- Station thermale / Thermal resort
- Chemins et Dolmens / Paths and Dolmens
- Accepte le Pass Ardèche (voir au verso).



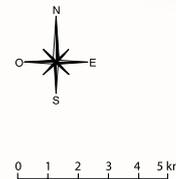
- Parc Naturel Régional des Gorges de l'Ardèche
- Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional
- Vignobles et découvertes : 180 labellisés sur la destination Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc
- Famille Plus : 103 labellisés sur la destination Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc
- Parc National des Cévennes

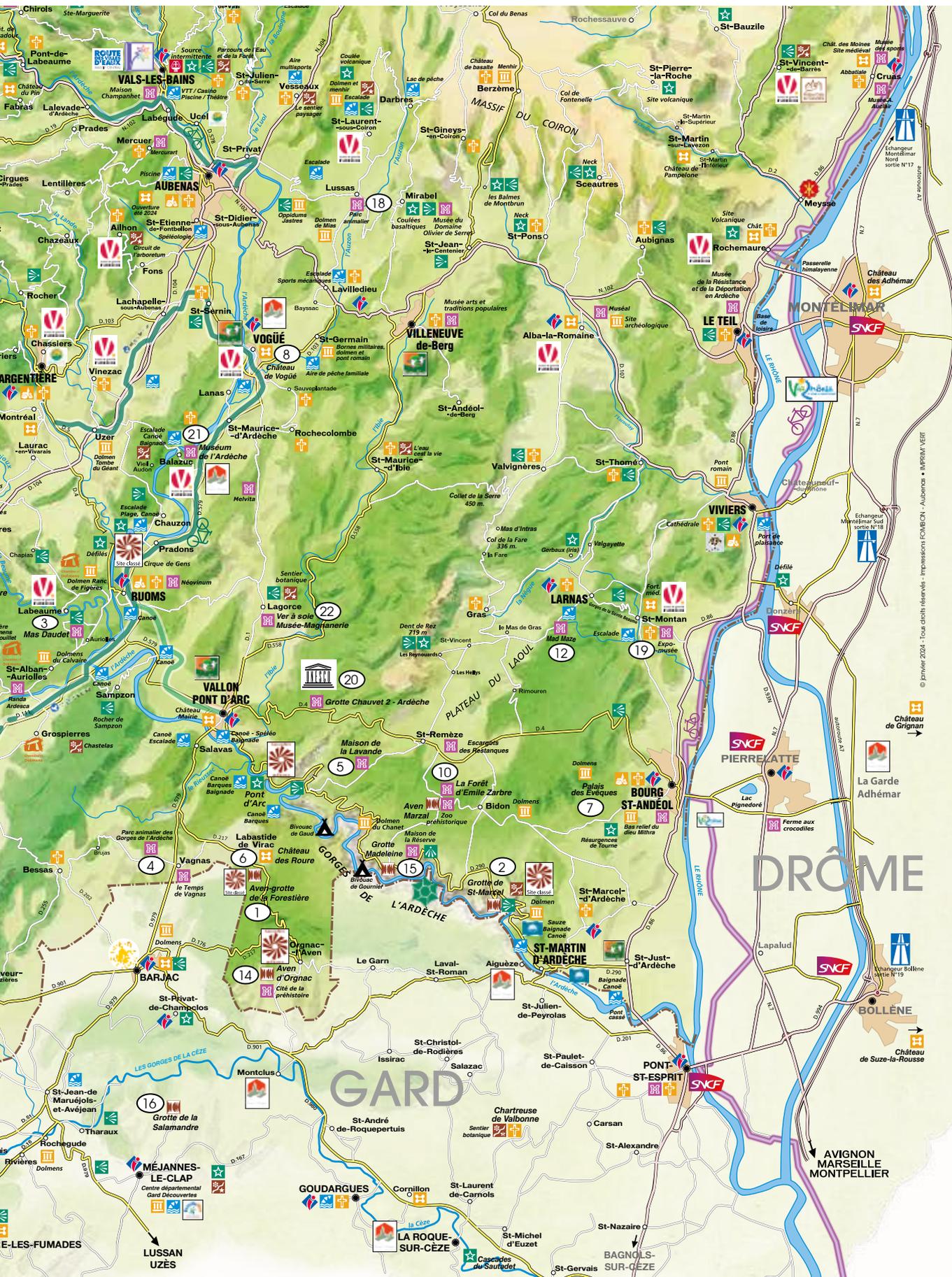


Le papier PEFC certifie la gestion durable des forêts.



Une volonté de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie.





© Janvier 2024 - Tous droits réservés - Impressions FOMBON - Aubenas • IMPRIM'VEERT

# DRÔME

# GARD

## 2.5. Un territoire expérimenté, engagé depuis longtemps dans la protection, la gestion et la mise en valeur patrimoniale et touristique

L'art de cultiver l'attractivité

Le territoire, par son expérience de protection, de gestion et de mise en valeur fait la démonstration de **l'art délicat de cultiver l'attractivité** : les acteurs sont organisés, la gestion de l'eau, des milieux, des espèces, du patrimoine culturel et des paysages, est établie au bénéfice en particulier du cœur du territoire.

CITÉ DE LA  
PRÉHISTOIRE

## 2.5.1. Des acteurs organisés, une gestion établie

Le territoire des Gorges de l'Ardèche bénéficie de près de 100 ans d'attention, qui se traduisent par de nombreuses dispositions de protection et de gestion :

### Le site classé du pont d'Arc et ses abords

Après le classement en 1931 du monument naturel du Pont d'Arc, le site du Pont d'Arc et ses abords ont été classés par décret le 24 février 1982 puis récemment le 7 janvier 2013 (avec l'extension au plateau karstique couvrant la Grotte Chauvet (surface et tréfonds) sur une surface de 1362 ha. En aval, les Gorges de l'Ardèche (lit du cours d'eau, rives, falaises) ont été inscrites sur l'inventaire des sites en 1943. Le site inscrit s'étend sur une surface de 3043 ha. Le Pont d'Arc a été au coeur de plusieurs Opérations Grand Site.

### Le site classé de l'Aven d'Ornac

Découvert en 1935, le site est classé le 25 février 1946, étendu en 1974, puis à nouveau en 2006, intégrant la surface, ainsi que deux autres cavités (l'aven de la Forestière et la Baume de Ronze, ainsi que le site archéologique Ornac III. Ce site est labélisé Grand Site de France depuis 2004.

### La Réserve naturelle nationale

La Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche (RNNGA) a été créée par décret national, le 14 janvier 1980. Par convention, l'État en a confié la gestion au Syndicat mixte de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA). Le décret ministériel du 8 novembre 2018 a permis l'extension de la réserve (+24%) et la mise à jour de sa réglementation. Sa surface représente désormais 1950 ha. Plusieurs milliers d'espèces végétales et animales vivent dans ce site protégé, dont certaines rares et protégées comme l'Alysson à gros fruits, la Gratiolle officinale, l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère, la Loutre d'Europe, le Barbeau méridional ou l'Apron du Rhône, la Cordulie splendide, mais aussi 24 espèces de chauves-souris et des espèces endémiques comme le crustacé d'eau douce cavernicole, Sphaeromides raymondi.

### Le site NATURA 2000 et le périmètre Espace Naturel Sensible du Département de l'Ardèche

Depuis les années 1990, 6 800 ha sont inscrits au réseau européen Natura 2000 comprenant le canyon et ses abords. Le Département de l'Ardèche a identifié les gorges comme un espace naturel sensible sur le périmètre de la réserve naturelle nationale et sur celui du site classé du Pont d'Arc.

### Le site inscrit de Labastide de Virac

Le vieux village de Labastide-de-Virac et ses abords ont été inscrits sur l'inventaire des sites en 1978. Le site inscrit s'étend sur une surface de 207 ha. Dominant le village, le château des Roures a été classé la même année au titre des monuments historiques.

« Natura 2000 a été pour moi une chance énorme. Le programme a permis d'avoir des pistes refaites, des citernes d'eau, du girobroyage. Ça a été un gros ballon d'oxygène. Ça a conforté mon installation »



### Les monuments historiques

Répartis sur le territoire du SGGA, 38 monuments historiques sont recensés (12 monuments classés et 26 monuments inscrits). Il s'agit de grottes, châteaux, bergeries, chapelles, églises, dolmens. Plusieurs sites archéologiques aériens et sous-terrain ont été fouillés ou le sont encore et plusieurs zones de présomption de prescription archéologique sont identifiées.

### L'inscription de la Grotte Chauvet au patrimoine mondial de l'UNESCO

Découverte en 1994 au coeur de la Combe d'Arc, la Grotte Chauvet fait l'objet d'un classement à l'inventaire des Monuments Historiques depuis le 13 octobre 1995. Depuis le 22 juin 2014 la grotte est inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité en tant que bien culturel.

Le plan de gestion du site UNESCO identifie le périmètre du site classé du Pont d'Arc et de ses abords comme « zone tampon » du bien inscrit, l'Opération Grand Site Combe d'Arc constituant de fait le plan de gestion de cette zone tampon.

### Le Pays d'art et d'histoire (PAH)

Le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional (qui inclut la CdC DRAGA) est labellisé depuis 2011. Il mène une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie. Une charte paysagère, assortie de 18 fiches de recommandations, a été élaborée.

### L'Office de tourisme Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc

Depuis le 1er janvier 2022, un unique Office de tourisme couvre les deux communautés de communes DRAGA (Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche) et Gorges de l'Ardèche. La fusion des deux anciens offices de tourisme améliore la cohérence de la politique touristique et la lisibilité/praticité des informations pour les visiteurs.

## L'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB)

Depuis le 1er janvier 2018, les trois syndicats de rivière historiques du bassin versant de l'Ardèche ont fusionné pour former l'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche. L'EPTB agit sur l'entretien des berges et de la ripisylve, le suivi de la qualité des eaux, les travaux de restauration écologique, la prévention des inondations, la sensibilisation à la protection de la ressource en eau, la biodiversité liée à l'eau. Il assume pour 11 intercommunalités la compétence GEMAPI via deux grandes missions : la gestion et la maîtrise d'ouvrage collectives de travaux ; la planification de la politique globale de l'eau. En 2008, le Syndicat Ardèche Claire et la Commission Locale de l'Eau (CLE) ont défini le Schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs pour organiser le partage des usages. En 2023, La démarche prospective "Ardèche 2050" engagée par l'EPTB du Bassin versant de l'Ardèche et la Commission Locale de l'Eau évalue les impacts du changement climatique sur la ressource en eau, les rivières, les êtres vivants et activités qui en dépendent. Elle construit collectivement une stratégie d'adaptation et un programme d'actions pour un territoire plus résilient.

### Les acteurs du monde agricole / viticole

Le rôle des agriculteurs du territoire dans la création, l'évolution et la gestion des paysages et des milieux est essentiel. En effet, à côté de leur fonction première de production, l'activité agricole s'inscrit au cœur des dynamiques de transformations des paysages. Des générations de paysans ont aménagé les campagnes en fonction de leurs besoins, pour tirer le meilleur parti des terroirs des gorges de l'Ardèche, tout en se conformant aux usages en vigueur et aux politiques nationales et européennes.

### Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA)

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) a pour origine le Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de sa Région Naturelle (SIGARN) créé en 1996 avec pour objectif de « rechercher un juste équilibre et une synergie entre aménagement du territoire, développement touristique, respect des activités humaines, du patrimoine et de l'environnement. »

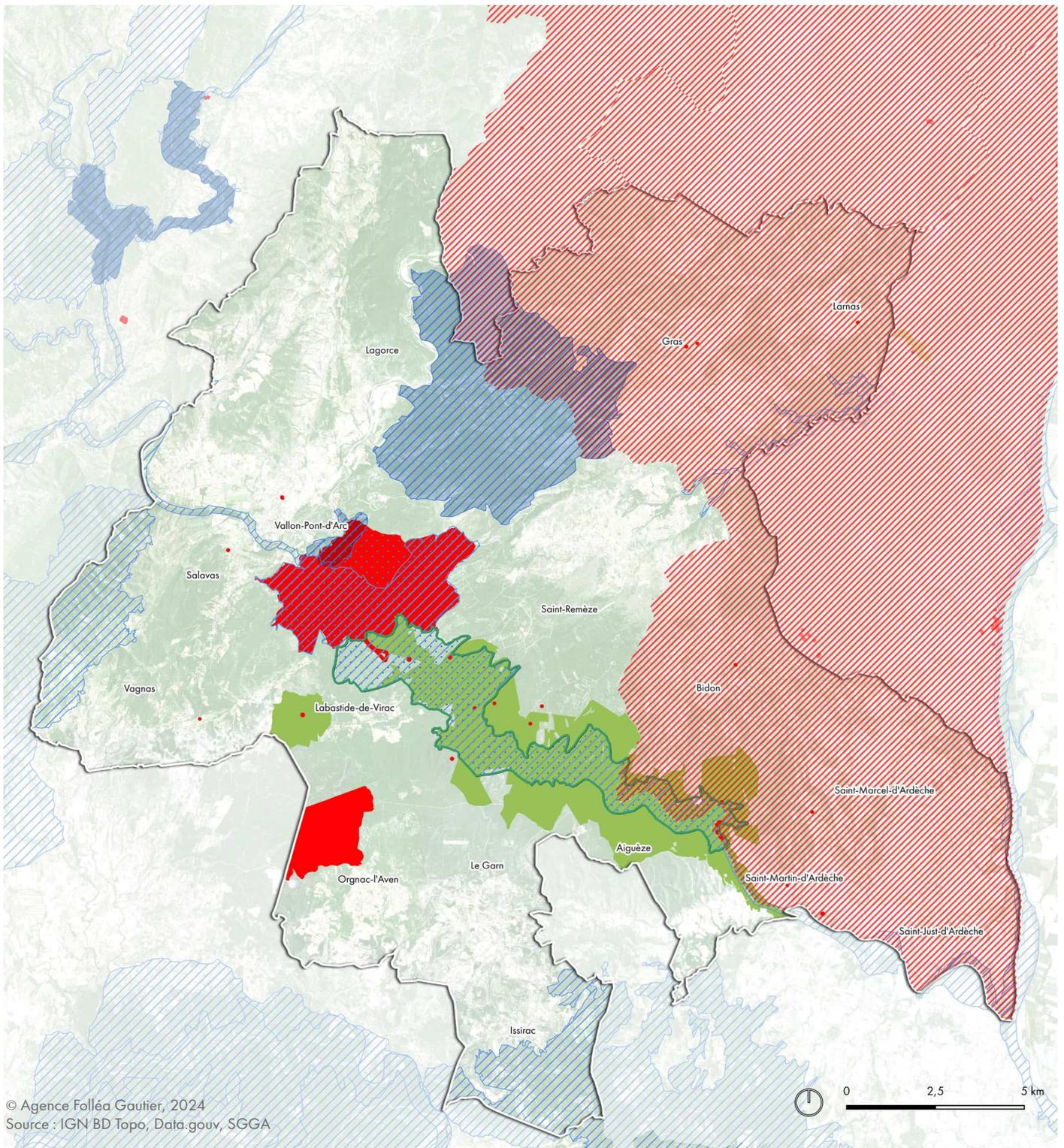
Étudier, protéger et mettre en valeur les espaces naturels des gorges de l'Ardèche constituent les principales missions du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA). Il assure ainsi la gestion des espaces naturels à l'échelle de l'ensemble des gorges et des missions d'animation du territoire autour du développement durable.

Ces responsabilités sont administrées par un comité syndical de 38 membres représentant les Départements de l'Ardèche et du Gard et les 16 communes du périmètre d'intervention du SGGA.

Le SGGA gère en particulier :

- **La Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche** : l'accueil, l'animation pédagogique, la sensibilisation du public et la promotion de la réserve naturelle, la surveillance et le gardiennage de la réserve naturelle, la protection et l'entretien général du milieu naturel, la réalisation et l'entretien du balisage et de la signalisation spécifique de la réserve naturelle, la réalisation d'un suivi naturaliste afin d'effectuer un contrôle scientifique du milieu naturel, l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve, la réalisation, l'entretien et la gestion des équipements permettant d'améliorer l'accueil, l'éducation du public et la promotion de la réserve, la gestion des aires de bivouac de Gaud et de Gournier propriétés du Département de l'Ardèche et l'accueil du public sur ces aires.
- **Les sites Natura 2000** : la réalisation et la révision des documents d'objectifs des sites, la réalisation d'études, de travaux ou d'actions liées à la connaissance, la sensibilisation, l'entretien, la mise en valeur, la préservation du milieu naturel, l'animation et le suivi de l'ensemble des actions identifiées dans les documents d'objectifs, l'évaluation des documents d'objectifs.
- **Le site classé du Pont d'Arc** : La création de petits équipements et la gestion d'équipements provisoires d'accueil du public, l'information du public, le ramassage et l'évacuation des déchets le long de la route départementale 579, dite route touristique du belvédère du Ranc Pointu (commune de Saint Martin) jusqu'à la grotte des Tunnels (commune de Vallon Pont d'Arc). La gestion du site est plutôt assurée par la commune et la communauté de communes.

Les communes adhérentes peuvent consulter le SGGA sur tout sujet relatif à l'entretien et à l'aménagement du patrimoine : plans d'eau et berges, plages, parking, balisage des chemins de rando, itinéraires de trail, création de sentiers, sports de nature, sites d'escalade, descente de l'Ardèche en canoë kayak, restauration d'espaces naturels, accueil du public... Le Syndicat mixte des Gorges de l'Ardèche fournit les études scientifiques et techniques, les recommandations et met en œuvre les plans de sauvegarde et de restauration. Le SGGA dispose d'une feuille de route à l'horizon 2026, approuvée en mars 2022. Elle se décline en 7 enjeux représentant le fil conducteur des actions.



© Agence Folléa Gautier, 2024  
 Source : IGN BD Topo, Data.gouv, SGG

### Cartographie des périmètres de reconnaissance et de protection existants

- Sites classés
- Sites inscrits
- Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche
- Arrêtés préfectoraux de protection biotope
- Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Sites Natura 2000
- Édifices reconnus au titre des monuments historiques
- Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional

« Maintenant je me dis qu'on a fait du chemin et qu'on a bien évolué nous aussi »



Ce système fonctionne bien en saison estivale, avec 1 navette toutes les 20 minutes. Le parking de la Combe d'Arc est payant depuis l'été 2023, il a apporté 350 000 € nets dans les caisses, cela rend les navettes gratuites davantage viables. Ces navettes marchent très bien, elles sont toujours pleines. La signalétique dynamique installée les a favorisées.»



Gare routière de Vallon-Pont-d'Arc



© Site internet de la grotte

Vue aérienne de la Grotte Chauvet 2



Aménagement didactique du Pont d'Arc

# L'histoire invisible du Pont d'Arc

L'arche du Pont d'Arc est un monument naturel unique au monde. Elle a probablement fasciné l'humanité depuis des millénaires.

À la façon d'un totem, elle évoque une porte entre deux mondes : le visible et l'invisible, le familier et le sauvage, le mystère et la connaissance.

Dissimulée dans cet écran se trouve la grotte ornée Chauvet-Pont d'Arc, classée par l'Unesco au Patrimoine mondial, qui a révélé à nos regards émerveillés des dessins vieux de 36 000 ans.

Mais savez-vous que ce site recèle d'autres histoires cachées ? En explorant la Combe d'Arc, découvrez les récits invisibles qu'abrite ce paysage grandiose :

- comment l'eau a sculpté, goutte après goutte, cette œuvre minérale ;
- de quelle façon, au fil des époques, les humains ont trouvé leur place dans ce lieu hors du commun.

Des points d'interprétation vous sont proposés, en rapport avec les formes marquantes du paysage :

- 1 l'arche du Pont d'Arc
- 2 la falaise du cirque d'Estre
- 3 le méandre de la Combe d'Arc

Sur certains de ces points, des blocs de pierre sculptés dévoilent l'histoire invisible de l'eau et des galeries d'images évoquent l'histoire invisible de l'Homme.

Téléchargez ici, sur votre smartphone ou votre tablette, le contenu audio « L'histoire invisible du Pont d'Arc » :

1. connectez-vous au Wifi « Vallon Pont d'Arc »
2. activez les extractions ou actualisez dans votre navigateur (Chrome, Safari, Firefox...) « visite »

Vous y trouverez des interviews de scientifiques, des témoignages d'habitants, des extraits poétiques et historiques, pour une visite en immersion.

**FAICILE ET RAPIDE**  
 > pas besoin de connexion Internet  
 > le chargement des contenus se fait à proximité de ce panneau (sans câblage) ; ensuite, vous pourrez utiliser l'audio en totale autonomie sur l'ensemble du site

◀ Plan du site de la Combe d'Arc et localisation des points d'interprétation

Informations pratiques

- Vous êtes ici
- Aériel nouvelle
- Nouvelles colonnades réajustées au départ du parking, Châtelets - Office de Tourisme à Vallon Pont d'Arc
- Randonnée pédestre entre Vallon Pont d'Arc et le site du Pont d'Arc (Bastogne bleue et blanc), topoguide disponible à l'Office de Tourisme, connexion avec le GR4F
- Baignade : plage amont du Pont d'Arc surveillée en juillet-août
- Toilettes
- Parking

Recommandations

Aménagement didactique du Pont d'Arc

# SYNTHÈSE PARTIE 2

## 5 grandes valeurs paysagères et écologiques et 22 caractéristiques qui font la personnalité du territoire des gorges de l'Ardèche

Le territoire des gorges de l'Ardèche porte 5 valeurs paysagères et écologiques ; elles se déclinent en 22 caractéristiques qui font sa personnalité :

### A. Un grand espace naturel très préservé

Le territoire offre la Nature en grand, avec six caractéristiques :

1. Il est généreux dans ses dimensions et perceptions
2. Il est complexe : 4 niveaux, dont un souterrain et de nombreuses unités de paysage
3. Il forme un carrefour biogéographique, propose des milieux variés
4. Il est riche d'une biodiversité remarquable
5. Il est bien placé le long du Rhône, pour l'accessibilité, l'emploi et les services
6. Il est approprié par les habitants et valorisé pour le tourisme et les loisirs.

### B. Des villages et des bourgs patrimoniaux

Par la finesse de leur adaptation aux sites, les villages et bourgs témoignent de la fierté d'habiter un territoire d'exception :

7. Ils sont répartis tout autour des Gorges
8. Ils composent des sites bâtis précis et souvent spectaculaires
9. Hérités du Moyen-Âge, ils proposent une richesse d'ambiances villageoises, de déambulations pittoresques
10. Ils montrent une architecture domestique traditionnelle de grande qualité
11. Ils offrent des vues et des chemins vers la « nature » et la campagne
12. Ils bénéficient de réhabilitations bien menées

### C. Une riche mosaïque agricole

Par la délicatesse de l'adaptation aux terroirs, les espaces agricoles témoignent de l'amour du travail bien fait :

13. Ils s'organisent sur un petit parcellaire et se répartissent sur une diversité de terroirs propices à la variété
14. Ils portent des cultures pérennes à forte valeur paysagère / économique
15. Ils développent un réseau dense de murets, terrasses, haies
16. L'élevage agro-sylvo-pastoral est gestionnaire des paysages et des milieux
17. Un « petit » patrimoine enrichit le paysage rural : églises, cimetières, masets, murs, arbres isolés, ...
18. Une généreuse couverture forestière protège les sols, la ressource en eau et les cultures

#### **D. Un territoire touristique et de loisirs, qui se parcourt et se pratique**

Le tourisme fait la richesse économique du territoire, et les loisirs son attractivité sociale :

19. Le tourisme est la principale ressource du territoire, bénéficiant aussi à l'économie de l'artisanat et des services
20. Le dense réseau de chemins, petites routes-paysage et points de vues, est favorable aux pratiques de loisirs et tourisme
21. Une grande diversité des pratiques est offerte dans un cadre exceptionnel : camping, canoë, baignade, randonnée, escalade, spéléologie, VTT, vélo, observation ornithologique, ...

#### **E. Un territoire expérimenté, engagé depuis longtemps dans la protection et la mise en valeur patrimoniale et touristique.**

Il démontre l'art de cultiver l'attractivité :

22. Les acteurs sont organisés, la gestion de l'eau, des milieux, des espèces, du patrimoine culturel et des paysages, est établie au bénéfice du cœur du territoire.

**Ces valeurs et caractéristiques sont bien évidemment à préserver, mais surtout à cultiver : ce sont des balises pour conduire les choix politiques, des sources d'inspiration pour agir dans l'esprit des lieux.**

# PARTIE 3

## Les processus d'évolution des territoires



### Introduction

Climat, biodiversité et lien social : les défis du siècle

### 3.1. Un grand espace naturel très préservé

MAIS...

- 3.1.1. Une urbanisation diffuse bien présente qui marque négativement les paysages, fragilise les milieux et pose de nombreux problèmes
  - o Des entrées/sorties déqualifiées à l'amont et à l'aval des gorges
  - o Une fonctionnalité écologique altérée
  - o Des lignes à haute et très haute tension qui traversent le territoire en nombre
- 3.1.2. Une connaissance de la biodiversité inégale sur le territoire
- 3.1.3. Un changement climatique menaçant :
  - o Un risque incendie grandissant
  - o Une tension croissante sur la ressource en eau
  - o Une végétation qui marque des signes de dépérissement
- 3.1.4. Une fonctionnalité des écosystèmes limitée par l'absence de grands herbivores et de grands prédateurs
- 3.1.5. Une gestion forestière en jeu
- 3.1.6. Un équilibre fragile entre protection et tourisme/loisirs, des cohabitations délicates entre usagers

### 3.2. Des villages et des bourgs patrimoniaux

MAIS...

- 3.2.1. Une banalisation marquée par l'urbanisation diffuse et l'habitat récent
- 3.2.2. Des interfaces entre habitat et cultures fragilisées et conflictuelles, des entrées de villages à revaloriser
- 3.2.3. Des bâtiments d'activités et des équipements sans qualité architecturale ou paysagère
- 3.2.4. Des espaces publics encore améliorables
- 3.2.5. Un manque de vie locale des centres bourgs et villages

### **3.3. Une riche mosaïque agricole**

MAIS...

- 3.3.1. Un enrichissement marqué, une fermeture du paysage et des milieux ouverts
- 3.3.2. Une économie du lavandin menacée
- 3.3.3. Des bâtiments agricoles récents sans qualité architecturale et paysagère
- 3.3.4. Une difficulté à répondre aux besoins alimentaires locaux (faiblesse du maraîchage)
- 3.3.5. Une délicate adaptation au changement climatique
- 3.3.6. Une pression pour le développement des énergies renouvelables
- 3.3.7. Un petit patrimoine fragile et en voie de raréfaction

### **3.4. Un territoire touristique et de loisirs, qui se parcourt et se pratique**

MAIS...

- 3.4.1. Une activité économique excessivement fondée sur le tourisme, menacée par le changement climatique, qui doit toujours s'adapter
- 3.4.2. Des vues manquantes, des séquences de paysage monotones
- 3.4.3. Des mobilités inégalement valorisées et réparties sur le territoire
- 3.4.4. De nombreux sites économiques et touristiques secondaires à valoriser (espaces d'accueil, architecture, enseignes, points de vue...)
- 3.4.5. Une réputation de tourisme « de masse » encore à faire évoluer
- 3.4.6. Une difficulté à recruter et loger les saisonniers

### **3.5. Un territoire expérimenté, engagé depuis longtemps dans sa mise en valeur patrimoniale et touristique**

MAIS...

- 3.5.1. Une conscience des enjeux qui n'est pas pleinement là (ZAN, changement climatique, biodiversité ordinaire, labellisation Grand Site...)
- 3.5.2. Une vision globale et partagée qui reste à conforter, une gouvernance à consolider, des moyens à consolider

# Climat, biodiversité et lien social : les défis du siècle

## Des tensions sur les ressources et la société, des changements de pratiques nécessaires

Depuis la sortie de la Seconde guerre mondiale, l'abondance des énergies fossiles a été vécu positivement pendant 30 ans (les Trente Glorieuses) mais pose des problèmes depuis bientôt 50 ans : réchauffement climatique par les émissions de gaz à effet de serre, pollutions (eau, air, sol) effondrement de la biodiversité ordinaire, incertitudes sur la ressource et aggravation des inégalités et des tensions sociétales dans cette réalité qui va aller croissante au fil des années et décennies qui viennent.

*La solution c'est la diversité. Je ne regrette pas d'avoir planté, en plus de la lavande et de la vigne, mes 10 variétés d'oliviers. Le tourisme est un vrai complément de revenus. Cela nous permet de vendre de l'huile, du lavandin, du vin. On maîtrise toute la chaîne ».*

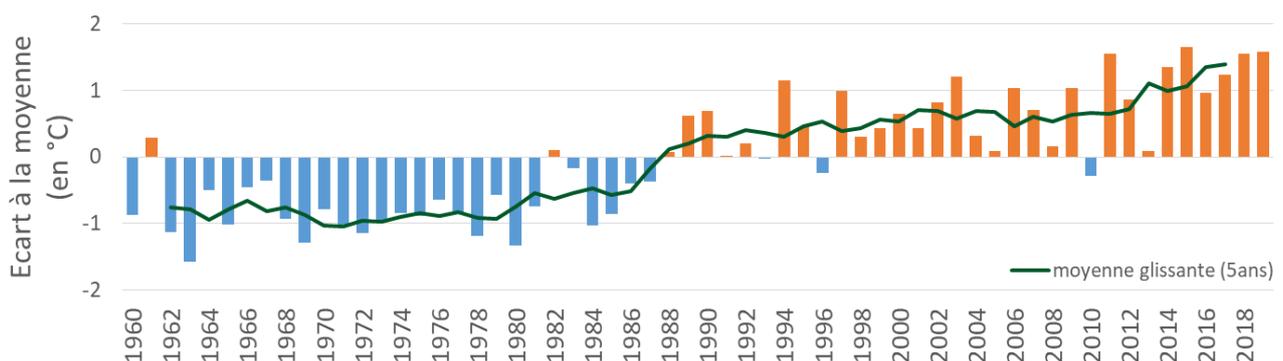
*« La limite ce sera le climat, il fait plus chaud tous les ans, c'est sacrément préoccupant. »*



- Quels que soient les futurs niveaux de réchauffement climatique, les températures augmenteront dans toutes les régions européennes à un rythme rapide. La fréquence et l'intensité des températures extrêmes ont augmenté au cours des dernières décennies et devraient continuer à augmenter quel que soit le scénario d'émissions de gaz à effet de serre.
- Les seuils critiques pour les écosystèmes et les humains devraient être dépassés en cas de réchauffement climatique de 2 °C et plus (confiance élevée). Pour respecter le scénario optimiste qui permettrait de limiter à 2 °C le réchauffement climatique il faut enclencher très rapidement une diminution de 2 % de nos gaz à effet de serre par an jusqu'en 2050, et en continu.
- À titre de comparaison, les confinements successifs de 2020 et l'arrêt du trafic aérien et automobile notamment, ont permis de réduire de 7 % nos émissions de Gaz à effet de serre.
- La fréquence des vagues de froid et des jours de gel diminuera dans tous les scénarios (grande confiance).
- Une diminution des précipitations est prévue en été. Les précipitations extrêmes et les inondations liées aux pluies devraient augmenter dans toutes les régions.

Source : Fiches d'informations régionales issues du sixième rapport du GIEC

## ▼ Températures annuelles moyennes sur le bassin versant de l'Ardèche de 1960 à 2019 (données Ardèche 2050)



## Les soutiens d'étiage en question

Le bassin versant de l'Ardèche est caractérisé par une forte amplitude entre des crues automnales, potentiellement violentes, et des étiages sévères l'été.

En période estivale, les débits de l'Ardèche sont artificiellement soutenus par des volumes d'eau stockés spécifiquement sur la période printanière.

Le changement climatique va entraîner une **dégradation de la capacité à stocker l'eau** au moment du remplissage des ouvrages ainsi qu'une **baisse des débits naturels** durant l'été. Différents modèles climatiques convergent vers une diminution des débits du mois le plus sec, avec une médiane de l'ordre de - 30% (ARDECHE 2050, Stratégie d'adaptation aux changements climatiques et plan d'action sur le bassin versant de l'Ardèche, BRLi 2021).

**Par ailleurs, les hausses de températures, l'augmentation de l'intensité des pluies et la modification de leur répartition saisonnière est susceptible d'entraîner une baisse de recharge sur les aquifères qui contribuent au soutien d'étiage.**

Le changement climatique est susceptible d'impacter la qualité des eaux via l'augmentation de la température et la diminution des débits, favorisant la croissance du phytoplancton et des macrophytes ainsi que le développement de cyanobactéries, en particulier dans les plans d'eau de retenues. L'augmentation des températures de l'eau peut également provoquer une modification des cortèges d'espèces, certaines espèces étant particulièrement sensibles aux hausses des températures.

**Dans ce contexte, les apports des résurgences karstiques, source de fraîcheur en période estivale sont très importants pour l'avenir et le maintien de certaines espèces.**

L'étiage a des conséquences directes sur la faune piscicole et aquatique, impacts accentués par les retenues et les digues. D'une manière générale, les modifications des conditions du milieu (augmentation des températures, baisse de la concentration en O<sub>2</sub>, ...) ont un impact sur la faune aquatique de même que l'augmentation des concentrations en polluants. La baisse des débits et des niveaux d'eau est à l'origine de déconnexions de certains bras de rivière, ce qui bloque la circulation des espèces aquatiques. Des mises à sec de frayères sont également observées pendant cette période.

Concernant les zones humides, la vulnérabilité aux impacts du changement climatique est très liée à leur alimentation en eau. Lorsqu'elles sont connectées aux cours d'eau elles sont susceptibles de disparaître ou de perdre leurs fonctionnalités.

## Impact sur les milieux terrestres

Le changement climatique perturbe le fonctionnement des arbres et des écosystèmes. Pour les milieux boisés, un modèle prenant en compte la résistance de 30 essences à la sécheresse et aux canicules (Climessence), montre que le Chêne vert, dominant au sein des forêts du territoire, présente une bonne résilience à la sécheresse, notamment les vieux peuplements en fond de combe. **Le Chêne pubescent montre une résilience plus faible. Une partie du territoire pourrait ne plus être favorable à cette espèce à l'horizon 2070.** Sur un territoire dont les boisements sont quasiment exclusivement composés de Chêne verts, les changements de composition d'essence dominante seront peu marqués. En revanche, **l'augmentation des sécheresses estivales entraînera des risques accrus d'incendies, ce qui constitue une menace pour la forêt du territoire.**

Concernant les espèces, le changement climatique va certainement favoriser les espèces de plus en plus méditerranéennes.

## Tensions sociales ?

L'individualisme grandissant au fil des dernières décennies (étalement urbain des maisons individuelles, vie pendulaire domicile-travail en voiture particulière, affaiblissement des centres bourgs et de la vie locale, offres de loisirs et d'équipements privatisés à l'échelle domestique, ...) génère un affaiblissement du lien social, que le changement climatique peut achever de rompre. Les tensions vont en effet s'aggraver avec l'impératif de l'adaptation des modes de vie, qui peut affecter les plus modestes en première ligne, ne serait-ce que par le coût grandissant des énergies dont on dépend et des conversions qui s'imposent (changer sa chaudière, passer à la voiture électrique, changer son mode d'alimentation, etc).

**Le plan de paysage et biodiversité s'inscrit dans cette réalité. L'ensemble de son contenu, depuis le présent diagnostic jusqu'au programme d'action en passant par les objectifs, mais aussi la méthode qu'il propose, très participative, vise à favoriser l'engagement du territoire du SGGA dans une transition acceptable, voire désirable, pour choisir nos cadres et modes de vie, plutôt que les subir.**

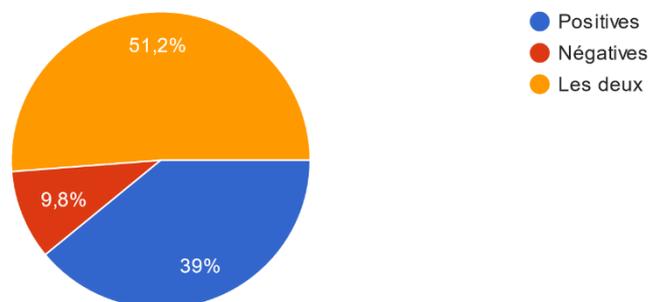
### 3.1. Un grand espace naturel très préservé MAIS...



- Selon vous, sur le territoire, les évolutions sur le plan paysager sont : positives, négatives, les deux (41 réponses sur 41)

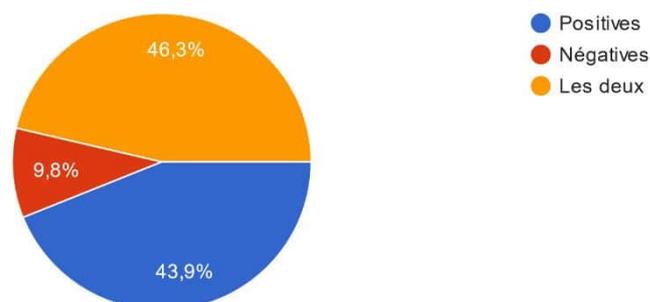
Selon vous, sur le territoire, les évolutions sur le plan paysager sont :

41 réponses



Selon vous, sur le territoire, les évolutions sur le plan écologique sont :

41 réponses



### ▲ Extrait de l'enquête grand public en ligne.

Les paysages et les milieux sont soumis à de nombreux processus de transformation, en lien avec les évolutions sociétales et économiques ou le changement climatique. Si ces processus sont régulièrement porteurs d'innovations et de désirs de préservation, en lien avec le fort attachement des habitants à leur environnement de vie, ils sont aussi vécus et identifiés, pour certains, comme néfastes.

De nombreuses tendances posent question, en matière d'urbanisation, d'accueil du tourisme, de gestion forestière, d'agriculture ou de mobilités.

« Aujourd'hui, en matière d'agriculture, on est soucieux. En raison de contraintes économiques on ne sait pas si on pourra maintenir l'activité telle qu'elle est. Cela pose notamment question sur l'entretien des bois. »

« Je suis sensible à l'urbanisation qui a galopé, notamment dans les plaines. J'ai des regrets mais je ne suis plus inquiet. Le PLU intercommunal sera une vraie source de fierté quand il sera fini ».

« On était loin d'une prise de conscience sur les méfaits d'une urbanisation diffuse. Aujourd'hui à Vallon seulement 50 ha sont constructibles, hier c'était presque toute la superficie communale ».

« Je perçois la fréquentation de la rivière de manière négative. On a développé l'activité kayak dans les quinze premiers kilomètres, en oubliant la partie RNN et le lien avec la nature.»



Différents problèmes d'urbanisation perceptibles sur le territoire des Gorges de l'Ardèche

### 3.1.1. Une urbanisation diffuse bien présente qui marque négativement les paysages, fragilise les milieux et pose de nombreux problèmes

Depuis les années 1950, de nombreux facteurs conduisent à une diffusion de l'urbanisation dans le territoire des Gorges de l'Ardèche : la généralisation de la voiture individuelle, le développement de zones d'emplois dans la vallée du Rhône (nucléaire notamment), les facilités de déplacements (autoroute, TGV), l'attractivité du sud et des gorges en particulier, ...

L'urbanisation diffuse, bien lisible sur quasiment toutes les communes du territoire, pose plusieurs problèmes :

- Elle dévalorise les paysages en étant très visible, banale et en brouillant la précision d'implantation des villages anciens dans leurs sites.
- Elle fragilise l'agriculture, consomme des terres agricoles et aggrave les conflits d'usages par l'imbrication des parcelles cultivées ou pâturées et des parcelles habitées

- Elle fragilise la biodiversité en consommant les milieux, en artificialisant les sols et en fragmentant les continuités écologiques
- Elle est très coûteuse en réseaux et services (entretiens des voiries, livraisons, déchets, ramassage scolaire, sécurité, ...)
- Elle affaiblit le lien social : si l'augmentation de la population qui en résulte a été vécue positivement après des décennies de baisse démographique, la vie locale n'a pas pour autant été favorisée, du fait de l'importance croissante des résidences secondaires, mais aussi de l'affaiblissement des liens sociaux liés à la maison individuelle et à la dévitalisation des centres.
- Elle est soumise aux risques (incendies notamment) en étant davantage au contact des espaces naturels.

Malgré ces nombreux inconvénients, connus et dénoncés depuis longtemps, l'urbanisation diffuse poursuit son extension, au motif de «répondre à une demande», alors même que le taux de vacance en centres est important



Aiguèze et Saint-Martin-d'Ardèche  
© Remonter le temps

1950



Aiguèze et Saint-Martin-d'Ardèche

Aujourd'hui



Porte d'entrée des Gorges côté Vallon-Pont-d'Arc



Porte d'entrée des Gorges côté Saint-Martin-d'Ardèche

- Des entrées/sorties déqualifiées à l'amont et à l'aval des gorges

« Aujourd'hui les gens ne sont pas conscients de la réserve naturelle. Ils ne perçoivent même pas les limites. C'est une erreur fondamentale de ne pas signaler l'entrée de la réserve naturelle. Des panneaux vont sortir, en n'affichant pas que des interdictions. »

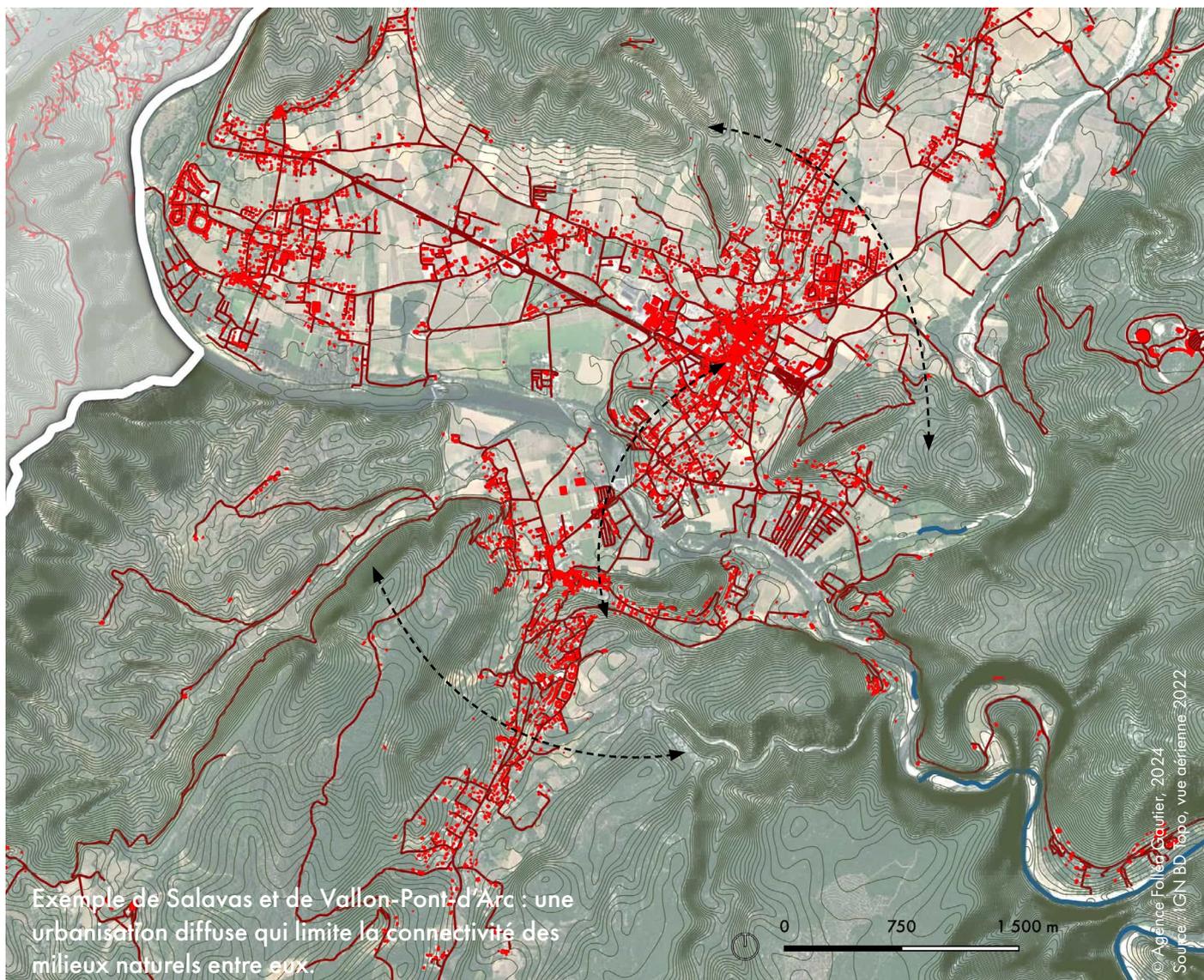
« Le débarcadère public à Saint-Martin est peu avenant. »



Si les gorges de l'Ardèche sont globalement très préservées, leur entrée (par Vallon/Salavas) et sortie (par Saint-Martin-d'Ardèche) subissent la pression du tourisme et de l'urbanisation et son effet banalisant.

A l'amont (Vallon), cette banalisation se matérialise par 1.5 km de parcours d'entrée vers les gorges marqué par les implantations de location de canoës et campings.

A l'aval (Saint-Martin), c'est sensiblement la même distance qui est quant à elle plutôt marquée par l'urbanisation diffuse.



## • Une fonctionnalité écologique altérée

L'urbanisation est un des principaux éléments fragmentant la continuité écologique du territoire. Elle entraîne des risques de mortalité par collision et contraint les cycles biologiques en limitant les déplacements entre milieux naturels.

Entre Vallon-Pont-d'Arc et Salavas, l'urbanisation quasi continue limite la connectivité est-ouest entre deux réservoirs de biodiversité : le bois des Bruyères à l'ouest et les gorges de l'Ardèche à l'est. Une attention particulière doit être portée au maintien de zones non urbanisées qui constituent des points de passage pour la faune.

La fonctionnalité de la trame bleue est altérée par des obstacles à l'écoulement présents sur les cours d'eau (cf. Carte de synthèse p 155).

Concernant la fonctionnalité de la rivière Ardèche, il faut souligner la présence de trois seuils en aval :

- Seuil de la confluence Ardèche / Rhône
- Seuil de Saint-Julien-de-Peyrolas
- Seuil de Saint-Martin-d'Ardèche

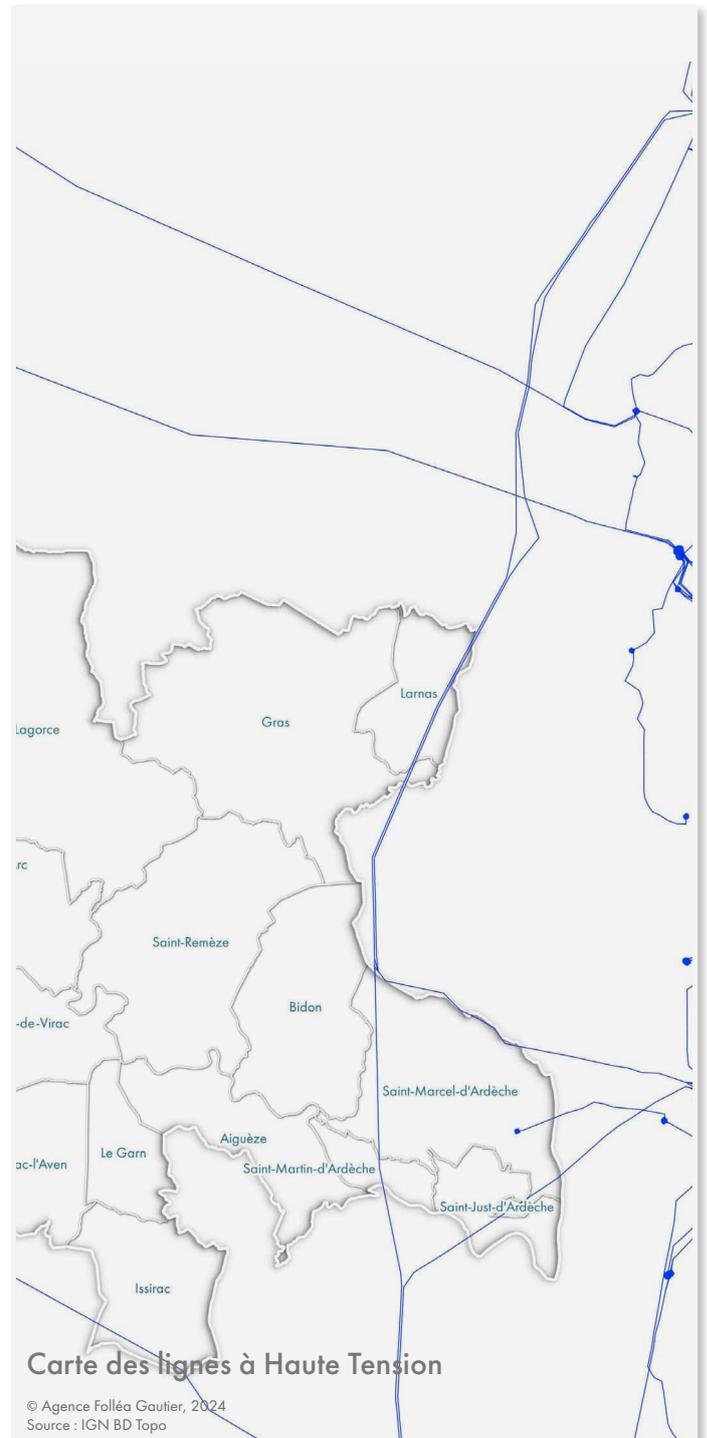
Ils limitent les possibilités de franchissement pour certaines espèces, dont l'Alose feinte du Rhône.

En amont du territoire, quatre seuils sont référencés sur l'Ardèche :

- Seuil du vallon de Salavas
- Seuil de Gos
- Seuil du Mas Neuf
- Seuil du Moulin de Sampzon.

Deux obstacles sont également présents sur des affluents de l'Ardèche :

- Seuil du pont du Trou de la Lune sur l'Ibie
- Un obstacle sur le Rieussec.



- **Des lignes à très haute tension qui traversent le territoire en nombre**

Les lignes à très haute tension, qui viennent des centrales de Cruas-Meysses et Tricastin, passent en nord-sud dans la partie orientale du territoire des gorges.

Les énergies renouvelables de type industriel ne s'affichent pas encore dans le paysage du territoire, même si l'on perçoit au loin les éoliennes de la vallée du Rhône.

Néanmoins, de nombreux projets de développement photovoltaïque sont en gestation, pour occuper notamment des saluts, friches agricoles et forestières.

A l'heure actuelle c'est l'aigle de Bonelli qui préserve l'espace des développements d'EnR : un courrier du ministère demande aux préfets d'être très vigilants.

Une même pression grandit pour la biomasse, non pas pour alimenter des chaufferies bois et réseaux de chaleur locaux (il n'y en a pas encore), mais pour alimenter la centrale de Gardanne, à 180 km ... bien que le nouveau PLUi de la CC DRAGA encourage l'essor du bois-énergie.

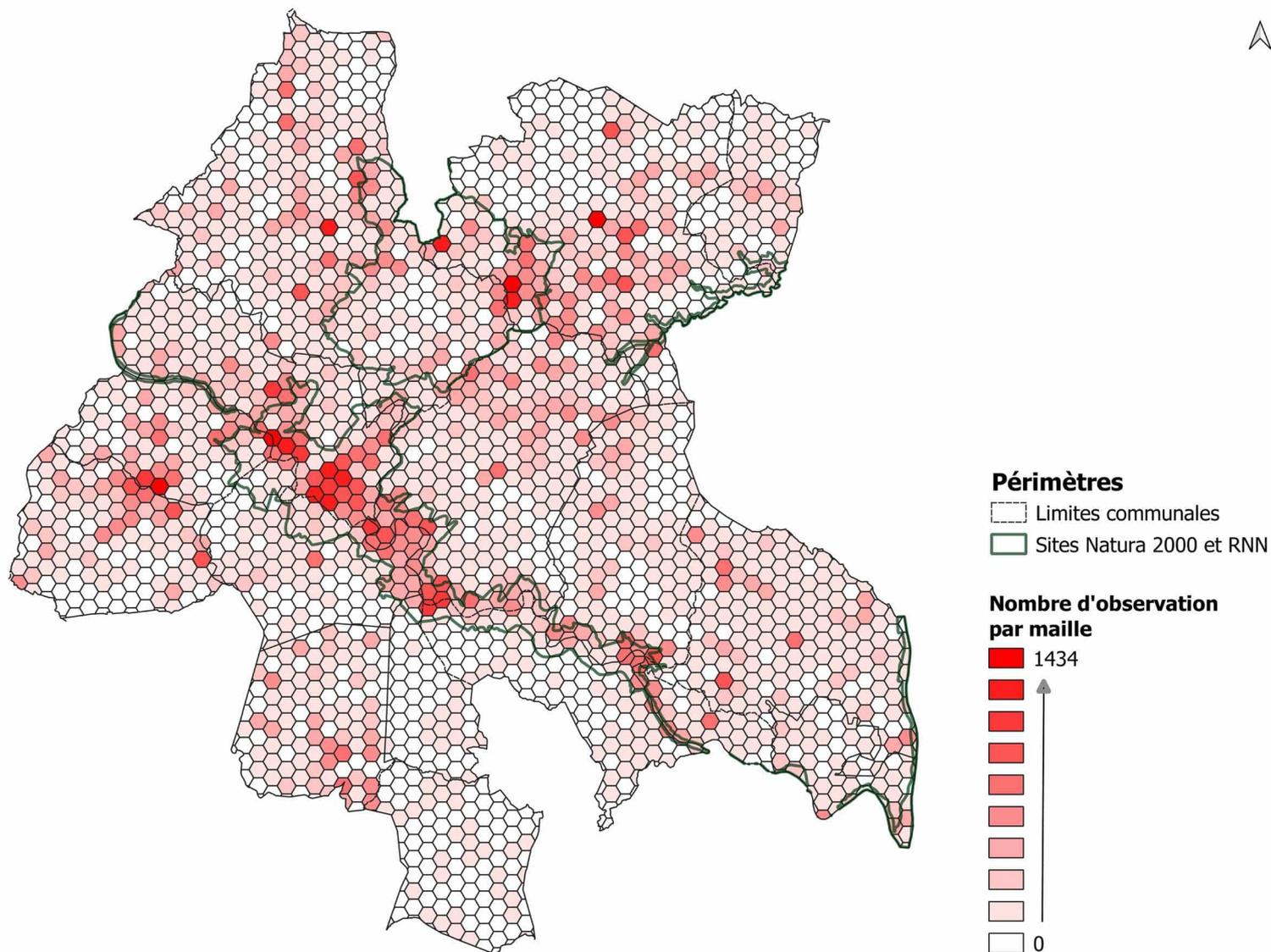


1950



Salavas et Vallon-Pont-d'Arc

Aujourd' hui



Carte des inégalités d'observations de la biodiversité sur le territoire

© Biotope 2024. Source : BIODIV'AURA, SINP Occitanie

### 3.1.2 Une connaissance de la biodiversité inégale sur le territoire

De nombreux groupes taxonomiques ne sont pas ou peu étudiés. C'est le cas des Champignons, des Mollusques, des Lichens notamment. La faune cavernicole reste mal connue sur le territoire et les espèces mises en évidence ne constituent qu'une représentation partielle de la diversité de la faune souterraine karstique terrestre et aquatique, bien que plusieurs études aient ciblé le milieu souterrain. Le troisième plan de gestion de la réserve prévoit le suivi de quelques groupes. Un grand nombre d'espèce reste ainsi à découvrir sur le territoire.

La connaissance est par ailleurs inégale en termes de répartition géographique sur le territoire. La carte ci-dessus présente le nombre d'observations par maille. Certains secteurs du territoire cumulent de nombreuses observations. Le secteur des gorges de l'Ardèche est particulièrement bien prospecté, en lien avec la présence de la RNN et des suivis mis en place dans le cadre de son plan de gestion. La vallée de l'Ibie, l'est du massif de la Dent de Rez et le secteur du bois des Bruyères sont bien prospectés. De nombreuses mailles cumulent peu, voire aucune observation.



Traces de l'incendie de 2022 le long de la D4 menant à la grotte Chauvet 2. Vallon-Pont-d'Arc

« On a le feu qui nous guette. Le jour où ça brûle, tout brûle. On veut éviter d'avoir du pin. »



### 3.1.3 Un changement climatique menaçant

- Un risque incendie grandissant

Le changement climatique, par l'augmentation des canicules et sécheresses, accentue les risques d'embrasement des milieux naturels couverts de garrigues et milieux forestiers semi-ouverts, largement dominants sur le territoire.

Jusqu'à présent le territoire des gorges de l'Ardèche a été assez épargné. La commune de Lagorce a néanmoins connu une série d'incendies en 2022, donnant lieu à des évacuations. Les Lagorçais se sont mobilisés pour créer une « réserve citoyenne ». Elle dispose d'un 4x4 pour faire des patrouilles et alimenter en eau les réservoirs.

Pour le SGGA, gestionnaire de la réserve naturelle des gorges, l'incendie est un vrai sujet d'angoisse.

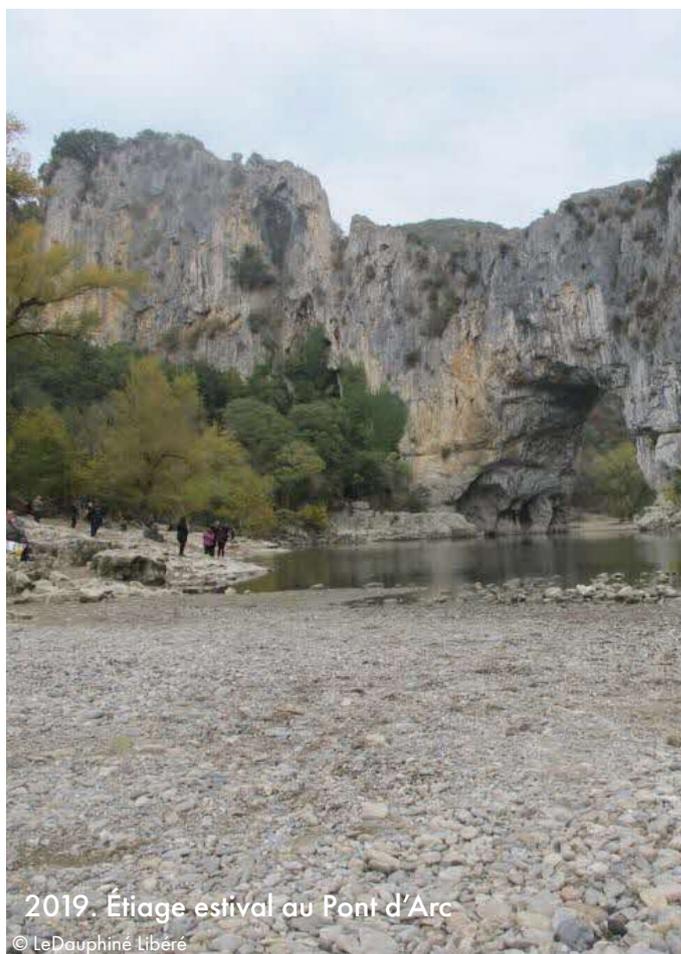
Le SDIS n'est pas en mesure de descendre pour prêter secours dans le contexte abrupt des gorges.

Les visiteurs ne sont pas encore assez sensibilisés, toujours désireux de faire des barbecues.



2019. Saint-Martin-d'Ardèche inondé

© Le Midi Libre



2019. Étiage estival au Pont d'Arc

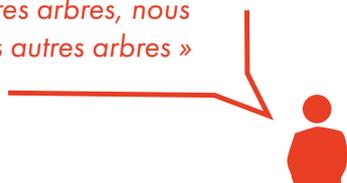
© LeDauphiné Libéré

- Une tension grandissante sur la ressource en eau

Le niveau estival de la rivière Ardèche est dépendant de lâchers d'eau en provenances de barrages, qui ne sont pas garantis avec le changement climatique (voir 3.4.1. ci-infra).

Par ailleurs, les aquifères karstiques sont très sensibles aux perturbations et pollutions. En effet les zones karstiques, présentant généralement une faible couverture de sol et de végétation, offrent un faible pouvoir filtrant et auto-épurateur. Elles sont, de ce fait, particulièrement vulnérables aux phénomènes de turbidité (en période de crue) et de contamination bactérienne.

*« Entre un paysage lunaire ou le choix d'autres arbres, nous choisissons les autres arbres »*

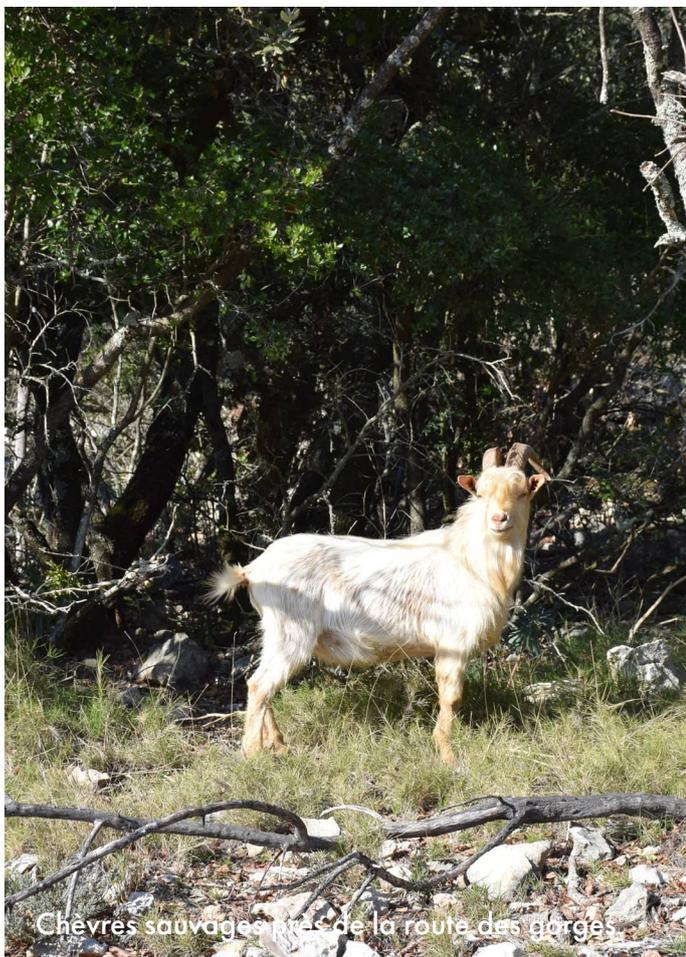


- Une végétation qui marque des signes de dépérissement

Les gestionnaires des forêts sont dans l'expectative face au changement climatique. Parmi les acteurs du territoire, ce sont eux qui sont en première ligne, car ils travaillent sur la longue durée.

Globalement, le chêne vert dominant présente une bonne résilience à la sécheresse. Le modèle de compatibilité climatique Climessence montre qu'en 2070 la quasi-totalité du territoire français sera compatible pour cette espèce, selon l'ensemble des scénarios du GIEC.

Pourtant, au pied du Saleyron, « le chêne vert commence à dépérir y compris les jeunes arbres coupés il y a 15 ans ». Seuls le filaire, l'arbousier ou l'érable de Montpellier semblent ne pas souffrir au même rythme que les autres. Des signes plus tangibles de dépérissement se lisent sur les pins noirs du fait des sécheresses répétées. C'est ainsi qu'à Bidon, la commune, en lien avec la RNN et la DREAL, envisage d'enlever les pins pour éviter qu'ils sèchent et prévenir ainsi le risque d'incendie.



### • 3.1.4. Une fonctionnalité des écosystèmes limitée par l'absence de grands herbivores et de grands prédateurs

Le cortège des grands herbivores sauvages est très peu développé sur le territoire : absence du Cerf élaphe, du Chamois, du Bouquetin des Alpes ou ibérique et faible densité de Chevreuil.

La fonction d'herbivorie, essentielle au fonctionnement optimal des écosystèmes pour la diversification de l'habitat, la production de matière organique, le transport des graines etc... est ainsi limitée.

Dans son état actuel, le plan de gestion de la RNN propose d'accompagner, pas de réintroduire : le chamois a été vu vers Saint-Montan, le cerf pourrait venir mais se fait chasser avant d'arriver, le chevreuil est présent mais en faible densité, le sanglier est densément implanté, le bouquetin ne reviendra pas tout seul. Le retour (naturel ou assisté) de ces grands herbivores est indissociable du retour de grands prédateurs, assurant un équilibre naturel. L'anticipation du retour naturel du loup est un enjeu. Il faut se préparer en amont afin de ne pas subir son retour.

Dans les gorges, les troupeaux de chèvres redevenues sauvages assurent une part de la fonction des herbivores. Cependant, le caractère grégaire de cette espèce induit des incidences sur le milieu dont les effets sont mal connus comme le risque d'abrutissement, de piétinement, d'enrichissement des milieux, de détérioration des cultures ou de collision avec les automobilistes de la route des gorges.

Une étude en cours du CBN (Conservatoire Botanique National) alerte sur les effets potentiellement négatifs en instantané et sur la durée : les communautés végétales des falaises subissent trop de piétinement et d'abrutissement ; même les secteurs qui ne sont plus fréquentés par les chèvres sont appauvris pour longtemps, avec des espèces nitrophiles vivaces qui concurrencent les annuelles.

Une démarche de vérification de la densité et du fonctionnement du troupeau est à l'oeuvre. Un comptage flash de 2023 identifie 270 chèvres, du Pont d'Arc à Saint-Martin. Soit 200% d'augmentation par rapport au comptage de 2008 (120 chèvres). Elles descendent en aval et remontent en amont, arrivent aux portes des villages, les vigneronnes, les maraîchers s'inquiètent (deux maraîchers à Châmes). Elles génèrent un risque de pollution génétique en cas de réintroduction du bouquetin. Les chèvres sont res nullius : ni domestiques, ni gibier, ce qui entrave leur gestion.

Pour adapter la forêt, les réponses contemporaines divergent, signe de l'ampleur du défi. L'ONF réfléchit pour l'heure à différentes pistes pour accompagner l'évolution des forêts via par exemple le remplacement des pins noirs par des pins pignon et des pins d'Alep ou encore les chênes pubescents par des chênes zeen.

D'autres gestionnaires préfèrent favoriser un processus de recolonisation naturelle qui permettra une installation spontanée d'arbres résistants aux conditions locales, faisant remarquer que les pins à pignons ou d'alep restent plus sensibles au feu que le chêne vert, que le chêne pubescent est moins résistant à la chaleur et que le chêne zeen est une espèce exogène dont on ignore le risque de prolifération.

*«C'est peut-être en opposition avec certains principes défendus par les naturalistes mais selon nous il faut recéper pour faire repartir la végétation. Il faut couper pour sauver de la sécheresse.»*





Un accès à la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche

### 3.1.5. Une gestion forestière en jeu

L'expectative des forestiers sur les essences adaptées au changement climatique se retrouve sur les modes de gestion. Les coupes rases sont encore largement pratiquées dans la chênaie verte. Cela en fait une forêt assez fermée, buissonnante. Les coupes sont héritées du charbon de bois, arrêtées depuis 80 ans, mais aussi de l'affouage toujours en cours, et désormais de coupes plus industrielles pour alimenter les centrales à bois comme Gardanne.

En alternative aux coupes blanches, l'ONF côté Ardèche promeut le balivage. Moins impactant pour les sols, les paysages et les milieux, il permet aussi de laisser vieillir certains arbres, ce qui est favorable à la biodiversité (voir encart).

Pour autant cette pratique peine à se généraliser chez l'ensemble des gestionnaires publics et privés. Certains raccourcissent les rotations de 50 à 30 ans pour réduire les risques de pertes dues aux potentiels incendies.

Dans tous les cas, le CNRS à Montpellier montre que la chênaie verte est très résiliente à condition qu'on lui laisse le temps de se régénérer naturellement, de façon que l'adaptation se fasse par la génétique. Il faut donc régénérer naturellement.



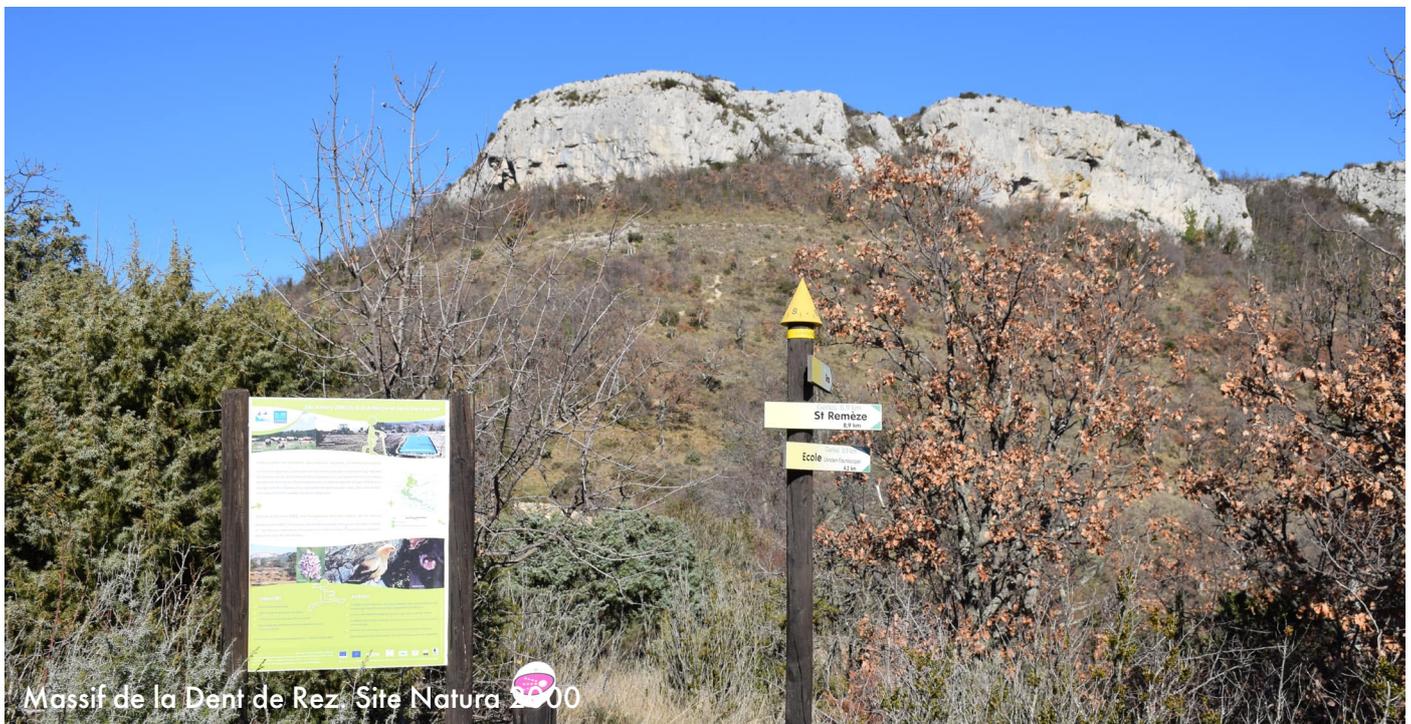
Coupe sélective, en balivage à Labastide-de-Virac

#### L'intérêt écologique de laisser vieillir les forêts

La biodiversité est à son maximum aux 2/3 de la vie d'un arbre ; il y a donc une nécessité à garder les vieux sujets, qui accueillent insectes et champignons, comme dans la forêt privée de la Croix Bleue où l'on retrouve des chênes pubescents de 90 cm de diamètre et des genévriers cades de 65 cm de diamètre.

« Pour la biodiversité, il faut de la forêt mature, il faut un peu partout des gros bois ».

Avec une forêt plus structurée en strates, les animaux peuvent mieux et davantage circuler, ce qui pourrait être favorable à leur présence (notamment celle des herbivores, encore rares).



Massif de la Dent de Rez Site Natura 2000



Site de mise à l'eau des canoë à Salavas

Il faut « se méfier des effets de la mise sous cloche ».

« Pour les descentes longues, il faut être encadré avec un guide. Actuellement ça marche pour les colonies de vacances car l'encadrement est obligatoire. Mais c'est encore très peu développé pour les privés. Aujourd'hui on prend un guide pour des raisons de sécurité pas pour une motivation culturelle »



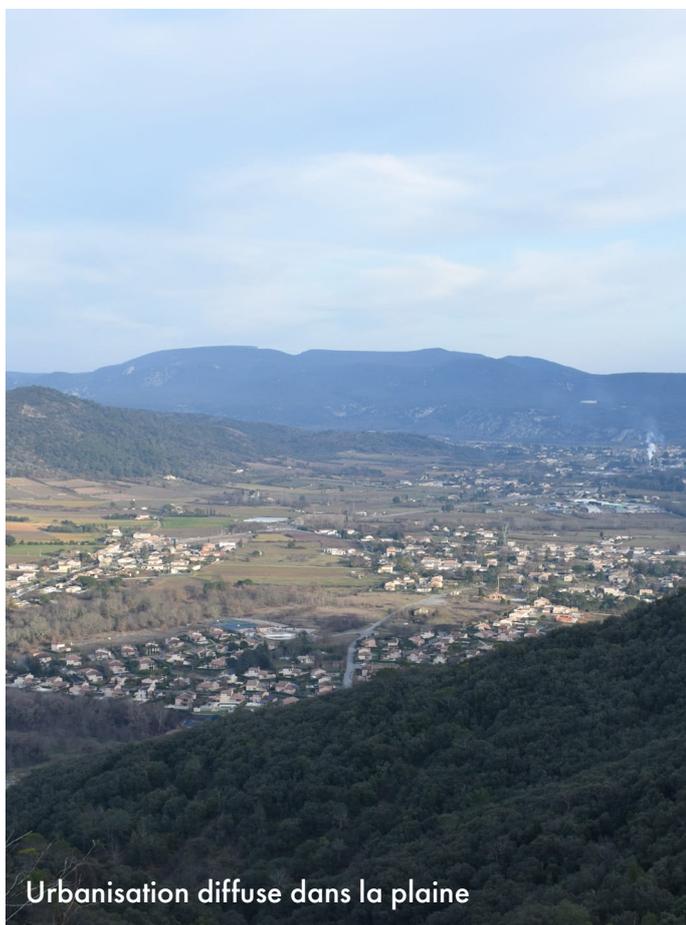
### 3.1.6. Un équilibre délicat entre protection et loisirs

La grande nature des gorges de l'Ardèche n'est en réalité pas si vaste. Elle reçoit une forte intensité d'usages, notamment pour le tourisme, le sport, les loisirs, les activités agricoles. Cela oblige à un équilibre délicat pour à la fois garantir ces usages et préserver la qualité et l'intégrité des paysages, des milieux et de l'exceptionnelle biodiversité présente. On peut noter plusieurs exemples de ces équilibres délicats à trouver :

- Plan d'eau/continuité écologique de la rivière à Saint-Martin d'Ardèche
- Baignade/préservation de la vallée de l'Ibie
- Baignade et loisirs/préservation du vallon du Tiourre, hors RNN mais en Natura 2000 (reproduction du percnoptère et, depuis 2023, du vautour fauve)
- Chasse/tentative de reproduction de l'aigle de Bonelli, dans le Bois Sauvage
- Escalade/ préservation de la faune et de la flore des falaises, vallées de l'Ardèche et de l'Ibie
- Drones/protection des oiseaux

## 3.2. Des villages et des bourgs patrimoniaux MAIS...





Urbanisation diffuse dans la plaine



Remblais problématiques

### 3.2.1 Une banalisation marquée par l'urbanisation diffuse et l'habitat récent

L'urbanisation diffuse, bien lisible sur quasiment toutes les communes du territoire génère de nombreux inconvénients, connus et dénoncés depuis longtemps. Néanmoins, l'urbanisation diffuse poursuit son extension, au motif de «répondre à une demande», alors même que le taux de vacance en centres est important. À titre d'exemple le taux de vacance dans la CC DRAGA atteint 11.6 % . Elle augmente fortement depuis 2010 avec un volume qui pourrait doubler d'ici 2050. (PLUi-H CC DRAGA décembre 2019)

A l'échelle de la maison, la banalisation est propagée par des typologies d'habitat semblables à celles trouvées dans la plupart des secteurs pavillonnaires en France. Comme le note le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional :

« Les efforts de référence à l'architecture locale sont souvent maladroits avec l'introduction d'éléments ponctuels (génoises, arcades...) alors même que les principes fondamentaux d'implantation bâtie, de volumétrie, etc, sont oubliés.

Différents facteurs contribuent à la banalisation et la dépréciation de ces nouveaux secteurs d'habitat au regard des villages anciens et des paysages agricoles :

- Le mitage bâti avec la mise en place d'un parcellaire très lâche, rompant avec les modes d'urbanisation vernaculaire
- L'implantation des volumes bâtis au centre de la parcelle, sans lien avec l'environnement agricole et urbain.
- La standardisation des éléments de clôture
- La rupture entre le traitement végétal de la parcelle et l'environnement naturel ou agricole
- La standardisation des volumes bâtis et du vocabulaire architectural.»



Entrée de village encombrée et routière



Un contact frontal entre viticulture et lotissement



Aménagement hydraulique purement technique sans prise en compte du paysage



Ilôt bâti mal intégré

### 3.2.2. Des interfaces entre habitat et cultures fragilisées et conflictuelles, des entrées de villages à revaloriser

La diffusion de l'urbanisation dans l'espace brouille la frontière entre l'espace habité et l'espace cultivé. Il en résulte des situations conflictuelles entre les logiques agricoles (passage d'engins, traitements des cultures) et les logiques habitantes : bruit, crainte pour la santé d'un côté, contraintes d'exploitation, crainte de dégradation des cultures ou de dérangement des animaux de l'autre.

Cette urbanisation suivant volontiers les routes, ce sont les entrées de villages et de bourgs qui sont fragilisées en termes de paysage, marquées par les clôtures, haies et réseaux aériens banals, et plus dangereuses.

« On a construit un lotissement qui s'est affranchi des contraintes du Site Patrimonial Remarquable (SPR) ».

« Dans les années 1970 on n'avait pas de PLU donc on a beaucoup construit, on s'est fait des petites maisons un peu partout [...]. On a quand même 56 km de voirie communale à entretenir ! . Aujourd'hui, il faudrait plutôt des extensions en lien avec le centre-bourg ».





Point de tri peu qualitatif



Panneaux solaires mal intégrés



Parking récent en enrobé imperméable et sans ombrage

### 3.2.3. Des bâtiments d'activités et des équipements sans qualité architecturale ou paysagère

Sauf exception, les bâtiments d'activités ne font pas l'objet de soins architecturaux et paysagers, malgré leurs dimensions, leur positionnements en vue (souvent au bord des routes) et leur fréquentation par le public (commerces, ventes directes).



Architecture banalisante de certains bâtiments d'activité



Abords de commerces peu engageants



Un espace public central dédié à la voiture



Une ouverture sur l'Ardèche qui reste au bénéfice de la route et des voitures

### 3.2.4. Des espaces publics encore améliorables

Bien que les communes du territoire aient largement rénové leurs villages et bourgs, il reste un travail de requalification de certains espaces publics urbains : les quais de Saint-Martin d'Ardèche, le centre-bourg de Saint-Marcel d'Ardèche, les places centrales de Vallon Pont d'Arc, sont encore excessivement dévolues au bitume et aux voitures.

Plus globalement, toutes les communes sont concernées par l'adaptation au changement climatique

Il nécessite de développer des sols végétalisés et poreux favorisant l'infiltration des eaux pluviales, de planter des arbres d'ombrage contre la chaleur, de redonner priorités aux piétons et vélos en termes de place, confort, sécurité et continuité.

Toutes ces actions paysagères servent aussi le vivant :

- Le vivant humain en rendant plus attractifs et plus conviviaux les centres
- Le vivant non humain en favorisant la présence végétale, et par contrecoup, animale.



Des usages piétons impossibles devant l'église



Des commerces de proximité fonctionnels pour les voitures mais peu conviviaux pour les piétons



Des stationnements qui rivalisent avec les terrasses de restaurants

### 3.2.5. Un manque de vie locale des centres bourgs et villages

*« Saint-Marcel s'est peuplé grâce la proximité avec la vallée du Rhône. Les gens travaillent dans la centrale nucléaire mais au final on n'est qu'un village dortoir ».*

Si la requalification des espaces publics joue un rôle clé pour redonner de l'attractivité aux centres villes et villages du territoire (voir 3.2.4 ci-dessus), d'autres problèmes de dévitalisation sont à résoudre :

- La vacance de logements, aggravée par l'ouverture à l'urbanisation diffuse des terrains périphériques,
- La vacance de commerces, aggravée par leur repositionnement en bords de routes,
- La part de résidences secondaires, contre laquelle il est difficile d'agir autrement que par maîtrise foncière pour reloger des résidents à l'année,
- Les fermetures annuelles des commerces, bars et restaurants qui ne tournent qu'en haute saison touristique (avril-septembre).

### 3.3. Une riche mosaïque agricole MAIS...







Restanques en pierre sèche reconquises par la végétation

« Avant, chaque village avait quelques moutons, chèvres, poules... On voyait des moutons, des tracteurs, des remorques dans le village. Il ne reste que 4 structures d'élevage sur la commune : deux élevages caprins, un élevage ovin et un avicole. La viticulture est réduite à peau de chagrin. On perd de l'agriculture... »

« Chaque village avait sa cave coopérative, il n'en reste plus qu'une à Orgnac. L'arboriculture est devenue marginale si on la ramène à la superficie de la commune. On avait beaucoup de cerises mais il n'y en a quasiment plus. Il reste un peu d'oliviers et d'amandiers. Le lavandin c'est compliqué aussi car il ne se vend plus assez cher. Il y avait une distillerie à Montclus qui a fermé. »

### 3.3.1. Un enrichissement marqué, une fermeture du paysage et des milieux ouverts

La fermeture des milieux est un phénomène naturel et ces changements s'accompagnent de l'apparition de nouveaux cortèges d'espèces en lieu et place des espèces liées aux milieux ouverts. Néanmoins, un des enjeux du territoire, déjà très boisé, est de maintenir une mosaïque de milieux, favorable à l'expression d'une grande diversité d'espèces.

Sur le territoire du SCOT de l'Ardèche méridionale, l'agriculture perd en moyenne chaque année 628 ha soit presque le double de la moyenne ardéchoise (-350 ha/an - source DDT). La diminution est particulièrement marquée (-50%) sur le bassin Sud Ardèche et autour d'Aubenas où le quart de la surface agricole a disparu entre 1999 et 2013.

Sur la période « 2000-2010 », environ 350 installations ont été enregistrées sur le SCOT, soit 1 installation pour 2,5 départs.

Le mitage urbain entraîne aussi des difficultés à exploiter les parcelles à proximité des zones d'habitats, entraînant leur délaissement progressif.

La déprise agricole s'accompagne de la disparition des éléments patrimoniaux (murets de terrasses, sentiers, haies) peu à peu enfouis par manque d'entretien. Cette dégradation accentue la banalisation des paysages, ce qui nuit à l'attractivité du territoire.

Enfin, la déprise agricole contribue à l'insécurité des paysages vis-à-vis des risques d'incendie.

### 3.3.2. Une économie du lavandin menacée

Depuis 1956 et le gel, la lavande sauvage disparaît de la Dent de Rez. Il en reste très peu.

L'hybride que l'on cultive aujourd'hui, le lavandin, a une valeur ajoutée plus faible que la lavande fine qui pousse à 700m d'altitude minimum et qui est utilisée en parfumerie. C'est un hybride plus productif mais ne présentant pas la même qualité, que l'on utilise donc plutôt pour les lessives, savons, etc...

Ainsi le nombre de distilleries a chuté. On passe de 3 distilleries ; à Gras, Saint-Martin et Saint-Montan, à 1 unique à Gras, sous la forme de CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) qui compte 80 adhérents, avec 15 gros apporteurs.

La culture de la lavande est aujourd'hui devenue une activité complémentaire à la viticulture

Une grande incertitude règne sur le devenir de la lavande sur le plateau ; le territoire subit la concurrence de la lavandiculture de plaine développée sur des centaines d'hectares dans la Beauce depuis quelques années qui conduit à une baisse du prix d'achat de la lavande.

En 2020, le kilo se vendait à 35 €.

En 2024, il a chuté à 6 €.

On arrache sans replanter et cela malgré l'identité paysagère tournée vers la lavande des communes de Bidon, Larnas, Gras et Saint-Remèze.

La lavande représente un enjeu qui croise identité, paysage, biodiversité et économie locale.

« La Dent de Rez c'était la mer bleue des lavandes. C'était la vraie lavande, sauvage, utilisée pour la parfumerie. Beaucoup de gens la coupaient à la faucille et l'apportaient aux trois distilleries ».



« Il faut absolument parler d'économie, ne pas s'excuser d'avoir une réflexion financière »



© Le dauphiné Libéré

L'unique distillerie du territoire, route de Rimouren, à Gras



Hangar très visible au milieu des champs, en point haut



Hangar et abords améliorables



Dimension et couleurs des bâtiments qui contrastent avec les étendues cultivées



Hangar photovoltaïque

### 3.3.3. Des bâtiments agricoles récents sans qualité architecturale et paysagère

Le développement des bâtiments agricoles est autant un signe de dynamisme économique qu'un enjeu paysager. En effet, l'architecture standardisée se généralise, par souci d'économie de moyens, et banalise les campagnes autant qu'elle rompt avec elles et avec leur héritage architectural.

Les nouveaux bâtiments occasionnent parfois des talutages importants ou n'apportent pas de soin au choix des matériaux de construction.

La poussée du photovoltaïque peut conduire à construire des bâtiments surdimensionnés payés par les développeurs, même si ce phénomène n'apparaît pas encore de façon sensible dans le territoire

### 3.3.4. Une difficulté à répondre aux besoins alimentaires locaux (faiblesse du maraîchage)

Les habitants du territoire à l'année, les cantines, les restaurants, et même les visiteurs occasionnels, ont du mal à se fournir en fruits et légumes locaux. Peu de maraîchers sont en effet installés. Pour remédier à ce problème, les trois intercommunalités du sud Ardèche, dont la CC des Gorges de l'Ardèche, ont mis en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT, voir encadré).

Malgré tout, l'installation d'entreprises maraîchères viables reste un défi, économiquement fragiles et soumises aux caprices d'un climat en voie de dérèglement.

*« Alors que les villages sont souvent entourés de bonnes terres, il n'y a quasiment plus d'exploitant pour nourrir les habitants. Les petits marchés de producteurs arrivent tout juste à tourner une partie de l'année. »*



#### Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Les trois intercommunalités du sud Ardèche (communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, des Gorges de l'Ardèche et du Pays Beaume-Drobie) ont été lauréates à l'automne 2021 de l'appel à Projet Alimentaire Territorial.

L'objet du PAT est de définir une stratégie de relocalisation agricole, par le biais de 3 leviers :

- Reconquête du foncier agricole / maintien et installation des agriculteurs
- Préservation de la ressource et accès à une alimentation locale et de qualité pour tous
- Développement économique du territoire par les métiers de l'alimentation.
- En 2023, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a ouvert une unité de restauration collective, pour fournir les repas de ses crèches et accueils de loisirs.

### 3.3.5. Une délicate adaptation au changement climatique

Depuis une dizaine d'années, le changement climatique a bousculé les certitudes et contraint les agriculteurs à remettre en question leurs pratiques. Sous l'effet de l'augmentation des températures les phénomènes évaporatoires s'intensifient. Le déficit n'est pas compensé par l'évolution des pluies, en particulier en fin de printemps et été, ce qui implique une augmentation du stress hydrique des plantes et une vulnérabilité face aux ravageurs.

Pour les agriculteurs le changement climatique peut impliquer la remise en cause des périodes pour effectuer certaines tâches (travail du sol, taille...), l'augmentation de la pénibilité du travail ou encore la diminution des rendements. Cela implique, entre autres, de trouver une bonne valorisation de leurs produits pour compenser les pertes.

L'élevage est aussi impacté. Il faut par exemple prévoir des surfaces pâturées plus vastes, acheter des compléments de fourrage ou encore faire évoluer les races élevées.

*« Je pense que la richesse de la flore est une chance pour l'agriculture et l'élevage. En effet, on a une végétation résiliente, qui repart malgré les sécheresses. En comparaison avec les régions d'élevage «typiques», avec leurs immenses prairies bien vertes, avec 3 ou 4 espèces, qui souffrent des sécheresses. »*

*« Il y a quelques années, les chênes verts à l'Espace de Restitution de la grotte Chauvet ont été infestés de chenilles processionnaires. Ils ont hésité à tout raser. »*





En limite nord du territoire un projet de centrale photovoltaïque à vu le jour en 2018 à Lanås, près de Lagorce.

« Il faut bien sûr privilégier les friches urbaines, et éviter les espaces agricoles ».



« Le photovoltaïque sur les parkings oui, sur les champs non ».

« Il y a un projet photovoltaïque qui s'est développé à la place d'un projet d'école communale »

### 3.3.6. Une pression pour le développement des énergies renouvelables

Avec la politique de transition énergétique, on assiste aujourd'hui au développement de nouvelles installations et/ou à l'augmentation des sollicitations par les porteurs de projet auprès des communes et des privés.

Les collectivités, à travers les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) ou leur intégration dans les réseaux des Territoires à énergie positive, sont en quête d'optimiser voire de trouver des nouvelles ressources énergétiques.

Ce développement n'est toutefois pas sans poser de questions sur le devenir du territoire et la qualité de ses paysages.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a récemment pris la décision de ne plus octroyer d'aide financière à l'éolien.

Elle soutient plutôt, à hauteur de 51%, le fond d'investissement Oser ENR destiné à soutenir les projets d'énergies renouvelables, prioritairement photovoltaïques. (Le Parisien, 27 mars 2024).

D'une manière générale le territoire du SGGA ne peut pas développer de projets éoliens ou photovoltaïques de grande échelle sans tenir compte des contraintes écologiques imposées par la présence d'espèces protégées comme l'aigle de Bonelli.

D'autres projets peuvent néanmoins être réfléchis, à l'image de la CC des Gorges de l'Ardèche qui s'est lancée en 2019 dans une démarche TEPOS. Elle repose sur 3 piliers : favoriser la sobriété énergétique, développer la performance énergétique et encourager la production locale d'énergies renouvelables.



Mazet en ruine



Dolmens de la forêt du Laoul

© Office de tourisme des Gorges de l'Ardèche

« Il faudrait un inventaire exhaustif ».

« Le patrimoine en pierre n'est pas assez protégé ».

« J'aimerais monter un projet avec une association de cyclisme pour réhabiliter les murets et les chemins communaux sur le plateau »

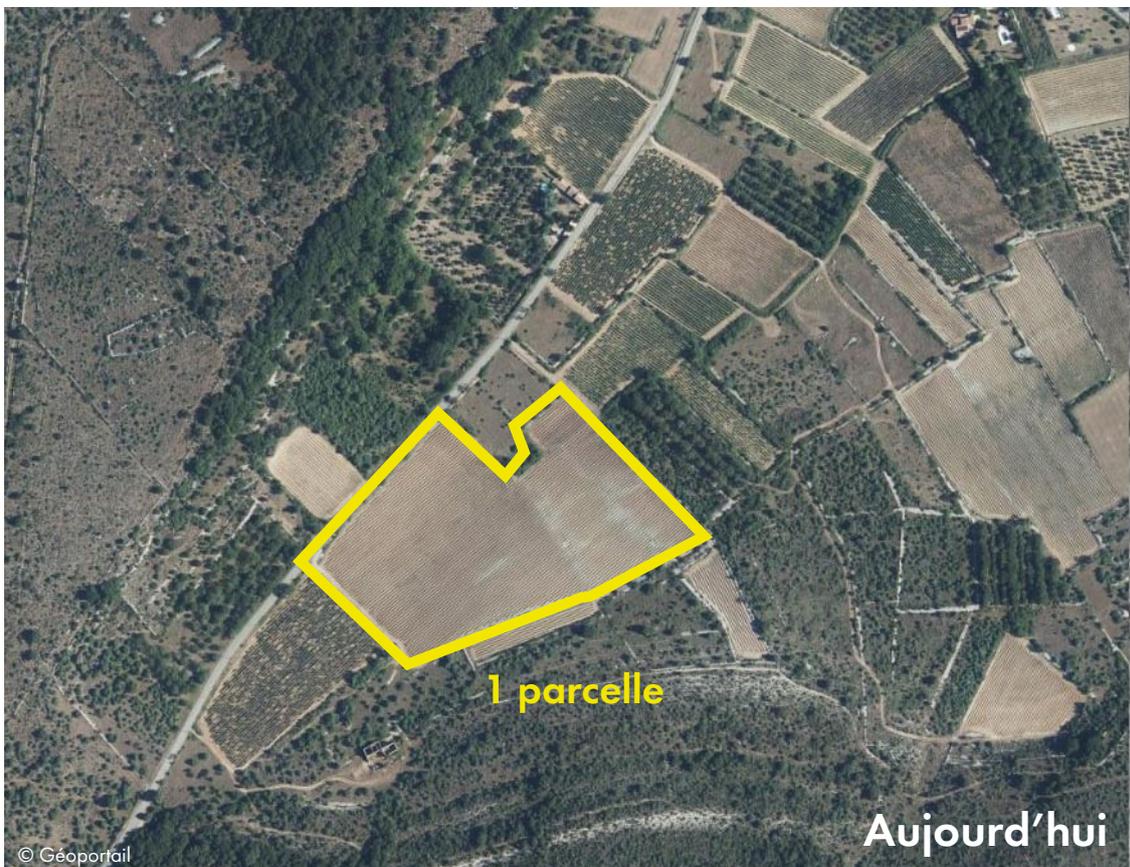


### 3.3.7. Un petit patrimoine fragile et en voie de raréfaction

Le patrimoine du territoire est riche d'édifices et objets inscrits ou classés au titre des monuments historiques. Néanmoins il ne faut pas oublier les petits trésors parsemant les paysages, qui ne sont pas forcément protégés. Ce petit patrimoine de fermes traditionnelles, calades, chapelles, moulins, lavoirs, calvaires ... façonne l'identité du territoire mais est progressivement détruit ou recouvert par la végétation.

Également méconnus, près de 900 dolmens sont répartis sur toute l'Ardèche, ce qui en fait le territoire le plus richement doté de France, et dont la majorité se trouve à proximité des Gorges de l'Ardèche.

Enfin, ces édifices, au-delà de l'intérêt historique et paysager évident qu'ils représentent, sont aussi des lieux privilégiés pour l'accueil de la biodiversité : lézard ocellé dans les fissures, pachidure (petite musaraigne), huppe fasciée, chevêche ...



Comparaisons historique à Bidon  
Exemple d'évolution de parcellaire

- Une tendance à l'agrandissement des parcelles

Une tendance, à la marge, mais qu'on l'on aperçoit néanmoins est la simplification progressive du paysage et l'appauvrissement de la biodiversité par agrandissement des parcelles.

En effet, les murets en pierres sèches qui enclosent traditionnellement les petites parcelles, épierrées pour la culture ou le pâturage, sont aujourd'hui vécus par certains agriculteurs comme une contrainte, malgré leur rôle reconnu dans l'identité des paysages du territoire, la protection des cultures et l'hébergement d'une faune spécifique.

Les agriculteurs cherchent à optimiser la place disponible pour les cultures en supprimant les murets au moyen d'un broyeur, malgré le coût que cela représente.

Malgré tout, les petites parcelles que l'on retrouve sur le plateau sont bien adaptées au climat marqué par des pluies cévenoles qui érodent les sols. Elles représentent donc un temps de travail plus important mais gardent certains avantages qui s'en ressentent sur les sols et les récoltes.

« Si on voulait remembrer davantage, on partirait vers des catastrophes »



### 3.4. Un territoire touristique et de loisirs, qui se parcourt et se pratique MAIS...



### 3.4.1. Une activité économique excessivement fondée sur le tourisme, menacée par le changement climatique, qui doit toujours s'adapter

« Ce n'est un scoop pour personne. Le sud de l'Ardèche est un trésor, entre nature et culture. Les Gorges de l'Ardèche, la Grotte Chauvet 2, un label Patrimoine mondial Unesco, deux Grand sites de France, le Pont d'Arc, les attraits de la baignade, rien ne semble manquer pour en faire un territoire lucratif » (Le Dauphiné Libéré, janvier 2022).

Depuis la réalisation de la route touristique des Gorges de l'Ardèche à la fin des années 1960, de nombreux établissements, campings, gîtes, hôtels, location de canoës, se sont alors implantés à proximité du Pont d'Arc et aux abords du hameau de Châmes.

#### Une forte saisonnalité

La fréquentation touristique se concentre sur les mois de juillet-août qui représentent près de la moitié des nuitées touristiques enregistrées sur territoire du SCoT d'Ardèche méridionale (diagnostic territorial de 2022).

Cette saisonnalité importante affecte le marché de l'emploi où l'on constate une multiplication par quatre du nombre de saisonniers entre l'hiver et l'été, comme le montrent les chiffres de la démarche tourisme durable, commandée par la CC des Gorges de l'Ardèche.

Cette concentration estivale, ponctuelle, est également perceptible en termes de flux routiers. La fréquentation journalière moyenne double entre la basse-saison et la haute-saison (source : étude fréquentation 2015).

L'un des enjeux pour le développement du territoire est donc d'étendre la période touristique et les revenus économiques qui en sont issus, qui conditionne en grande partie le dynamisme des bourgs. À titre d'exemple, la commune de Vallon-Pont-d'Arc passe de quelque 2 300 habitants en hiver à plus de 30 000 en été.

« Tout tourne autour (du tourisme), les retombées directes et indirectes sont importantes. La viticulture est liée au tourisme car les vignerons ont développé l'œnotourisme ; les artisans en vivent à travers les travaux des résidences secondaires ou touristiques en plus des principales.

L'ouverture de la grotte Chauvet 2 toute l'année constitue un premier pas vers cet objectif. L'Agence de développement touristique estime qu'entre mai et novembre 2015, près de 200 000 visiteurs ne seraient pas venus sans l'existence de la reconstitution. Leur venue a ainsi engendré 720 000 nuitées supplémentaires. (SCOT2022)

#### Vulnérabilité du tourisme aquatique

Néanmoins, ce tourisme de nature est vulnérable face au changement climatique, et questionne la résilience globale de l'économie du territoire.

Le tourisme du canoë kayak, de la baignade et du camping, majeur pour l'économie du territoire, est sous perfusion : il dépend des soutiens d'étiage apportés à l'Ardèche l'été par deux barrages hydroélectriques d'EDF : celui de Villefort en Lozère (1964) et celui de Montpezat en Haute Ardèche (1954), complexe de trois ouvrages qui récupèrent des eaux détournées du bassin versant de la Loire (220 millions de m<sup>3</sup>).

L'étude prospective Ardèche 2050 montre que les 20 millions de m<sup>3</sup> nécessaires à la rivière, approvisionnée par ces eaux de barrages, n'est pas garantie. Pour en disposer, il faut parvenir à remplir les barrages à partir de fin mars, lorsqu'on arrête le turbinage. Or, en 2022, seuls 14 millions de m<sup>3</sup> ont été récoltés et l'année 2023 s'en est sortie in extremis grâce à un orage en juin. Les soutiens d'étiages ne sont donc pas un acquis.

L'enjeu pour le secteur touristique est donc à la fois d'anticiper le changement climatique en limitant l'exposition des activités aux aléas naturels induits, ainsi que la mise en œuvre de pratiques sobres et adaptées au contexte naturel.

C'est une situation de dépendance dangereuse, qui interpelle. Les évolutions sociétales et climatiques obligent à avoir une visibilité à 5 ans mais aussi à 30 ans, pour faire muter les activités économiques. Le paysage et la nature sont notre fond de commerce. Si demain on est en difficulté sur ces points, le commerce disparaît. D'où l'enjeu de travailler sur une destination d'excellence environnementale ».



Une percée presque imperceptible depuis la D4



Un arrêt dangereux le long de la D217

### 3.4.2. Des vues manquantes, des séquences de paysage monotones

La croissance des garrigues au fil du XX<sup>e</sup> siècle, l'abandon de terres agricoles en friches, ont conduit à une fermeture de certains paysages et milieux. Le phénomène est plus particulièrement sensible de part et d'autre des gorges de l'Ardèche. Des routes pourraient ouvrir de remarquables vues sur le grand paysage, mais l'usager en est privé, pris dans un couloir vert continu.

C'est le cas de la RD 201 entre Saint-Remèze et Bidon. C'est aussi et surtout dommageable en rive sud avec la RD 217 : de Labastide-de-Virac à Orgnac-l'Aven, sur plus de 7 kilomètres, une seule ouverture est proposée, magnifique mais sans offre pour stationner et en profiter.

Le problème est plus sensible encore à pied. Les points de vue sont finalement assez concentrés sur la route touristique des gorges de l'Ardèche, mal répartis à l'échelle des 16 communes.

### 3.4.3. Des mobilités inégalement valorisées et réparties sur le territoire



Un inconfort pour les piétons sur l'ensemble du territoire



Un inconfort pour les piétons sur l'ensemble du territoire



Des premières lectures de la Dent Rez depuis les routes à valoriser



Des sollicitations publicitaires nombreuses et un vocabulaire routier qui ne présagent en rien de l'arrivée vers des gorges sauvages



Privatisation des points de vue



Des traversées de l'Ardèche à mettre en valeur



Une nécessaire harmonisation et adaptation de la signalétique/publicité sur le territoire



Une accumulation de panneaux aux portes d'entrée/sorties des Gorges de l'Ardèche



Des entrées de ville encombrées, qui nuisent à l'appréciation du patrimoine



La coopérative de Saint-Remèze, un lieu d'intérêt certain qui pourrait être valorisé encore davantage

### 3.4.4. De nombreux sites économiques et touristiques secondaires à valoriser (espaces d'accueil, architecture, enseignes, points de vue...)

Le territoire offre l'immense avantage d'offrir au moins trois grands sites spectaculaires tout en étant très complémentaires : les gorges de l'Ardèche (loisirs/nature), la Grotte Chauvet 2 (culture), l'aven d'Orgnac (culture/nature). Mais ce triptyque loisirs/nature/culture, dont les hybridations marquent sans doute une spécificité forte du tourisme local, existent à un moindre degré ailleurs et plus largement sur le territoire : autres grottes (dont la Madeleine et Saint-Marcel), autres musées (de la lavande, des vers à soie,...), autres sites naturels (dont la Dent de Rez, la vallée de l'Ibie, ...), autres routes

et itinéraires que la route touristique des gorges, autres villages de charme qui s'ajoutent à Aiguèze (classé parmi les "plus beaux villages de France"), autres produits à promouvoir en plus des vins, et multiples activités de sports et loisirs autres que le canoë : spéléologie, escalade, randonnée, trail, vélo, ...

Ce potentiel de déconcentration thématique, spatiale et temporelle des activités reste à mettre en valeur dans une visée d'excellence paysagère et écologique, ce qui suppose à la fois de l'imagination et des règles.



Le musée de la lavande de Saint-Remèze



Le musée du vers à soie de Lagorce :  
Un fonctionnement complexe à deux niveaux



La distillerie de Vallon-Pont-d'Arc et son espace de vente : des espaces extérieurs fonctionnels pour la distillerie mais peu avenants pour les clients et visiteurs de la maison des vigneronns



« Le territoire est schizophrène, entre ceux qui ne veulent plus mettre un pied dans les Gorges du 15 juin au 15 septembre et ceux qui en vivent ».



« J'ai du mal à comprendre le débat sur la sur-fréquentation. C'est tellement ponctuel dans le temps et dans l'espace que ça ne devrait plus vraiment être un sujet »

### 3.4.5. Une réputation de tourisme de masse encore à faire évoluer

Nées dans les années 1960 à l'époque d'une massification du tourisme, les activités de campings et canoës ont largement prospéré sur les bords de l'Ardèche, répondant à une demande populaire. Cette réputation de grande concentration des loisirs dans un cadre resserré fausse quelque peu les représentations de la réalité contemporaine, entretenues désormais par les réseaux sociaux. Car la fréquentation intense des gorges est loin d'être vraie dans l'espace et dans le temps.

Dans le temps, elle est le fait de quelques pics concentrés sur l'été et les week-ends de printemps. D'après les chiffres du réseau des Grands Sites de France, les gorges de l'Ardèche accueillent d'avril à septembre plus d'1,5 millions de visiteurs, avec un maximum en juin qui correspond aux week-ends, le dimanche étant supérieur au samedi. (2015 - Étude de la fréquentation de 4 sites Natura 2000 et 4 espaces naturels sensibles du Sud-Ardèche).

En juillet, les fréquentations les plus élevées correspondent toujours à des week-ends mais, par exemple, ce n'est pas le cas en août où la fréquentation est davantage répartie au fil de la semaine.

Concernant la répartition dans l'espace on constate qu'une large majorité de canoëistes se contente des petits et moyens parcours (jusqu'à Châmes, 1h30-2h), sans tenter l'aventure de la longue traversée de la réserve naturelle jusqu'à Saint-Martin-d'Ardèche (7h, bivouac). Le linéaire des gorges de l'Ardèche n'est donc pas soumis de manière équivalente aux pressions du tourisme.

« Je ne suis pas contre le tourisme mais il y a des rallies de motos... alors qu'on dit aux chasseurs de ne pas faire de bruit. La route des gorges ne sera jamais fermée mais maintenant elle doit répondre à une demande de « slow tourisme ». Les secteurs qui ont été les moins développés sont aujourd'hui des atouts. [...] Dans la gestion du site de l'Aven d'Ornac, ce sont logiques de protection et de préservation qui ont été choisies. Cela a été positif. »

« On pâtit aujourd'hui d'une déformation médiatique générée par le buzz autour d'un photomontage (timelapse). C'est de la fausse image mais ça paraît crédible. [...] La réalité pour les gorges de l'Ardèche, c'est 8 jours de pic de fréquentation. »

### 3.4.6. Une difficulté à recruter et loger les saisonniers

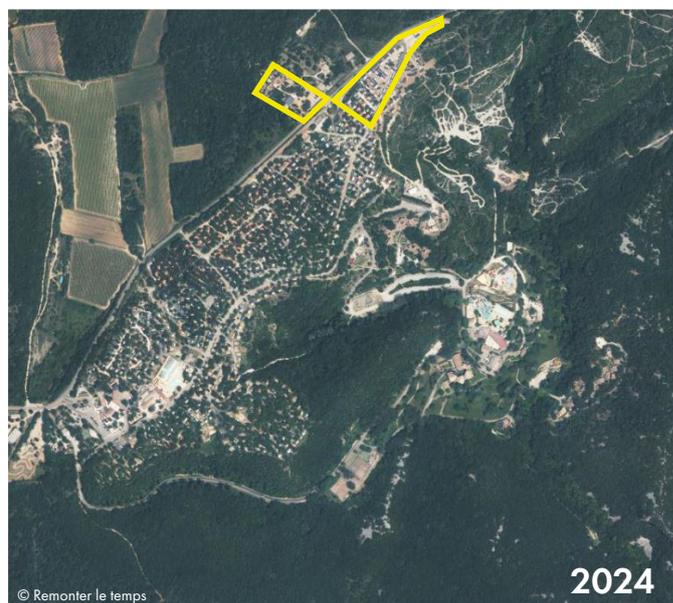
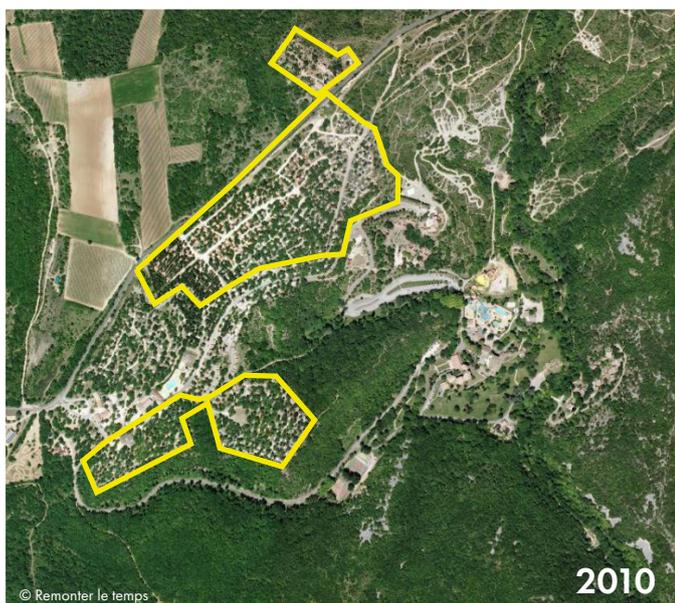
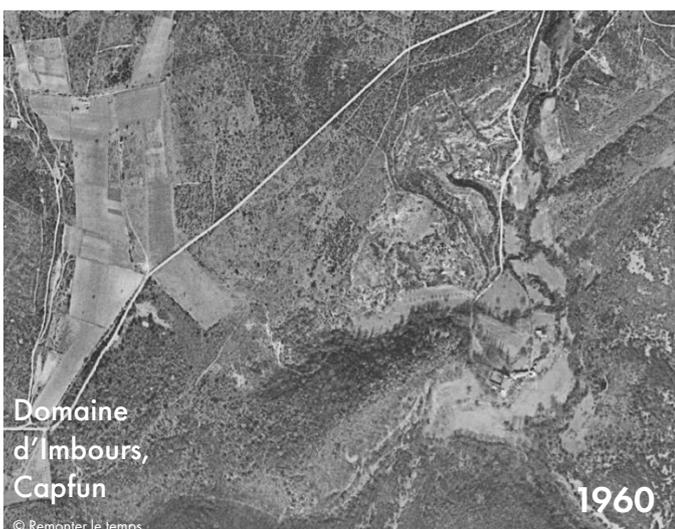
Les opérateurs touristiques font face à des difficultés de recrutement des travailleurs saisonniers. Parmi les freins identifiés, des difficultés pour trouver un logement. «Leurs besoins correspondent en effet au pic de fréquentation des lits commerciaux. Certains peuvent se loger hors saison dans des logements remis sur le marché touristique à partir du printemps, mais la légitimité et la pérennité de ce modèle interroge, d'autant qu'il ne répond pas au besoin en saison. En été, les campings ne sont pas en mesure de fournir des hébergements dédiés à l'intégralité de la main d'œuvre concernée.» (Démarche tourisme durable, CC GA)

#### Influence globale sur le marché du logement

Au-delà des travailleurs saisonniers, l'attrait du territoire, cumulé à la rentabilité des locations saisonnières, génère une hausse des prix du logement. Cette dynamique interroge sur une « gentrification » possible du territoire alors même que son caractère populaire est une qualité largement défendue par les élus et les usagers du territoire.

« Je suis anti-élitiste. Ce n'est pas dans notre ADN : l'Ardèche n'est pas élitiste. »

▼ Le camping s'inscrit sur le plateau, en surplomb du ruisseau d'Imbours. Il se situe le long de D262, sur 270 ha. Il comporte deux centres aquatiques, et peut accueillir plus de 2700 personnes, soit plus de 11 fois le nombre d'habitants de la commune de Larnas. Il est une des composantes touristiques et économiques majeure de la commune.



**3.5. Un territoire expérimenté, engagé depuis longtemps dans sa mise en valeur patrimoniale et touristique**  
**MAIS...**



### 3.5.1. Une conscience des enjeux qui n'est pas pleinement là (ZAN, changement climatique, biodiversité ordinaire, labellisation Grand Site de France...)

Plusieurs témoignages indiquent qu'un important travail de sensibilisation reste à faire vers les acteurs, les habitants et les élus : difficulté à percevoir l'intérêt du ZAN, à sentir l'urgence du changement climatique, à considérer la biodiversité ordinaire, à comprendre la signification de la labellisation Grand Site de France...

« Avec les élus de la communauté de communes sur le PLUIH, quand j'essaye de défendre le ZAN, on est loin d'une prise de conscience sur les méfaits d'une urbanisation diffuse »



« Il faut aussi rester méfiant face aux idées reçues. D'une part celles qui présentent la labellisation Grand Site comme « une tirelire miraculeuse », ou à contrario, celles qui la décrivent comme un label aux contraintes trop nombreuses. »

En matière de biodiversité, le territoire des gorges de l'Ardèche recèle de nombreux sites d'intérêt écologique, dont les qualités et les fragilités sont bien connues des spécialistes, mais qui ne sont pas pour autant protégés : par exemple les mares de Pradinas, la plaine d'Aurèle, le ruisseau du Rimouren, les prés de Saint-Vincent...

Ces fragilités peuvent être exacerbées par la méconnaissance que nous en avons. De nombreux témoignages ont rappelé la complémentarité entre connaissance et protection : « il faut que les gens connaissent leur environnement pour avoir envie de le protéger ».

La biodiversité ordinaire est rarement au cœur des décisions d'aménagement bien qu'elle joue un rôle dans l'équilibre des écosystèmes. Les continuités entre milieux, du même type ou non, sont essentielles et nécessitent un travail d'identification à la hauteur de la finesse et de la complexité des dynamiques écologiques du territoire.

### 3.5.2. Une vision globale et partagée qui reste à conforter, une gouvernance et des moyens à consolider

Étant donnée la dimension du territoire Grand Site sur 16 communes, bien au-delà du seul périmètre du site classé et de la RNN, la question de la gouvernance et des moyens de gestion se posera pour le SGGGA et ses partenaires.

En termes de gouvernance, l'étude de définition du périmètre du Grand Site de France à labelliser a montré que la rive sud des gorges de l'Ardèche est à arrimer plus fortement au projet. En particulier le territoire retenu apparaît marginal aux yeux de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien. L'Office de tourisme ne couvre pas les communes gardoises.

Côté agriculture si les vigneronns semblent bien organisés grâce notamment aux coopératives, il n'en va pas de même pour les autres filières : par exemple il ne reste qu'une coopérative pour la lavande à Gras, et l'absence de reconnaissance de la valeur du produit (label, IGP, AOP,...) conduit à sa fragilisation par la concurrence.

De même l'élevage reste fragile dans son organisation professionnelle.

Enfin, les collectivités engagées dans un PAT comme la CC des Gorges de l'Ardèche peinent à installer de façon pérenne des maraîchers.

« Il faut garder en tête qu'un « projet de territoire n'est pas facile à faire concilier avec les projets de mandats ».

« L'État pousse à faire des OAP hypercontraignantes, mais il y a aussi les promoteurs. On est entre le marteau et l'enclume. Il faudrait que les collectivités soient très interventionnistes, alors qu'elles n'en n'ont pas les moyens. »

« On est confronté à des élus qui ont du mal à se projeter ensemble sur un territoire collectif. Chacun reste à son échelle communale. »

« Il ne fait pas bon être en limites (limite département, limite région, limite CC...). Ca complexifie beaucoup de choses. »



# SYNTHÈSE PARTIE 3

25 enjeux liés à des préoccupations, des fragilités, voire des risques, autant d'opportunités d'actions

---

Sur la base des 5 valeurs paysagères et écologiques identifiées précédemment, la partie 3 du diagnostic met en évidence les processus d'évolution pour pointer 25 enjeux liés des préoccupations, des fragilités, voire des risques qui constituent autant d'opportunités d'actions :

## A. Le territoire offre un grand espace naturel très préservé MAIS...

1. L'urbanisation diffuse est bien présente, marque négativement les paysages, fragilise les milieux et pose de nombreux problèmes. Se perçoivent également :
  - Des entrées/sorties déqualifiées à l'amont et à l'aval des gorges
  - Des lignes à haute et très haute tension qui traversent le territoire en nombre
2. Le changement climatique est menaçant avec :
  - Un risque incendie grandissant
  - Une tension croissante sur la ressource en eau
  - Une végétation qui marque des signes de dépérissement
3. La fonctionnalité des écosystèmes serait améliorée par la présence de grands herbivores et de grands prédateurs. Leur présence pose néanmoins la question de l'acceptation sociale.
4. La gestion forestière, dans l'incertitude face au changement climatique, n'est pas harmonisée
5. L'équilibre des vocations et des usages reste fragile entre protection et tourisme/loisirs, avec des cohabitations délicates entre les différentes pratiques

## B. Le territoire bénéficie de villages et de bourgs patrimoniaux MAIS...

6. Il souffre d'une banalisation marquée par l'urbanisation diffuse et l'habitat récent
7. Les interfaces entre habitat et cultures sont fragilisées et conflictuelles, des entrées de villages sont à revaloriser
8. Des bâtiments d'activités et des équipements sont sans qualité architecturale ou paysagère
9. Des espaces publics sont encore améliorables
10. Un manque de vie locale affecte les centres bourgs et villages soumis à la fois à la saisonnalité touristique (nombreuses résidences secondaires et commerces fermés hors saison) et aux déplacements pendulaires domicile/travail

### C. Le territoire propose une riche mosaïque agricole MAIS...

11. Il souffre d'un enfrichement marqué, par endroits de fermeture du paysage et des milieux
12. La déprise agricole, la concurrence et l'effondrement des prix menacent l'économie rurale et nos paysages.
13. Des bâtiments agricoles récents sont sans qualité architecturale et paysagère
14. Il est difficile de répondre aux besoins alimentaires locaux par faiblesse du maraîchage
15. L'adaptation des cultures au changement climatique est délicate
16. Une pression s'exerce sur les espaces agricoles et naturels pour le développement des énergies renouvelables
17. Le petit patrimoine est fragile et en voie de raréfaction.

### D. Le territoire s'enrichit par une forte économie touristique et de loisirs, il se parcourt et se pratique MAIS...

18. L'activité touristique, prégnante et importante pour l'économie locale, est menacée par le changement climatique et nécessite des adaptations
19. Des vues sont manquantes, des séquences de paysage monotones
20. Les mobilités sont inégalement valorisées et réparties sur le territoire
21. De nombreux sites économiques et touristiques secondaires sont à valoriser (espaces d'accueil, architecture, enseignes, points de vue...)
22. La réputation de tourisme « de masse » est encore à faire évoluer
23. Il est difficile de recruter et loger les saisonniers.

### E. Le territoire est expérimenté, engagé depuis longtemps dans la préservation et la mise en valeur patrimoniale et touristique MAIS...

24. La conscience des enjeux n'est pas pleinement là (ZAN, changement climatique, biodiversité ordinaire, labellisation Grand Site...)
25. La vision globale et partagée reste à conforter, la gouvernance à consolider, les moyens à consolider.

### Les enjeux sont synthétisés sur une cartographie, où se distinguent :

- Les enjeux de protection et gestion
- Les enjeux de valorisation et de création
- Les enjeux de requalification et réhabilitation
- Les enjeux de sensibilisation (non cartographiés).



# SYNTHÈSE

# CARTOGRAPHIQUE DES

# ENJEUX

De façon synthétique, les enjeux du territoire peuvent être regroupés en quatre grandes catégories :

## **1. Les enjeux de protection et de gestion qui concernent les paysages et les milieux de grande valeur, déjà reconnus mais dont la nécessité de pérennisation et de gestion est une priorité.**

- La préservation, gestion et reconquête des terres agricoles et du petit patrimoine rural
- Le déploiement de la biodiversité ordinaire et extra-ordinaire sur l'ensemble du territoire. Préservation des sites à fort enjeu de biodiversité non dotés d'outils de gestion
- La préservation des villages patrimoniaux (villages perchés remarquables, villages récemment requalifiés )
- La préservation des reliefs marquants de l'urbanisation

## **2. Les enjeux de valorisation et de création qui concernent des paysages et des milieux mis sous pression, peu regardés ou bien en besoin d'attractivité dont la mise en valeur par la création d'aménagements légers peut entraîner la reconnaissance et le regain d'intérêt.**

- (Non Cartographié, NC) L'identification et valorisation des sites à potentiel touristique (Avens et grottes, combes naturelles, caves coopératives, fermes, plages, vallées secondaires, Plaine d'Aurèle, Dent de Rez)
- L'amélioration de la lisibilité du territoire notamment la continuité physique et la porosité visuelle vers les Gorges de l'Ardèche et entre les différentes unités de paysage

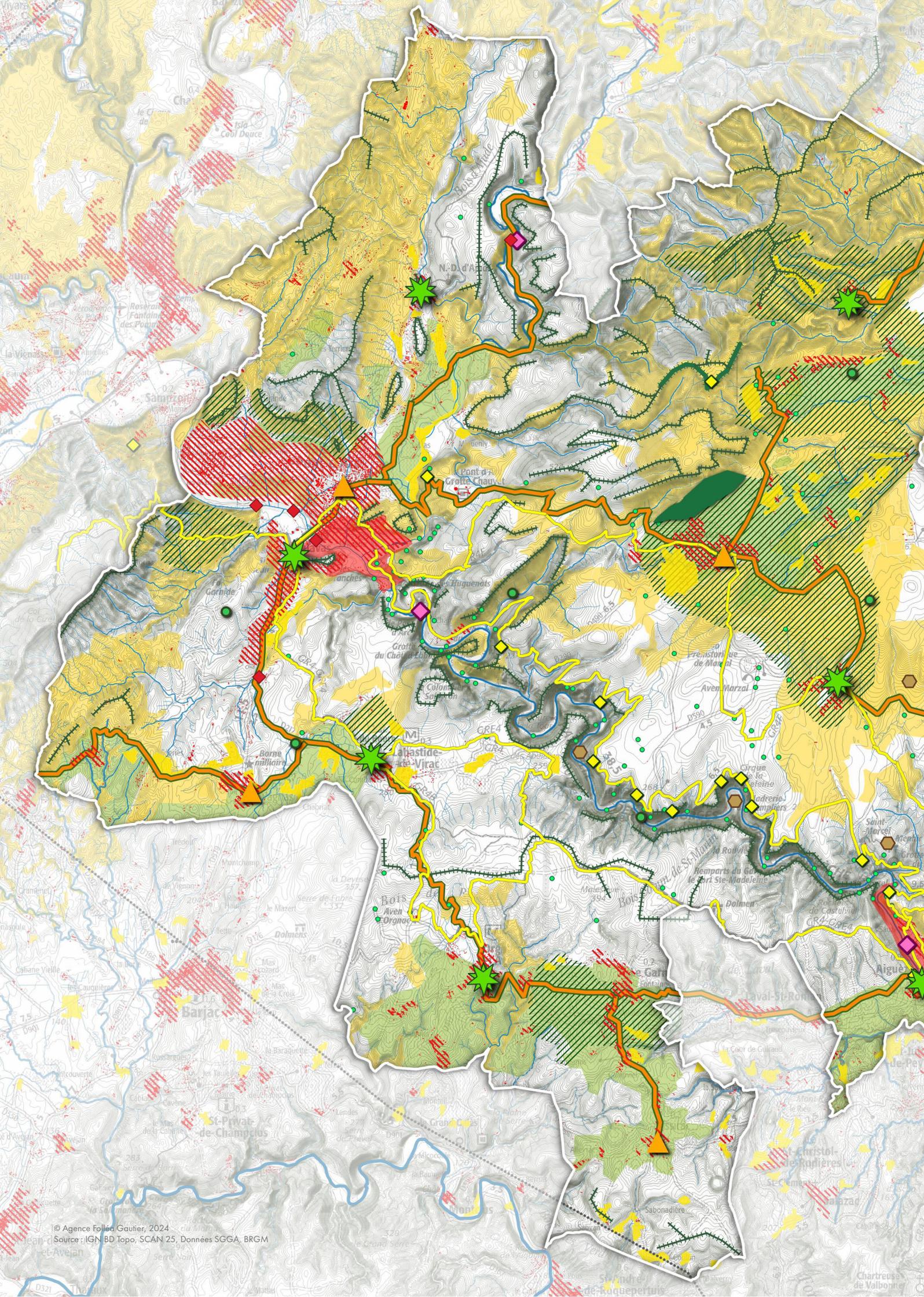
- La gestion des espaces agricoles et forestiers fragiles
- (NC) L'amélioration de l'attractivité des centres-bourgs. L'amélioration et la densification du réseau de cheminements doux à travers le territoire
- La prise en compte des risques naturels dans la valorisation et la gestion des paysages et de milieux, notamment le risque incendie
- L'identification et la mise en valeur du patrimoine

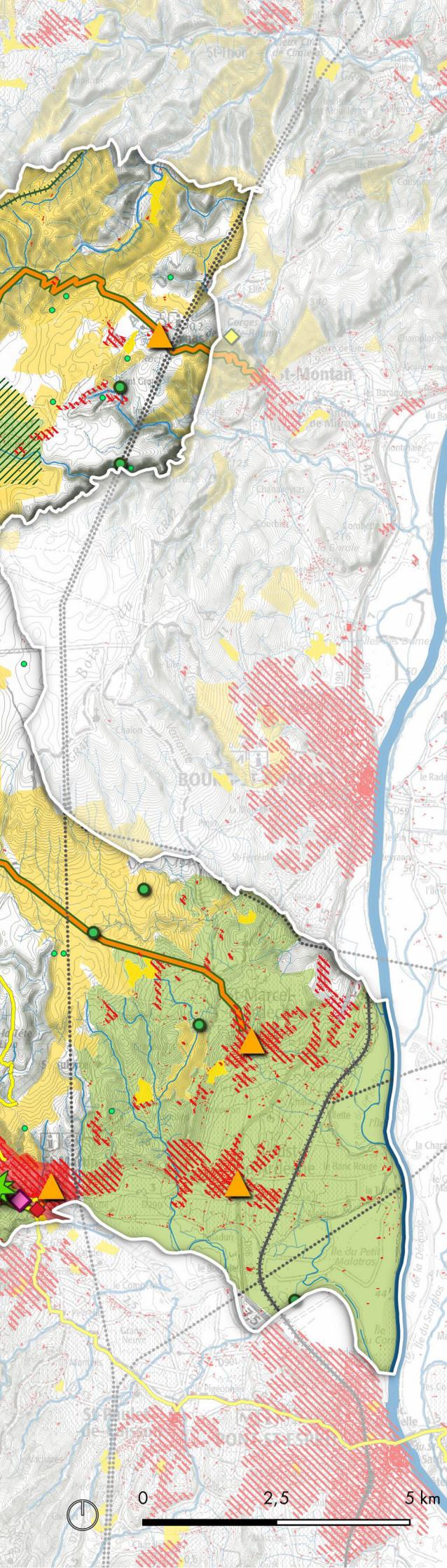
## **3. Les enjeux de requalification et de réhabilitation qui concernent les paysages et les milieux abîmés, oubliés ou dégradés dont la reprise des espaces par un projet global peut restaurer une image et des usages pacifiés.**

- La requalification des lisières villageoises
- (NC) La maîtrise qualitative des projets de développement urbain, touristique et énergétique
- (NC) La requalification des espaces publics dominés par les aménagements routiers
- L'amélioration de l'accueil des usagers sur des sites fréquentés et pressurisés (plage du Grain de sel, plage de Sauze, Trou de la lune)
- La requalification des obstacles à l'écoulement des rivières

## **4. (NC) Les enjeux de sensibilisation, pour mieux prendre en compte le paysage et la biodiversité dans les différents usages du territoire**

- Le tourisme comme levier de sensibilisation
- La meilleure prise en compte du paysage et de la biodiversité dans les activités de pleine nature, les pratiques sylvicoles et agricoles, l'urbanisme





## ENJEUX DE PRÉSERVATION ET DE GESTION

### La préservation, la gestion et la reconquête des terres agricoles et du «petit» patrimoine rural

- Paysages agricoles soignés et diversifiés, dotés de cultures pérennes à forte valeur paysagère et qu'il faut protéger
- Bon exemple des Costes de Saint-Remèze : Récente réhabilitation des murets d'épierrement et terrasses
- Réseau de murets existant à conforter (NC) «Petit» patrimoine rural à inventorier et protéger

### Le déploiement de la biodiversité. Amélioration de la connexion entre les milieux.

- Réservoirs de biodiversité et zones à forts enjeux écologiques à préserver
- Sites à forts enjeux écologiques
- Grottes, avens et gouffres : des opportunités touristiques et écologiques dans un contexte de changement climatique

### La préservation des villages patrimoniaux

- Villages perchés remarquables et récemment requalifiés

### La préservation des reliefs marquants de l'urbanisation

- Dent de Rez
- Autres reliefs

## ENJEUX DE VALORISATION ET DE CRÉATION

### L'amélioration de la lisibilité du territoire, de sa continuité physique et de sa porosité visuelle vers les Gorges de l'Ardèche et entre les différentes unités de paysage

- Potentielles «routes-paysage», «routes points de vue»
- Points de vue et belvédères existants : approche culturelle, rôle de sensibilisation à approfondir

### L'amélioration et la densification du réseau de cheminements doux

- Route touristique des gorges et GR : des axes bien identifiés sur lesquels s'appuyer pour diffuser les cheminements vers le plateau (NC) Valorisation des chemins communaux et agricoles

### La prise en compte des risques naturels dans la valorisation et la gestion des paysages et des milieux

- (NC) Un risque incendie omniprésent  
Dépérissement des boisements de conifères

### La gestion des espaces agricoles et forestiers fragiles

- Une déprise agricole qui s'observe : De nombreux espaces agricoles en friche
- Des landes et des prairies qui tendent à se refermer

### L'amélioration de l'attractivité des centres-bourgs

- Des villages dans l'attente d'une requalification de leurs espaces publics

### L'identification et la mise en valeur du patrimoine

- Sites patrimoniaux reconnus, à sécuriser et valoriser (Exemple : Maladrerie des Templiers et sites dolméniques)

## ENJEUX DE REQUALIFICATION ET DE RÉHABILITATION

### La requalification des lisières villageoises

- Urbanisation diffuse
- Les portes d'entrée des gorges qui ne laissent présager en rien de l'arrivée vers un monument naturel exceptionnel

### L'aménagement des sites très fréquentés et pressurisés

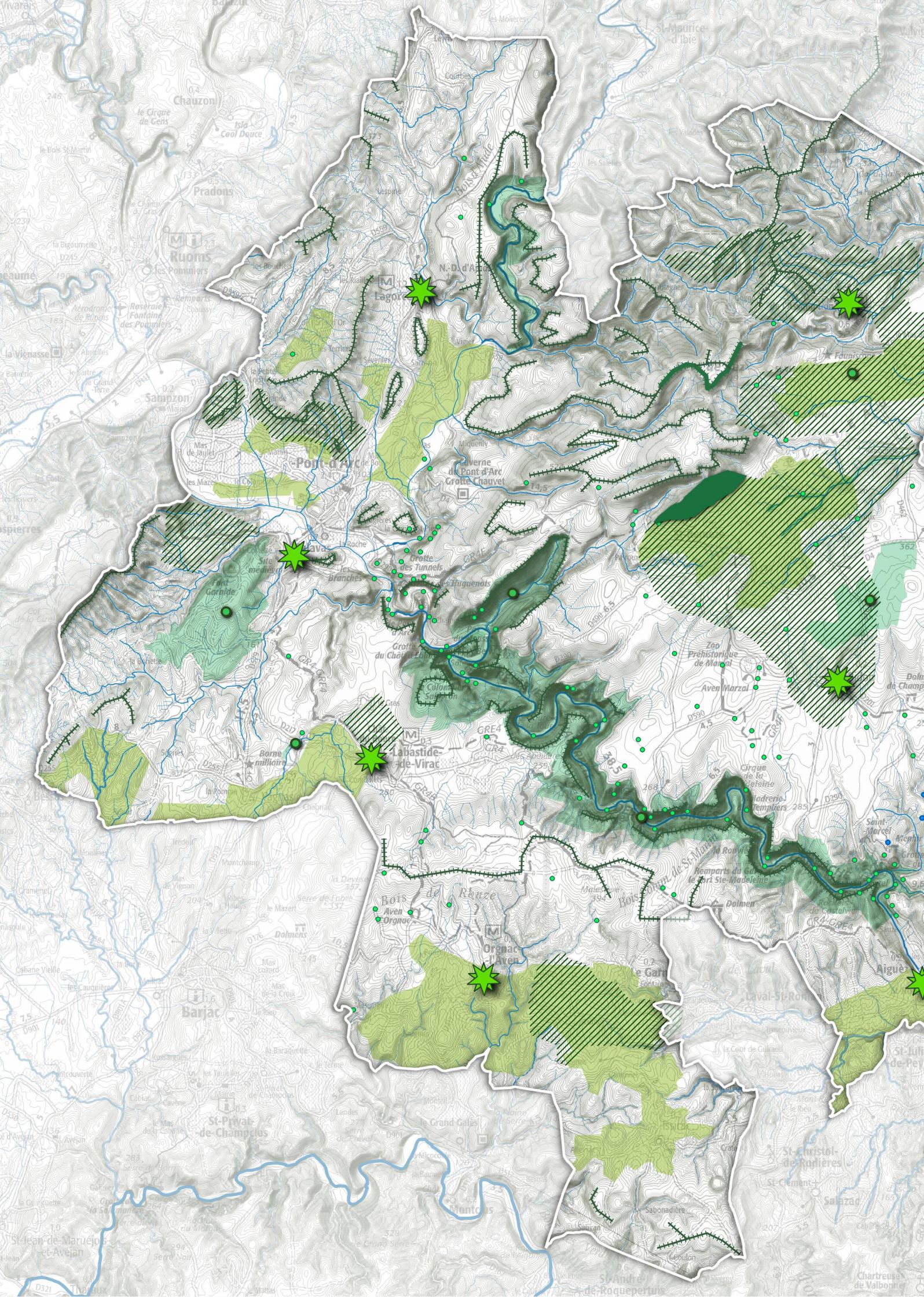
- Exemples : Plage Grain de sel, Plage de Sauze, Trou de la Lune

### La requalification des obstacles à l'écoulement des rivières

- Seuils

## AUTRES DONNÉES

- Traversées de lignes à Haute Tension : un impact fort dans le paysage
- La voie ferrée : un basculement vers la vallée du Rhône



# ENJEUX DE PRÉSERVATION / GESTION

## La préservation, la gestion et la reconquête des terres agricoles et du «petit» patrimoine rural

 Paysages agricoles soignés et diversifiés, dotés de cultures pérennes à forte valeur paysagère et qu'il faut protéger

 Bon exemple des Costes de Saint-Remèze : Récente réhabilitation des murets d'épierrement et terrasses

 Réseau de murets existant à conforter

(NC) «Petit» patrimoine rural à inventorier et protéger

## Le déploiement de la biodiversité. Amélioration de la connexion entre les milieux.

 Réservoirs de biodiversité et zones à forts enjeux écologiques à préserver



Sites à forts enjeux écologiques



Grottes, avens et gouffres : des opportunités touristiques et écologiques dans un contexte de changement climatique

## La préservation des villages patrimoniaux



Villages perchés remarquables et récemment requalifiés

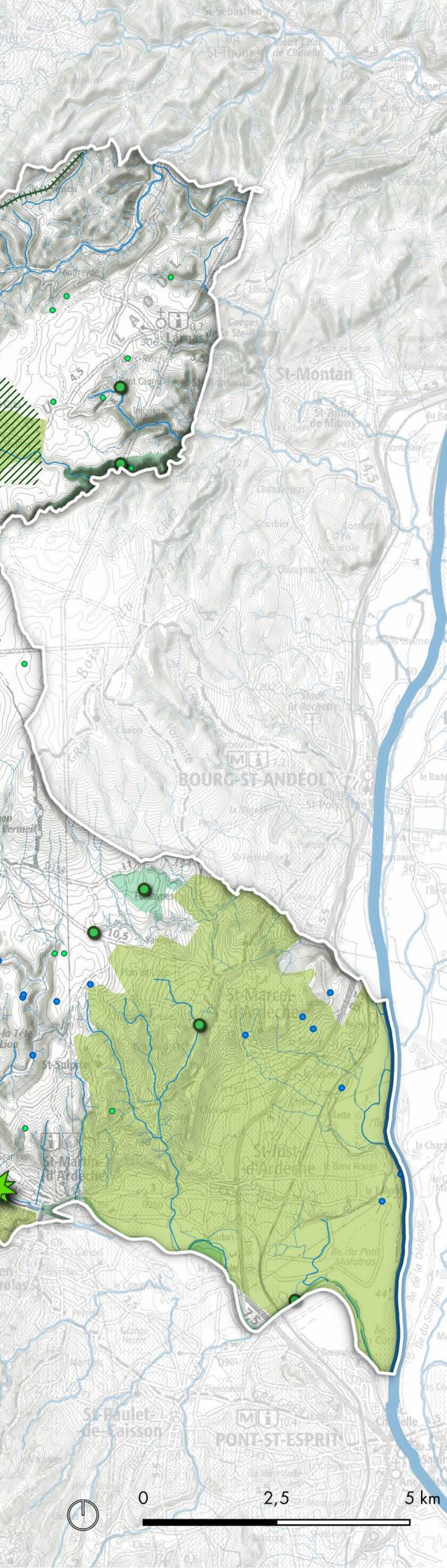
## La préservation des reliefs marquants de l'urbanisation

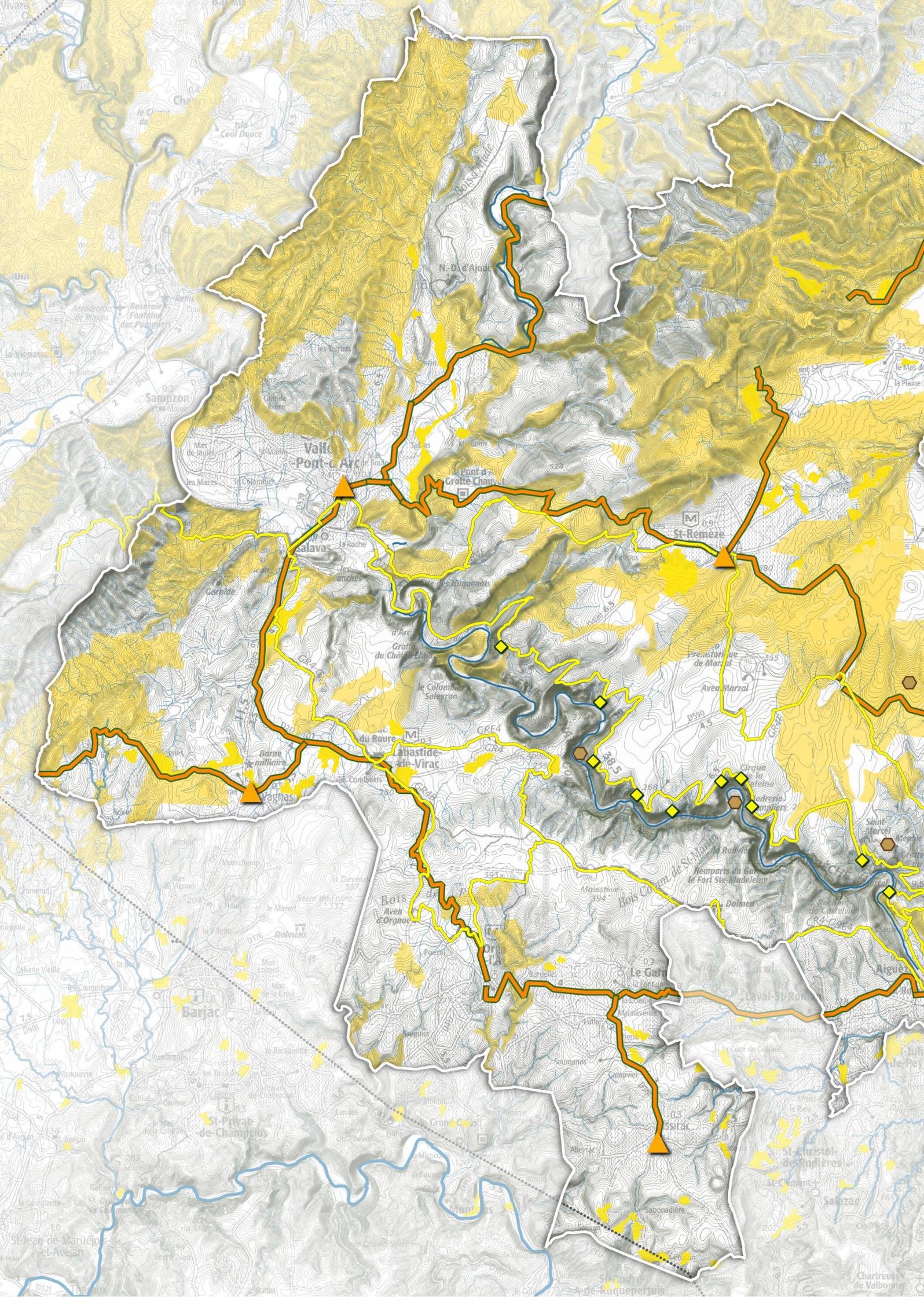


Dent de Rez



Autres reliefs





# ENJEUX DE VALORISATION ET DE CRÉATION

## L'amélioration de la lisibilité du territoire

-  Potentielles «routes-paysage»
-  Points de vue et belvédères existants : approche culturelle, rôle de sensibilisation à approfondir

## La valorisation et la densification du réseau de cheminements doux

-  Route touristique des gorges et GR : des accroches pour diffuser les cheminements vers le plateau
- (NC) Valorisation des chemins communaux et agricoles

## La prise en compte des risques naturels dans la valorisation et la gestion des paysages et des milieux

- (NC) Un risque incendie omniprésent
-  Dépérissement des boisements de conifères

## La gestion des espaces agricoles et forestiers fragiles

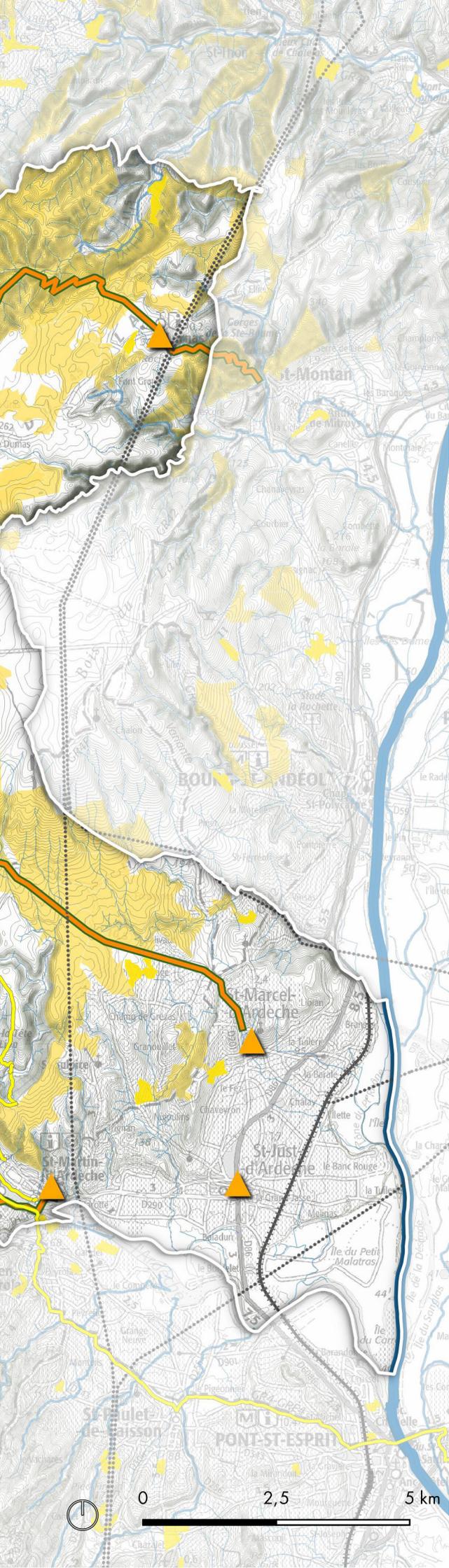
-  Une déprise agricole qui s'observe : De nombreux espaces agricoles en friche
-  Des landes et des prairies qui tendent à se refermer

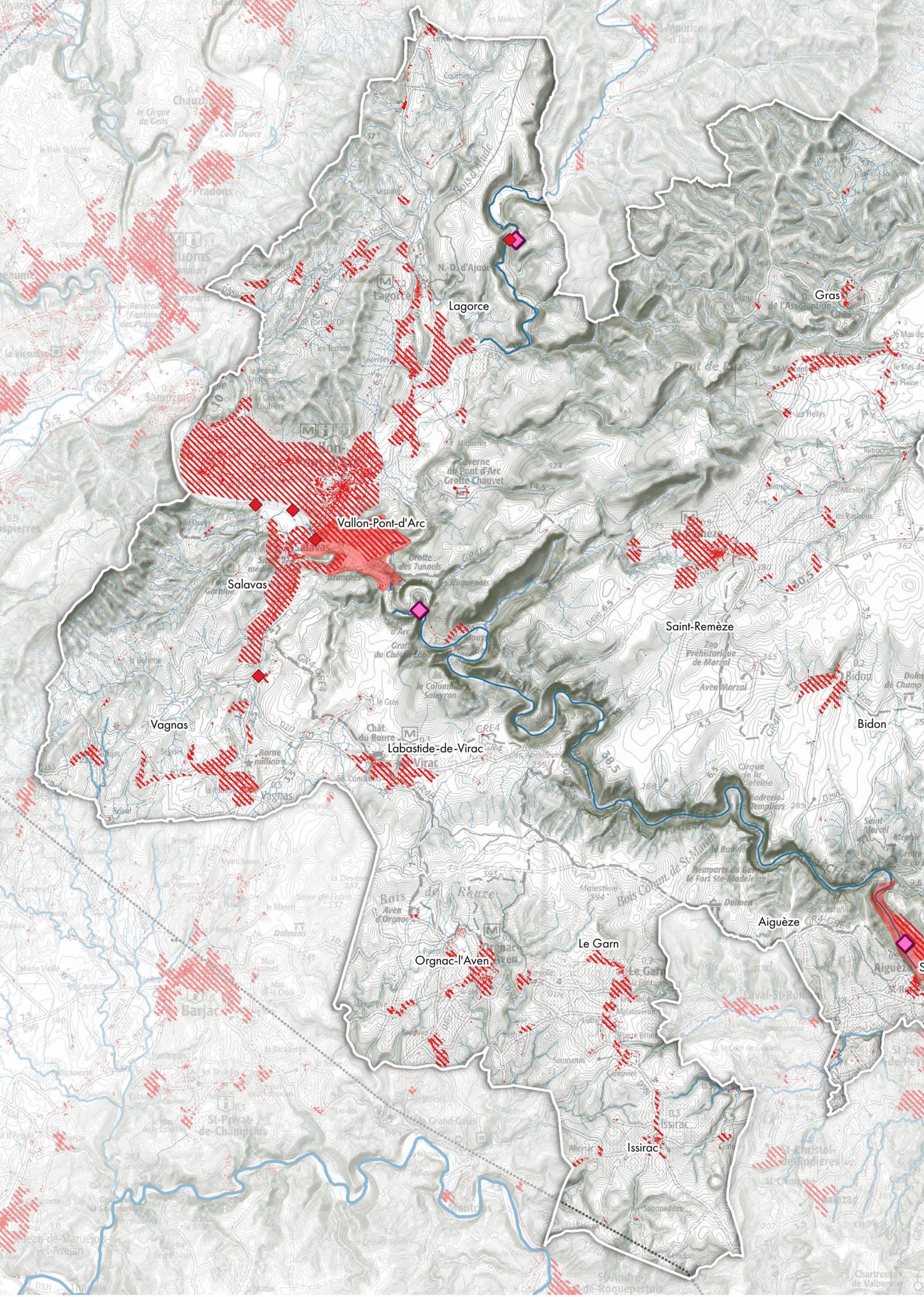
## L'amélioration de l'attractivité des centres-bourgs

-  Des villages dans l'attente d'une requalification de leurs espaces publics

## L'identification et la mise en valeur du patrimoine

-  Sites patrimoniaux reconnus, à sécuriser et valoriser (Exemple : Maladrerie des Templiers et sites dolméniques)





# ENJEUX DE REQUALIFICATION ET DE RÉHABILITATION

## La requalification des lisières villageoises

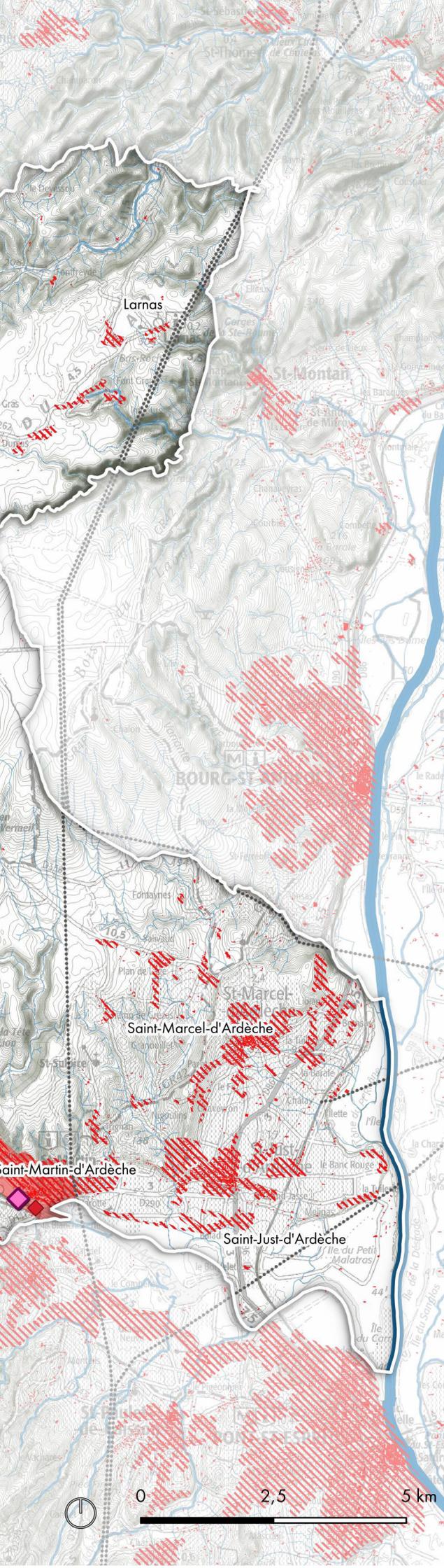
- Urbanisation diffuse
- Les portes d'entrée des gorges qui ne laissent présager en rien de l'arrivée vers un monument naturel exceptionnel

## L'aménagement des sites très fréquentés et pressurisés

- Exemples : Plage Grain de sel, Plage de Sauze, Trou de la Lune

## La requalification des obstacles à l'écoulement des rivières

- Seuils



# Exemples de sites à enjeux paysage/biodiversité



## Un site à enjeu : la digue de Saint-Martin d'Ardèche.

Le seuil de Saint Martin s'inscrit pleinement dans le patrimoine des deux rives de l'Ardèche. Il nécessite toutefois des aménagements afin de permettre la continuité écologique de la rivière.

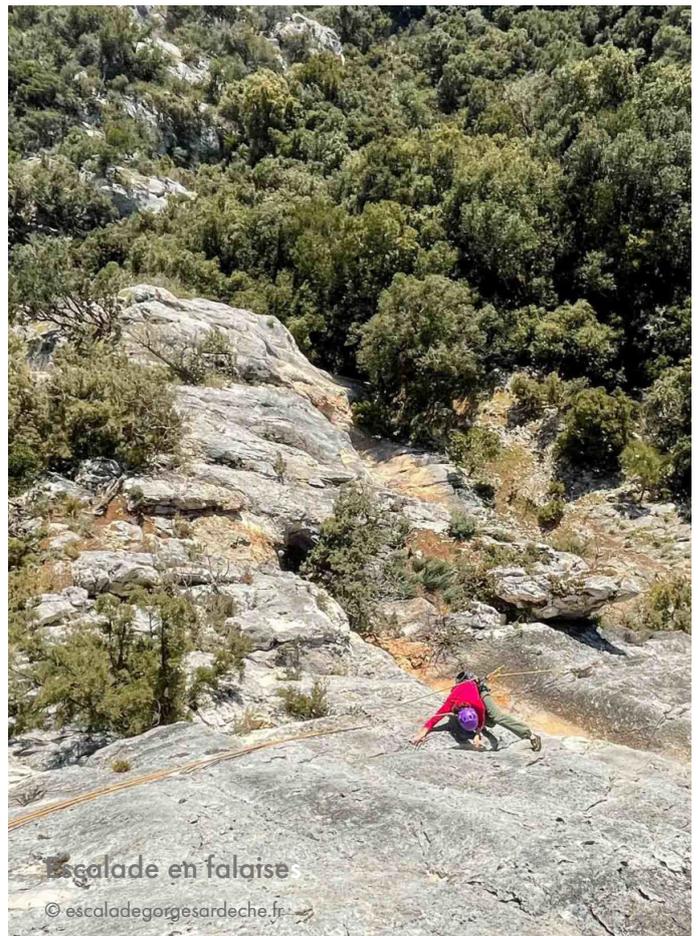
Autrefois les percnoptères « faisaient bombance » en profitant des aloses et autres poissons migrateurs (lamproies, aloses, anguilles), venus en masse se reproduire dans l'Ardèche et l'Ibie, sur leurs lieux de naissance. Aujourd'hui, seules les aloses arrivent encore jusqu'à l'embouchure de l'Ardèche. Le seuil de Saint-Martin-d'Ardèche est difficile à franchir. La digue de 1950 a complètement fermé la rivière, avec une trop haute différence de niveau qui bloque les poissons. Ils sont alors mangés par les silures.

Auparavant la digue était partielle, le reste de la rivière étant laissé libre, avec un système de pieux qui permettait de bloquer des fagots pour faire provisoirement monter l'eau en cas de besoin. La passe à poisson aménagée ne fonctionne pas car elle est atterrie.

L'EPTB a recreusé un passage mais le régime faible de la rivière n'a pas permis de reconnecter, sauf peut-être cette année 2024 (printemps arrosé).

Les gens de Saint-Martin sont attachés au plan d'eau généré par la digue, avec plage à pavillon bleu. Une bataille juridique a lieu entre le propriétaire de la digue et l'EPTB, suite à la demande de l'Etat de restaurer la continuité écologique de la rivière.

Un développeur propose de rehausser la digue et d'installer une turbine hydroélectrique. C'est peut-être l'occasion de coupler cette production d'EnR à une restauration de la passe à poisson et au maintien du plan d'eau.



### Un site à enjeu : le Trou de la Lune, vallée de l'Ibie

Le Trou de la Lune, est un site très fréquenté au printemps et en été. La rivière peut être superficiellement à sec, mais le trou au pied du seuil reste en eau et fait piscine (la qualité de l'eau de baignade est alors médiocre). Cette fréquentation génère quelques désordres : jusqu'à 200/300 voitures par jour en pic de fréquentation, stationnements sauvages, déchets qui partent à la rivière, érosion des sols, atterrissements vers la rivière, berges érodées, inconfort d'accès, pas d'accès PMR, ...

Pour autant il n'existe pas de consensus pour requalifier le site, par crainte de restreindre l'accès.

Plus largement, il n'y a pas d'accord des propriétaires fonciers pour faire de l'Ibie une Réserve naturelle régionale (RNR), malgré 15 ans d'animation par le SGGA. Pourtant le percnoptère niche, ainsi que le faucon pèlerin. Les milieux rivulaires sont assez fragiles et sensibles à la fréquentation (libellules).

### Un site à enjeu : les falaises

Les falaises ont une valeur pour les rapaces, mais aussi pour des chauves-souris, notamment le molosse de Cestonie, une chauve-souris qui reste active toute l'année, très liée aux fissures de l'Urgonien. Les falaises et leurs pieds abritent des cortèges floristiques très remarquables, donnant lieu à des découvertes régulièrement. S'ajoutent l'entomofaune associée, les petits mollusques, les lichens, ... tout un écosystème singulier.

L'Ardèche est un bastion de l'escalade, avec de très nombreuses voies ouvertes et équipées. Dans la seule RNN, près de 200 voies existent et sont autorisées. Pour autant le monde de l'escalade est quelque peu frustré, des équipiers veulent créer, ouvrir de nouvelles voies. Le SGGA veut éviter des équipements sauvages qui sont un échec pour tous : procès, condamnations, ...

# CONCLUSION D'ÉTAPE

Le plan de paysage et biodiversité est un projet, et les phases 2 et 3 consisteront à le définir : **dans quel paysage souhaitons-nous vivre ?** C'est la réponse à cette question de moyen et long terme qui doit guider les choix politiques de court terme, sur les 8 ans du plan de gestion du futur Grand Site des Gorges de l'Ardèche.

Le présent diagnostic, en phase 1, prépare la réponse à cette question en examinant au préalable **dans quels paysages et milieux nous vivons**, avec leurs caractéristiques et leur diversité, leurs avantages et inconvénients, leurs qualités et fragilités, leurs processus et perspectives d'évolution. Nous savons, avec la crise climatique qui sévit déjà, que les paysages et les milieux de demain ne seront pas ceux d'aujourd'hui : les climatologues et les scientifiques le prouvent, les forestiers et les agriculteurs l'éprouvent déjà, les opérateurs touristiques sont menacés.

Le plan de paysage et biodiversité doit s'inscrire dans le triple défi du siècle : celui du climat, de la biodiversité et du lien social. Autrement dit, **nous devons façonner dès aujourd'hui les paysages sobres, décarbonés, résilients et vivants des gorges de l'Ardèche**. C'est un profond changement de cadre et de mode de vie, tant il diffère du modèle fondé sur les énergies fossiles abondantes, très puissantes et bon marché en développement depuis plus de 100 ans, et accéléré depuis les années 1950. Ce modèle a été très bien vécu pendant 30 ans (les Trente Glorieuses) mais il produit depuis un demi-siècle les problèmes que l'on connaît : conflits mondiaux autour des ressources fossiles, pollutions, dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité ordinaire.

**Le diagnostic montre que le territoire des Gorges de l'Ardèche a été assez épargné par ces processus délétères**, grâce à des mesures fortes de protection et de gestion : il offre aujourd'hui des espaces de grande nature, d'apparence sauvage, protégés et gérés, symbolisés par quelques espèces animales emblématiques comme l'aigle de Bonelli et le percnoptère d'Égypte. RNN, arrêté de protection de biotope, Natura 2000, revalorisation en cours du site classé du cirque d'Estre (OGS), inscription à l'UNESCO, offre touristique, offre culturelle de la grotte Chauvet 2, PLU intercommunaux bien engagés, ...

C'est un avantage énorme, une rareté dans un contexte d'artificialisation généralisée, qui concerne aussi bien les espaces urbanisés qu'agro-industriels, très dominants en Europe. Cette grande nature exceptionnelle et préservée explique largement l'attractivité touristique vécue depuis des décennies. Mais ce n'est pas tout. Le territoire a requalifié bon nombre de ses villages et bourgs, un temps délaissés par l'exode rural et l'urbanisation diffuse. Ses terroirs et paysages agricoles sont valorisés par des produits à valeur ajoutée, notamment la vigne et les vins qui en sont issus. Le tourisme est le moteur économique du territoire, il est essentiellement fondé sur une offre nature (camping, canoé, baignade, grottes comme l'Aven d'Ornac, la Forestière, la grotte de Saint-Marcel ou de la Madeleine), à laquelle s'ajoute une dimension culturelle internationale depuis l'ouverture de la Grotte Chauvet 2. Il dispose d'atouts face aux canicules estivales croissantes, avec la fraîcheur offerte par les grottes, la rivière et l'ombre de ses hautes falaises. Enfin les acteurs, malgré les inévitables tensions liées à l'équilibre délicat pour la gestion d'un territoire à la fois préservé et attractif, disposent d'un bilan effectif en termes d'organisation et de résultats.

**Pour autant, le diagnostic a aussi pointé les faiblesses du territoire** : le territoire de grande nature est fragile, soumis au risque grandissant des incendies ; il souffre de « points noirs » qui le banalisent et le dégradent, comme les entrées/sorties des gorges, l'urbanisation diffuse au fil des routes et autour des bourgs et villages ; la richesse écologique n'est pas partout reconnue, laissant des sites remarquables en protections faibles (Tiourre, Rimouren, Ibie) voire sans protections ; la biodiversité existante reste économiquement et culturellement sous-valorisée, par la faiblesse de l'offre en visites guidées, le déficit d'identification et de lisibilité de la RNN, l'absence de scénographie du spectacle des rapaces ; l'ensauvagement, notamment par les herbivores, ne fait pas l'objet de politique active de réintroduction, laissant « le beau décor un peu vide ».

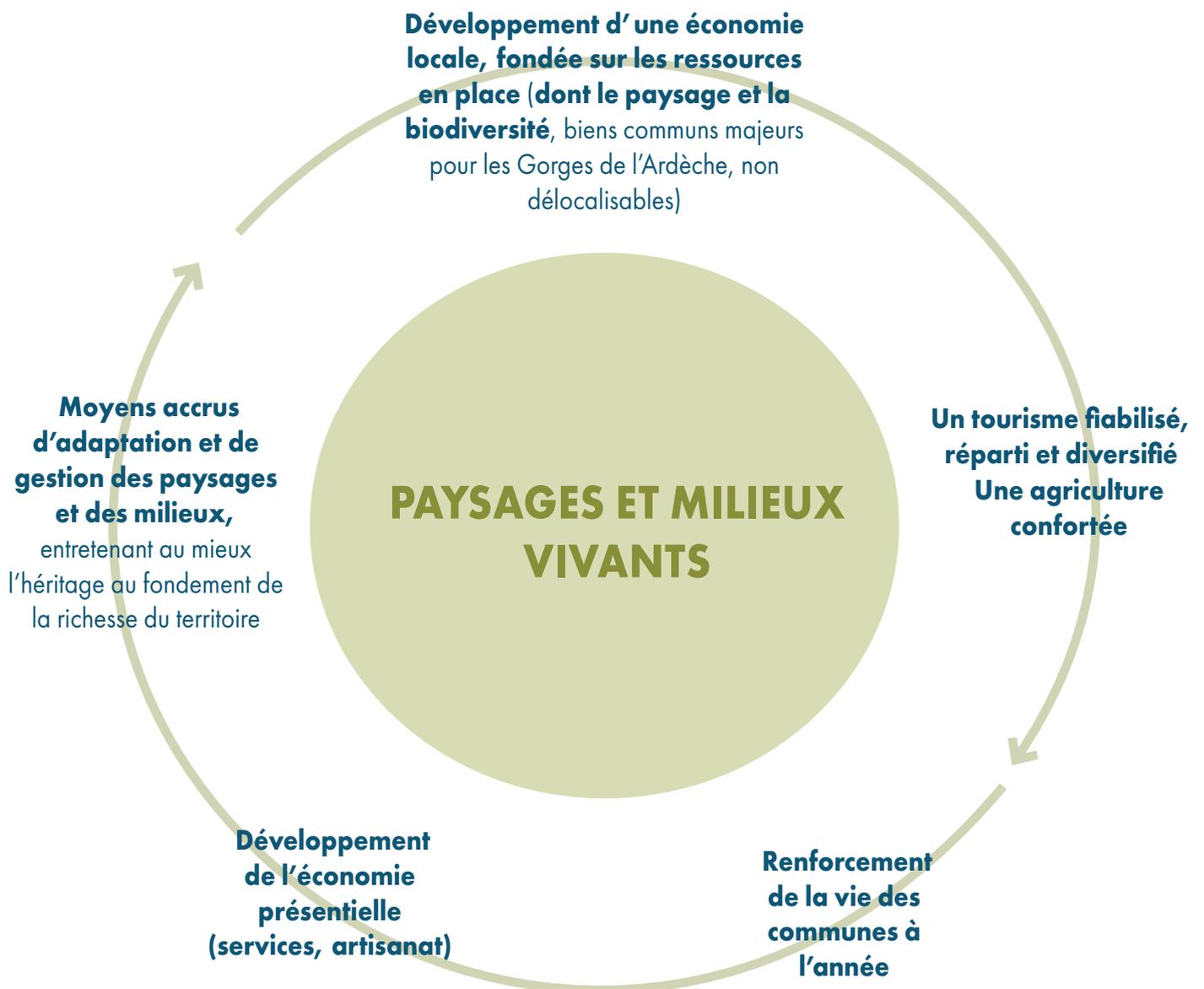
Les paysages et les milieux tendent à se fermer, laissant de trop longues séquences de parcours sans vues malgré les potentiels remarquables ; la richesse économique est trop dépendante du seul tourisme, dont le fonctionnement saisonnier laisse les communes insuffisamment vivantes à l'année ; la vie locale est affaiblie par la dépendance du territoire aux zones d'emploi de la vallée du Rhône et du bassin d'Aubenas, qui vide les villages en journée. Le tourisme est lui-même excessivement concentré sur la rivière Ardèche, laissant dans l'ombre l'essentiel du territoire, ce qui affaiblit les retombées économiques pour le territoire et sur-concentre les fréquentations sur un petit nombre de sites fragiles comme le Pont d'Arc. Il est fondé sur une ressource de plus en plus en tension : l'eau. La grande machinerie hydraulique construite par EDF dans les années 1950 et 1960, dont la rivière bénéficie en été grâce aux soutiens d'étiage, voit son fonctionnement menacé par déficit hydrique ; l'agriculture est fragile même si certains exploitants s'en sortent en jouant la carte de la qualité et de la vente directe ou en circuits courts : baisse du nombre d'exploitations et d'exploitants, faible nombre d'éleveurs, difficulté à installer des maraîchers, chute économique de la lavande, sensibilité de beaucoup de productions au dérèglement climatique (gelées tardives par débouillage trop précoce, sécheresses, canicules, ...).

Le développement des énergies renouvelables, n'est pas encore perceptible, mais il est pressant sans être pour autant préparé et planifié dans les paysages et les milieux, soumettant le territoire au risque du mitage anarchique, à fortiori dans un contexte économique agricole et forestier fragile. Face à ces processus, l'organisation des acteurs reste inachevée et les moyens sont limités ; la conscience trop faible de tous ces enjeux, y compris chez des élus en responsabilité, freine les capacités d'action.

**La phase 2 dégagera les grandes orientations à prendre** pour à la fois pleinement valoriser les atouts du territoire des Gorges de l'Ardèche et contrecarrer les risques et les problèmes identifiés. **Un récit d'ensemble apparaît nécessaire** pour tenir l'ensemble des orientations dans un même sens, fédérer les nombreux acteurs concernés dans une même vision d'avenir et chaîner les actions pour impulser un cercle vertueux entre protection et développement.

**Celui de la résilience apparaît particulièrement pertinent en première approche, résilience économique en particulier** : développement d'une économie locale, fondée sur les ressources en place (dont le paysage et la biodiversité, biens communs majeurs pour les Gorges de l'Ardèche, non délocalisables) à travers un tourisme fiabilisé, réparti et diversifié et une agriculture confortée ; c'est ce développement local qui renforcera la vie des communes à l'année, favorisant d'autant une autre économie : l'économie résidentielle (services, artisanat), dans une spirale vertueuse. Et c'est la bonne santé de cette économie locale qui procurera d'autant les nécessaires moyens d'adaptation et de gestion des paysages et des milieux, entretenant au mieux l'héritage au fondement de la richesse du territoire.

# LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE POUR DES PAYSAGES VIVANTS ?



# ANNEXES

- Trame des entretiens réalisés
- Compte-rendu de la sortie « lecture du paysage »
- Compte-rendu des ateliers thématiques
- Trame de l'enquête en ligne à destination du grand public

# Annexe 1 /

## Trame des entretiens réalisés



### Plan de Paysage et de Biodiversité des Gorges de l'Ardèche

QUESTIONNAIRE // 15 mars 2024



Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan de Paysage et Biodiversité (PPB). Ce programme porte sur les 16 communes du SGGA. Il vise à alimenter la candidature à la labellisation Grand Site de France du territoire, notamment le plan de gestion.

Il consiste à placer le paysage et la biodiversité, biens communs, au centre des attentions, et de les considérer non pas comme une conséquence fortuite des décisions d'aménagement, ou comme un tableau qui subirait des « impacts », mais au contraire comme **une cause commune et vivante, qui donne notamment sens et direction à la transition écologique**, à la lutte et à l'adaptation face au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et des ressources. L'ensemble du travail s'organise en un diagnostic, des objectifs et un programme d'action.

Le présent questionnaire s'inscrit dans une logique de co-construction du diagnostic. Il permet aux paysagistes concepteurs et écologues en charge de l'élaboration du PPB de prendre connaissance de l'attachement que vous portez à votre cadre de vie, de vos craintes et des actions que vous menez sur le territoire en faveur de sa qualité.

### VOTRE PERCEPTION DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE

- Quelles évolutions (opportunités/menaces) percevez-vous sur le territoire aujourd'hui et à moyen/long terme ? Parmi ces évolutions, quelles sont celles qui vous paraissent les plus préoccupantes (lieux et/ou de secteur d'activité) ?

- Pour vous, quels sont les principaux freins à la prise en compte du paysage et de la biodiversité dans les opérations d'aménagement ?

### VOS ACTIONS INSPIRANTES, RÉALISÉES OU PROGRAMMÉES

- Avez-vous en tête des exemples d'actions inspirantes qui vont dans le sens d'une amélioration de la qualité paysagère et écologique (sur le territoire du SGGA ou hors territoire, auxquels vous avez participé ou non) ?

Questionnaire à renvoyer à : XXX

Avant le XXX

Votre nom : .....

Votre fonction : .....

### VOTRE ATTACHEMENT AU PAYSAGE ET AU PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE

- Pour vous, qu'est-ce qui fait la qualité du territoire des Gorges de l'Ardèche ? Qu'est-ce qui lui donne de la valeur ? Qu'est-ce qui motive le fait que vous soyez habitant/élu/partenaire, en termes de cadre de vie ?

- La richesse écologique du territoire est-elle, pour vous, un atout pour la qualité du territoire des Gorges de l'Ardèche ? Si oui, quels éléments naturels (milieux, espèces) sont les plus importants selon vous et qu'apportent-ils au territoire ?

- Y-a-t-il des lieux qui vous sont particulièrement chers sur le territoire du PPB ?

- Sur le territoire, quelles actions pourraient faciliter la concrétisation de la transition écologique et/ou d'une amélioration de la qualité paysagère ? Quels lieux pourraient être investis en priorité ?

- Quel(s) dispositif(s) pourrai(en)t permettre de mobiliser la population et les acteurs économiques ?

### VOS ATTENTES SUR LE PLAN DE PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

- Avez-vous des attentes particulières concernant ce plan de paysage et biodiversité ?

- Quel niveau d'importance accordez-vous au PPB ?

1. Pas important

2. Important

3. Essentiel

- Pourquoi ?

# Annexe 2 /

## Compte-rendu de la sortie « lecture du paysage »



Agence Folléa Gautier  
100 avenue Henri Ginoux  
92120 Montrouge  
Tél. 01 47 35 71 33  
[agence@follea-gautier.com](mailto:agence@follea-gautier.com)



Agence Biotope AURA  
26 rue Emile Decors  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. 01 37 24 03 02  
[auro@biotope.fr](mailto:auro@biotope.fr)

### PLAN DE PAYSAGE ET DE BIODIVERSITE DES GORGES DE L'ARDECHE

#### DIAGNOSTIC

Journée en bus – 22 mars 2024

#### Synthèse des fiches Arrêt Les Chirous, GRAS

Plan de Paysage et de Biodiversité des Gorges de l'Ardèche



Quelles qualités identifiez-vous dans ce paysage ?

Quels risques ou problèmes identifiez-vous ?

## Qualités

- Des reliefs particuliers qui « appellent vers les Gorges » et qui sont des repères dans le paysage, notamment la Dent de Rez
- Une « belle diversité agricole (vigne, lavande, prairies) » qui est un « marqueur pour les vacanciers » / Les différents milieux / Contraste zone cultivée et zone naturelle
- Des petites parcelles qui confèrent un « équilibre dans le paysage »
- Les murets en pierre sèche
- Les arbres isolés
- « Milieux ouverts très peu anthropisés » / « Invitation à la découverte de la Nature » / Paysage « sauvage »
- « Beauté du paysage » / « J'aime ces dégradés de gris-vert soulignés par les falaises »
- « Paysage authentique à garder » / « Terroir » / « dans son jus »
- Une grande ouverture du paysage / une végétation basse / Le panorama / Espace / Grandeur / Très lumineux
- Site calme / Sérénité / Harmonie
- Habitat diffus
- Préservation, dans le cadre Natura 2000, du caractère naturel, du paysage / « Paysage authentique à garder » / « Terroir » / « dans son jus »

## Risques / problèmes

- Enfrichement
- Dégradation des murets
- Clôtures qui cloisonnent un paysage ouvert
- Urbanisation / mitage / constructions ou terrassements qui créent de nouveaux volumes inadaptés
- Sur l'image, « pas de points noirs ou d'incongruité hormis la haie de résineux sur la droite » le long d'une propriété privée / Des plantations ornementales qui n'auraient pas les couleurs locales / Certaines espèces exotiques ont des feuillages qui tranchent par leur couleur, leur forme ou leur brillance
- Sècheresse / Risque incendie / érosion
- Paysage agricole en crise (notamment la lavande) < perte de repères identitaires ?
- Dépôts sauvages

## Participants

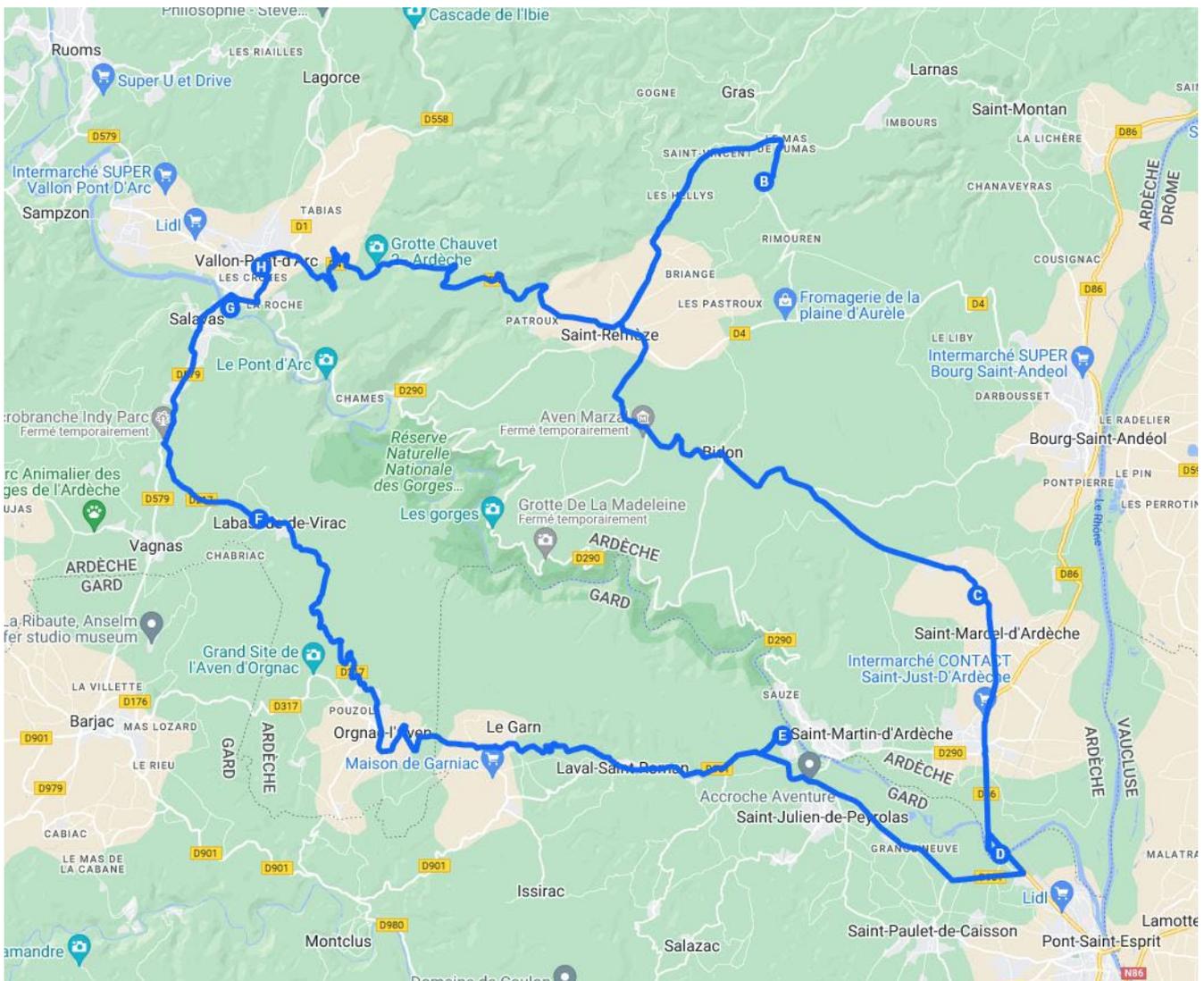
Catégorie	NOM Prénom	Fonction
Sous-préfecture 07	COUDEL Marc	Sous-préfet
	ROCHER Florence	Secrétaire générale
	VIDAL Agnès	Agent administratif en charge du bureau des élections
DREAL AURA	PFUND Aurélien	Inspecteur des Sites
	DOUCET Stéphanie	Référente régionale paysage
Préfecture 07	MOREAU Mathieu	Conseiller et chargé de mission Grand Site
DDT 07	MAURICE Romain	Responsable délégation territoriale Sud-Ardèche
	CHAUVAC Lydie	Paysagiste conseil
Département de l'Ardèche	SALEL Matthieu	Vice-président
	BAZIN Anthony	Paysagiste
Département du Gard	DESMARET Yves	Chargé de mission territoire d'exception
CC Gorges de l'Ardèche	PICHON Luc	Président (et maire de Salavas)
	BUIS Emmanuel	Directeur
CC DRAGA	GONNET TABARDEL Françoise	Présidente
Commune d'Aiguèze	BASCLE Charles	Maire
Commune de Gras	CHAUTARD Olivier	Maire
Commune d'Issirac	RIEU José	Maire
Commune de Labastide-de-Virac	ADRIAENS Vincent	Conseiller municipal
Commune de Lagorce	EGON Violette	2 <sup>e</sup> adjointe
	TENDIL Marc	Conseiller municipal
Commune de Larnas	CHAZAUT Bernard	Maire (vice-président de l'OT Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc)
Commune de Saint-Just-d'Ardèche	PUJUGUET-GUIGUE Brigitte	Maire
Commune de Saint-Marcel-d'Ardèche	SALVI Jean	Conseiller municipal

Commune de Saint-Remèze	ISSARTEL Nadège	1 <sup>ère</sup> adjointe
	SIMONET Marie-Claire	2 <sup>e</sup> adjointe
Commune de Vallon-Pont-d'Arc	MASSOT Guy	Maire
	CHEMELLALI Samy	Conseiller municipal (élu bureau du SGGA)
Commune de Vagnas	LAIGNEL Régine	Conseillère municipale
SGGA	BONNETAIN Pascal	Président (adjoint au maire de Labastide-de-Virac et président de l'EPTB)
Conseil scientifique RNINGA	COCHET Gilbert	Président
	KREMER-COCHET Béatrice	Membre du conseil scientifique
Office de tourisme Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc	ORCEL Vincent	Directeur
	TREVET Anne	Directrice adjointe
Association des Guides-Nature des Gorges de l'Ardèche	ROCHETTE Julien	Président
	LE BIHAN Loïc	Secrétaire
Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional	SAINTE-BEUVE Salomé	Directrice
Base nautique du Pont d'Arc	VAN BAAREN Jan	Responsable de la base nautique
Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche	Franck CAZIN	Directeur
	Claire MASQUELIER	Chargé de mission Projet Grand Site de France
Agence Folléa-Gautier Paysagiste-Urbanistes	Bertrand FOLLEA	Paysagiste-concepteur, dirigeant de l'agence
	Lucie PEIGNEUX	Paysagiste-conceptrice chargé de mission
Bureau d'étude environnement BIOTOPE	Lucie WEGENER	Chef de projet écologue
	Mathilde BERNARD	Stagiaire écologue

Autres intervenants ponctuels :

- Mathieu ROBERT, agriculteur à Saint-Remèze – Arrêt 1 à Gras
- Arnaud REUSSER, technicien forestier à l'ONF de l'Ardèche – Arrêt 5 à Labastide-de-Virac

## Parcours



### Trajet entre Vallon Pont d'Arc et Gras

#### Vallée de l'lbie

La vallée de l'lbie est à sec une grande partie de l'année, mais elle dispose de gours (trous d'eau) où les gens vont volontiers se baigner. Elle connaît donc une surfréquentation ponctuelle, même si elle reste le plus sauvage possible.

#### Incendies

Un incendie s'est déclaré dans la vallée de l'lbie en 2022, dont on voit les stigmates en bord de route. « *Même les chênes verts ont pris feu avec la sécheresse* » (mairie de Vallon).

Gilbert et Béatrice Cochet : L'incendie est un facteur de perturbation naturelle, il participe à l'évolution chaotique du paysage. On a relativement peu d'incendies naturellement, mais l'action de l'homme les démultiplie.

La commune de Lagorce a connu une série d'incendies en 2022, donnant lieu à des évacuations. Les Lagorçais se sont mobilisés pour créer une « réserve citoyenne ». Elle dispose d'un 4x4 pour faire des patrouilles, pour alimenter en eau les réservoirs, etc.

Pour la gestion de la réserve naturelle des gorges, l'incendie est un vrai sujet d'angoisse. Le SDIS ne pourra pas descendre pour secourir. Les visiteurs ne sont pas encore assez sensibilisés, toujours désireux de faire des barbecues. Les pistes d'action sont la réglementation et son application, la sensibilisation, la modernisation des bivouacs.

### Saint-Remèze

Saint-Remèze est entre la Dent de Rez et les gorges. Le plateau est géré par une agriculture de vigne et de lavande, l'olivier est assez planté.

Les terrasses agricoles, dans le secteur des Costes notamment, sont valorisées par une association de patrimoine qui aide à les refaire et les entretenir.

### Arrêt 1 : Agriculture, milieux ouverts – Les Chirous, GRAS

Intervenants : Olivier CHAUTARD et Mathieu ROBERT

- Depuis 1956 et le gel, la lavande sauvage disparaît de la Dent de Rez. Il en reste très peu. « *La Dent de Rez c'était la mer bleue des lavandes. C'était la vraie lavande, sauvage, utilisée pour la parfumerie. Beaucoup de gens la coupaient à la faucille et l'apportaient aux trois distilleries* ».
- L'hybride que l'on cultive aujourd'hui, le lavandin, a une valeur ajoutée plus faible que la lavande fine (qui pousse à 700m d'altitude minimum, utilisée en parfumerie). C'est un hybride plus productif mais ne présentant pas la même qualité (utilisé plutôt pour les lessives, savons, ...).
- On est passé de 3 distilleries (Gras, Saint-Martin, Saint-Montan) à 1 à Gras, sous forme de CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole). Il y a 15 gros apporteurs, 80 adhérents. C'est une activité complémentaire à la viticulture.
- Une grande incertitude règne sur le devenir de la lavande sur le plateau ; le territoire subit la concurrence de la lavandiculture de plaine développée sur des centaines d'hectares dans la Beauce depuis quelques années. Cela conduit à une baisse du prix d'achat de la lavande. En 2020 = 35 € /kg, en 2024 = 6 € / kg. (On produit environ 100 kg à l'hectare).
- La ferme de Mathieu Robert, par exemple, avait 20 ha de lavandin, n'en a plus que 10. On arrache sans replanter.
- Unité paysagère tournée vers la lavande entre Bidon, Larnas, Gras et Saint-Remèze. « Sans la lavande on va perdre nos paysages » (maire de Larnas).
- « La limite ce sera le climat, il fait plus chaud tous les ans, c'est sacrément préoccupant ». « La solution c'est la diversité. Je ne regrette pas d'avoir planté, en plus de la lavande et de la vigne, mes 10 variétés d'oliviers. Le tourisme est un vrai complément de revenus. Cela nous permet de vendre de l'huile, du lavandin, du vin. On maîtrise toute la chaîne ». (Mathieu Robert)

La viticulture (AOC côtes du Vivarais et côtes du Rhône) et la production d'oliviers représentent ainsi une alternative courante sur le territoire.

« Pour la vigne, on essaye de faire vieillir les parcelles, jusqu'à 40-50 ans » (car les vieilles vignes ont un système racinaire profond, plus résistant à la sécheresse). « et on complète les trous avec des variétés plus résistantes ».

La vente directe rendrait les viticulteurs plus solides.

Peu d'agriculteurs sont en BIO. La conversion est parfois fastidieuse : c'est plus de travail, plus de tracteur, plus de carburant (une alternative envisageable, mais qui ne remplacera sans doute jamais les tracteurs à 100% est la traction équine, est pratiquée au Mas de Libian, à Saint-Marcel). Il faut investir dans de nouveaux outils : 15 à 25 000 € pour un intercep, et il en faut deux modèles, cela reste cher malgré des aides de la Région. C'est peu rémunérateur, avec cinq ans

de conversion, rémunérés en tant qu'agriculture conventionnelle. Question de la labellisation HVE<sup>4</sup> + MAEC pour valoriser ses productions ?

- Les murets en pierres sèches sont vécus plutôt comme une contrainte malgré leur rôle reconnu dans l'identité des paysages ardéchois. Les agriculteurs cherchent à optimiser la place disponible pour les cultures en supprimant les murets des petites parcelles au moyen d'un broyeur. « *Le coût étant élevé, cela reste anecdotique* ».
- « *Si on voulait remembrer davantage, on partirait vers des catastrophes* ». Car les petites parcelles sur le plateau sont bien adaptées au climat (pluies type épisodes cévenoles qui érodent les sols). « *Je gère 150 parcelles par an, c'est une perte de temps phénoménale mais il y a des avantages.* » (Maire de Gras). Mathieu Robert, quant à lui, gère une quarantaine d'hectares ce qui représente plus de 40 parcelles, la plupart faisant moins d'un hectare.
- « *En 1870, la commune était à son maximum de population avec 1 400 habitants, vivant dans une autonomie et une autarcie totales. Il y avait plus de 5000 brebis et aujourd'hui, très peu. On a des centaines d'hectares pas utilisés* ». « *Il faut mieux utiliser l'espace* ». On pourrait par exemple renforcer « *le pâturage pour lutter contre les incendies* ». Aussi, dans le temps, « *on coupait tous les 5 ans pour l'usage des charbonnières* » et là encore, « *c'étaient des coupe-feux avant l'heure !* ». La nécessité d'un redéploiement pastoral se fait donc sentir, y compris pour maîtriser le « *fléau des sangliers lié à la fermeture des milieux, notamment pour la viticulture* ». Beaucoup de secteurs sont disponibles pour faire du pastoralisme et bénéficier de compléments de revenus.  
« *On a un grand projet sociétal à faire, facteur d'intégration. Autrefois les bergers, nombreux représentaient une forme d'intégration* ». « *Le savoir-faire des anciens s'est largement perdu. Par exemple tu laboures en août, tu n'as pas besoin de glyphosate* ».
- Développer davantage les associations foncières pastorales qui proposent des baux d'1 an au lieu de 9 ans, donc plus attractifs pour les propriétaires de terrain.

La ferme d'élevage de Mr Chautard :

40 vaches mères, de race Aubrac. 320 ha déclarés à la PAC.

Sur le territoire, l'herbe reste appétante et nourrissante toute l'année. Même l'été on a de l'herbe, notamment grâce à la filante de Montpellier, qui résiste au gel et à la sécheresse.

- Une étude comparative sur l'alimentation des bovins montre qu'on a de meilleurs résultats avec une alimentation diversifiée issue du pâturage là-haut qu'avec une alimentation ciblée type luzerne/sainfoin : 150 g de gain quotidien. « *Comme nous, les bêtes cherchent la diversité* ».
- Aucun produit phytosanitaire, et les bêtes s'automédicamentent. « *Le maître-mot, c'est la biodiversité* ».
- La ferme s'est créée il y a 25 ans, au moment où naissait le projet Natura 2000 sur Gras, Lagorce et Saint-Remèze. Natura 2000 à la Dent de Rez a été pilote et a disposé de fonds importants en tant que cas d'école.
- « *Natura 2000 a été pour moi une chance énorme. Le programme a permis d'avoir des pistes refaites, des citernes d'eau, du girobroyage. Ça a été un gros ballon d'oxygène. Ça a conforté mon installation* ».
- La ferme produit de la viande, commercialisée en vente directe à proximité. Sur la Dent de Rez, trois éleveurs gèrent l'espace, l'un s'est retiré il y a trois ans
- Evocation du développement de chasses privées notamment dans la vallée de l'Ibie qui pose des questions éthiques et d'accessibilité du territoire
- Le plan B du tourisme : « *En parallèle on peut travailler pour le tourisme car on a la chance d'avoir une région ultra-touristique* ».
- Le maraîchage est une activité quasi inexistante sur le territoire mais elle pourrait éventuellement être intéressante à développer.
- Pas beaucoup de nouvelles installations mais relativement bonne reprise des exploitations familiales par la jeune génération.

## Trajet entre Gras et Saint-Marcel

Les landes à genévrier sont nombreuses dans le territoire. Le cade (genévrier oxycèdre ; il y a aussi du genévrier de Phénicie) est une essence pionnière qui profite de l'abandon des terres par l'élevage. Il est très longévif, certains individus dans les falaises ont 1500 ans. Une bonne cohabitation se fait entre le cade et l'élevage. Le cade offre un ombrage favorable à l'herbe. On pourrait le tailler pour valoriser cet ombrage. Les vaches s'y frottent volontiers.

L'huile de cade peut être valorisée assez facilement (L'Occitane le fait). Il faut les couper et les broyer, c'est une forme de valorisation des friches. Le cade offre un excellent bois, imputrescible, utilisable pour les piquets de vigne et les chevrons des charpentes. « *On utilisait le bois de cade pour faire un feu vif au moment de cuire les beignets de Noël* ».

Gilbert Cochet : « *La libre évolution nous offre de belles surprises. Ainsi par exemple, à la Maladrerie, où l'Ardèche coule en est-ouest, le versant exposé au nord a vu les chênes verts dépassés par les chênes pubescents, et l'apparition de hêtres et de sapins, dont les graines ont été transportées par la rivière. La nature trouve des solutions.* »

## Arrêt 2 : Urbanisation – Lieu-dit de La Capellade, SAINT-MARCEL D'ARDECHE

- Élu de Saint Marcel : « *Dans les années 1970 on n'avait pas de PLU donc on a beaucoup construit, on s'est fait des petites maisons un peu partout* ». On incite aujourd'hui plutôt à limiter cette urbanisation diffuse notamment face aux contraintes que cela génère : « *on a quand même 56 km de voirie communale à entretenir...* » et parce que ces nouvelles constructions n'ont pas profité à la vie locale comme en témoignent la fermeture de la boucherie et de la boulangerie. « *Il faudrait des extensions plus en lien avec le bourg* ».
- « *Aujourd'hui quelqu'un qui vient habiter à Saint-Marcel veut au moins 400m<sup>2</sup> de terrain* ». « *Les gens ne veulent plus être entassés* ». Loi ZAN en débat. Evocation de problèmes de cohabitation et mise en évidence d'une demande faible pour les logements mitoyen et collectifs face à une demande élevée de pavillons avec jardins. Comment alors rendre attractifs les logements en cœur de bourg ? Il faut des moyens que les élus n'ont pas. Dans le périmètre de la CdC DRAGA, il faut rénover près de 270 logements mais cela reste difficile à mettre en œuvre, puis à valoriser, car les collectivités n'ont pas de maîtrise foncière, il n'y a pas d'accès parking, les logements sont à étages, l'isolation est coûteuse. On subit la concurrence des locations saisonnières. « *La rénovation des centres bourgs, c'est facile à dire, très compliqué à faire. Sur la CdC DRAGA, après 5 ans d'OPAH, on a remis seulement 35 logements sur le marché.* » (F. Gonnet-Tabardel).
- Pourtant « *les logements en cœur de ville peuvent correspondre aux plus jeunes* » (Maire de Gras).
- Françoise Gonnet Tabardel : Le PLUi se construit dans la logique du ZAN. Les zones d'extension se feront dans les zones déjà urbanisées, avec des réseaux existants. En outre, il prévoit que les zones de non-traitement soient intégrées aux projets d'urbanisation pour éviter de contraindre les agriculteurs.

## Arrêt 3 : Aménagement écologique d'un espace de loisir. Mobilité – Plage du Pont Cassé, SAINT-JUST-D'ARDECHE

Intervenante : Brigitte PUJUGUET-GUIGUE

- Site complexe : en limite de communes, départements et régions, en zone rouge du PPRI (problème pour les 3 campings et 5 guinguettes), avec friche polluée par d'anciennes carrières de gravats fermées dans les années 1990, entretien coûteux pour la commune de Saint-Just, pour sécuriser et permettre un accès de qualité au site,

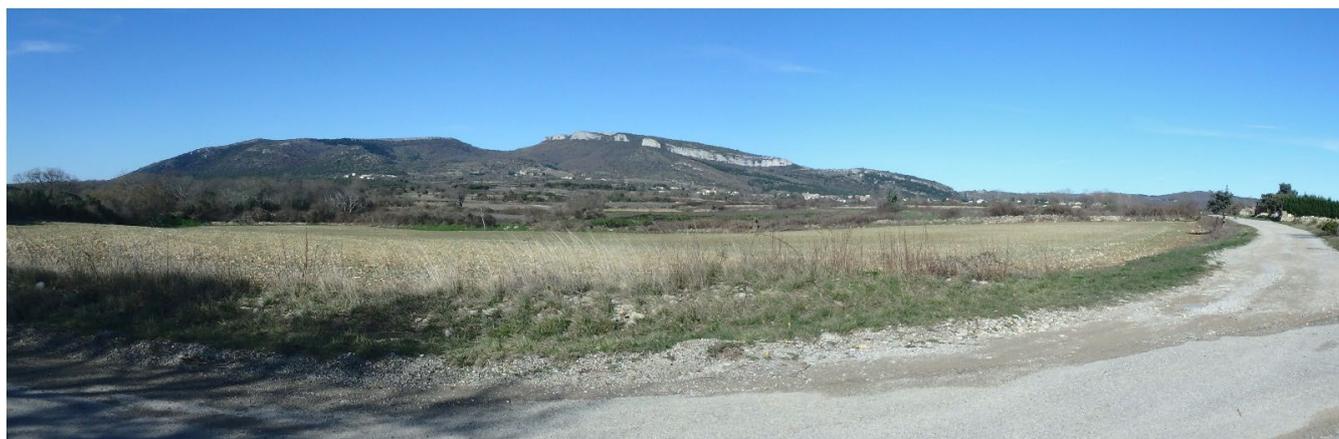
## PLAN DE PAYSAGE ET DE BIODIVERSITE DES GORGES DE L'ARDECHE

### DIAGNOSTIC

Journée en bus – 22 mars 2024

### Synthèse des fiches Arrêt Les Chirous, GRAS

Plan de Paysage et de Biodiversité des Gorges de l'Ardèche



Quelles qualités identifiez-vous dans ce paysage ?

Quels risques ou problèmes identifiez-vous ?

- Cette labellisation oblige à « *maintenir la qualité du village depuis déjà 19 ans* ». C'est en partie pour cela « *qu'à partir du 28 avril prochain le village deviendra entièrement piéton* ». « *En tant qu'habitants du territoire, si on veut se sentir en vacances, on vient à Aiguèze !* » Françoise Gonnet-Tabardel.
- Dans cette optique de développement d'un tourisme « *authentique* », « *on favorise l'artisanat local. Il n'y a pas de made in china ici !* ». Pour ce faire il faut notamment que les communes maîtrisent leur foncier (Aiguèze accueille par exemple 30 artisans dans l'ancien presbytère). Permet aussi de mettre en location des biens pour le compte de la commune et de contrôler l'urbanisation, de déployer une vraie politique d'accueil. Aujourd'hui les terrains à bâtir sont chers, 150 €/m<sup>2</sup> et le PLU est bloqué en matière d'urbanisation.

## **Arrêt 5 : Gestion forestière – Espace territorial, LABASTIDE-DE-VIRAC**

Intervenant : Arnaud REUSSER

- En tant que technicien forestier Arnaud Reusser gère environ 3 000 ha sur plusieurs communes : Vallon, Saint-Remèze, Bidon et Labastide de Virac. Détail d'une coupe de 7 ha sur un bas de versant, en balivage (on garde un arbre tous les 4 m en quinconces). Le résultat est presque invisible dans le paysage ce qui permet une meilleure acceptabilité sociale. Par comparaison, à Labastide il y a quelques années, une coupe dans le bois du Saleyron se voyait à six kilomètres depuis un belvédère de la RTGA.
- « *J'ai à peu près convaincu les communes d'arrêter les coupes rases et de les remplacer par du balivage* ».
- Constat que « *la biodiversité est à son maximum aux 2/3 de la vie d'un arbre* » et donc qu'il y a une nécessité à garder les vieux sujets, qui accueillent insectes et champignons. Exemple de la forêt privée de la Croix Bleue où l'on retrouve des chênes pubescents de 90 cm de diamètre et des genévriers cades de 65 cm de diamètre. « *Pour la biodiversité, il faut de la forêt mature, il faut un peu partout des gros bois* ».
- Depuis 2018, constat de dépérissements inquiétants de pins noirs à cause des sécheresses répétées et même de chênes verts sur certaines parcelles. Quelles essences privilégier ? C'est un vrai sujet quand « *on voit que dans l'Ain ils sont obligés de faire des coupes d'urgence à cause de la sécheresse* ». « *A Bidon, on envisage, en lien avec la commune, la RN et la DREAL, d'enlever préventivement les pins avant qu'ils sèchent, afin de réduire le risque incendie* ».
- « *Le chêne vert commence à dépérir au pied du Saleyron, y compris les jeunes arbres coupés il y a 15 ans* ».
- « *Pour la forêt et le changement climatique, plus on sera diversifié, plus on limitera la casse* »
- L'intérêt du balivage est qu'il favorise des essences minoritaires qui ne montrent pas de signes de dépérissement : filaire, arbousier, érable de Montpellier. Ces essences résistent mieux au changement climatique que le chêne vert.
- Beatrice COCHET « *certaines parcelles sont-elles laissées en libre évolution ? – Oui 1000 ha sur les 2000 ha de la Réserve, notamment sous les falaises de Gorges* » où les parcelles sont inaccessibles pour la production sylvicole. Ce sont des parcelles intéressantes pour comparer la résilience des forêts entre elles.
- Autre aspect de la gestion des forêts du territoire : « *il va quand même falloir gérer la question des sangliers pour la régénération des plants* ».

NB . Pour les forêts privées, voir article Gazette des communes qui expliquent les outils à disposition (notamment les PLUi).

<https://www.canopee.org/le-media/analyses/interdiction-des-coupes-rases-une-avancee-considerable-grace-au-code-de-lurbanisme/>

## Arrêt 6 : Tourisme, loisirs de pleine nature – VALLON-PONT-D'ARC

Intervenants : Luc PICHON, Vincent ORCEL, Pascal BONNETAIN, Aurélien PFUND

- Selon Luc PICHON le territoire n'accueille pas un « tourisme de masse ». Ce concept renvoie aux Trente Glorieuses, avec un tourisme plus populaire pour satisfaire les travailleurs. Aujourd'hui c'est beaucoup plus fin et l'évolution du tourisme nous questionne quant au changement climatique et aux changements sociétaux. L'avenir du tourisme sur le territoire « *passer par l'excellence environnementale* » et doit s'accompagner de l'identification « *de signaux forts pour émerger dans l'abondance d'offres touristiques* » au niveau national.
- 6.8 millions personnes visitent le territoire du SGGA chaque année, en progression de 5% depuis 2022 et 2023. C'est « *la première destination que les français choisissent pour des vacances nature* ». Les enjeux sont de réussir à « *étaler dans le temps la fréquentation, diversifier les offres et diffuser les flux* ». Les ailes de saison progressent d'ailleurs vite en fréquentation (+ 10% depuis 2022 et 2023).
- Evocation d'activités à développer davantage comme « *le tourisme souterrain* », les grottes et cavités étant « *des climatiseurs naturels* » ; l'accès à l'eau et aux baignades, les animations nocturnes, les villages et les sites.

Vincent ORCEL

- L'OT rassemble 29 communes, c'est une force de disposer d'un seul OT pour le cœur de destination Gorges de l'Ardèche (il manque les trois communes gardoises du SGGA), avec tous leurs atouts naturels et culturels. On peut donc diffuser. La stratégie est d'attirer avec les gorges et de diffuser. Le conseil d'administration de l'OT rassemble élus et filières professionnelles. Avec le SGGA, les loueurs de canoé et l'EPTB, s'est mis en place « canoé malin ». L'OT a un rôle de coordinateur, d'animateur, avec les socio-professionnels
- On a la chance d'avoir un territoire extrêmement riche en offre touristique. Avec le COVID, le territoire est encore plus perçu comme « grand site de nature ». C'est un marqueur fort qui nous singularise.
- Le tourisme durable est un de nos axes fondamentaux. « *Les Gorges de l'Ardèche se veulent être une destination d'excellence environnementale* »  
On a engagé un programme de formation pour améliorer la qualité de l'accueil dans les gîtes, les campings, les restaurants. Les attentes des clients sont de plus en plus fortes ; on accueille de plus en plus des urbains, qui cherchent des séjours sans voitures. Anne Trevet travaille sur le sujet « séjours sans voiture ». Elle mène des réflexions sur la mise en place d'une ligne de bus entre Pierrelatte (gare) et Vallon (via Bourg-Saint-Andéol, Saint-Remèze, Chauvet 2). L'OT n'accueille que 10% des visiteurs. 90% sont accueillis par les opérateurs. La question est comment on donne à voir, comment on arrive, comment on explique., On crée des contenus photos, vidéos, textes pour les outils digitaux des opérateurs, qui diffusent. En matière d'agritourisme, on n'a pas une grande diversité de produits agricoles, mais on dispose de quelques appuis, emblématiques. L'OT est à l'origine du label « vignoble et découverte ».

Pascal BONNETAIN

- On cherche à promouvoir les guides labellisés.
- On sait qu'on va avoir moins d'eau, la biodiversité est fragile : il faut qu'on change. Il faut qu'on habitue les gens à l'idée que la pratique de sport nature dans ce grand site est un privilège. Il faut être fiers d'être dans les gorges de l'Ardèche. Et rappel d'une particularité du territoire : c'est « *l'une des seules réserves naturelles de France où l'on peut dormir dedans* ».
- Une labellisation Grand Site n'est pas une contrainte.

Aurélien PFUND

Retient le succès de la journée avec un nombre important de maires et d'élus, la présence du sous-préfet. La visite a mis l'accent sur toutes les zones de franges, parent pauvre de la politique de protection et valorisation, que l'on est amené à travailler. Il ne faudra pas chercher à résoudre tous les problèmes, mais prioriser.

# Annexe 3 /

## Compte-rendu des ateliers thématiques

### Participants

NOM Prénom	Fonction
ABERLENC Henri Pierre	Entomologiste et spécialiste de la faune endogée, membre du Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche
BASCLE Charles	Maire d'Aiguèze
BAZIN Nicolas	Conservateur adjoint au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche
BENAHMED Claude	Premier adjoint à la mairie de Vallon-Pont-d'Arc, Président de l'Office de tourisme Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc
BERNARD Mathilde	Stagiaire écologue à l'agence Biotope
BLANCHARD Marie	Directrice territoriale à la Fédération régionale de l'hôtellerie de plein air
BOICHON Gilles	Directeur général des services à la communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche
BUIS Emmanuel	Directeur général des services à la communauté de communes des gorges de l'Ardèche
CAZIN Franck	Directeur du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche
CHARTENDRAULT Vivien	Responsable d'antenne à la LPO Drôme-Ardèche
CHASSON Johanne	Chargée de mission N2000 au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche
CHAUTARD Mathilde	Secrétaire de l'Association des acteurs économiques (ACTECO) de Saint-Remèze, Gras, Bidon et Larnas - Agricultrice et propriétaire d'un gîte
CHAUTARD Olivier	Maire de Gras, agriculteur
COCHET Gilbert	Ecologue et hydrobiologiste, Président du Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche
CUER Benjamin	Habitant de Gras
DAUGY Christophe	Gîte "1000 Pailles"
DEGUILLIEN Jocelyne	Elue à la mairie de Saint-Martin-d'Ardèche
DELABRE Valérie	GAEC Escargot des Restanques
DELESCLUSE Margaux	Stagiaire mobilité à la communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche
DESMARET Yves	Chargé de mission territoire d'exception au Département du Gard
DIEBOLT Céline	Chargée de missions à 2000 vins d'Ardèche
DIVOL Max	Elu à la mairie de Vallon-Pont-d'Arc
DOIZE Théo	Chargé de mission agriculture et foncier à la communauté de communes des gorges de l'Ardèche
DUFFAUD Fabrice	Chef de projet Grands Sites au Département de l'Ardèche
DUPUY Delphine	Responsable préservation et valorisation du patrimoine à la grotte de Saint-Marcel
EGON Violette	Elue à la mairie de Lagorce

FOLLEA Bertrand	Paysagiste, dirigeant de l'Agence Folléa-Gautier
FRANQUET Romain	Conservateur au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche
GRANIER Louis	Président territorial à la LPO Drôme-Ardèche
GRAU Martin	Responsable d'unité territoriale à l'ONF de l'Ardèche
GRULOIS Stéphane	Ingénieur Territorial Drôme-Ardèche au CNPF AURA
HOCQUARD BASINET Yaël	Directrice du pôle infrastructures et environnement à la communauté de communes des gorges de l'Ardèche
MARQUEZ Jean-Marc	Premier adjoint à la mairie de Le Garn
KREMER-COCHET Béatrice	Biologiste et écologue, membre du Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche
LALAUZE Simon	Chargé de mission SAGE à l'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche
LANDAS Emmanuel	Chef de projet culturel au SMERGC
MARTIN Jean-Luc	Premier adjoint à la mairie de Bidon
MASQUELIER Claire	Chargée de mission projet Grand Site de France au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche
MERTZ Claire	Chargée de mission urbanisme à la communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche
MORENA Floriane	Directrice de l'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche
ORCEL Vincent	Directeur de l'Office de tourisme Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc
PEIGNEUX Lucie	Paysagiste à l'Agence Folléa-Gautier
PFUND Aurélien	Inspecteur des Sites à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
PICHON Luc	Président de la communauté de communes des gorges de l'Ardèche, Maire de Salavas
PILA Marie-Christine	Présidente de l'Association des acteurs économiques (ACTECO) de Saint-Remèze, Gras, Bidon et Larnas Propriétaire de la chambre d'hôtes - gîte "Chez Bacchus"
PUJUGUET-GUIGUE Brigitte	Maire de Saint-Just-d'Ardèche
RIDAO Pascal	Elu à la mairie d'Issirac, viticulteur
RIEU José	Maire d'Issirac
ROBERT Mathieu	Agriculteur, Domaine de la Bruge - Les Agrions
SADORGE Frédéric	Directeur du SMERGC
SAINTE-BEUVE Salomé	Directrice du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional
SALEL Matthieu	Vice-président du Département de l'Ardèche
SALVI Jean	Elu à la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche
TENDIL Marc	Elu à la mairie de Lagorce
TOUTOUNJI Jacques	Membre de l'Association des Guides Nature des Gorges de l'Ardèche
TREVET Anne	Directrice adjointe de l'Office de tourisme Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc
UGHETTO René	Maire d'Orgnac-l'Aven, Président du Grand Site de France Aven d'Orgnac
VELUT Julia	Délégation territorial Sud-Ardèche à la DDT de l'Ardèche
VOYEAU Christèle	Directrice de la grotte de Saint-Marcel
WEGENER Lucie	Chef de projet écologue à l'agence Biotope

## PLAN DE PAYSAGE ET DE BIODIVERSITE DES GORGES DE L'ARDECHE

### DIAGNOSTIC

Ateliers thématiques – 16 mai 2024

### URBANISATION ET PATRIMOINES

#### Bilan collectif sur les valeurs du territoire présentées en plénière

- Insister sur la plus-value des 7 000 ha d'espaces protégés et sur les espèces « hautement sensibles » qu'ils abritent et qui représentent une richesse nationale.  
« L'ensemble du territoire doit être marqué par une couleur Nature, jusqu'au cœur des bourgs. C'est ça qui doit porter le Grand Site ». « Le plan de paysage et de biodiversité doit amener cette prise de conscience sur la valeur du patrimoine naturel » du territoire SGGA.
- Grande valeur archéologique. Patrimoine pré-historique unique.
- Système karstique sous-terrain d'ampleur.
- « La force du territoire du SGGA c'est d'avoir rassemblé 16 villages et leurs patrimoines »
- Il faut prendre le temps d'expliquer davantage le rôle du Plan de Paysage, puis du Grand Site.
- Il faut communiquer sur les points positifs des dispositifs de protection. Il y a une mauvaise image de ces démarches de préservation écologique, qui sont perçues comme bloquantes ou contraignantes pour l'aménagement du territoire.

#### Les enjeux

- **Des transitions entre villages et « campagne » à soigner davantage notamment l'accès vers la RNN qui n'est pas assez mis en valeur ainsi que la qualité de la signalétique**, qui reste un problème malgré des efforts. Moins de publicité à partir du camping de l'Île, à l'amont du Pont d'Arc.  
« Ce sont les règles d'Etat qui s'appliquent pour la publicité, mais ça ne suffit pas », « il y a encore des canoës suspendus ».  
« C'est encore, par endroit, la « France moche » à l'approche des villages ».  
« On ne se rend même pas compte qu'on pénètre dans la Réserve ».
- **Pour assurer une meilleure compréhension du site classé et de la Réserve « il faudrait passer par l'humain »**.  
« Quand on vient dans les Gorges de l'Ardeche on recherche une expérience, et elle sera meilleure grâce aux gens que l'on va croiser sur le terrain plutôt qu'aux panneaux. Il faudrait augmenter le nombre de médiateurs scientifiques, avoir des vrais budgets pour ça ... ».
- **Un étalement urbain mieux contenu qu'auparavant, grâce à l'actualisation des PLU, la loi ZAN et les objectifs de densification du SCOT, qui courent jusqu'en 2047**. « Aujourd'hui à Vallon seulement 50 ha sont constructibles, hier c'était presque toute la superficie communale ».

Certains voient la densification comme un danger pour la qualité des centres bourgs et souhaiteraient que les ensembles puissent se développer autour des hameaux, d'autres au contraire pensent qu'il vaut mieux concentrer en certains points pour éviter le mitage dans le paysage. **Inquiétudes sur les vues depuis l'extérieur vers les villages, ou depuis l'intérieur des villages vers l'extérieur.**

- **Le ZAN, une opportunité pour la qualité paysagère mais aussi une contrainte face au besoin de créer du logement locatif.**
- **Des pressions pour l'accès au logement ne sont pas égales partout.** « *Les opérations de logements sociaux ne sont pas utiles à Lagorce. Il n'y a pas assez de services* ».
- **Evocation du « problème paysager » du mitage des dernières années dont les formes bâties et les implantations ont été mal contrôlées :**
  - « *On a construit un lotissement à Larnas qui s'est affranchit des contraintes du SPR* ».
  - « *Il faut une vision forte de l'Etat sur la question des piscines* »
  - « *La mode des toits plats pose question* »
- **Incohérence de certains aménagements récents face aux ambitions affichées de désimperméabilisation et de développement durable.** Utilisation possible mais insuffisamment usitée du Fond Vert. « *Les parkings des salles de fêtes en enrobé ça ne devrait plus être possible !* »
- **Il faut prendre en compte la biodiversité dans la restauration des bâtiments et la rénovation énergétique.** « *Le bâti ancien avait beaucoup d'intérêt pour la faune* ». « *Il faut généraliser l'extinction des éclairages nocturnes* »
- A Saint Marcel, le conseiller municipal élu depuis 1994, observe que l'intercommunalité génère un **problème de concurrence entre les communes**. Pour obtenir une école ou une zone artisanale il faut entrer en concurrence avec les autres.
- Alors que « *les villages sont souvent entourés de bonnes terres* », il n'y a « *quasiment plus d'exploitant pour nourrir les habitants* ». « *Les petits marchés de producteurs arrivent tout juste à tourner une partie de l'année* ».  
**Il faudrait faire des jardins partagés pour rendre attractifs les logements sans jardin dans les bourgs**, à la place des friches. Certaines friches urbaines et agricoles sont aujourd'hui gérées par du pâturage. Le binôme Fédération de chasse / commune de Saint-Marcel d'Ardèche fonctionne bien.
- **Enjeu du développement des EnR**, notamment du photovoltaïque.  
La SAFER a racheté une friche agricole à Saint-Marcel « *pour développer le photovoltaïque à la place d'un projet d'école communale* ». Elle s'ajoute à l'ancien terrain de ball-trappe de 7ha déjà converti pour le PV.  
Pour ces projets, « *il faut bien sûr privilégier les friches urbaines, et éviter les espaces agricoles* ».  
« *Le photovoltaïque sur les parkings oui, sur les champs non* ».  
Difficultés à se positionner dans les faits : « *Il y a un projet de PV à Vagnas sur une friche agricole qui ne trouve pas preneur, donc faut-il vraiment le refuser ?* ».  
Les panneaux photovoltaïques sur toiture doivent quant à eux « *trouver leur place et ne pas s'intégrer n'importe comment* » pour espérer être une vraie plus-value. Saint-Remèze et Saint-Marcel d'Ardèche regroupent la majorité des installations photovoltaïques sur le territoire.
- **Enjeu de la disparition du « petit patrimoine en pierre » qui « n'est pas assez protégé ».** Financement de la DREAL pour le développement des chantiers de pierre sèche.
- **« Il faudrait un inventaire exhaustif ».**
- **La LPO porte un projet de restauration du petit patrimoine rural en lien avec la biodiversité :** conseils, cahiers techniques, appuis financiers
- **« Il faut donner à comprendre l'occupation néolithique comme les dolmens »**
- **Les chemins communaux sont abandonnés alors qu'ils pourraient participer à limiter l'usage de la voiture sur le territoire et sécuriser les déplacements, notamment ceux des enfants qui vont à l'école.** « *J'aimerais monter un projet avec une association de cyclisme pour réhabiliter ces chemins, sur le plateau, près du Mad de Maze (parc de loisir)* ».

- **Enjeu de la bonne harmonisation** et application des documents type chartes au sein d'une gouvernance complexe. Communes du Gard qui se sentent loin des décisions de la CCDRAGA et CCGA.
  - **Volonté de la CCGA de « monter en gamme sur l'Hôtellerie de plein air ».** *Question de l'assainissement des campings et des sites touristiques, notamment dans la Réserve, qui peuvent impacter les milieux. Dominance d'assainissements non collectifs, non raccordés au réseau public de collecte.* Tenir compte plus généralement du contexte karstique du paysage, qui infiltre les pollutions directement jusqu'aux réserves d'eau : « *la réglementation en matière d'assainissement est insuffisante sur un sol karstique. Il faut du collectif raccordé ou de la phyto-épuration* ».
  - **« J'ai envie qu'on vive le territoire comme une expérience de Nature, donc il faut vraiment faire attention à la sur-fréquentation touristique ».** Le territoire semble « *schizophrène, entre ceux qui ne veulent plus mettre un pied dans les Gorges du 15 juin au 15 septembre et ceux qui en vivent* ». « *Aujourd'hui c'est vraiment les Gorges qui portent le territoire, grâce au tourisme* ».
  - **Le domaine d'Imbours peut accueillir entre 4000 et 5000 personnes.** Il ne s'étend plus mais il continue de se densifier. Les emplois saisonniers liés au tourisme sont majoritaires sur le territoire. Pour améliorer le dynamisme hors saison estivale il « *faut miser sur l'accueil de séminaires* ». « *Le CREPS à Vallon et la Grotte Chauvet attirent aussi du monde hors saison* ». « *L'ouverture de la grotte Chauvet 2 a changé quelque chose* ».
  - **Enjeu de l'accès à des mobilités collectives.** « *Il n'y a pas vraiment de bus, ni de gare à Bourg-Saint-Andéol ce qui rend notre territoire peu attractif pour les travailleurs malgré l'arrivée de la fibre et des espaces de co-working* ».
  - L'installation de familles d'actifs avec enfants est rare. De fait, les écoles et les crèches ferment, et les commerces plient boutique pendant une période d'au minimum 3 mois, ce qui est un cercle vicieux. **L'existence d'une école pourrait pourtant motiver la réhabilitation de l'espace public.**
  - « *Saint-Marcel s'est peuplé grâce la proximité avec la vallée du Rhône. Les gens travaillent dans la centrale nucléaire mais au final on n'est qu'un village dortoir* ». *Les habitants s'investissent peu dans la vie des villages : ils travaillent ailleurs, rentrent le soir, se connaissent moins, ont moins envie de s'investir. Dans les années 50 /60 c'était l'agriculture qui faisait vivre les villages. On s'aperçoit que dans les associations (35 à Saint Marcel), il n'y a pas de renouvellement.* »
  - **Enjeu de la réhabilitation des logements et cellules commerciales dans les bourgs.** Pour les commerçants qui cherchent à s'installer c'est moins coûteux de « faire du neuf » en périphérie que de rénover en cœur de bourg, ce qui nuit à la vie locale. « *Il ne faut plus faire de commerces en dehors des bourgs* ».
- Volonté des communes de mettre à disposition des espaces mais elles sont confrontées à des problèmes d'acquisitions foncières.

#### Aides principales :

- **Subventions de la DETR**
  - Opérations de réhabilitation de logement essentiellement menées via les **OPAH** mais « *il faudrait un cahier des charges pour encadrer ces opérations* »
  - **Etat / Région / Département / CC ou CA**
- « *Il y a une vraie diversité des paysages qui n'est pas forcément reconnue et en même temps on ne sait pas si c'est ce que recherche le visiteur...* »
  - **Des évènements sportifs d'importance qui participent à la popularité du territoire** comme le trail de Lagorce ou le marathon des Gorges.

#### Lieux problématiques / points noirs

- **Parkings en général < exemple du parking du Département à Labastide-de-Virac**

- **Rond-point de la grotte Chauvet 2**
- **La petite zone commerciale à l'entrée de Saint Just d'Ardèche**
- **Points de collecte** des déchets trop grands et mal intégrés
- **Lignes à Haute-Tension**
- **Un cours d'eau sous Saint-Remèze, canalisé. Dommage pour la biodiversité en cœur de bourg.**
- **Lotissements récents qui contrastent dans leurs formes et couleurs** avec les ensembles bâtis anciens. Coûtent chers aux communes en matière d'entretien et création de réseaux.
- **Détérioration des zones d'accueil du Trou de Lune** et de nombreux autres sites naturels accessibles au public. Risques incendie et pollution des milieux exacerbés par la fréquentation.
- **Nuisances olfactives de la distillerie de Vallon-Pont-d'Arc + besoin de rénovation des espaces publics attenants.**
- **Nécessité de réhabiliter de nombreux espaces publics < exemple de la promenade près de l'Ardèche à Saint-Martin**
- **Projet de 50 logements à étages à Vallon qui inquiète.** « Pas loin de chez moi quelqu'un a construit une maison de 4 étages, c'est une verrue dans le paysage ».

### Actions et lieux inspirants

- « Il faut s'inspirer du développement harmonieux des PNR, ici aussi à l'origine il y avait un équilibre entre patrimoine, agriculture et économie ».
- **Chemin de randonnée du Chastelas**, qui mène à un château féodal, que « beaucoup de vallonnais ne connaissent pas ».
- Communiquer davantage sur la **randonnée de la Maladrerie des Templiers**, dans le cirque de la Madeleine.
- **Des centre-bourgs inspirants** comme Lagorce, Gras, Salavas, Aiguèze, Saint-Remèze, récemment requalifiés (mais qui restent « morts » malgré tout hors saison touristique)
- Le Pays d'Art et d'Histoire qui organise des visites de villages, une fois par mois, en hiver.
- **L'association « Passe Muraille »** conduit des chantiers et ateliers d'insertion pour la rénovation du patrimoine bâti, avec des savoirs faire artisanaux. Ils travaillent en ce moment à Le Garn pour retravailler l'entrée de ville.
- **Association « 1000 café »** qui soutient des cafés multiservices dans les communes de moins de 3 500 habitants qui pourrait être un intéressant de démarcher.
- **Association Elips** (Ecole Locale et Itinérante de la Pierre Sèche qui propose des formations à Chirols)
- **Association Gens des Pierres** (association professionnelle de muraillers dans le Sud de l'Ardèche)
- **Association Ecate** (ressourcerie à Bourg-Saint-Andéol)
- **Association R.E.S.T.E** (A Payzac, mise à disposition de terres pour des porteurs de projets qui souhaitent expérimenter des pratiques menant à une certaine autonomie localement).
- **Association Paysage Patrimoine Environnement** (organisation de randonnées, de sorties thématiques, de visites du village, d'animations comme la fête du pain et de la lavande, la nuit des étoiles ...)
- **Association les Amis de l'Histoire de Vallon, Salavas et Lagorce**
- **Association protestante Le Patrimoine Huguenot d'Ardèche**

### **TOURISME**

#### Bilan collectif sur les valeurs du territoire présentées en plénière

- La temporalité/saisonnalité doit être abordée davantage.
- Le paysage est marqué par les ouvertures/fermeture de commerces d'activités (saison touristique) qui doivent ressortir plus fortement.
- Il semble que le volet économique au sens large ne soit pas assez présent

## Les enjeux

- En lien avec le climat et la météo qu'on connaît aujourd'hui (évolution climatique marquée) = 3 dernières années montrent les changements à l'œuvre. Étés très intenses, trop chauds, vacances de Noël comme des printemps, printemps comme des hivers ...**comment on intègre les dynamiques touristiques dans ce contexte de changement climatique ?** « Pour le tourisme souterrain le manque d'eau et le « trop » d'eau c'est parfait ! ». La pression est inégale sur la rivière (amont/aval). Elle est surtout présente de Salavas à Chames. « Dans la réserve, on peut être seul un 15 août ».
- **Avons-nous suffisamment d'atouts pour attirer un touriste s'il n'y avait pas d'eau ?**  
Les grottes sont un atout mais elles ne sont pas toutes fréquentables (espèces protégées, difficultés physiques).
- **Nécessaire besoin d'attention de l'agriculture qui participe à l'attractivité du territoire.** Déprise rapide et conséquente < Vigne baisse de 50% en 20 ans et la lavande de 80% sur la même période
- **Débroussailler la forêt pour ouvrir des vues notamment vers Issirac et Orgnac pour donner à voir la Cèze, la plaine de Barjac, le plateau de l'Ardèche...**
- **Attention à la disparition des murets en pierre sèche.**
  
- Gestion des flux = en juillet/août, sortir des sentiers battus, proposer des navettes, fermer certains points trop fréquentés, étaler spatialement. **En dehors de juillet/août, y-aurait-il une clientèle étrangère à aller chercher pour mieux diffuser dans le temps ?** (Exemple d'un gîte ouvert à l'année : 35 % de clientèle étrangère)
- **Communes plus ou moins marquées par la saisonnalité du tourisme.** Quelques équipements sont ouverts à l'année. Le manque d'offre en hiver est-il à l'origine du déséquilibre de la saison ? Est-ce que ça vaudrait le « coût » d'ouvrir davantage certains services/activités ? L'offre est-elle vraiment adaptée ? à priori oui car elle correspond à la demande (quelques gîtes sont ouverts, les paysages naturels sont accessibles, Chauvet 2 et l'Aven d'Orgnac sont ouverts)
- **Il faudrait se servir de l'agriculture pour mieux diffuser sur le territoire** (diminuer la pression sur la rivière Ardèche). En effet, une dizaine de caves oenotouristiques, des circuits parallèles de découverte des terroirs sont à développer
- **Il faut définir ce qu'est le tourisme de masse. C'est trop négatif, trop connoté. Les habitants véhiculent eux aussi l'image de tourisme de masse. « Il n'y a pas de tourisme de masse chez nous ».** On oppose souvent le tourisme « de masse » au tourisme de qualité et ce n'est pas vrai. On peut faire du qualitatif populaire. L'étude clientèle de l'ADT est intéressante (menée en 2023, les résultats viennent de tomber) les classes CSP+ sont très présentes chez nous contrairement à ce que l'on pourrait penser. Nous avons des pics de fréquentation, il peut y avoir trop de monde à certains endroits et à certains moments. « On est pas au Grau du roi » ! Les pratiques/activités touristiques sont variées et permettent de diffuser les visiteurs un minimum
- **« J'essaie de promouvoir le voyage sans voiture, mais une fois sur place c'est compliqué ».** « L'offre de mobilité n'est pas connue même par les habitants mais c'est possible (expérience d'Orléans à Chauzon sans voiture) ». « C'est très contraignant de voyager sans voiture en Ardèche ». « La tendance à venir sans voiture augmente (plateforme de vacances green go)...mais on manque de service de location de véhicule électrique à Vallon ». « Je rêve d'une application où il y aurait tous les sites touristiques avec tous les moyens de transport pour y aller ».
- Pas de grande voie douce sur le périmètre du grand site.
- **Patrimoine dolménique insuffisamment valorisé. Aussi les villages ont des beaux atouts mais manquent de reconnaissance** car ils ne sont pas labellisés (sauf Aiguèze parmi les « plus beaux village de France ». Sans pour autant les labelliser, il faudrait créer un circuit pour les faire découvrir
- « On pourrait travailler sur du land'art. L'offre culturelle manque »

### Lieux problématiques / points noirs

- Les grosses installations qui « gardent leurs vacanciers chez eux ».
- La signalétique/publicité pourrait être plus normée. « L'allée des canoës » est conforme avec la réglementation (visite de vérification conforme avec DDT) mais ce n'est probablement pas encore suffisant. Un règlement local de publicité va être fait à l'échelle intercommunale sur la CCGA. « *Les échafaudages de canoë pourraient être intégrés* ».

### Actions réussies et lieux inspirants

- Exemple de l'effort de la grotte Chauvet 2, ouverte à l'année même si elle n'est pas rentable en hiver (4000 visiteurs en janvier = 1,5 jours en été)
- En 2023, avec les interdictions d'urbanisation, la mairie de Vallon Pont d'Arc a réalisé des audits auprès des professionnels. La majorité des campings sont déjà dans un cercle vertueux depuis un certain nombre d'année. Avec la sécheresse de 2022, il y a eu une vraie prise de conscience, les acteurs de l'hôtellerie de plein air sont moteurs. Il existe par exemple un guide national de l'intégration paysagère sorti en 2022.
- Offre culturelle intéressante : Festival « Horizon » dans le Sancy
- La boutique de producteurs locaux à Ornac l'Aven qui fonctionne très bien

## **AGRICULTURE ET FORETS**

### Bilan collectif sur les valeurs du territoire présentées en plénière

- Il faut avoir conscience que les valeurs peuvent être remises en cause, modifiées, perturbées par des facteurs extérieurs au territoire. Il faut l'évoquer et le partager.

### Enjeux

- **Identité forte de l'agriculture** de ce territoire et en particulier sur le secteur Dent de Rez à Larnas : Finage agricole de petites voire très petites parcelles, peu remaniées malgré des dynamiques en cours allant vers l'agrandissement des parcelles. Diversité malgré une forte dominance de la viticulture comme à Bidon où l'on retrouve de la vigne, lavande, du maraichage, des petits élevages de chèvres...
- **La volonté de rester une agriculture en phase avec son territoire donc modeste, extensive qui doit promouvoir les bonnes pratiques eu égard à la richesse de son patrimoine naturel.** Attention à la perte de biodiversité ou de repères paysagers avec l'agrandissement des parcelles, il faut certes s'adapter mais aussi respecter un équilibre. La réorganisation du parcellaire peut par exemple supprimer certains murets mais peut permettre de planter des oliviers en pratique bio. Il faut respecter le patrimoine mais s'adapter aux contraintes modernes.
- Une ceinture forestière importante et au cœur des activités agricoles diverses et en particulier la viticulture, l'isole probablement de maladies comme la flavescence dorée. **Il y a un phénomène de ceinture protectrice qu'il faut préserver**
- **L'accompagnement vers la valorisation locale des produits est important**

- **Consensus pour dire non à la *vigne irriguée, une hérésie, pas nécessaire si cépage adapté***. Réflexions portées par la Chambre d'agriculture sur le *stockage (petites retenues d'eau)* pour permettre à des filières qui en ont besoin de relocaliser ses productions (maraichage notamment, il y a quelques zones à potentielles et qui peuvent être pourvoyeuses d'emplois). D'après Ardèche 2050, sur le bassin Ardèche les projections évoquent des besoins en eau agricole x3 pendant que la ressource superficielle devrait baisser de 30%. L'augmentation des besoins en eau potable devrait représenter 20% malgré toutes les actions d'économie et de rationalisation. L'accès à l'eau pour l'irrigation est très différent d'un bout à l'autre du territoire. Les plateaux ont peu de ressource ce sont plutôt des zones de percolation des eaux de pluies dans le karst tandis que la partie aval bénéficie d'une ressource très importante avec la nappe du Rhône mais aussi avec la ressource souterraine profonde de la nappe urgonienne exploitée notamment pour l'eau potable.
- **Attention à la consommation des bonnes terres pour l'urbanisme**. La loi ZAN est assez décriée sur les territoires ruraux qui auront du mal à la mettre en œuvre mais elle devrait fortement réduire ce phénomène de consommation d'espaces. D'autres outils sont évoqués comme le PAEN (périmètre de protection des espaces agricoles et des espaces naturels) mis en place sur certains secteurs visant à sanctuariser des espaces agricoles.
- **Besoin de recensement des biens vacants sans maître afin de faciliter la reconquête de terres agricoles**. La CCGA étant en Zone de Revitalisation Urbaine la reconnaissance du bien vacant sans maître s'effectue non plus après 30 ans de non-paiement de taxes foncières mais de 10 ans.
- Plus qu'un seul éleveur sur la Dent de Rez. Pourtant ce secteur et le modèle d'élevage qui s'y pratique est très intéressant : élevage très extensif bovin avec pâturage sous couvert forestier notamment de chênes blancs qui garantit malgré les aléas climatiques une ressource très favorable. *« L'élevage sur ce secteur à forts enjeux environnementaux doit bannir l'usage de vermifuge »*.
- **Il existe plusieurs petits troupeaux de chèvres sur le territoire, ils ont un rôle important mais leur impact est trop faible. Les milieux se ferment c'est une tendance lourde**
- **Il faut anticiper le retour du loup !**
- **Il faut imaginer, promouvoir une forme de compensation environnementale volontaire** lors de la destruction d'un biotope pour des raisons incontournables de pratiques agricoles  
**Il faut développer des actions pédagogiques de restauration de murets** qui impliqueraient la population et pas uniquement sous les responsabilités des agriculteurs qui ne peuvent pas entretenir les paysages seuls  
**Il faudrait une charte agricole du grand site**, pour mettre en avant les valeurs et la volonté du signataire de s'y conférer

## Verbatims

- « Il est plus important de sortir de la chimie que de vouloir à tout prix maintenir tous les murets »
- « Les milieux se ferment, c'est une tendance lourde qu'il faut maîtriser »
- « Les lisières entre boisements et zones exploitées sont des secteurs à très forts enjeux paysagers et de biodiversité »
- « Les milieux ouverts sont capitaux pour les écosystèmes, ils l'étaient déjà avant l'homme par l'action des grands mammifères »
- « La forêt assure une ceinture protectrice pour l'agriculture du plateau »
- « La lavande représente un enjeu qui croise identité, paysage, biodiversité et économie locale »

## Lieux inspirants et actions réussies

- Les intercommunalités ardéchoises CCGA, CCDRAGA se sont engagées dans un Programme Alimentaire Territorial pour réfléchir et accompagner la relocalisation des productions alimentaires

## **VIE LOCALE ET MOBILITES**

### **Enjeux**

- Les visiteurs ne font que passer sur le territoire et n'apportent pas beaucoup de dynamisme à la vie locale
- Réel manque de parcours de randonnée courts
- Prendre en considération la tendance au développement du VTT
- Des contrastes forts entre des aménagements très qualitatifs et d'autres beaucoup moins. Des documents d'urbanismes qui ont été très permissifs. Absence d'harmonie dans l'habitat individuel < comparaison avec le Pays basque ou la Bretagne où une recherche d'harmonie se constate. *« Ici chacun fait sa clôture, avec des matériaux différents, les encochements, chacun crée son univers à l'intérieur de sa clôture, des végétaux qui ne sont pas toujours en harmonie avec le paysage et la biodiversité locale ».* *« On se rappelle les haies de cyprès bleus qui fleurissaient partout et qui jurent dans le paysage des lotissements. Elles sont souvent encore en place et paraissent finalement moins pire que les murs hauts ou les palissades en pvc qui les remplacent aujourd'hui. »*
- Pénurie de logements pour les habitants à l'année et les saisonniers
- Constat que la rive droite est plus intimiste et moins fréquentée
- Trop peu de mobilités douces sur le territoire. *« Les familles avec poussettes sont en danger sur tout le territoire »*

### **Points noirs**

- Les quais de Saint-Martin où les piétons sont en difficultés
- La cave coopérative de Saint-Remèze est autant un signe de vie locale qu'un aménagement « qui n'a aucun cachet ». De manière générale, les entrées/sorties de villages sont peu qualitatives.

### **Lieux inspirants et actions réussies**

- La coopérative UVICA marche bien même si 25% du vignoble n'a pas été taillé ce qui témoigne d'une déprise

# Annexe 4 /

## Trame de l'enquête en ligne à destination du grand public

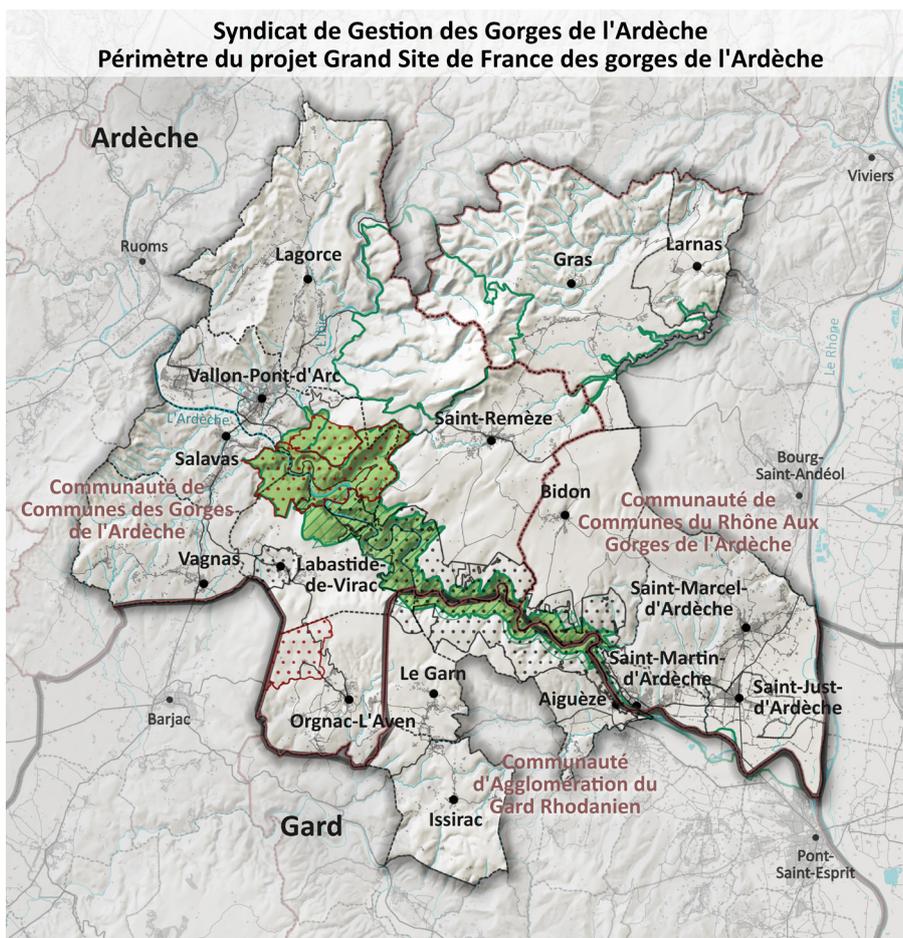
### Gorges de l'Ardèche : Paysage et biodiversité

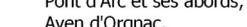
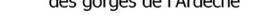
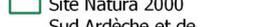
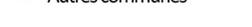
Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) s'est engagé dans l'élaboration d'un " Plan de paysage et de biodiversité " (PPB). Ce programme porte sur les 16 communes du SGGA (<https://www.gorgesdelardeche.fr>). Il vise à alimenter la candidature à la labellisation Grand Site de France du territoire, notamment le plan de gestion.

Vous souhaitez contribuer à ce projet ? Dites-nous pourquoi vous aimez ce territoire et partagez votre regard sur son évolution en répondant à ce questionnaire. Vos réponses viendront enrichir le diagnostic du " Plan de paysage et de biodiversité ".

Date limite de réponses : 30 avril 2024

\* Indique une question obligatoire



- |   |   |  |
|---|---|--|
|  Limite d'intercommunalité |  Sites classés :<br>Pont d'Arc et ses abords,<br>Aven d'Orgnac,<br>grottes de Saint-Marcel         |  Réserve Naturelle Nationale<br>des gorges de l'Ardèche  |
|  Limite départementale     |  Sites inscrits :<br>gorges de l'Ardèche,<br>vieux village de Labastide-<br>de-Virac et ses abords |  Site Natura 2000<br>Sud Ardèche et de<br>la Dent de Rez |
|  Limite régionale          |   |  Espace Naturel Sensible<br>des gorges de l'Ardèche      |
|  Communes membres du SGGA  |   |  |
|  Autres communes           |   |  |

## Votre attachement au paysage et au patrimoine écologique

1. En quelques mots, dites-nous pourquoi vous aimez les gorges de l'Ardèche ? \*

---

---

---

---

---

2. Quel intérêt portez-vous à la biodiversité du territoire ? \*

*Une seule réponse possible.*

- Elevé  
 Moyen  
 Faible

3. La richesse écologique est-elle, selon vous, un atout pour la qualité du territoire des gorges de l'Ardèche ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui  
 Non  
 Ne sais pas

4. Si oui, quels éléments naturels (milieux, espèces) sont les plus importants selon vous et qu'apportent-ils au territoire ?

---

---

---

---

---

5. Quel intérêt portez-vous aux paysages du territoire ?

*Une seule réponse possible.*

- Elevé  
 Moyen  
 Faible

6. La richesse paysagère du territoire est-elle, pour vous, un atout pour la qualité <sup>\*</sup> du territoire des gorges de l'Ardèche ?

*Une seule réponse possible.*

- Oui  
 Non  
 Ne sais pas

7. Si oui, quels éléments paysagers sont les plus importants selon vous et qu'apportent-ils au territoire ?

---

---

---

---

---

8. Y a-t-il des lieux qui vous sont particulièrement chers sur le territoire d'étude (16 <sup>\*</sup> communes du SGGA) ? Lesquels ?

---

---

---

---

---

9. Pourquoi les aimez-vous ?

---

---

---

---

---

10. Au contraire, y a-t-il des lieux que vous n'aimez pas ? Lesquels ? <sup>\*</sup>

---

---

---

---

---

11. Pourquoi ne les aimez-vous pas ?

---

---

---

---

---

### Les évolutions du paysage et du patrimoine écologique

12. Selon vous, sur le territoire, les évolutions sur le plan écologique sont : \*

*Une seule réponse possible.*

- Positives
- Négatives
- Les deux

13. Citez des exemples d'évolutions positives

---

---

---

---

---

14. Citez des exemples d'évolutions négatives

---

---

---

---

---

15. Selon vous, sur le territoire, les évolutions sur le plan paysager sont : \*

*Une seule réponse possible.*

- Positives
- Négatives
- Les deux

16. Citez des exemples d'évolutions positives

---

---

---

---

---

17. Citez des exemples d'évolutions négatives

---

---

---

---

---

Dites-nous en plus sur vous

18. Tranche d'âge \*

*Une seule réponse possible.*

- Moins de 18 ans
- 18 - 25 ans
- 25 - 40 ans
- 40 - 60 ans
- Plus de 60 ans

19. Dans quelle commune résidez-vous ? \*

---

20. Quelle est votre profession ?

---

21. Votre rapport à ce territoire.

Vous êtes :

*Plusieurs réponses possibles.*

- Un habitant (résidence principale)
- Un habitant (résidence secondaire)
- Un travailleur
- Un visiteur régulier
- Un visiteur ponctuel

22. Si vous êtes habitant ou visiteur : depuis quand habitez-vous / venez-vous dans les gorges de l'Ardèche ? \*

\_\_\_\_\_

23. Si vous êtes habitant, quelles sont les raisons qui vous ont amenées à vivre ici ? \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- Né.e ici, attache familiale
- Déménagement professionnel
- La qualité de vie / choix personnel
- Autre : \_\_\_\_\_

### Intérêt pour la démarche

Vous souhaitez suivre l'avancée de cette étude ? Indiquez-nous votre adresse mail, nous vous ajouterons à la liste d'envoi de la future lettre d'information du Grand Site des Gorges de l'Ardèche.

Vous pouvez également vous rendre sur le site <http://www.grandsite-combedarc-ardeche.fr>, qui sera prochainement mis à jour.

24. Adresse mail

\_\_\_\_\_

25. Autres remarques ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms



**Maître d'ouvrage : Maîtres d'oeuvre :**

Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche  
Le village  
07700 Saint-Remèze  
04 75 98 77 31

**avec l'appui de :**

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Région Occitanie

Département de l'Ardèche

Département du Gard

Communauté de communes Gorges de l'Ardèche

Communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Communes de Vallon Pont d'Arc et d'Ornac l'Aven

Office de Tourisme Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc.

**Agence Folléa Gautier**

Paysagistes urbanistes  
100 avenue Henri Ginoux  
92 120 Montrouge  
01 47 35 71 33  
agence@follea-gautier.com  
www.follea-gautier.com

**Agence Biotope AURA**

26 rue Emile Decorps 69100 VILLEURBANNE  
Tél. 01 37 24 03 02  
aura@biotope.fr